



HAL
open science

Les Ituréens et la présence arabe au Liban du II^e siècle a.C. au IV^e siècle p.C.

Julien Aliquot

► **To cite this version:**

Julien Aliquot. Les Ituréens et la présence arabe au Liban du II^e siècle a.C. au IV^e siècle p.C.. Mélanges de l'Université Saint-Joseph, 2003, 56, pp.161-290. halshs-00304315

HAL Id: halshs-00304315

<https://shs.hal.science/halshs-00304315>

Submitted on 31 Jan 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Les Ituréens et la présence arabe au Liban du II^e siècle *a.C.* au IV^e siècle *p.C.*

Julien ALIQUOT

INTRODUCTION

L'histoire de la Syrie hellénistique entre le milieu du second siècle avant notre ère et la marche de Pompée en 64/3 *a.C.* est caractérisée par la dissolution de l'autorité séleucide sous l'effet conjugué de trois phénomènes : la crise de la dynastie royale, la montée des autonomismes locaux et l'accroissement des pressions extérieures. Au moment où les cités de la côte phénicienne s'émancipent progressivement de la tutelle séleucide, le Liban et la Syrie du Sud constituent le terrain où s'affirme le pouvoir des Ituréens. Sous l'égide de Ptolémaïos fils de Mennaios, dynaste de Chalcis du Liban, les Ituréens se taillent une principauté dont on peut suivre l'histoire jusqu'à son démembrement au cours des années 20 *a.C.* Les sources littéraires — essentiellement les ouvrages de Flavius Josèphe — permettent de décrire les étapes de l'assimilation des différents territoires administrés par des princes ituréens dans le cadre de la politique clientéliste perpétuée par Rome au Proche-Orient jusqu'à la fin du premier siècle de notre ère.

Il pourrait paraître vain de présenter à nouveau une synthèse sur les Ituréens¹ : l'article de W. Schottroff complète utilement la mise à jour de l'étude d'E. Schürer, qui reste fondamentale ; et l'on pourrait se contenter de renvoyer à l'ouvrage récent de M. Sartre afin de corriger la chronologie de ces travaux désormais classiques².

¹ Lors de la préparation de cet article, j'ai bénéficié des conseils de F. Briquel-Chatonnet (Collège de France), de M.C.A. Macdonald (Oriental Institute, University of Oxford) et de J. Seigne (CNRS, Tours). P.-L. Gatier (CNRS, Lyon), M.-F. Boussac (Université de Lille 3), M. Sartre (Université de Tours) et J.-B. Yon (CNRS, Lyon) m'ont aidé par leur lecture attentive et leurs remarques critiques. Que tous soient remerciés. J'assume pleinement la responsabilité de mes oublis et de mes erreurs.

² SCHÜRER E. (1973), *The History of the Jewish People in the Age of Jesus Christ (175 B.C. – A.D. 135)*, éd. rév. par BLACK M., MILLAR F. & VERMÈS G., T. & T. Clarck, Édimbourg, I, p. 561-573 ; SCHOTTROFF W. (1982), « Die Ituräer », *ZDPV* 98, p. 125-152 ; SARTRE M. (2001), *D'Alexandre à Zénobie. Histoire du Levant antique, IV^e siècle av. J.-C. – III^e siècle ap. J.-C.*, Fayard, Paris.

Cependant, si l'état actuel de la bibliographie sur les Ituréens permet de ne pas reprendre dans le détail certains points, en particulier ceux qui ont trait à la géopolitique, deux raisons justifient la publication d'une mise au point critique. Il s'agit d'une part de définir explicitement les termes et les enjeux de la question ituréenne, d'autre part de puiser aux données nouvelles récemment publiées qui pourraient relancer la discussion.

Premièrement, il semble nécessaire de reformuler la question ituréenne dans des termes qui dépassent le point de vue des auteurs anciens, dont on trouve des prolongements dans la bibliographie moderne et selon lequel les Ituréens seraient des Arabes nomades et brigands. Jusqu'à présent, de nombreuses tentatives modernes visent à évaluer dans quelle mesure la disparition progressive de l'autorité séleucide aurait encouragé le brigandage rural et aurait favorisé les raids des nomades au 1^{er} siècle *a.C.*, provoquant en retour une diminution de l'espace agricole utilisé³. Avec la fin de la Syrie séleucide et l'établissement d'un premier ordre romain, c'est à Rome qu'il reviendrait d'impulser le balancier dans un mouvement inverse afin de mettre un terme au brigandage, ce « sport national » des Ituréens si l'on en croit Strabon ou Er. Will⁴. L'application au Liban d'un tel schéma explicatif me semble surtout fondée sur la volonté d'opposer la prospérité présumée des III^e-II^e siècles *a.C.* et la désolation des 1^{er} siècle *a.C.* et 1^{er} siècle *p.C.*, l'autorité royale et l'anarchie tribale, les habitants de la plaine et les montagnards, les sédentaires et les nomades.

L'examen de la question ituréenne m'incite donc à reconsidérer l'explication qui privilégie l'opposition entre les populations sédentaires et les populations nomades en évitant l'amalgame abusif, hérité des auteurs grecs et latins, entre « Arabes », « pasteurs », « nomades », « montagnards » et « brigands ». Le simple fait de replacer les données relatives aux Ituréens dans un contexte proche-oriental plus vaste, comme le fait M. Sartre dans sa récente synthèse, invalide le schéma binaire précité, sans que soient niées pour autant la réalité du brigandage rural ni la présence des nomades au Liban. Dans le prolongement de ces réflexions, la présente étude peut contribuer à expliquer de manière nuancée la crise de l'autorité séleucide. Elle vise également à rendre compte de la présence arabe dans l'espace géographique corres-

³ Il est frappant de constater que la présentation nuancée de SARTRE, *ibid.*, p. 222 et 380-383, n'exclut pas cette hypothèse, alors que même les auteurs qui ont révélé l'existence éventuelle de fermes fortifiées dans certains secteurs du Haurân (Lejā, Jabal al-'Arab) admettent que le climat de tension qui règnerait dans la Syrie du Sud au tournant du premier siècle avant notre ère ne constitue pas un obstacle à sa mise en valeur. Voir DENTZER J.-M. (1999), « L'espace des tribus arabes à l'époque hellénistique et romaine : nomadisme, sédentarisation, urbanisation », *CRAI*, p. 231-261, en particulier 251-253.

⁴ WILL Er. (1983), « Un vieux problème de la topographie de la *Beqā'* antique : Chalcis du Liban », *ZDPV* 99, p. 143 n. 14 = *id.* (1995), *De l'Euphrate au Rhin. Aspects de l'hellénisation et de la romanisation du Proche-Orient*, (BAH, 135) IFAPO, Beyrouth, p. 591, citant Strabon, *Géographie* XVI, 2, 18-20.

pondant au territoire actuel du Liban et aux versants syriens de l'Anti-Liban et de l'Hermon, et dans certaines régions de la Syrie du Sud comme le Haurân.

Deuxièmement, des publications récentes paraissent *a priori* susceptibles d'apporter une certaine consistance à une histoire jusqu'ici principalement fondée sur des sources littéraires, épigraphiques et numismatiques : certains auteurs en viennent ainsi à identifier des sites ruraux ituréens ou une culture matérielle spécifiquement iturénne⁵. De manière générale, ces travaux illustrent néanmoins la tendance à considérer comme acquis des faits dont l'établissement demeure douteux. Les hypothèses s'enchaînent alors sur la base de postulats et leurs propositions finissent par s'éloigner de toute réalité, sans que l'on puisse les accepter ni même les infirmer.

Sans céder à la tentation de l'hypercritique, il convient donc de distinguer, d'un côté, ce qui sera susceptible de guider la réflexion historique et, de l'autre, l'échec des propositions invérifiables. Je ne nie pas que certains problèmes restent posés, mais je ne me contenterai pas de reconnaître les limites de notre savoir actuel. De manière plus positive, je proposerai un schéma historique en utilisant les résultats de travaux qui intègrent aux données anciennes des découvertes récentes⁶.

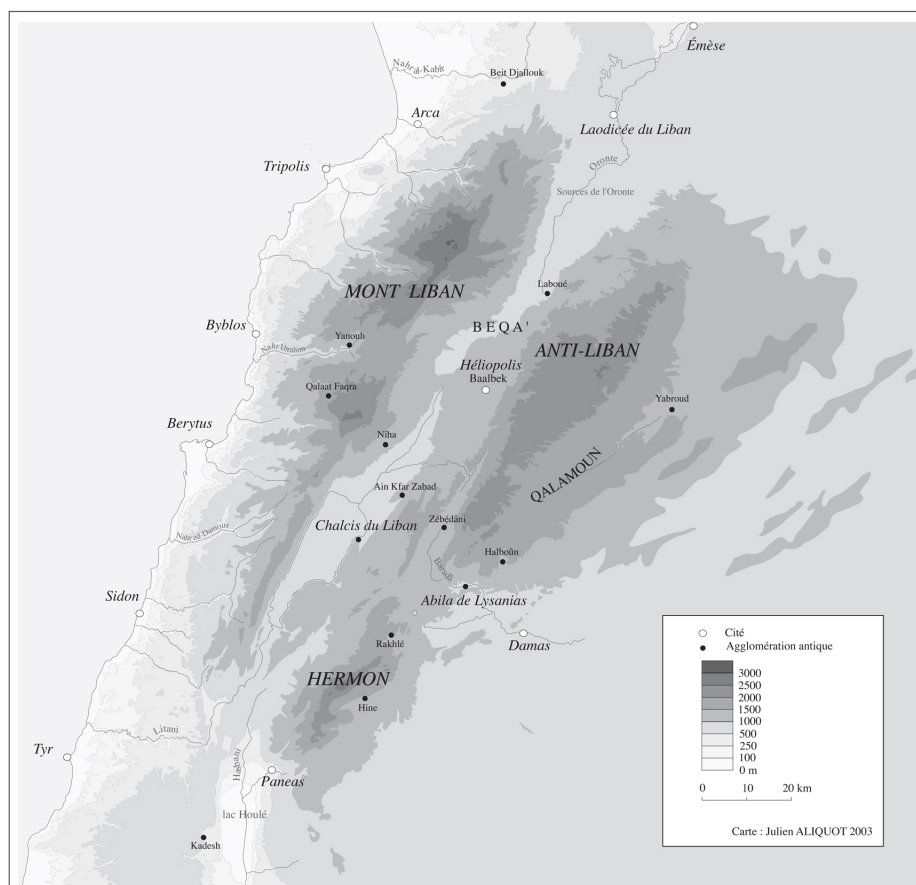
La discussion s'organisera autour de trois thèmes : l'identité ethnique iturénne ; les territoires des Ituréens ; les principautés et les dynasties ituréennes.

⁵ KNAUF E.A. (1984), « Supplementa Ismaelitica 6. Tall ḥira – eine Ituräer-Burg », *Biblische Notizen* 25, p. 19-21 ; MA'UZ Z.U. (1993), « Golan », *NEAEHL* 2, p. 525-527 et 534-546, et *id.* (1997), « Golan », *OEANE* 2, p. 417-424 ; DAR S. (1993), *Settlements and Cult Sites on Mount Hermon, Israel. Ituraean culture in the Hellenistic and Roman periods*, (BAR. International Series, 589) Tempus Reparatum, Israel – Oxford.

⁶ Voir notamment GATIER P.-L. *et alii* (2001), « Mission de Yanouh et de la haute vallée du Nahr Ibrahim. Rapport préliminaire 1999-2001 », *BAAL* 5, p. 93-152, à propos du Liban septentrional.



La Syrie romaine
Localisation des toponymes mentionnés dans l'étude



Cités et sites du Liban à l'époque romaine

1. L'IDENTITÉ ETHNIQUE ITURÉENNE

L'identification des Ituréens à des Arabes, admise à la suite de F. Münter (1824), n'est plus discutée depuis longtemps. De nombreux auteurs l'ont affirmée encore récemment avec assurance⁷. S'il est vrai qu'une telle identification s'appuie sur un faisceau de critères convergents tirés des données de l'époque hellénistique et romaine, il n'en reste pas moins qu'une série de postulats tend actuellement à faire passer pour acquise l'hypothèse d'une longue migration des Ituréens depuis le nord de la péninsule Arabique jusqu'à la Syrie du Sud et le Liban.

J'insisterai dans un premier temps sur le fait que la quête des origines peut sembler vaine dans la mesure où les Ituréens ne sont formellement attestés qu'à partir de la fin de l'époque hellénistique. Dans un second temps, j'examinerai les sources sémitiques, grecques et latines pour tenter de caractériser l'identité ethnique iturénne entre la fin de l'époque hellénistique et l'époque romaine impériale.

1.1. La quête des origines

1.1.1. Les incertitudes de la théorie classique : *Yeṭūr* et les Ituréens

Dans la *Genèse* (25, 15) et dans le premier livre des *Chroniques* (1 Ch 1, 31), l'Ancien Testament cite parmi les douze fils d'Ismaël un certain Yeṭūr, qui pourrait être identifié à l'ancêtre éponyme d'une tribu que les sources grecques et latines ultérieures dénomment *Ituréens* — en grec Ἰτουραῖοι, Ἰτυραῖοι, en latin *Ituraei*, *Ityraei*. Dans la Septante, l'anthroponyme *Yeṭūr* est translittéré en Ἰετουρ (Gn 25, 15) et en Ἰετρουρ (1 Ch 1, 31), ou traduit, en une seule occasion, par l'ethnique au génitif pluriel Ἰτουραίων (1 Ch 5, 19). La traduction de *Yeṭūr* par Ἰτουραίων constitue apparemment la plus ancienne attestation de l'ethnique ituréen en grec, mais il est difficile d'interpréter son unique apparition dans un livre de la Septante où l'on trouve également la forme Ἰετρουρ.

Les savants biblistes considèrent la liste généalogique des fils d'Ismaël comme l'inventaire d'une fédération de douze tribus arabes formée entre la fin du VIII^e siècle et la première moitié du VII^e siècle *a.C.* Il faudrait, selon eux, chercher la région d'origine des membres de cette fédération en Arabie septentrionale, une région dont la toponymie actuelle conserverait certains noms de tribus, en particulier *Douma* (Dûmat al-Jendal, dans l'oasis d'el-Jawf) et *Téma* (Taimâ). On présume ainsi que

⁷ Dans une bibliographie unanime et répétitive, seul RETSÖ J. (2003), *The Arabs in Antiquity. Their history from the Assyrians to the Umayyads*, Routledge Curzon, Londres – New York, en particulier p. 407-408, fait exception, mais cet auteur ne met pas en cause l'identité entre le groupe du Yeṭūr biblique et les Ituréens.

la patrie des Ituréens se trouverait au nord de l'Arabie. De là, les Ituréens auraient migré au cours de l'époque exilique et post-exilique en direction du nord-ouest. Un passage du premier livre des *Chroniques*, daté au plus tôt des IV^e-III^e siècles *a.C.*, indiquerait leur présence en Transjordanie au cours de l'époque achéménide, lorsqu'il est question de l'expédition au cours de laquelle les tribus de Ruben, de Gad et de Manassé combattent celle de Yeṭūr (1 Ch 5, 18-22).

Telle est la théorie classique, qui déduit des mentions de Yeṭūr dans l'Ancien Testament la longue migration des Ituréens depuis le nord de l'Arabie, ou au moins depuis la Transjordanie, jusqu'au Liban⁸.

Or, cette reconstitution qui postule l'identité entre le groupe social représenté par le nom *Yeṭūr* et les Ituréens des sources classiques grecques et latines est problématique. Les questions que soulève la liste généalogique biblique des fils d'Ismaël portent de façon globale sur la pénétration des Arabes en Syrie avant l'islam et ne sont pas spécifiques de la question ituréenne. À l'heure actuelle en effet, des savants sémitisants en viennent à mettre en cause pour des raisons philologiques les liens établis entre les noms de certains fils d'Ismaël et ceux des groupes ethniques qui occupent l'Arabie septentrionale et la Syrie méridionale au premier millénaire avant notre ère. Sans entrer dans le détail des discussions portant sur l'origine des Nabatéens, qui n'apparaissent pas dans les sources historiques avant 312 *a.C.*, je rappelle par exemple qu'au terme d'un examen des textes assyriens, des textes bibliques et des sources épigraphiques, I. Eph'al et M.C.A. Macdonald refusent tous deux d'identifier les Nabatéens au groupe social dont l'ancêtre éponyme serait le premier des douze fils d'Ismaël, Nebayoth (*Nbyt*)⁹.

Jusqu'à présent, l'assimilation du groupe social de Yeṭūr aux Ituréens des sources grecques et latines ne repose que sur des bases fragiles : premièrement, la ressemblance phonétique entre *Yeṭūr* et Ἰτουραῖοι est insuffisante pour justifier l'identification entre eux des groupes sociaux ainsi dénommés ; deuxièmement, dans le

⁸ BEER G. (1914-1916), « Ituraea », *RE* IX/2, col. 2378 ; DUSSAUD R. (1955), *La pénétration des Arabes en Syrie avant l'Islam*, (BAH, 59) Librairie orientaliste Paul Geuthner, Paris, p. 173-179 ; ALTHEIM F. & STIEHL R. (1964), *Die Araber in der alten Welt*, Walter de Gruyter & Co., Berlin, I, p. 315-316 ; SCHÜRER, *The History of the Jewish People in the Age of Jesus Christ*, I, p. 561-562 ; SCHOTTROFF, « Die Ituräer », p. 134-136 ; EPH'AL I. (1982), *The Ancient Arabs. Nomads on the Borders of the Fertile Crescent, 9th-5th Centuries B.C.*, The Magnes Press – The Hebrew University, Jérusalem, p. 100-101 ; KNAUF E.A. (1989), *Ismael. Untersuchungen zur Geschichte Palästinas und Nordarabiens im 1. Jahrtausend v. Chr.*, 2^e éd., (Abhandlungen des Deutschen Palästinavereins) Otto Harrasowitz, Wiesbaden, p. 80-81 ; *id.* (1992), « Jetur », *ABD* 3, p. 821-822, et *id.* (1998), « The Ituraeans: Another Bedouin State », in NEUWIRTH A., SADER H. & SCHEFFLER T. (éd.), *Baalbek. Image and Monument, 1898-1998*, (Beiruter Texte und Studien, 69) Franz Steiner, Beyrouth – Stuttgart, p. 269-271 ; SARTRE, *D'Alexandre à Zénobie*, p. 52-58.

⁹ EPH'AL, *The Ancient Arabs*, p. 221-223 ; MACDONALD M.C.A. (1995), « North Arabia in the First Millennium BCE », in SASSON J.M. (éd.), *Civilizations of the Ancient Near East*, II, Charles Scribner's Sons, New York, p. 1360.

témoignage aussi équivoque que tardif du texte grec des *Chroniques*, *Yeṭūr* est traduit par l'ethnique au génitif pluriel Ἰτουραίων (1 Ch 5, 19), alors qu'ailleurs dans la Septante, cette dénomination est translittérée en Ἰετουρ (Gn 25, 15) et en Ἰεττουρ (1 Ch 1, 31); enfin, certaines sources grecques et latines présentent les Ituréens comme des Arabes, ce qui corroborerait leur appartenance à la lignée ismaélienne, non sans risque de raisonnement circulaire.

Je note que d'autres sources grecques que la Septante laissent planer un doute sur la pertinence des rapprochements couramment établis entre *Yeṭūr* et Ἰτουραῖοι. Dans les *Antiquités juives*, Flavius Josèphe donne à son tour la liste généalogique des fils d'Ismaël, d'après Gn 25, 12-18¹⁰:

« Quand l'enfant eut atteint l'âge d'homme, elle lui fit prendre une femme de la race d'Égypte, d'où elle était elle-même originaire. Ismaël en eut douze fils : Nabaiôthès (Nebayoth), Kêdaros (Qédar), Abdeêlos (Abdéel), Massamos (Mivsam), Masmastos (Mishma), Idoumas (Douma), Masmêsos (Massa), Chodamos (Hadad), Thémanos (Téma), Ietouros (Yetour), Naphaisos (Nafish), Kadmasos (Qédma). Ils occupèrent toute la région qui s'étend depuis l'Euphrate jusqu'à la mer Rouge, et qu'ils appelèrent Nabatène. Ce sont eux qui ont donné d'après eux-mêmes leurs noms à la nation arabe et à ses tribus, par leur bravoure et par le renom d'Abraham. »

En d'autres termes, l'historien juif du premier siècle de notre ère transcrit et hellénise *Yeṭūr* et Ἰετουρ en Ἰετουῦρος, qu'il est tentant de rapprocher de l'anthroponyme Ἰατουρος, fréquent en Syrie méridionale¹¹. Ce faisant, Flavius Josèphe opère de la même manière que pour transcrire le nom du premier fils d'Ismaël, *Nbyt* et Ναβαιώθ étant hellénisés en Ναβαιώθης. Il distingue ainsi nettement les représentants des tribus de Yeṭūr et de Nebayoth et les groupes ethniques qu'il nommera ensuite respectivement Ἰτουραῖοι¹² et Ναβαταῖοι. Ainsi l'équivalence entre l'anthroponyme *Yeṭūr* et le nom présumé de l'ancêtre éponyme des Ituréens ne s'impose pas aux yeux de l'historien antique qui nous donne le plus de renseignements sur les Ituréens, bien qu'il le fasse le plus souvent sous une forme allusive. Certes,

¹⁰ Flavius Josèphe, *AJ*, 220-221 : Ἄνδρωθέντι δὲ τῷ παιδί γύναιον ἄγεται τὸ γένος Αἰγύπτιον, ἐνθένδε ἦν καὶ αὐτὴ τὸ ἀρχαῖον, ἐξ οὗ παῖδες Ἰσμαήλω γίνονται δώδεκα πάντες, Ναβαιώθης Κήδαρος Ἀβδεῆλος Μάσσαμος Μάσμασος Ἰδουμάς Μάσμησος Χόδαμος Θέμανος Ἰετουῦρος Νάφαισος Κάδμασος. Οὗτοι πᾶσαν τὴν ἀπ' Εὐφράτου καθήκουσαν πρὸς τὴν Ἐρυθρὰν θάλασσαν κατοικοῦσι Ναβατηνὴν τὴν χώραν ὀνομάσαντες. Εἰσὶ δὲ οὗτοι, οἱ τὸ τῶν Ἀράβων ἔθνος καὶ τὰς φυλάς ἀπ' αὐτῶν καλοῦσι διὰ τε τὴν ἀρετὴν αὐτῶν καὶ διὰ τὸ Ἀβράμου ἀξίωμα. Je traduis ce passage en translittérant les noms grecs des fils d'Ismaël; j'indique entre parenthèses les équivalents sémitiques de ces anthroponymes d'après la *TOB*.

¹¹ Cf. *infra*, § 2.1.1.

¹² Flavius Josèphe, *AJ* XIII, 318 : Ἰτουραῖους; *AJ* XIII, 319, citant Strabon et Timagène d'Alexandrie : τὸ μέρος τοῦ τῶν Ἰτουραίων ἔθνους; *AJ* XV, 185 : τὸν Ἰτουραῖον Σόαμμον.

on ne peut attendre de Flavius Josèphe qu'il fournisse une analyse philologique moderne. Cependant, le témoignage de cet auteur rappelle que l'identification de la tribu biblique de Yeṭūr aux Ituréens demeure conjecturale. Même si des arguments philologiques permettaient de retenir l'assimilation de ces deux groupes ethniques à titre d'hypothèse, la théorie d'une migration des Ituréens depuis l'Arabie septentrionale n'en reposerait pas moins sur une base trop fragile pour être acceptée sans hésitation, car d'autres arguments obligent à distinguer l'histoire de Yeṭūr de celle des Ituréens.

Dans l'Ancien Testament, le nom *Yeṭūr* n'apparaît que deux fois dans la liste généalogique des fils d'Ismaël et une fois aux côtés de noms d'autres tribus censées avoir été chassées de la Transjordanie par les Hébreux. Aucune autre source ne mentionne Yeṭūr, contrairement à ce que l'on constate pour d'autres tribus dont les noms apparaissent dans la liste des fils d'Ismaël : ainsi Qédar représente-t-il les Qédarites, qui disparaissent des sources historiques au IV^e siècle *a.C.* ; de même, Nebayoth, Douma, Massa et Téma sont des tribus dont l'existence est bien attestée par ailleurs dans les sources extra-bibliques¹³. En revanche, Yeṭūr fait partie des tribus dont seul le nom nous est parvenu et dont l'histoire et la localisation restent obscures. Selon E.A. Knauf, la tribu de Yeṭūr, qu'il assimile aux Ituréens, entre dans l'histoire à l'époque achéménide, au moment où les tribus juives la chassent de Transjordanie (1 Ch 5, 12-18). Sur ce point, il est sans doute préférable de suivre I. Eph'al, qui conclut de l'examen du texte hébreu que la mention de Yeṭūr aux côtés des Hagrites et d'autres tribus (Nafish et Nodav) évincées par les tribus juives de Transjordanie n'est qu'une addition tardive du Chroniste au récit d'un événement dont l'historicité est improbable¹⁴. Quoi qu'il en soit, il est tout à fait possible que le texte hébreu du premier livre des *Chroniques* révèle la présence de la tribu de Yeṭūr en Transjordanie à l'époque achéménide. Mais il subsiste une double solution de continuité, chronologique et géographique, entre l'époque perse, lors de laquelle Yeṭūr se trouverait en Transjordanie, et la seconde moitié du deuxième siècle avant notre ère, quand l'ethnique des Ituréens est attesté pour la première fois et que les textes grecs indiquent leur présence loin au nord de la Transjordanie.

¹³ Cf. EPH'AL, *The Ancient Arabs*, et MACDONALD, « North Arabia in the First Millenium BCE ».

¹⁴ EPH'AL, *The Ancient Arabs*, p. 67 et 238-239, *contra* KNAUF, « The Ituraeans : Another Bedouin State », p. 270-271. J'ajoute qu'il n'est pas nécessaire de retenir la solution d'E.A. Knauf car elle ne permet pas d'expliquer la coexistence dans le même livre de deux noms grecs différents pour traduire un terme hébreu unique. Ce paradoxe apparent pourrait se résoudre si l'on considère Ἰτουραίων comme une interpolation du premier livre des *Chroniques* remontant à l'époque de l'expansionnisme hasmonéen ; cf. MA'oz Z.U. (1997), « [Compte rendu de DAR, *Settlements and Cult Sites on Mount Hermon*] », *IEJ* 47, p. 279, affirmé mais non démontré. Dans la suite de mon argumentation, je retiens cette hypothèse et l'intègre à la reconstruction historique qui s'impose alors.

Le traitement des données bibliques par le Chroniste procède d'une démarche qui est constamment à l'œuvre dans la transmission des listes généalogiques et dans l'écriture des ouvrages « historiques » de l'Ancien Testament : elle consiste à situer à une époque antérieure des événements survenus au moment de la rédaction d'un nouveau livre en les intégrant à une tradition ancienne. En l'occurrence, le Chroniste situe au temps de Saül, sous le règne duquel la tribu de Ruben aurait combattu les Hagrites (1 Ch 5, 10), les conflits qui se seraient achevés par la victoire de Ruben, de Gad et de Manassé, non seulement sur les Hagrites, mais aussi sur Yeṭūr, sur Nafish et sur Nodav (1 Ch 5, 18-20). Le texte du Chroniste révèle probablement la situation qui prévaut à son époque, au cours de laquelle ces trois dernières tribus ont pu se trouver en Transjordanie¹⁵. L'extrait de Flavius Josèphe cité plus haut montre que l'auteur des *Antiquités juives* utilise encore le même type de procédé d'actualisation historique et géographique au I^{er} siècle *p.C.* ; même s'il hellénise les noms des fils d'Ismaël, il apparaît plus respectueux de la liste généalogique ismaélienne que lorsqu'il glose les données qu'il vient de rapporter : les tribus sont localisées « en Nabatène », région dont Flavius Josèphe dérive artificiellement le nom de celui de *Nebayoth*. Dans la traduction grecque du premier livre des *Chroniques*, la même attitude prévaut et le traducteur oscille entre le respect de la liste généalogique, où *Yeṭūr* devient *Ιεττουρ*, et l'altération du passage « historique » 1 Ch 5, 19 (LXX), où *Ἰτουραίων* remplace *Yeṭūr*¹⁶. Loin d'accréditer l'idée d'une équivalence entre la tribu de Yeṭūr et le peuple ituréen, l'artificialité du procédé employé par le traducteur des *Chroniques* en grec invite à nouveau à dissocier l'histoire de ces groupes sociaux que deux siècles séparent.

En somme, les Modernes qui soutiennent l'idée d'une identité entre Yeṭūr et les Ituréens ont été abusés par l'actualisation constante des textes bibliques et par leur adaptation aux conditions concrètes dans lesquelles les auteurs et les traducteurs de l'Ancien Testament évoluaient. Pour autant, le fait de distinguer ces deux groupes ethniques ne mène pas à une impasse, puisque l'apparition de l'ethnique ituréen au cours du II^e siècle *a.C.* est une réalité historique qu'il faudra analyser avec attention. Mais auparavant, il convient d'examiner les autres témoignages communément allégués pour étayer la quête des origines ituréennes car ils sont tout aussi problématiques que les textes vétéro-testamentaires.

¹⁵ EPH'AL, *The Ancient Arabs*, p. 67 et 238-239.

¹⁶ 1 Ch 5, 19 (LXX) : [υἱοὶ Ῥουβὴν καὶ Γὰδ καὶ ἡμισυ φυλῆς Μανασσῆ...] ἐποίουν πόλεμον μετὰ τῶν Ἀγαρινῶν καὶ Ἰτουραίων καὶ Ναφισαίων καὶ Ναδαβαίων « les fils de Ruben et de Gad et la demi-tribu de Manassé [...] firent la guerre aux Hagrites, aux Ituréens, aux Naphiséens et aux Nadabéens ».

1.1.2. Les Arabes de l'Anti-Liban à l'époque d'Alexandre

En prenant appui sur les données relatives au siège de Tyr par Alexandre le Grand, certains auteurs n'hésitent pas à identifier les Ituréens aux descendants des rustres arabes (*Arabum agrestes*) de l'Anti-Liban venus harceler le souverain macédonien sur la côte phénicienne¹⁷. Une étude déjà ancienne se fondant sur une prospection de surface dans le nord de la Beqā' conclut à la faiblesse de l'occupation humaine de cette région à l'époque achéménide, confortant l'hypothèse selon laquelle le Liban aurait été le domaine de populations nomades¹⁸. Le bilan des archéologues allemands à propos de l'occupation de la Beqā' septentrionale à l'époque perse serait valide pour toute la haute plaine selon L. Marfoe¹⁹, mais il reste à confirmer pour l'ensemble du Liban. Quoi qu'il en soit, les sources classiques relatives au siège de Tyr ne sont d'aucune utilité dans la discussion sur l'identité ethnique des Ituréens. Premièrement, on remarque que l'ensemble des textes cités présente le problème suivant : les auteurs anciens sont susceptibles d'avoir employé de manière anachronique le terme *Arabe* afin d'établir un parallélisme entre l'entreprise d'Alexandre et la conquête de la Syrie par Pompée au 1^{er} siècle *a.C.*²⁰. Deuxièmement, même si l'on décide de passer outre ce problème, il convient de remarquer que ce terme est généralement utilisé par les auteurs classiques pour qualifier un mode de vie nomade, sans aucune référence ethnique particulière²¹.

La présence d'une ethnie arabe au Liban en 332 *a.C.* n'est donc pas assurée ; en outre, il n'y a rien à tirer des sources relatives au siège de Tyr pour étudier l'identité ethnique ou le mode de vie des Ituréens, puisque les auteurs classiques ne les mentionnent pas.

¹⁷ ABEL F.-M. (1934), « Alexandre le Grand en Syrie et en Palestine », *RBi*, p. 543-544 ; JONES A.H.M. (1971), *The Cities of the Eastern Roman Provinces*, 2^e éd., Oxford University Press, Oxford, p. 254 ; cf. encore récemment GRAINGER J.D. (1991), *Hellenistic Phoenicia*, Clarendon Press – Oxford University Press, Oxford – New York, p. 19, suivi par MA'oz, « [Compte rendu] », p. 280. La source citée est Quinte-Curce, *Histoires* IV, 2, 24-3, 1 ; cf. Polyen, *Stratagèmes* IV, 3, 4. L'Arabie de Quinte-Curce se situe dans la partie méridionale de l'Anti-Liban, ce qui correspond aux indications données par Plutarque dans sa *Vie d'Alexandre* (24, 10-14, d'après le chambellan Charès de Mytilène) et par Arrien dans son *Anabase* (II, 20, 4).

¹⁸ KUSCHKE A., MITTMANN S. & MÜLLER U. (1976), *Archäologischer Survey in der nördlichen Biqā'*, *Herbst 1972*, (Beihefte zum Tübingen Atlas des Vorderen Orients, B, 11) Ludwig Reichert, Wiesbaden ; cf. SARTRE, *D'Alexandre à Zénobie*, p. 47, plus réservé p. 78.

¹⁹ MARFOE L. (1998), *Kāmid el-Lōz*, 14, *Settlement History of the Biqā' up to the Iron Age*, (Saarbrücker Beiträge zur Altertumskunde, 53) Rudolf Habelt, Bonn, p. 224-236.

²⁰ SARTRE, *D'Alexandre à Zénobie*, p. 54 et 78.

²¹ BRIANT P. (1982), *États et pasteurs au Moyen-Orient ancien*, (Production pastorale et société) Éditions de la Maison des Sciences de l'Homme – Cambridge University Press, Paris – Cambridge, p. 119-125 ; SARTRE M. (1988), « La Syrie Creuse n'existe pas », in GATIER P.-L., HELLY B. & REY-COQUAIS J.-P. (éd.), *Géographie historique au Proche-Orient (Syrie, Phénicie, Arabie, grecques, romaines, byzantines)*. *Actes de la Table Ronde de Valbonne, 16-18 septembre 1985*, (Notes et monographies techniques, 23) Éditions du CNRS, Paris, p. 30-31 n. 22.

1.1.3. Les premières attestations de l'ethnique ituréen et l'expansionnisme hasmonéen

Les premières attestations de l'ethnique ituréen apparaissent dans deux textes grecs du second siècle avant notre ère, celui de la traduction grecque des *Chroniques* — ou *Paralipomènes*²² — et celui de l'historien juif Eupolémus. Il est donc tentant de mettre en parallèle ces deux textes contemporains, où les Ituréens figurent parmi les peuples combattus par les Hasmonéens.

Les Hasmonéens, Jonathan et ses successeurs, soumettent au tribut et convertissent de force certains peuples installés au-delà des frontières de leur domaine afin d'assurer son homogénéité judaïque, bien que la judaïsation forcée des populations soumises n'ait aucun fondement scripturaire. Les Ituréens figureraient parmi ces peuples, si l'on en croit Flavius Josèphe, qui dépend sur ce point d'une information de l'historien alexandrin du premier siècle avant notre ère Timagène d'Alexandrie, elle-même transmise par un ouvrage historique perdu de Strabon²³. De manière remarquable, les témoignages concernant la politique expansionniste des Hasmonéens à l'encontre des Ituréens sont corroborés par un auteur contemporain des événements, Eupolémus, dont on peut penser d'après la *Préparation évangélique* (IX, 30-34) d'Eusèbe qu'il utilise déjà la version grecque des *Paralipomènes*²⁴. Dans les extraits conservés de son œuvre, cet historien juif du milieu du II^e siècle *a. C.* fait preuve du nationalisme farouche qui s'exprime au moment où l'État hasmonéen réalise d'importants progrès territoriaux : il présente ainsi Moïse comme le véritable fondateur des civilisations orientales, ce qui l'oblige à réviser toute la chronologie à la hausse. Un passage de son ouvrage *Sur la prophétie d'Élie* où il est question des campagnes de David mentionne les Ituréens parmi les peuples soumis au tribut par le roi des Hébreux²⁵ :

²² 1 Ch 5, 19 (LXX). On admet actuellement, à la suite des travaux de L.C. Allen sur le texte grec des *Paralipomènes* et sur les relations entre ce texte et le texte massorétique, que la version grecque des *Paralipomènes* est une œuvre d'origine égyptienne, vraisemblablement composée au cours du II^e siècle *a. C.* ALLEN L.C. (1974), *The Greek Chronicles*, (Supplements to Vetus Testamentum, 25) E.J. Brill, Leyde, I, p. 23 ; BOGAERT P.-M. (1993), « Septante et versions grecques. II. Partie spéciale », *DBible. Supplément XII*, p. 601-603.

²³ Flavius Josèphe, *AJ XIII*, 318-319, passage examiné *infra*.

²⁴ Voir DENIS A.-M. *et alii* (2000), *Introduction à la littérature religieuse judéo-hellénistique*, Brepols, Turnhout, p. 1127-1135, sur Eupolémus.

²⁵ Eupolémus, dans *FGrHist* 723, fr. 2 b, transmis par Eusèbe de Césarée, *Préparation évangélique* IX, 30, 1-4, traduction d'Éd. des Places. Cet extrait nous est connu grâce à Eusèbe de Césarée, dont l'information pourrait dépendre de Lucius Cornelius Alexandros dit Polyhistôr (*FGrHist* 273, fr. 19 ; cf. DENIS *et alii*, *Introduction à la littérature religieuse judéo-hellénistique*, p. 1109-1116). Peut-être Eusèbe de Césarée a-t-il eu accès au témoignage d'Eupolémus par l'intermédiaire de ce compilateur du I^{er} siècle *a. C.* (ca 105- après 40), auteur d'un ouvrage historique intitulé *Peri Ioudaiôn*, et qui vécut à Rome à l'époque de Sylla (82-79). Pour corroborer cette hypothèse, il suffit de noter que l'usage que fait Eusèbe de Césarée des

« D'après Eupolémos dans un livre *Sur la prophétie d'Élie* [...]. Ensuite David son fils [c'est-à-dire le fils de Saül] monta sur le trône, pour soumettre les Syriens riverains de l'Euphrate, la Commagène, les Assyriens de la Galadène et les Phéniciens. Il guerroya aussi contre les Iduméens, les Ammanites, les Moabites, les Ituréens, les Nabatéens, les Nabdéens. En outre, il fit campagne contre Sourôn, le roi de Tyr et de Phénicie ; tous ceux-là, il les contraignit à payer tribut aux juifs [...]. »

Dans le passage cité plus haut, où la liste des ennemis de David se fonde sur 2 S 8, 1-14, Eupolémos substitue certainement les Ituréens aux Araméens bibliques du royaume de Soba²⁶. Il est très probable que l'historien juif fasse remonter à l'époque royale les prétentions territoriales hasmonéennes sur certaines régions de la Syrie méridionale, ce qu'avait également déduit M. Hengel de la correspondance fictive de Salomon avec Sourôn, « roi de Tyr, de Sidon et de la Phénicie », telle qu'Eupolémos la présente²⁷ : les lettres de Salomon et de Sourôn, qui s'inspirent de 2 Ch 2, 2-17 (cf. 1 R 5, 17-23), évoquent les tractations du roi hébreu pour la construction du Temple avant d'énumérer les possessions que Salomon aurait reçues de David²⁸ ; à nouveau, cette liste ferait allusion aux prétentions des Hasmonéens sur des régions qu'ils convoitaient à partir du milieu du II^e siècle *a.C.*, mais que, pour la plupart, ils ne détiennent pas avant le règne d'Alexandre Jannée, en 103-76²⁹.

Ainsi le contexte historique dans lequel l'ethnique des Ituréens apparaît pour la première fois est lié en même temps à la décomposition de l'autorité séleucide et à l'affirmation de l'État juif hasmonéen, qui émerge de la révolte maccabéenne à partir de 152 *a.C.* et qui manifeste ses ambitions expansionnistes en Syrie méridionale avant la conquête de son indépendance. Le programme d'expansion territoriale des Hasmonéens se trouve justifié à leurs yeux par la présence de juifs dans la plupart des régions périphériques de la Judée. En effet, le dynamisme démographique de la Judée aux III^e-II^e siècles *a.C.* a pu entraîner un mouvement d'émigration vers Alexandrie, vers les villes grecques de Syrie (Damas, Gêrasa, Antioche, Apamée,

ouvrages d'Alexandre Polyhistôr est bien attesté par ailleurs, si l'on en croit les emprunts du premier au second, dont témoigne notamment la présence de cinq longs extraits du Polyhistôr dans la traduction arménienne de la *Chronique* d'Eusèbe (*FGrHist* 723, fr. 79) ; dans la *Préparation évangélique*, les citations du Polyhistôr occupent les deux tiers du livre IX (17-39) et Eusèbe en vient à attribuer à cet auteur un chapitre d'Eupolémos (39, 2-5).

²⁶ LIPINSKI E. (2000), *The Aramaeans. Their Ancient History, Culture, Religion*, (Orientalia Lovaniensia Analecta, 100) Peeters, Louvain – Paris – Sterling, p. 319-320.

²⁷ Eusèbe de Césarée, *Préparation évangélique* IX, 33-34 ; cf. HENGEL M. (1973), *Judentum und Hellenismus. Studien zur ihrer Begegnung unter besonderer Berücksichtigung Palästinas bis zur Mitte des 2. Jh. s. v. Chr.*, 2^e éd., (Wissenschaftliche Untersuchungen zum neuen Testament) J.B.C. Mohr, Tübingen, p. 172-173.

²⁸ Eusèbe de Césarée, *Préparation évangélique* IX, 33, 1 : Galilée, Samarie, Moabitude, Ammanitude, Galaaditude.

²⁹ SARTRE, *D'Alexandre à Zénobie*, p. 384-397.

Sidon, Ptolémaïs notamment), peut-être déjà vers l'Asie Mineure, mais aussi vers la Galilée, l'Idumée et le Haurân. On peut supposer que les Hasmonéens se soucient d'étendre à leurs conquêtes les moins peuplées de juifs les règles de pureté rituelle en usage sur le territoire national³⁰.

Vers le nord, leurs campagnes auraient mené les Hasmonéens dans la Beqā', comme le suggèrent le témoignage du premier livre des *Maccabées* et celui de Flavius Josèphe lorsqu'ils évoquent l'expédition que le grand-prêtre Jonathan mène contre les troupes du séleucide Démétrios II vers 143 a.C. Les Hasmonéens prennent alors la direction de l'Amathitide³¹, ce qui traduit leur volonté de reconstituer un royaume qui coïnciderait avec la Terre Promise. La mention de l'Amathitide n'implique nullement que Jonathan ait atteint la cité même d'Épiphanie-Hama, située sur le cours de l'Oronte : dans l'Ancien Testament, en effet, le territoire de Hama confine au sud à une localité nommée *Lebo-Hamath*, toponyme dont la signification littérale est « Entrée de Hamath » ; il s'agit du premier poste du royaume biblique de Hamath, qui correspond dans l'Ancien Testament tantôt à la frontière septentrionale de la Terre Promise, tantôt à la frontière septentrionale du royaume de David et de Salomon. Cette localité est parfois identifiée à Laboué, dans le nord de la Beqā', aux sources de l'Oronte³², ce qui conforte l'hypothèse d'une incursion de Jonathan dans la haute plaine centrale libanaise, hypothèse d'autant plus probable que le livre des *Maccabées* précise que les troupes séleucides menacées par celles du grand-prêtre ont pu opérer leur retraite au-delà du cours de l'Éleuthéros³³. L'expédition hasmonéenne concerne donc sans doute la Beqā', car l'Éleuthéros, l'actuel Nahr al-Kabîr du sud, en marque la frontière géographique vers le nord-ouest. Dans cette affaire, l'implication des Ituréens, qu'ignorent le livre des *Maccabées* et Flavius Josèphe, reste entièrement conjecturale. Contrairement à ce qu'affirment plusieurs auteurs³⁴, je doute qu'il soit pertinent de rapprocher les textes de 1 M et de Flavius Josèphe d'un passage de la *Megillat Taanit* ou *Rouleau du*

³⁰ ORRIEUX C. & WILL Éd. (1986), *Ioudaïsmos – hellênismos. Essai sur le judaïsme judéen à l'époque hellénistique*, Presses Universitaires de Nancy, Nancy, p. 194-196.

³¹ 1 M 12, 25 : εἰς τὴν Ἀμαθίτιν χώραν ; Flavius Josèphe, *AJ* XIII, 174 : εἰς τὴν Ἀμαθίτιν.

³² WEI T.F. (1992), « Hamath, Entrance of », *ABD* 3, p. 36-37.

³³ 1 M 12, 30.

³⁴ ABEL F.-M. (1949), *Les livres des Maccabées*, (Études bibliques) Gabalda, Paris, p. 226-227 ; EFRON J. (1987), *Studies on the Hasmonean Period*, (Studies in Judaism in late antiquity, 39) E.J. Brill, Leyde – New York, p. 208 ; KASHER A. (1988), *Jews, Idumeans and Ancient Arabs. Relations of the Jews in Eretz-Israel with the Nations of the Frontier and the Desert during the Hellenistic and Roman Era (332 BCE-70 CE)*, (Texte und Studien zum Antiken Judentum, 18) J.C.B. Mohr, Tübingen, p. 39-41, et *id.* (1992), « Zabadaeans », *ABD* 6, p. 1030-1031, où Épiphanie-Hama est confondue avec Émèse-Homs. Cette hypothèse remonte à DERENBOURG J. (1867), *Essai sur l'histoire et la géographie de la Palestine, d'après les Thalmuds et les autres sources rabbiniques*, 1, *Histoire de la Palestine depuis Cyrus jusqu'à Adrien*, Imprimerie impériale, Paris, p. 99-101 n. 1, et 446.

Jeûne (33). Afin d'expliquer l'origine de la fête du 17 Adar, ce petit calendrier rédigé en araméen à la fin du 1^{er} siècle ou au début du 11^e siècle *p.C.* indique que « le dix-septième [jour du mois de Adar], les Gentils s'étaient levés contre le reste des docteurs de la Loi dans le pays de Chalcis (*klqys*) et de Beth Zabdai (*bt zbd*), mais Israël fut délivré³⁵ ». Cette phrase reprise à l'identique dans le *Talmud de Jérusalem* (*Traité Taanit* 2, 8) est peu explicite. Selon A. Kasher, l'ensemble des textes cités ferait référence à la même expédition militaire de Jonathan et il faudrait interpréter l'événement de la façon suivante : dans un contexte politique désormais marqué par la rivalité entre les Hasmonéens et leurs voisins arabes du nord, le grand-prêtre aurait cherché à porter secours aux juifs qui auraient trouvé refuge chez les Ituréens de la Beqā' à la suite de la persécution intervenue sous Antiochos IV Épiphane (175-164). Cette interprétation laisse perplexe en l'absence totale de preuves qui attesteraient la présence de tels réfugiés juifs dans la Beqā'. Par ailleurs, le contexte de l'événement relaté n'est pas précisé, ce qui amène à douter des rapprochements textuels opérés par divers auteurs. C'est pourquoi les nouveaux éditeurs de l'ouvrage d'E. Schürer restent indécis sur ce point et soulignent l'aspect hypothétique de cette reconstitution³⁶. Or, un des commentaires médiévaux du *Megillat Taanit* semble indiquer que l'événement relaté date du règne d'Alexandre Jannée (103-76) : selon cette glose tardive, où le secours prétendument apporté aux juifs malmenés par les païens est confondu avec la persécution de ses propres compatriotes par le souverain hasmonéen³⁷, « les docteurs, persécutés par le roi Jannée, se sauvèrent en Syrie et s'établirent à Koslikos [ou *Kalikos*, autre version]. Ils y sont assiégés, pressés et battus par les Gentils ; cependant, une partie s'échappe et atteint Beit Zabdai, où elle reste jusqu'à la nuit pour continuer sa fuite. [...] » Cette datation basse s'accorderait avec les données relatives à la compétition engagée entre les Ituréens et les Hasmonéens dans le premier tiers du 1^{er} siècle *a.C.* En effet, les intentions belliqueuses d'Alexandre Jannée à l'encontre des Ituréens sont attestées par Georges le Syncelle³⁸, même si c'est aux descendants du souverain hasmonéen qu'il reviendra de les traduire dans les faits vers 70 *a.C.*, à l'époque où Aristobule II, le fils de la reine Alexandra, mène une expédition militaire à Damas sous le prétexte de défendre la ville contre Ptolémaïos fils de Mennaios³⁹. En résumé, il reste à démontrer que les expéditions militaires hasmonéennes des années 140 *a.C.* concernent les Ituréens.

³⁵ LICHTENSTEIN H. (1931-1932), « Die Fastenrolle. Eine Untersuchung zur Jüdisch-Hellenistischen Geschichte », *Hebrew Union College Annual* 8-9, p. 293 et 347, pour la traduction.

³⁶ SCHÜRER, *The History of the Jewish People in the Age of Jesus Christ*, I, p. 185 n. 34.

³⁷ Cf. Flavius Josèphe, *BJ* I, 97-98 ; *AJ* XIII, 383.

³⁸ Georges le Syncelle, *Chronographie* 559.

³⁹ Flavius Josèphe, *AJ* XIII, 418.

Eupolémos ne retient que l'aspect nationaliste et guerrier des entreprises hasmonéennes, et s'oppose par là aux témoignages croisés de Strabon et de Flavius Josèphe, qui permettent de nuancer l'analyse de l'expansionnisme des Hasmonéens. Ces deux auteurs évoquent une époque postérieure d'une quarantaine d'années à celle de Jonathan. À la mort de Jean Hyrcan au début de l'année 104 *a.C.*, le nouvel État juif est désormais solidement installé et il présente de nombreux points communs avec les monarchies hellénistiques. En 104-103 *a.C.*, la prise du titre royal par Aristobule manifeste la rupture avec les Séleucides⁴⁰. La confrontation du texte de Strabon avec celui de Flavius Josèphe, qui cite ce dernier, pose quelques problèmes d'interprétation : la multiplication des intermédiaires qui se trouvent à la source de l'information pourrait expliquer la contradiction entre le jugement de Timagène sur Aristobule, dont l'équité est louée, et la biographie globalement défavorable de l'Hasmonéen que dresse Flavius Josèphe. Cette contradiction apparaît notamment dans le passage des *Antiquités juives* relatif à l'attitude du roi juif vis-à-vis des Ituréens en 104-103 *a.C.*⁴¹ :

« Il [Aristobule] mourut en prononçant ces paroles mêmes après un an de règne. On l'appelait Philhellène et il avait rendu de grands services à sa patrie : il avait fait la guerre aux Ituréens et annexé une partie considérable de leur territoire à la Judée, forçant les habitants, s'ils voulaient demeurer dans le pays, à se circoncire et à vivre suivant la loi des juifs. Il était d'un naturel très équitable et très modeste, comme en témoigne Strabon, d'après Timagène : "C'était un homme équitable et qui fut d'une grande utilité aux juifs ; il agrandit, en effet, leur territoire, et leur annexa une partie du peuple des Ituréens qu'il leur unit par le lien de circoncision." »

Là où Flavius Josèphe décrit la conversion des Ituréens comme un acte de violence, Strabon affirme que ces derniers s'allient aux juifs en adoptant la circoncision. Dans les deux cas, on peut penser que l'historien comme le géographe négligent le fait que d'autres peuples que celui des juifs ont pu pratiquer la circoncision, en particulier les peuples arabes, parmi lesquels figureraient les Ituréens⁴². Selon S.J.D. Cohen, qui appuie son analyse sur une comparaison entre la conversion d'une partie des Ituréens et celle, plus précoce, des Iduméens vers 128 *a.C.*, il faudrait refuser l'explication de Flavius Josèphe, dont le souci de présenter la conversion comme un acte de violence prouverait uniquement que l'historien juif n'admet pas

⁴⁰ Flavius Josèphe, *AJ* XIII, 301 ; *BJ* I, 70.

⁴¹ Flavius Josèphe, *AJ* XIII, 318-319, traduction de J. Chamonard.

⁴² COHEN S.J.D. (1990), « Religion, Ethnicity, and "Hellenism" in the Emergence of Jewish Identity in Maccabean Palestine », in BILDE P., ENGBERG-PEDERSEN T., HANNESTADT L. & ZAHLE J. (éd.), *Religion and Religious Practice in the Seleucid Kingdom*, (Studies in Hellenistic Civilization, 1) Aarhus University Press, Aarhus, p. 204-223, en particulier 209-216, sur ce point.

que l'expansion hasmonéenne puisse instrumentaliser la conversion. Si l'on se place du point de vue juif, cette explication pourrait s'inscrire dans le cadre de la redéfinition de l'identité juive dans la Palestine hasmonéenne. L'incorporation d'Ituréens au peuple des *Ioudaioi* montrerait ainsi que la séparation entre Grecs et barbares ne témoigne que d'un aspect parmi d'autres de la nouvelle perception que les juifs ont d'eux-mêmes. Dans cette optique, le rôle de la circoncision est primordial puisque cette pratique, qui permet de distinguer les *Ioudaioi* des Hellènes, rapproche au contraire le peuple juif d'autres populations indigènes du Proche-Orient. Paradoxalement, le judaïsme de l'époque hasmonéenne, afin de résister à l'assimilation et aux influences grecques, aurait revêtu des caractéristiques propres à l'hellénisme, en faisant sienne la notion grecque de *politeia*, « constitution » susceptible d'intégrer des éléments ethniques autrement que par la naissance⁴³.

Si l'on se place du point de vue des Ituréens, il est difficile, en se fondant sur le récit des campagnes militaires hasmonéennes, de tirer quelque conclusion que ce soit des témoignages de la conversion d'une partie d'entre eux⁴⁴. Tout ce que l'on retiendra est qu'il existe à l'époque d'Aristobule un territoire — non localisé — peuplé d'Ituréens ou sous domination ituréenne, qu'une partie de ce territoire a été annexée par les Hasmonéens à la fin du II^e siècle *a.C.* et que les populations non juives qui l'occupaient ont été converties au judaïsme à cette occasion.

Selon l'hypothèse que j'ai développée, la première attestation de l'ethnique des Ituréens est donc loin de confirmer l'identification du Yeṭûr biblique à leur éventuel ancêtre éponyme. Elle s'inscrit en revanche dans l'entreprise de redéfinition de l'identité juive à l'époque de l'expansionnisme hasmonéen. Quand Eupolémos, dans la seconde moitié du II^e siècle *a.C.*, compte les Ituréens parmi les tribus combattues par David en les assimilant aux Araméens bibliques de Soba, il est possible qu'il se fonde sur la présence sporadique de ce peuple au nord de la Transjordanie jusqu'à l'intervention du souverain hasmonéen Aristobule (104-103). Mais cette proposition demeure conjecturale car il est difficile de définir les limites de l'expansion hasmonéenne en direction des territoires déjà occupés ou tenus par les Ituréens. Sur ce point, la Galilée et le Jawlân posent un problème particulièrement délicat à traiter, comme on le verra dans la seconde partie de cette étude. En revanche, il est possible de chercher la trace des Ituréens dans la Beqā' et dans ses montagnes bordières, c'est-à-dire au nord des territoires enlevés aux Séleucides par les Hasmonéens.

⁴³ *Id.*, *ibid.*, p. 218-221, et *id.* (1999), *The Beginnings of Jewishness. Boundaries, Varieties, Uncertainties*, University of California Press, Berkeley – Los Angeles – Londres, p. 109-139.

⁴⁴ On peut douter qu'ils aient préféré le judaïsme à l'hellénisme, car cette proposition de COHEN, *The Beginnings of Jewishness*, p. 138, tend à appliquer aux Ituréens une explication valable dans le seul cadre de l'histoire juive.

Même si les récits de la conquête d'Alexandre le Grand se réfèrent à une présence arabe au Liban dès la fin du IV^e siècle *a.C.*, il n'existe aucune preuve que la pénétration ituréenne aurait commencé avant l'affaiblissement du royaume séleucide, à la fin du II^e siècle *a.C.* C'est vers cette époque seulement que les Ituréens paraissent implantés au Liban sans que l'on puisse évaluer l'importance du phénomène. La question de l'origine arabe des Ituréens reste ouverte et il paraît préférable de s'en tenir aux données relatives à leur localisation entre la fin de l'époque hellénistique et le début de l'époque impériale.

1.2. *Yzr*

Les doutes portant sur l'identification des Ituréens à d'autres groupes ethniques apparaissent aussi en aval de la chronologie.

Pour mémoire, je citerai la théorie infondée de l'origine ituréenne des Druzes, qu'il est surprenant de retrouver dans l'étude relativement récente de S. Dar⁴⁵. Parce qu'elle paraît moins aventureuse *a priori*, l'identification des Ituréens aux membres d'un groupe attesté dans l'épigraphie safaitique mérite un examen plus détaillé.

À l'époque romaine, quelques inscriptions safaitiques attestent l'existence d'un groupe social nommé *yzr*. Certains de leurs auteurs font remonter leur généalogie à un ancêtre portant le nom *yzr* (*CIS V*, 100). Dans un autre cas, l'auteur déclare appartenir au groupe *'l yzr* (*CIS V*, 784). Un texte safaitique est daté par la formule « l'année de la guerre de *yzr* » (*CIS V*, 2209). Une inscription date de « l'année de la migration de *'l yzr* » (*CIS V*, 4677). Un dernier texte relatif à des opérations de pillage évoque encore le groupe *'l yzr* (*CIS V*, 2156). Plusieurs savants sémitisants identifient les Ituréens aux membres du groupe *yzr*⁴⁶. Selon E.A. Knauf, il faudrait

⁴⁵ DAR S. (1988), « The History of the Hermon Settlements », *PaleQ* 120, p. 42. On sait depuis Volney que les Druzes doivent leur nom au surnom du fondateur d'un courant religieux dérivé de l'ismā'ilisme, apparu en Égypte dans les dernières années du règne du calife fā'imide al-Ḥākīm (996-1021), avant d'être adopté par une partie de la paysannerie syrienne. Voir VOLNEY C.-F. Chassebœuf de Boisgirais, dit (1799) [1998], *Voyage en Syrie et en Égypte pendant les années 1783, 1784 et 1785*, 3^e éd., Dugourd et Durand, Paris, nouvelle éd. in *Œuvres III*, (Corpus des œuvres de philosophie en langue française) Fayard, Paris, p. 326-327. Les Druzes constituent à l'origine une communauté confessionnelle. La formation du peuple druze est postérieure au repli sur elle-même de cette communauté en Syrie à partir du XI^e siècle, soit sept à huit cents ans au moins après la disparition de toute mention fiable des Ituréens dans nos sources. Les spéculations de S. Dar sur la prétendue ascendance ethnique ituréenne des Druzes sont donc tout aussi dénuées de fondement que celles qui leur attribuent une origine exotique persique ou française. Cf. HODGSON M.G.S. (1977), « Durūz (Druzes) », *EP*, II, p. 647-650.

⁴⁶ MILIK J.-T. (1985-1986), « Épigraphie safaitique », in DENTZER J.-M. (éd.), *Hauran I. Recherches archéologiques sur la Syrie du sud à l'époque hellénistique et romaine*, (BAH, 124) Librairie orientaliste Paul Geuthner, Paris, p. 187, et KNAUF, *Ismael*, p. 80-81, 152-153 ; *id.* (1992), « Ituraea », *ABD* 3, p. 583-584 ; *id.*, « Jetur », et « The Ituraeans: Another Bedouin State », p. 271-273, parmi d'autres.

même analyser la formule du texte safaitique CIS V, 4677, cité ci-dessus, comme un indice de la pénétration des Ituréens dans la Beqā' au II^e siècle *a.C.*

Le problème de ce type d'hypothèses n'est pas spécifique à la question ituréenne mais se pose de manière récurrente dans les études historiques et philologiques sur le Proche-Orient hellénistique et romain : la diversité des vocalisations possibles d'un terme sémitique ne garantit pas systématiquement son équivalence avec celle de ses éventuelles transcriptions grecques ou latines. Ainsi, il paraît préférable d'adopter l'attitude prudente de M.C.A. Macdonald dans l'utilisation de l'épigraphie safaitique⁴⁷. De manière générale, on peut douter qu'un ethnique grec fasse référence à un groupe social dont le nom serait attesté en safaitique, car tout terme consonantique sémitique peut se prêter à de multiples vocalisations qui ne correspondent pas nécessairement à une dénomination grecque donnée. En l'occurrence, l'identification de *yʒr* à l'ethnique grec *Itouraioi* est d'autant plus incertaine qu'elle se fonde sur le raisonnement circulaire suivant : *yʒr* se référerait nécessairement au groupe ethnique connu par ailleurs sous le nom *Itouraioi* parce que la lettre araméenne *ʒ* est la transcription habituelle de la lettre *z* utilisée dans les écritures nord-arabiques tel le safaitique ; par suite, *yʒr* équivaldrait à **yʒr* qui serait équivalent à *Itouraioi* ; mais, comme la transcription normale en hébreu de l'arabe *yʒr* aurait dû être **Yeṣūr* et non *Yeṭūr*, il faudrait considérer *Yeṭūr* comme une interpolation tardive *via* l'araméen⁴⁸. Comme je l'ai déjà signalé plus haut, il est douteux que *Yeṭūr* soit le nom original de l'ancêtre éponyme des Ituréens. Dans ces conditions, l'identification de *yʒr* à l'ethnique grec *Itouraioi* demeure d'autant plus conjecturale d'un point de vue philologique que les diverses possibilités de vocalisation du vocable safaitique donneraient des noms qui peuvent se référer à plusieurs groupes sociaux⁴⁹. Par ailleurs, l'utilisation du terme *'l* en safaitique dans un groupe nominal tel que *'l yʒr* n'implique pas nécessairement l'existence d'un peuple, puisque *'l* peut servir à introduire le nom de groupes sociaux allant de la famille au groupe ethnique entier⁵⁰. L'attestation de *yʒr* en tant qu'anthroponyme dans plusieurs inscriptions safaitiques et hismaïques ne permet pas de supposer l'existence d'une ethnie entière mais plutôt celle de petits groupes sociaux ou familiaux dénommés d'après le nom d'un ancêtre.

⁴⁷ MACDONALD M.C.A. (1993), « Nomads and the Ḥawrān in the Late Hellenistic and Roman Periods : a Reassessment of the Epigraphic Evidence », *Syria* 70, p. 303-413, en particulier 304, 336 n. 216, et 353.

⁴⁸ KNAUF, « The Ituraeans : Another Bedouin State », p. 271, en dernier lieu.

⁴⁹ Comme M.C.A. Macdonald me le signale amicalement dans une communication personnelle, on peut imaginer que ces groupes porteraient des noms vocalisés de diverses manières (**yazr*, **yāzīr*, **yazīr*, **yuzūr*).

⁵⁰ MACDONALD M.C.A. (1998), « Some Reflections on Epigraphy and Ethnicity in the Roman Near East », in CLARKE G. (éd.), *Identities in the Eastern Mediterranean in Antiquity. Proceedings of a Conference held at the Humanities Research Center in Canberra, 10-12 Novembre, 1997*, *MeditArch* 11, p. 177-190, en particulier p. 187.

1.3. Ituréens, Arabes et Araméens

Si les témoignages relatifs aux Ituréens se font plus nombreux à partir du 1^{er} siècle *a. C.*, et, plus précisément, dans les sources grecques et latines relatives à l'établissement de l'ordre romain en Syrie, ils ne sont pas plus explicites sur l'origine et sur l'appartenance ethnique de ceux qui sont présentés tantôt comme des Syriens, tantôt comme des Arabes.

Il est remarquable de ce point de vue que Flavius Josèphe, dont les informations permettent de reconstituer l'histoire complexe de leurs principautés dans ses grandes lignes, n'identifie jamais ethniquement les Ituréens ; c'est le cas aussi bien dans la *Guerre juive*, publiée vers 79 *p. C.*, que dans les *Antiquités juives*, achevées en 93/4 *p. C.* et dont les livres XII-XX développent les livres I-II de son premier ouvrage. L'historien juif se contente d'admettre à la suite de Timagène et de Strabon que les Ituréens constituent un *ethnos*, un peuple⁵¹. Cette caractérisation s'explique aisément : Flavius Josèphe écrit une histoire du peuple juif et les Ituréens ne sont pas du tout au centre de son propos. Le but que l'historien s'assigne est clairement explicité par le titre même de son premier ouvrage : *Guerre juive* s'entend comme « guerre des Romains contre les juifs », ce qui indique également que l'ensemble du récit est relaté d'un point de vue romain. De fait, lorsqu'il cite les « autorités » sur lesquelles il s'appuie, Flavius Josèphe nomme systématiquement des sources romaines ou proromaines : ainsi reconnaît-il dépendre de Strabon pour l'épisode de la conversion des Ituréens. Par ailleurs, les auteurs de l'époque impériale qui identifient ethniquement les Ituréens à des Syriens ou à des Arabes ne paraissent pas dépendre de l'historien qui donne le plus d'informations sur leur histoire politique. On sait en effet que la *Guerre juive* est une histoire acceptée et authentifiée par Titus et par l'Hérodien Agrippa II⁵², mais il ne semble pas que l'œuvre de Flavius Josèphe ait grandement influencé les auteurs qui ont pu évoquer les Ituréens à partir du III^e siècle *p. C.* Certes, Eusèbe de Césarée fait de l'historien « de beaucoup le plus célèbre des juifs de son temps, non seulement auprès de ses compatriotes, mais aux yeux mêmes des Romains, si bien qu'à Rome on l'honora d'une statue et que le sérieux de ses ouvrages leur valut l'honneur des grandes bibliothèques⁵³ ». Cependant, on ne dispose pas d'information qui corrobore les écrits d'Eusèbe⁵⁴.

⁵¹ Flavius Josèphe, *AJ* XIII, 319 : τὸ μέρος τοῦ τῶν Ἰτουραίων ἔθνους.

⁵² Flavius Josèphe, *Autobiographie* 363-364.

⁵³ Eusèbe de Césarée, *Histoire ecclésiastique* III, 9.

⁵⁴ VIDAL-NAQUET P. (1977), « Flavius Josèphe ou Du bon usage de la trahison », in *Flavius Josèphe. La Guerre des Juifs*, traduit du grec par P. Savinel, (Arguments) Les Éditions de Minuit, Paris, p. 28 n. 104, ne peut citer qu'un seul papyrus du III^e siècle *p. C.* mentionnant un fragment de la *Guerre juive* ; cet auteur en conclut qu'« on ne voit pas, en tous les cas, que les milieux cultivés païens aient beaucoup fréquenté l'œuvre de Josèphe. »

Il faut donc se tourner vers d'autres auteurs pour tenter de caractériser le peuple ituréen des sources classiques.

1.3.1. Le peuple ituréen des sources classiques

Plusieurs auteurs anciens, à partir du premier siècle de notre ère, caractérisent les Ituréens comme un peuple — tout comme Timagène d'Alexandrie au siècle précédent — et le classent parmi les Syriens. On peut évoquer tout d'abord le témoignage de Pline l'Ancien. Dans son *Histoire naturelle* dédiée à Titus en 77 p.C., cet auteur compte encore les Ituréens parmi les peuples de la Syrie intérieure : l'expression qu'il emploie — « le peuple des Ituréens et ceux d'entre eux que l'on nomme les *Baethaemi*⁵⁵ » — impliquerait de surcroît l'existence de subdivisions dans ce groupe ethnique. Au cours de la seconde moitié du deuxième siècle de notre ère, Appien mentionne de même l'Iturée aux côtés de la Syrie Creuse, de la Palestine et de tous les autres peuples syriens sans évoquer les Arabes⁵⁶. Vibius Sequester, enfin, caractérise les Ituréens comme des Syriens rompus au maniement de l'arc⁵⁷. Dans tous les cas, l'appartenance des Ituréens aux peuples syriens se justifie essentiellement par leur situation géographique, sans référence ethnique ni sociologique.

À cette première catégorie de témoignages, dont l'utilité est négligeable pour caractériser l'identité ethnique ituréenne, on peut en opposer une seconde, qui met les Ituréens en relation avec les Arabes, soit pour les en distinguer soit pour les assimiler à eux. Les trois auteurs qui distinguent les Ituréens des Arabes font tous référence à la marche de Pompée en 63 a.C. : il s'agit de Strabon et des deux compilateurs latins tardifs Eutrope et Orose⁵⁸. Le témoignage strabonien est le plus intéressant parce qu'il situe précisément sur le Mont Liban les brigands déjà combattus par Pompée et encore actifs à l'époque augustéenne. L'aspect caricatural du jugement négatif porté par Strabon sur les pillards de la montagne libanaise montre cependant qu'il faut préférer en l'occurrence l'acception sociologique à l'acception ethnique des termes Ἰτουραῖοι et Ἀραβες. Il faut donc admettre à la suite de M. Sartre que c'est leur activité de brigands qui rapproche des Arabes les Ituréens de la montagne libanaise et non leur appartenance au même peuple⁵⁹.

⁵⁵ Pline l'Ancien, *Histoire naturelle* V, 81 : *Ituraeorum gentem et qui ex his Baethaemi uocantur*. On ignore la localisation en Syrie des *Baethaemi*; cf. DUSSAUD R. (1927), *Topographie de la Syrie antique et médiévale*, (BAH, 4) Librairie orientaliste Paul Geuthner, Paris, p. 196.

⁵⁶ Appien, *Guerre civile* V, 7 : Συρίαν τὴν Κοίλην καὶ Παλαιστίνην καὶ τὴν Ἰτουραίαν καὶ ὅσα ἄλλα γένη Σύρων; cf. *Histoire romaine* XII, 499.

⁵⁷ Vibius Sequester, *Gentes* 335 : *Ityraei, Syri, usu sagittae periti*.

⁵⁸ Strabon, *Géographie* XVI, 2, 18; Eutrope, *Abrégé d'histoire romaine* VI, 14, 1; Orose, *Histoire* VI, 6, 1.

⁵⁹ SARTRE, *D'Alexandre à Zénobie*, p. 52 n. 84.

Seul Dion Cassius laisse supposer la survivance au début du III^e siècle *p.C.* d'une tradition selon laquelle les Ituréens auraient été identifiés à des Arabes. L'historien évoque la nomination par Caligula, en 38 *p.C.*, d'un certain Sohaimos à la tête des « Ituréens parmi les Arabes »⁶⁰. Cette allusion concorde avec l'idée qu'il existe une Arabie des Ituréens⁶¹. Mais le témoignage de Dion Cassius demeure isolé.

L'analyse des sources de la tradition classique aboutit donc à un résultat relativement décevant puisque la plupart des auteurs grecs et latins caractérisent les Ituréens uniquement comme un peuple de la Syrie intérieure. Il est possible que les rapprochements entre les Ituréens et les Arabes découlent uniquement de la pratique du pastoralisme ou du brigandage, sans qu'aucun critère ethnique n'entre jamais en compte. Tous les textes précédemment cités permettent d'affirmer que si les auteurs grecs et latins ne se font pas nécessairement une idée précise de l'appartenance ethnique des Ituréens, ces derniers n'en sont pas moins identifiés dans la tradition littéraire. Par ailleurs, de nombreux témoignages épigraphiques montrent que les Ituréens sont également identifiés dans l'Empire romain, dès lors qu'ils sont combattus au Liban par le préfet Quintus Aemilius Secundus en 6-7 *p.C.*⁶², ou à partir du moment où certains d'entre eux intègrent les troupes de l'armée romaine.

1.3.2. *L'onomastique iturénienne et la présence arabe au Liban*

Les témoignages de l'intégration des Ituréens aux troupes romaines abondent, les plus anciens remontant au milieu du I^{er} siècle *a.C.* Dès cette époque, c'est-à-dire avant même le démembrement de la principauté constituée par Ptolémaïos fils de Mennaios, des Ituréens sont recrutés en Syrie. Virgile évoque dans ces termes l'arme qui fait leur renommée, à savoir l'arc : « les ifs sont ployés en arcs ituréens »⁶³. Des Ituréens combattent dans le camp pompéien à Pharsale en 48 *a.C.*⁶⁴. En 46 *a.C.*, ils sont aux côtés de César en Afrique⁶⁵. Cicéron les mentionne au service d'Antoine dans les *Philippiques*⁶⁶. Après les guerres civiles, l'Empire romain recrute des

⁶⁰ Dion Cassius, *Histoire romaine* LIX, 12, 2 : ἐν δὲ τούτῳ Σοαίμῳ μὲν τὴν τῶν Ἰτουραίων τῶν Ἀράβων [...] ἀρχὴν [...] ἐχαρίσατο.

⁶¹ L'idée de la coexistence de plusieurs Arabies non contiguës prévaut chez Dion Cassius, comme chez la plupart des auteurs classiques. Selon Arrien, par exemple, « la montagne qu'on appelle l'Anti-Liban » et où Alexandre serait venu mater les Arabes qui harcelaient ses troupes au cours du siège de Tyr est une Arabie (*Anabase* II, 20, 4). Il n'est donc pas étonnant de constater que chez Dion Cassius, parmi les nombreux territoires qu'attribue Antoine à Cléopâtre en 37/6 *a.C.*, il existe précisément une Arabie des Ituréens distincte de celle de Malichos (*Histoire romaine*, XLIX, 32,5 : πολλὰ μὲν τῆς Ἀραβίας τῆς τε Μάλχου καὶ τῆς τῶν Ἰτουραίων).

⁶² *CIL* III, 6687 = *ILS* 2683.

⁶³ Virgile, *Géorgiques* II, 448 : *Ituraeos taxi torquentur in arcus.*

⁶⁴ Lucain, *Guerre civile* VII, 230 et 514.

⁶⁵ [César], *Guerre d'Afrique* 20.

⁶⁶ Cicéron, *Philippiques* II, 44 ; II, 8 ; XIII, 8.

Ituréens. L'*Histoire des Alains* d'Arrien (1 et 18) cite une cohorte iturénienne *equitata* parmi les troupes auxiliaires de la Cappadoce dans la première moitié du II^e siècle *p.C.* Plus tardivement encore, à la fin du IV^e siècle *p.C.*, l'auteur de l'*Histoire Auguste* attribue à l'armée romaine une unité composée de trois cents archers ituréens sous le règne d'Aurélien⁶⁷; certes, on peut se demander s'il ne s'agit pas en l'occurrence d'une mention purement littéraire de ce corps de troupes, mais la *Notitia Dignitatum in partibus Orientis* (XXVIII, 44) conserve à la même époque le souvenir de la présence de la deuxième cohorte iturénienne en Basse-Égypte lors du IV^e siècle *p.C.* Par ailleurs, l'épigraphie confirme l'incorporation d'une aile et de plusieurs cohortes iturénennes aux troupes romaines sous le Haut-Empire, c'est-à-dire après le démembrement de la principauté libanaise des dynastes de Chalcis⁶⁸.

Les soldats ituréens sont principalement connus par leurs épitaphes. Les plus anciennes paraissent être les pierres tumulaires des soldats de la cohorte *I Ituraeorum*, qui prouvent la présence de ce corps de troupe sur le *limes* germanique à l'époque de Tibère⁶⁹. Ces épitaphes permettent d'établir des listes onomastiques⁷⁰, dont l'exploitation pose pour la recherche de l'identité ethnique iturénienne des problèmes de méthode. En effet, l'intégration d'un soldat dans une unité militaire ne constitue pas une preuve absolue de son appartenance au groupe ethnique qui donne son nom au corps de troupe. C'est la raison pour laquelle, par exemple, la seule attestation certaine de l'ethnique des Ituréens dans l'épigraphie grecque de la Syrie n'est pas très instructive⁷¹: sur un bloc découvert à Ḥīt, dans le Haurân, on peut lire l'épitaphe d'un soldat envoyé en Mésie qui fut « commandant des Ituréens »; celui-ci est vraisemblablement originaire du village où il est enterré, tout comme l'un de ses compatriotes, soldat de l'aile auxiliaire Agrippiana, mort en Germanie, et dont le corps ou les cendres ont été ramenées à Ḥīt⁷². « Bien qu'aucune de ces deux épitaphes ne soit datée, précise A. Sartre-Fauriat, il est vraisemblable que ces deux décès sont liés aux expéditions militaires sur les frontières occidentales, permanentes à partir de la fin du II^e siècle⁷³ », c'est-à-dire au moins un

⁶⁷ *Histoire Auguste, Vie d'Aurélien* XI, 3.

⁶⁸ SCHÜRER, *The History of the Jewish People in the Age of Jesus Christ*, I, p. 570-571 n. 53, que complètent SCHOTTROFF, « Die Ituräer », DABROWA E. (1986), « Cohortes Ituraeorum », *ZPE* 63, p. 221-230, et LÓRINCZ B. (1993), « Zur Herkunft eines Soldaten der cohors I Augusta Ituraeorum », *ZPE* 95, p. 297-299.

⁶⁹ DABROWA, « Cohortes Ituraeorum », p. 226-227.

⁷⁰ SCHÜRER, *The History of the Jewish People in the Age of Jesus Christ*, I, p. 562 et n. 4; SCHOTTROFF, « Die Ituräer », p. 148-152; KNAUF E.A. (1983), « Supplementa Ismaelitica 3. Die Eigennamen der Ituräer », *Biblische Notizen* 21, p. 41-47.

⁷¹ *I. Syrie* 2120 = *IGR* III, 1130; DUNAND M. (1932), « Nouvelles inscriptions du Djebel Druze et du Hauran », *RBi*, p. 408, n° 33, fragment moins complet.

⁷² *I. Syrie* 2121.

⁷³ SARTRE-FAURIAT A. (2001), *Des tombeaux et des morts. Monuments funéraires, société et culture en Syrie du Sud du I^{er} siècle av. J.-C. au VII^e siècle apr. J.-C.*, (BAH, 158) IFAPO, Beyrouth, II, p. 148.

siècle après que le recrutement de troupes ituréennes a commencé. À cette date, on ne peut affirmer sans hésitation que le gradé défunt de Ḥit est un Ituréen. Dans ces conditions, la proposition d'E.A. Knauf, qui prétend notamment pouvoir distinguer les « Ituréens ethniques » des « Ituréens de métier » dans les troupes auxiliaires de l'armée romaine⁷⁴, est particulièrement hasardeuse. En effet, l'armée est un milieu spécifique, distinct de la région d'origine des soldats, où l'assimilation s'opère rapidement, où la langue commune est le latin et dont le modèle commun est celui de la civilisation gréco-romaine. Pour illustrer ce propos banal d'un exemple révélateur relatif aux troupes ituréennes stationnées en Égypte, je renvoie aux attestations du terme militaire Ἰτουραιόρουμ, translittération exacte du latin *Ituraeorum*, dans plusieurs inscriptions grecques du temple nubien de Talmis-Kalabshah, où un proscynème émane notamment de Gaius Sa — et d'un personnage dont le nom est entièrement illisible, tous deux adorateurs du dieu local Mandoulis et soldats de la *cohors II Ituraeorum equitata*, cantonnée sur les rives du Nil pendant toute la durée de l'Empire⁷⁵.

Les épitaphes de soldats ituréens sont gravées en latin et il est parfois impossible de déterminer l'appartenance ethnique de tel ou tel porteur d'un nom sémitique latinisé. Ainsi, lorsqu'il fait l'inventaire des inscriptions de l'époque impériale relatives aux soldats ituréens, W. Schottroff doit-il se contenter de donner la transcription grecque courante du nom latin de tel ou tel Ituréen et de renvoyer aux répertoires onomastiques : les transcriptions grecques et latines des anthroponymes attestés en milieu ituréen correspondent fréquemment à des noms attestés dans toute la Syrie, en milieu arabe ou en milieu araméen⁷⁶. Le choix de l'une ou de l'autre solution repose sur un postulat discutable, ce qui amène à rejeter les conclusions d'E.A. Knauf, selon qui les noms arabes sont largement majoritaires dans l'onomastique ituréenne⁷⁷. Le recours privilégié à la langue arabe pour interpréter les anthroponymes des soldats ituréens transcrits en latin pourrait s'expliquer, ici comme ailleurs, par la possibilité de trouver des parallèles en plus grand nombre avec l'arabe qu'avec l'araméen. En tout état de cause, compte non tenu de ce pro-

⁷⁴ KNAUF, « Supplementa Ismaelitica 3. Die Eigennamen der Ituräer », et *id.*, « The Ituraeans: Another Bedouin State », p. 275-276.

⁷⁵ LESQUIER J. (1918), *L'armée romaine d'Égypte d'Auguste à Dioclétien*, (Mémoires publiés par les membres de l'Institut français d'archéologie orientale, 41) Imprimerie de l'Institut français d'archéologie orientale, Le Caire, p. 496, n° 25, l. 7-8 : στρατ[ιω]τῶν [σπειρ]ῆς β' Ἰτουραιόρο[υμ], à rapprocher de Λουσιτανόρουμ et de Ἰσπανόρουμ, attestés dans les inscriptions du même sanctuaire ; cf. *ibid.*, p. 499-500, n°s 36-37, avec une autre graphie, Εἰτουραίων.

⁷⁶ SCHOTTROFF, « Die Ituräer ».

⁷⁷ KNAUF, « Supplementa Ismaelitica 3. Die Eigennamen der Ituräer » ; *id.*, *Ismael*, p. 152-153, et « The Ituraeans: Another Bedouin State », p. 275-276.

blème méthodologique, on retiendra que l'onomastique des soldats ituréens révèle l'intégration linguistique et culturelle d'éléments araméens⁷⁸.

Quand on étudie la répartition géographique d'un anthroponyme porté par un soldat ituréen, on peut, dans certains cas, circonscrire une région moins étendue que l'ensemble de la Syrie. L'étude de D. Feissel sur les attestations du nom *Beeliabos* sous ses diverses formes hellénisées ou latinisées montre que les douze localisations des porteurs de ce nom orientent vers la Phénicie et plus précisément vers la région s'étendant entre le Mont Liban et la Damascène, c'est-à-dire là où l'on s'attend à trouver l'une des capitales ituréennes, Chalcis du Liban. Les données de la prosopographie externe confirment cette localisation, puisque deux parents de soldats ituréens se nomment *Beliabus*. Il ne s'ensuit pas nécessairement que tous les porteurs de ce nom soient identifiables à des Ituréens : D. Feissel constate simplement que les porteurs du nom *Beliabus* ne se rencontrent en Occident qu'en milieu ituréen⁷⁹.

Le même problème se retrouve dans l'épigraphie du Liban, de l'Anti-Liban et de l'Hermon, où les attestations de noms arabes ne signalent pas systématiquement la présence des Ituréens. Si l'on tient compte des inscriptions collectées dans les régions du Liban actuel, là où l'on s'attend à les trouver, l'identification d'une onomastique sémitique spécifiquement ituréenne semble vaine, contrairement à ce que suggère S. Dar à propos des inscriptions d'Har Senaim sur l'Hermon méridional⁸⁰. Par ailleurs, l'onomastique des inscriptions grecques et latines de la Beqā' et de ses montagnes bordières révèle avant tout l'aramaïsation du pays, un phénomène qui concerne l'ensemble des populations de langue sémitique, y compris celles de la Phénicie côtière⁸¹.

Certains anthroponymes, certains cultes et certaines coutumes funéraires sont toutefois révélateurs d'une présence arabe incontestable au Liban à l'époque hellénistique et romaine, mais l'on peut hésiter à les mettre systématiquement en relation avec les Ituréens.

Le patronyme hellénisé du premier prince de Chalcis, Μενναίος, ne semble attesté sous cette forme que dans les écrits de Strabon et dans ceux de Flavius Josèphe⁸². H. Seyrig avait remarqué que ce nom, qui pourrait correspondre à *Manāi*

⁷⁸ BEER, « Ituraea », col. 2378 ; SCHÜRER, *The History of the Jewish People in the Age of Jesus Christ*, I, p. 562.

⁷⁹ FEISSEL D. (1983), « Notes d'épigraphie chrétienne. XVI. Un Phénicien à Salone », *BCH* 107, p. 608.

⁸⁰ DAR, *Settlements and Cult Sites on Mount Hermon*, p. 78.

⁸¹ BRIQUEL-CHATONNET F. (1991), « Les derniers témoignages de la langue phénicienne en Orient », *RStudFen* 19, p. 3-21.

⁸² Strabon, *Géographie* XVI, 2, 10 ; Flavius Josèphe, *BJI*, 103 ; 185 ; 248 ; *AJ* XIII, 392 ; 418 ; XIV, 39 ; 126 ; 297 ; 330. Dans le codex 238 de sa *Bibliothèque* (314b, 26 et 41), qui résume l'histoire d'Hérode le Grand d'après les livres XIV-XX des *Antiquités juives*, le patriarche constantinopolitain Photius nomme le père de Ptolémaïos de Chalcis Μενναίος.

(*m'ny*), est formé sur le théonyme *Maan* ou *Maanū* (*m'n*) comme d'autres anthroponymes transcrits en grec de diverses manières⁸³. Or, plusieurs émissions monétaires de Ptolémaïos fils de Mennaios et de ses successeurs présentent au revers les images des Dioscures, les jumeaux dont le couple est fréquemment vénéré sous divers aspects par les Arabes à Édesse, à Émèse, dans le Haurân, à Palmyre et en Palmyrène. Parmi les couples divins attestés à Palmyre, on retrouve celui que forment Ma'anū et Shaarū. Le nom de l'un des jumeaux vénérés par les Ituréens pourrait donc être *Ma'anū*⁸⁴.

Sur les monnaies frappées par certains de ces dynastes, le type d'Athéna rappelle la forme hellénisée d'Allât, la déesse guerrière dont le culte serait commun à tous les Arabes de Syrie. Ainsi, tout comme les Arabes d'Émèse et d'Arca, les Ituréens implantés dans le Liban septentrional ont-ils pu pratiquer ce culte à Beit Jallouk. Mais je doute que l'on puisse prouver une quelconque exclusivité ethnique des cultes et des dévots de ce sanctuaire en se fondant sur la mention des théonymes grecs *Némésis*, *Kairos Kalos* et *Athéna*, ainsi que sur les noms qui apparaissent dans les quatre inscriptions des II^e et III^e siècles de notre ère que publie H. Seyrig⁸⁵.

Si l'on suivait le raisonnement d'H. Seyrig et si, par ailleurs, on pouvait conserver la leçon d'un passage de la *Guerre juive* (II, 481) où Flavius Josèphe nomme Νόαρος le fils d'un tétrarque ituréen d'Arca, le nom de celui-ci pourrait également être considéré comme un indice de l'appartenance ethnique arabe des dynastes ituréens, car il transcrit en grec un anthroponyme arabe attesté notamment à Arados et dans les environs de cette cité à Qalaat Yahmûr⁸⁶; mais deux autres passages de l'œuvre de Flavius Josèphe ne recommandent pas cette solution et le nom du prince libanais, qui doit être Οὔαρος⁸⁷, peut transcrire le latin *Varus* aussi bien qu'un anthroponyme sémitique.

⁸³ WUTHNOW H. (1930), *Die semitischen Menschennamen in griechischen Inschriften und Papyri des vorderen Orients*, (Studien zur Epigraphik und Papyruskunde, I, 4) Dieterich, Leipzig, p. 72 et 76; *Bull. épigr.* 1952, 167: Μανως Λιβάνου sur un ex-voto damascain daté de 213/4 p.C.; *CIS* II, 4134 et 4158, dédicace bilingue de la tour d'Elahbel à Palmyre, en 103 p.C.: Μανναιος [...] Οὐαβαλλάθου τοῦ Μανναιου τοῦ Ελαβηλου, correspondant à l'araméen *m'ny* [...] *bny whblt br m'ny 'lhbl*.

⁸⁴ SEYRIG H. (1954), « Antiquités syriennes. 57. Questions héliopolitaines », *Syria* 31, p. 80-98 = *AntSyr* V, p. 109-110; *id.* (1970), « Antiquités syriennes. 89. Les dieux armés et les Arabes en Syrie », *Syria* 47, p. 98-100.

⁸⁵ SEYRIG H. (1960-1961), « Némésis et le temple de Maqām Er-Rabb », in *Mélanges offerts au Père René Mouterde*, I, *MUSJ* 37, p. 259-270 = *id.*, *Scripta varia*, p. 145-156. Les formules onomastiques du site de Beit Jallouk mêlent des anthroponymes latins, grecs et sémitiques, tous hellénisés: Δροῦσος, pour un prêtre; Σα[.]ζουβα τοῦ Βαρεωνος, au génitif, pour un autre prêtre qui a un fils archonte dont le nom apparaît aussi sous la forme fléchie au génitif Αβιδδαρανου; Αβουδεμμου τοῦ Σαβεινου, au génitif, pour un autre archonte; Εὐτυχος Σατύρου est le nom d'un défunt enterré près du sanctuaire.

⁸⁶ *IGLS* VII, 4010, 4052; *cf.* WUTHNOW, *Die semitischen Menschennamen in griechischen Inschriften und Papyri des vorderen Orients*, p. 84; BRIQUEL-CHATONNET, « Les derniers témoignages de la langue phénicienne en Orient », p. 17.

⁸⁷ Flavius Josèphe, *BJ* II, 247, et *Autobiographie* 48-53.

Enfin, je ne suivrai pas la proposition de G.W. Bowersock selon laquelle le nom de Zénodôros de Chalcis recouvre certainement le nom arabe *Wahballah*⁸⁸, car le prince ituréen n'est dénommé qu'au moyen de l'anthroponyme grec.

Même si les arguments d'H. Seyrig ne sont pas négligeables, les noms des princes ituréens et les types des monnaies de Chalcis du Liban ne garantissent pas l'identification des dynastes à des Arabes. J'observe que le nom *Mennaios* est également celui d'un juif, père de l'un des trois ambassadeurs envoyés par Hyrcan à Antoine⁸⁹. Je constate par ailleurs que l'onomastique des princes de Chalcis — Ptolémaïos fils de Mennaios, Lysanias et Zénodôros — n'est pas plus homogène que celle des soldats engagés dans les troupes ituréennes, ce qui confirme encore que les liens supposés entre le nom et l'origine d'un individu sont souvent artificiels⁹⁰.

Dans un article déjà ancien sur « La notion de tombeau en Syrie romaine », M. Gawlikowski proposait d'attribuer la stèle funéraire de type *nefesh* à des populations nomades arabophones qui auraient pénétré en Syrie à l'époque hellénistique et qui auraient eu pour coutume de dresser au-dessus des sépultures individuelles ces monuments censés incarner l'âme du défunt⁹¹. Si cette hypothèse reste intéressante à l'heure actuelle, il est douteux en revanche que l'apparition de *nefesh* dans des régions de la Syrie romaine qui ont relevé de l'autorité ituréenne permette de l'étayer, car il n'existe aucune preuve des liens entre la stèle de type *nefesh* et les coutumes funéraires des Ituréens, inconnues par ailleurs. De tels monuments sont signalés dans l'arrière-pays de Beyrouth (el-Mécherfé), de Sidon (er-Rmaïlé, el-Habâbîyé, el-Hlâlîyé, el-Brâmîyé), dans les petites vallées du Mont Liban qui débouchent sur la Beqâ' (Nîha, Fourzol), en Abilène (Souq Wâdi Baradâ) et au Qalamoun (Yabroud)⁹². On peut simplement retenir l'idée que les attestations ponctuelles de *nefesh* au Liban constituent un indice supplémentaire de la présence arabe dans cette région contrôlée et occupée par les Ituréens.

Tout comme l'étude onomastique, celle des témoignages relatifs à la présence arabe au Liban laisse donc subsister des incertitudes sur l'identification des Ituréens à des Arabes. Par ailleurs, il est certain que le groupe ethnique ituréen semble avoir absorbé des éléments non négligeables de la culture araméenne.

⁸⁸ BOWERSOCK G.W. (2003), « The Hellenistic Leja' », in *La Syrie hellénistique, Topoi. Supplément 4*, p. 346.

⁸⁹ Flavius Josèphe, *AJXIV*, 307 : Ἰώσηπος Μενναίου.

⁹⁰ MACDONALD, « Nomads and the Ḥawrân in the Late Hellenistic and Roman Periods », p. 377-382, et *id.*, « Some Reflections on Epigraphy and Ethnicity in the Roman Near East », p. 187-189; YON J.-B. (2000), « Onomastique et influences culturelles : l'exemple de l'onomastique de Palmyre », *Mediterraneo antico. Economia Società Cultura* 3/1, p. 77-93, et *id.* (2002), *Les notables de Palmyre*, (BAH, 164) IFAPO, Beyrouth, p. 88-89, à propos de Palmyre.

⁹¹ GAWLIKOWSKI M. (1972), « La notion de tombeau en Syrie romaine », *Berytus* 21, p. 8.

⁹² RONZEVILLE S. (1910), « Nefes rupestres », *MFOBeyrouth* 4, p. 189-208, et MOUTERDE R. (1957), « Reliefs et inscriptions de la Syrie et du Liban », *MUSJ* 34, p. 204 (avec la bibliographie).

1.3.3. *Les Ituréens et la culture araméenne*

Sur la question des rapports entre les Ituréens et la culture araméenne, des publications récentes permettent de proposer de nouvelles hypothèses de travail qui complètent les études déjà anciennes ayant trait à l'aramaïsation des populations qui occupent la Phénicie et le Liban, c'est-à-dire l'espace géographique où l'on s'attend à trouver les Ituréens.

La Phénicie, la haute plaine de la Beqā' et ses montagnes bordières se caractérisent sur le plan démographique comme une mosaïque ethnique, où cohabitent aux époques hellénistique et romaine des indigènes, des Grecs et des Romains. Dans cette région du Proche-Orient, on suppose que le phénicien et l'araméen restent pour la majorité de la population rurale les moyens de communication habituels, non sans que le rapport dans la langue orale entre ces deux parlers indigènes ne se modifie au profit de l'araméen⁹³. En effet, les inscriptions phéniciennes demeurent nombreuses sur la côte au II^e siècle *a.C.*, ne se raréfiant qu'au I^{er} siècle *a.C.* avant de disparaître. L'hellénisation culturelle de la Phénicie se manifeste ainsi par la quasi-disparition de la langue phénicienne comme langue écrite. F. Briquel-Chatonnet montre que le témoignage le plus récent sur l'usage de la langue phénicienne en Orient consiste en la dédicace bilingue faite par un gymnasiarque à Hermès et à Héraclès, texte gréco-phénicien précisément daté de 25/4 *a.C.*⁹⁴; comme d'autres indices le laissent penser, on pourrait même considérer ce document assez inattendu comme « le signe d'une sorte [...] d'affirmation de la culture propre à la région, réaction due justement au fait que la langue phénicienne semblait menacée ». Il faut en conclure que « depuis le début de notre ère seul le grec est écrit en Phénicie », exception faite du latin, qui reste d'ailleurs rare en dehors du territoire de la colonie romaine de Berytus. La Phénicie et l'intérieur syrien représentent ainsi à l'époque impériale le cas d'un pays caractérisé d'un point de vue linguistique par la distorsion courante dans les empires à vocation universelle tel l'Empire romain entre la langue vernaculaire et la langue écrite, celle du pouvoir dominant, en l'occurrence le latin et le grec qu'utilisent les princes ituréens sur leurs monnaies et sur leurs inscriptions (mais cf. *infra*). Rien ne permet d'affirmer que, sur la côte, le phénicien ait continué à jouer, aux premiers siècles de notre ère, le rôle d'une langue vernaculaire. En revanche, divers témoignages indirects particulièrement révélateurs et, surtout, l'onomastique de la Phénicie côtière et celle de l'intérieur syrien prouvent que l'araméen, qui joue depuis au moins le VII^e siècle *a.C.* le rôle de langue véhiculaire

⁹³ BRIQUEL-CHATONNET, « Les derniers témoignages de la langue phénicienne en Orient », dont je résume les conclusions et d'où j'extraits les citations qui suivent dans ce paragraphe.

⁹⁴ IGLS VII, 4001.

dans tout le Proche-Orient, a alors tendance à supplanter le phénicien en Phénicie même, de sorte que la permanence, sinon la résurgence, d'une tradition visible dans la mode des noms locaux atteste l'aramaïsation profonde des cultures indigènes au cours des premiers siècles de notre ère. L'explication de ce phénomène résiderait dans « le fait que la Phénicie faisait partie depuis l'époque hellénistique du même ensemble politique que le monde araméen et que, semble-t-il, la langue araméenne détrônait le phénicien comme langue usuelle sur toute la côte et dans la montagne libanaise où, malgré des vicissitudes, elle a été parlée jusqu'au XVII^e siècle ». Sur l'ensemble du pays correspondant à l'actuel territoire libanais et jusqu'à la côte phénicienne, le maintien de traditions indigènes s'opère par l'usage, dans la langue parlée, de l'araméen et non du phénicien. Il faudrait donc analyser la disparition du phénicien dans la langue écrite et dans la langue parlée de son pays d'origine comme une conséquence de la situation et du rôle particulier de la Phénicie, région de contacts entre la mer Méditerranée et l'intérieur syrien.

La publication de l'unique inscription araméenne découverte à ce jour au Liban pourrait fournir un indice supplémentaire de l'aramaïsation linguistique des Ituréens, selon la conjecture de P. Bordreuil et de F. Briquel-Chatonnet⁹⁵. Découvert dans les années 1960 à Yanouh, dans l'arrière-pays montagneux de Jbayl, ce texte lacunaire évoque la construction d'un temple que l'on peut identifier à un édifice culturel hellénistique récemment mis au jour sur le même site. En ce qui concerne la montagne libanaise, il s'agirait de la première attestation de l'araméen comme langue d'affichage, à une époque qui correspondrait au moment où les Ituréens s'implantent au Liban, comme le laisse supposer le fait que le choix de l'ère des Séleucides paraît s'imposer pour le calcul de la date — an 203, équivalant à l'an 110/9 *a.C.* L'écriture araméenne qu'utilisent les auteurs de la dédicace provient de la graphie standard de l'époque achéménide, sans pour autant se rattacher à l'un ou l'autre des rameaux connus de l'araméen de la Syrie hellénistique et romaine comme le palmyrénien, l'édessénien ou le nabatéen. Dans ce contexte, il est tentant de considérer ce texte comme un témoignage de l'emprise iturénne sur le versant maritime du Mont Liban ; si tel est le cas, des Ituréens auraient constitué dès la fin du deuxième siècle avant notre ère un groupe social assez structuré pour dédier un temple dans la vallée du Nahr Ibrahim.

L'hypothèse développée par P. Bordreuil et par F. Briquel-Chatonnet pourrait être renforcée. Une monnaie iturénne acquise par le Kadman Numismatic Museum de Tel Aviv et publiée par A. Kindler présente une nouveauté remarquable par rapport aux autres monnaies ituréennes connues, dont les légendes n'emploient que le

⁹⁵ BORDREUIL P. & BRIQUEL-CHATONNET F., « Appendice : Une nouvelle écriture araméenne au mont Liban ? », in GATIER *et alii*, « Mission de Yanouh et de la haute vallée du Nahr Ibrahim », p. 148-152.

grec : au revers de ce bronze du tétrarque Lysanias fils de Ptolémaïos, deux lettres araméennes apparaissent dans le champ à droite ; l'auteur identifie une écriture *probably early Palmyrene* et reconnaît les initiales *bet* et *mēm*, qu'il faudrait développer par *b(r) m('ny)* soit « fils de Mennaios »⁹⁶. F. Briquel-Chatonnet, qui a bien voulu me faire part de son avis sur cette lecture dans une communication personnelle, estime que l'on peut raisonnablement suivre A. Kindler dans l'identification de caractères araméens même s'il n'y a pas de raison de les rapprocher du palmyrénien et même si la lecture proposée mériterait d'être vérifiée au moyen d'une photographie de meilleure qualité. L'enjeu est de taille car l'apparition de l'araméen sur la monnaie d'un prince de Chalcis du Liban confirmerait l'usage officiel de l'araméen en contexte ituréen⁹⁷.

1.4. Bilan

La question de l'identité ethnique ituréenne appelle une réponse plus nuancée que celle qui figure généralement dans les travaux scientifiques jusqu'ici.

Premièrement, la thèse d'une migration des Ituréens depuis l'Arabie septentrionale ne me semble pas pertinente et je rejoins donc M. Gawlikowski quand il évoque les dynastes arabes qui parviennent à soustraire à la tutelle séleucide les villes d'Aréthuse, de Beroia et d'Édesse, en Syrie du Nord ; l'hypothèse de leur migration depuis le nord de la péninsule Arabique ne s'impose pas non plus, d'autant que rien ne permet de supposer dans ce cas précis que ces princes et leurs tribus soient étrangers aux régions de la Syrie septentrionale qu'ils dominent à partir du II^e siècle *a. C.*⁹⁸.

Deuxièmement, l'identité ethnique ituréenne reste difficile à cerner. Certains auteurs modernes estiment que des nomades araméens parcourent encore la steppe environnant Palmyre à l'époque de l'apogée de la ville et que leur sédentarisation

⁹⁶ KINDLER A. (1993), « On the Coins of the Ituraeans », in HACKENS T. & MOUCHARTE G. (éd.), *Actes du XI^e Congrès International de Numismatique, organisé à l'occasion du 150^e anniversaire de la Société Royale de Numismatique de Belgique, Bruxelles, 8-13 septembre 1991*, I, Association Professeur Marcel Hoc pour l'encouragement des recherches numismatiques, Louvain, p. 284 et 287, n° 12, avec photographie, fig. 11.

⁹⁷ On ne peut écarter l'hypothèse d'un graffiti monétaire gravé intentionnellement par un particulier après que la monnaie a été mise en circulation, ce qui amène à douter de la valeur d'un monument unique pour en tirer des conclusions sur l'aramaïsation des princes ituréens. Sur les graffiti monétaires, dans un autre contexte, voir ÉLAYI A.-G. & ÉLAYI J. (1993), *Trésors de monnaies phéniciennes et circulation monétaire (V^e-IV^e siècles avant J.-C.)*, (Transeuphratène. Supplément, 1) Gabalda, Paris, p. 308-321 et 371 : avec l'avènement d'une économie monétaire partielle en Transeuphratène au cours du IV^e siècle *a. C.*, les graffiti qui apparaissent sur les monnaies phéniciennes d'époque perse indiquent que leurs auteurs considèrent les pièces altérées comme des objets personnels ; il pourrait s'agir d'un indice de l'alphabétisation de ces individus.

⁹⁸ GAWLIKOWSKI M. (1995), « Les Arabes de Syrie dans l'Antiquité », in VAN LERBERGHE K. & SCHOORS A. (éd.), *Immigration and Emigration within the Ancient Near East. Festschrift E. Lipiński*, (Orientalia Lovaniensia Analecta, 65) Peeters, Louvain, p. 84.

n'est toujours pas achevée au cours des trois premiers siècles notre ère⁹⁹. Si l'on pouvait vérifier cette hypothèse, l'identification des Ituréens à des Araméens ne serait pas à exclure en théorie, non parce que l'on dispose d'indices susceptibles de confirmer leur aramatisation linguistique, car on ne peut en tirer aucune conclusion définitive sur leur appartenance ethnique, mais parce que l'on s'apercevrait que l'intérêt des Modernes à analyser la pénétration des Arabes en Syrie avant l'islam a pu contribuer d'une part à accréditer la confusion, héritée de l'Antiquité, entre les Arabes et les Araméens, d'autre part à masquer les mouvements des populations araméennes dans le Proche-Orient hellénistique et romain.

Néanmoins, un faisceau d'indices convergents permet de retenir l'identification des Ituréens à un groupe ethnique arabe ou arabophone présent au Liban à partir du II^e siècle *a.C.* Selon cette théorie, plus probable que la précédente, l'aramatisation linguistique et culturelle des Ituréens serait à mettre sur le même plan que celle qui concerne l'ensemble des populations indigènes qui occupent la région syrienne où leur présence est signalée. La situation des Ituréens serait donc comparable à celle des Nabatéens, nomades sédentarisés au cours de l'époque hellénistique, qui ont adopté l'écriture araméenne, et dont l'onomastique et les cultes permettent de présumer l'origine arabe ; on peut ainsi supposer une évolution du concept d'« Ituréen » analogue à celle du concept de « Nabatéen », dont M.C.A. Macdonald indique qu'il se réfère initialement à une identité ethnique ou tribale, puis à la sujétion à un souverain nabatéen, et enfin, après l'annexion de 106 *p.C.*, à une appartenance originelle à une aire géographique et culturelle particulière¹⁰⁰.

2. LES TERRITOIRES DES ITURÉENS

Si l'Iturée demeure insaisissable en tant qu'entité géographique clairement définie, il est cependant possible de délimiter les aires du peuplement ituréen en Syrie. On peut ensuite tenter d'analyser le mode de vie des Ituréens sur les territoires qu'ils occupent.

2.1. L'Iturée n'existe pas

Même si les termes Ἰτουραία et *Ituraea* sont employés par les Anciens, l'identification d'une Iturée strictement ou vaguement circonscrite ne semble pas possible,

⁹⁹ GAWLIKOWSKI M. (1995), « Les Arabes en Palmyrène », in LOZACHMEUR H. (éd.), *Présence arabe dans le Croissant Fertile avant l'Hégire. Actes de la table ronde internationale organisée par l'Unité de recherche associée 1062 du CNRS, Études sémitiques, au Collège de France, le 13 novembre 1993*, Éditions Recherches sur les Civilisations, Paris, p. 107-108 ; YON, *Les notables de Palmyre*, p. 87.

¹⁰⁰ MACDONALD M.C.A. (1991), « Was the Nabataean Kingdom a "Bedouin State" ? », *ZDPV* 107, p. 116.

contrairement à ce que l'on peut lire dans la réédition de l'ouvrage d'E. Schürer et dans le récent *Barrington Atlas*¹⁰¹.

2.1.1. L'épigraphie de 'Atil (Haurân) et les spéculations modernes sur l'Iturée antique

Il convient tout d'abord de remarquer que les apports de l'épigraphie sont peu fiables si l'on tente de circonscrire l'Iturée antique.

Contrairement à plusieurs auteurs¹⁰², je doute que l'ethnique ituréen apparaisse dans deux inscriptions lacunaires de 'Atil (Haurân) publiées au tournant du siècle dernier par Ch. Clermont-Ganneau¹⁰³. Ces deux textes, dont la mise en page diffère mais dont le contenu serait similaire, commémorent la construction ou la réfection d'un atelier effectuée grâce à la générosité d'un certain Alexandros fils de Maximos: Τὸ ἐργαστήρ(ιον) ἐκ φιλοτειμίας Ἀλεξάνδρου Μαξίμου βουλευτοῦ Ἰατουραίου Ἀ[δ]ρα<η>νοῦ, selon la lecture que propose Ch. Clermont-Ganneau pour le premier texte, plus complet que le second. L'établissement du texte est mal assuré, en particulier pour l'ethnique de l'antique Adraha (Der'ā): Ch. Clermont-Ganneau obtient Ἀ[δ]ρα<η>νοῦ en combinant les deux transcriptions de R.E. Brünnow, A[. ρ]ανου et [A.]ραηνου; M. Dunand conteste cette lecture et préfère A[ιρ]ηνοῦ, solution peu satisfaisante¹⁰⁴.

Quoi qu'il en soit, dans le texte de 'Atil, dont l'établissement demeure douteux, la succession hypothétique de deux ethniques se trouve à l'origine de spéculations modernes sur la délimitation de l'Iturée antique. Parmi d'autres savants, R. Dussaud a cru pouvoir conclure de ce témoignage épigraphique que « le fait qu'un personnage porte deux ethniques atteste que ces deux ethniques sont différents. Notre Alexandre fils de Maxime était de race iturénne, probablement né en Iturée, mais demeurant à Adraa »¹⁰⁵. En fait, l'assertion de R. Dussaud est sans doute trompeuse car la pierre porte clairement ΙΑΤΟΥΡΑΙΟΥ dans le premier texte et ΙΑΤΟΥΡΑ[ΙΟΥ] –] dans le

¹⁰¹ SCHÜRER, *The History of the Jewish People in the Age of Jesus Christ*, I, p. 565-567; TALBERT R.J.A. (éd.) (2000), *Barrington Atlas of the Greek and Roman World*, Princeton University Press, Princeton – Oxford, carte 69, C 2.

¹⁰² DUSSAUD, *La pénétration des Arabes en Syrie avant l'Islam*, p. 177; SCHÜRER, *The History of the Jewish People in the Age of Jesus Christ*, I, p. 561 n. 1; SCHOTTROFF, « Die Ituräer », p. 132 n. 29.

¹⁰³ CLERMONT-GANNEAU Ch. (1901), *RAO* IV, p. 118-119, d'après les copies et les transcriptions de BRÜNNOW R.E. (1899), « Reisebericht 1898 », *MNDPV*, p. 83-84, nos 42-43. Cf. DUNAND, « Nouvelles inscriptions du Djebel Druze et du Hauran », p. 564-565, n° 78, pour une nouvelle édition de la première inscription = *SEG* VII, 1105.

¹⁰⁴ Comme DUNAND, *ibid.*, le reconnaît lui-même, l'ethnique de Airè-Sanamein est Αἰρησίος si l'on se fonde sur une inscription commémorant l'achèvement et la consécration d'un Tychaion dans cette même localité (*I. Syrie* 2413 f: Αἰρησίων) et sur d'autres textes inédits dont M. Sartre prépare la publication.

¹⁰⁵ DUSSAUD, *La pénétration des Arabes en Syrie avant l'Islam*, p. 177.

second. Il s'agit certainement moins d'un ethnique que de la transcription grecque d'un anthroponyme sémitique, *Ιατουραιος, qu'il convient peut-être de rapprocher de Ιατουρος, plus fréquent¹⁰⁶; attesté à plusieurs reprises dans l'épigraphie nabatéenne sous la forme *yṭwr*, Ιατουρος rappelle en outre le nom du fils d'Ismaël, *Yeṭūr*¹⁰⁷, mais ces rapprochements onomastiques n'éclairent en rien la question de la localisation de l'Iturée antique.

2.1.2. L'Iturée des sources classiques

Si l'on examine ensuite les sources littéraires, il semble que les termes *Ἰτουραία* et *Ituraea* y réfèrent aux avatars du territoire ituréen plutôt qu'à une région unique de la Syrie. Le témoignage d'Appien évoque l'époque des guerres civiles de la fin de la République romaine. Il mentionne l'Iturée aux côtés de la Syrie Creuse et de la Palestine, pour rappeler simplement la décision prise par Antoine en 37/6 *a.C.* d'offrir aux enfants de Cléopâtre les territoires enlevés à Lysanias, le dynaste ituréen qui a soutenu les Parthes¹⁰⁸. À cette date, il peut encore s'agir d'une région de la Syrie correspondant au territoire où s'exerçait quelques années auparavant la domination des princes de Chalcis, c'est-à-dire à la Beqā' et à ses montagnes bordières jusqu'au versant maritime du Mont Liban. Cette acception du toponyme *Ἰτουραία* répondrait donc à l'expression employée par Strabon pour désigner le domaine de Ptolémaïos fils de Mennaios, à savoir « le Massyas et la montagne des Ituréens »¹⁰⁹.

Dans les autres sources de la tradition classique, qui traitent toutes de l'époque postérieure au démembrement de la principauté ituréenne placée sous l'autorité de la dynastie lagide entre 37/6 et 31 *a.C.*, l'Iturée, sensiblement restreinte par rapport au domaine des premiers princes de Chalcis, est toujours mise en relation avec la Trachônite antique. Cependant, contrairement à cette dernière, dont G.W. Bowersock montre qu'elle correspond à une région hauranaise clairement identifiable géographiquement qui comprend non seulement le plateau basaltique du Lejā mais aussi le plateau de Qura' au nord-est du Jabal al-'Arab¹¹⁰, l'Iturée demeure

¹⁰⁶ Voir WUTHNOW, *Die semitischen Menschennamen in griechischen Inschriften und Papyri des vorderen Orients*, p. 57, qui en donne sept attestations en grec, toutes à Umm al-Jimāl, auxquelles on peut ajouter SEG VII, 1163, à Dhībīn dans le Haurān, ainsi que SEG VII, 1152, à Qraya, où la pierre porte le nom *Ἰητουρος*.

¹⁰⁷ CANTINEAU J. (1932), *Le Nabatéen*, II, *Choix de Textes – Lexique*, Ernest Leroux, Paris, p. 103.

¹⁰⁸ Appien, *Guerre civile* V, 7.

¹⁰⁹ Strabon, *Géographie* XVI, 2, 10. On trouve encore dans le *Liber interpretationis hebraicorum nominum* de Jérôme (*De Luca* 64, 27) le raccourci suivant, qui perpétue la tradition d'une identification de l'Iturée à une région montagneuse de la Syrie entre la seconde moitié du IV^e et le début du V^e siècle *p.C.* : *Ituraeae montanae. Syrum est.*

¹¹⁰ BOWERSOCK, « The Hellenistic Leja' ».

insaisissable. Sur ce point, les divergences entre Luc et Eusèbe de Césarée, les deux auteurs qui utilisent le terme Ἰτουραία en le mettant en relation avec la Trachônitide, sont remarquables.

L'Iturée de Luc et de la tradition chrétienne attachée à la lettre de l'Évangile composé entre 70 et 85 p.C. — Origène, Eusèbe lui-même, le *Chronicon paschale*, Georges le Syncelle — ne correspond qu'à une partie du domaine attribué à l'Hérodien Philippe à la suite du décès de son père, Hérode le Grand, en 5/4 a.C.¹¹¹ :

« L'an quinze du gouvernement de Tibère César, Ponce Pilate étant gouverneur de la Judée, Hérode tétrarque de Galilée, Philippe son frère tétrarque du pays d'Iturée et de Trachônitide, et Lysanias tétrarque d'Abilène, sous le sacerdoce de Hanne et Caïphe, la parole de Dieu fut adressée à Jean fils de Zacharie, dans le désert. »

D'après le texte de Luc, l'Iturée est une région distincte à la fois de la Trachônitide, placée elle aussi sous la domination de Philippe, et de la Galilée et de l'Abilène, sans que l'on puisse en préciser les contours. Cette délimitation en négatif de l'Iturée correspond aux données transmises par Strabon, selon qui, à l'époque d'Auguste, les deux plateaux nommés *Trachônes* se distinguent des parties montagneuses du pays situé au sud de Damas, peuplées d'un mélange d'Arabes et d'Ituréens¹¹². Or, d'après Flavius Josèphe, le territoire confié au tétrarque Philippe à la mort d'Hérode le Grand recouvre non seulement la Trachônitide, mais aussi la Gaulanitide, la Batanée, l'Auranitide et l'Hermon méridional, où le tétrarque hérodien refonde Paneas sous le nom de *Césarée*¹¹³. Il est donc impossible de délimiter l'Iturée lucanienne, qui pourrait correspondre à tout ou partie du domaine de Philippe, à l'exception de la Trachônitide. Peut-être Chalcis du Liban a-t-elle été incluse dans les territoires de Philippe, bien qu'on ne dispose d'aucun moyen de vérifier cette hypothèse : on sait seulement qu'une grande partie, sinon l'intégralité du territoire de Zénodôros a été attribuée au père de Philippe par Auguste à l'occasion de son voyage en Orient, en 21/0 a.C.¹¹⁴, mais le sort de l'ancienne capitale iturénne reste inconnu. Si l'on conserve la leçon de certains manuscrits de la *Guerre juive*, il semble plus vraisemblable que le domaine de Philippe ne comprenne pas la

¹¹¹ Luc 3, 1-2 (traduction TOB). BASLEZ M.-F. (1998), *Bible et Histoire. Judaïsme, hellénisme, christianisme*, Fayard, Paris, p. 187-188, qui relève la complexité du synchronisme établi par Luc pour dater vers 28/9 p.C. la vocation prophétique de Jean-Baptiste, suggère que la mention de l'obscur tétrarque d'Abilène se fonde sur une tradition locale que l'évangéliste aurait recueillie à Damas ou en Damasène. On peut ajouter que la mention de l'Iturée contribue également à inscrire la mission de Jean-Baptiste dans l'histoire locale, sans pour autant que soit résolu le problème épineux de la localisation précise du pays ituréen.

¹¹² Strabon, *Géographie* XVI, 2, 20.

¹¹³ Flavius Josèphe, *AJ* XVII, 319 ; *BJ* II, 95.

¹¹⁴ Flavius Josèphe, *AJ* XV, 360 ; *BJ* I, 400 ; Dion Cassius, *Histoire romaine* LIV, 9, 3.

Beqā' méridionale, mais qu'il s'étende plutôt sur le versant oriental de l'Hermon, qui avait fait partie des domaines de Zénodôros¹¹⁵.

Je conclus de l'examen du texte de Luc que l'Iturée lucanienne a pu comprendre l'Hermon méridional et oriental et que l'évangéliste dénomme Ἰτουραία une région nettement réduite par rapport à l'ancien domaine de Ptolémaïos fils de Mennaios.

Bien qu'il connaisse le passage de Luc puisqu'il le reprend littéralement dans sa *Démonstration évangélique* (VIII, 14), Eusèbe de Césarée identifie explicitement l'Iturée à la Trachônite dans son *Onomasticon*¹¹⁶. La précision qu'il apporte ensuite laisse supposer qu'il les considère comme un seul pays hauranais de la province d'Arabie, situé entre Bostra et Damas : « on appelle Trachônite le pays qui confine

¹¹⁵ Sur ce point, il convient d'examiner en détail le texte de Flavius Josèphe, *BJ* II, 95 : Ἐγένετο δὲ ὑπὸ τούτῳ μὲν ἢ τε Περαία καὶ Γαλιλαία, πρόσδοδος διακοσίων ταλάντων, Βατανέα δὲ καὶ Τράχων Ἀυρανίτις τε καὶ μέρη τινὰ τοῦ Ζήνωνος [il faut lire < Ζηνοδώρου > (cf. *AJ* XVII, 319)] οἴκου τὰ περὶ Ἰβαν, πρόσδοδος ἔχοντα ταλάντων ἑκατόν, ὑπὸ Φιλίππῳ τέτακτο. « Passaient sous l'autorité de Philippe la Pérée et la Galilée, avec un revenu de deux cents talents ; la Batané, la Trachônite, l'Auranitide et certaines parties du domaine de Zénodôros, autour d'Ina, qui fournissaient un revenu de cents talents. » Pour le nom de la localité autour de laquelle s'étendent les parties du domaine de Zénodôros attribuées à Philippe, E. Schürer (*The History of the Jewish People in the Age of Jesus Christ*, I, p. 567 n. 33) retient la leçon des manuscrits VC, Ἰάμνεια, tout comme H.St.J. Thackeray dans l'édition de la collection Loeb. Or, Iamnia est concédée à la sœur de Philippe, Salomé, et Flavius Josèphe (*AJ* XVII, 189) écrit ailleurs que Philippe reçoit Paneas : ainsi semble s'imposer la correction de Ἰάμνεια en Πανειάδα, qui dénomme « la région de Paneas » entrée en possession d'Hérode le Grand, puis de Philippe son fils. Les œuvres des chronographes byzantins pourraient *a priori* accréditer cette émendation si elles ne comportaient de nombreuses erreurs sur les territoires attribués au fils d'Hérode le Grand. Je note qu'aux XI^e-XII^e siècles, Georges Cédrenos se fait l'écho d'une tradition qui permettrait de privilégier la correction du texte de Flavius Josèphe : dans sa *Synopsis historiôn*, vaste compilation allant de la Création à 1057, ce chronographe byzantin précise qu'Auguste aurait attribué à Philippe la région environnant Paneas, ainsi que la Batané, le Trachôn, le pays d'Akraba, la Gaulanitide et la région de Gamala (*Compendium historiarum* 333, PG CXXI [1864], 369 C : Φιλίππῳ δὲ τὰ περὶ τὴν νῦν Πανειάδα καὶ Βαταναίαν καὶ Τράχωνα καὶ τὴν Ἀκραβατίνην καὶ Γαυλανίτιν καὶ Γάλαθα, ἔνθα ἦν Γαμάλα πόλις). Cependant, les écrits de Georges Cédrenos comportent plusieurs inexactitudes qui empêchent de le suivre en tous points : ainsi par exemple, l'Idumée échoit-elle de manière invraisemblable à Lysanias d'Abilène. Bien que moins fautif que celui du précédent auteur, le texte de Jean Zonaras (*Épitome historiarum* V, 26, PG CXXXIV [1864], 457 C) suscite des réserves similaires, de sorte que les enseignements que l'on peut tirer de la tradition manuscrite de Flavius Josèphe paraissent plus fiables que les assertions des chronographes byzantins. Or, un premier manuscrit de la *Guerre juive* donne Ἰννάνω (PAM), un second Ἰβαν (L) et un troisième Ἰβαν (R), tandis que la traduction latine ancienne de Flavius Josèphe donne *innam uicum* : reprenant une hypothèse d'A. Schalit, A. Pelletier conserve ces leçons dans l'édition de la CUF et retrouve le nom d'un bourg du Mont Hermon, Ἰβα — à l'accusatif Ἰβαν. Le toponyme ancien se conserverait dans le nom du village actuel de *Hine*, dont on connaît un temple important et une inscription grecque commémorant la construction du sanctuaire sous la surveillance des épimélètes. Voir KRENCKER D.M. & ZSCHIEZSCHMANN W. (1938), *Römische Tempel in Syrien*, (Denkmäler antiker Architektur, 5) Walter de Gruyter & Co., Berlin – Leipzig, p. 267. Ce site serait également identifiable à l'Ina mentionnée par Claude Ptolémée (*Géographie* V, 15, 22). La leçon Ἰβαν permet de comprendre pourquoi la formule μέρη τινὰ τοῦ < Ζηνοδώρου > οἴκου τὰ περὶ Ἰβαν (ou Ἰννάν < ω >) « certaines parties du domaine de Zénodôros, autour d'Ina » est employée pour désigner la région de l'Hermon oriental nommée à part dans la liste des territoires concédés à Philippe.

¹¹⁶ Eusèbe de Césarée, *Onomasticon* 110, 27-28 : Ἰτουραία ἢ καὶ Τραχωνίτις χώρα, ἧς ἐτετράρχει Φίλιππος, ὡς ἐν Εὐαγγελίῳ ; 166, 1-2 : Τραχωνίτις χώρα ἢ καὶ Ἰτουραία, ἧς ἐτετράρχει Φίλιππος κατὰ τὸν εὐαγγελιστὴν Λουκᾶν.

au désert de Bostra en Arabie » ; « déjà mentionnée ci-dessus, elle est au-delà de Bostra dans le désert au sud dans la direction de Damas »¹¹⁷.

Manifestement, à l'époque d'Eusèbe de Césarée (ca 265-339/40), Ἰτουραία est un toponyme qui n'a pas disparu de l'usage savant mais qui ne dénomme toujours pas une entité territoriale connue et reconnue, de sorte qu'on ne peut s'appuyer sur cet auteur pour délimiter précisément le pays qu'il nomme ainsi. On peut néanmoins affirmer que l'Iturée d'Eusèbe de Césarée et celle de Jérôme, le traducteur latin de son *Onomasticon*, coïncide encore dans ses grandes lignes avec celle de Luc, à savoir avec tout ou partie de la région syrienne dominée par Zénodôros de Chalcis à l'époque d'Auguste, puis attribuée à Hérode le Grand et, par la suite, au fils de ce dernier, Philippe. Ce n'est déjà plus le cas de l'Iturée d'Épiphané, l'évêque de Salamine de Chypre, natif d'un village proche d'Éleuthéropolis en Palestine et mort en 402.

2.1.3. Une terre de légende

À deux reprises dans son traité contre toutes les hérésies composé à Chypre de 374 à 376, Épiphané de Salamine évoque le « pays d'Iturée » (Ἰτουραία χώρα), qu'il localise au bord de la mer Morte tout comme la Nabatène, la Moabitude et l'Ariélitude ; c'est dans ces régions que les sectes juive et judéo-chrétienne des osséens et des sampséens, toutes deux liées au mouvement baptiste syncrétiste des elkasaïtes, auraient recruté une partie de leurs membres¹¹⁸. Cette localisation de l'Iturée en Transjordanie demeure isolée et difficilement compréhensible : peut-être révèle-t-elle le peu d'importance qu'accorderait Épiphané à l'exactitude géographique dans son traité hérésiologique ; si tel n'est pas le cas, ce qui est plus probable compte tenu des origines palestiniennes de cet auteur, il est possible que la tradition manuscrite assez défectueuse dont le texte d'Épiphané de Salamine a été la victime ait abouti à une confusion de l'Iturée avec l'Idumée¹¹⁹. Quoi qu'il en soit, les

¹¹⁷ Eusèbe de Césarée, *Onomasticon* 110, 28-29 : Τραχωνίτις δὲ καλεῖται ἡ παρακειμένη χώρα τῆ ἐρήμῳ τῆκατὰ Βόστραν τῆς Ἀραβίας ; 166, 2-4 : κεῖται καὶ ἀνωτέρω. ἔστιν δὲ καὶ ἐπέκεινα Βόστρων κατὰ τὴν ἔρημον πρὸς νότον ὡς ἐπὶ Δαμασκόν.

¹¹⁸ Épiphané, *Panarion* XIX, 1, 2 ; XLIII, 1, 1. Voir CIRILLO L. (1997), « Livre de la révélation d'Elkasaï », in BOVON F. & GEOLTRAIN P. (éd.), *Écrits apocryphes chrétiens*, I, (Bibliothèque de la Pléiade) Gallimard, Paris, p. 827-872, et *id.* (2000), « Courants judéo-chrétiens », in MAYEUR J.-M. et alii (éd.), *Histoire du christianisme*, 1, *Le Nouveau Peuple (des origines à 250)*, Desclée, Paris, p. 313-315, sur les relations entre le *Panarion* et le *Livre de la révélation d'Elkasaï*, texte apocryphe chrétien utilisé par Épiphané de Salamine dans sa réfutation des hérésies osséenne et sampséenne.

¹¹⁹ Suggestion de P.-L. Gatier. J'observe qu'une telle erreur n'est pas isolée dans la littérature grecque tardive : en effet, c'est sans doute sur une confusion similaire que repose l'assertion invraisemblable du chroniqueur byzantin Georges Cédrenos, selon qui le tétrarque Lysanias aurait obtenu par la faveur d'Auguste non seulement l'Abilène, mais aussi l'Idumée, Ziphénè et son pays environnant (*Compendium historiarum* 333, PG CXXI [1864], 369 C : τῷ δὲ Λυσανίᾳ τὴν Ἰδομαίαν καὶ Ζιφηνὴν καὶ τὰ ταύτης χωρία καὶ Ἀβιληνὴν).

témoignages plus tardifs, jusqu'à l'époque médiévale et au-delà, ignorent la localisation de l'Iturée en bordure de la mer Morte. Après Épiphane, les auteurs qui situent l'Iturée semblent rester fidèles à la géographie néo-testamentaire¹²⁰, comme le montre encore au XII^e siècle la *Chronique* de Guillaume de Tyr¹²¹.

Si l'on écarte la description problématique d'Épiphane de Salamine, on pourrait conclure du texte de Guillaume de Tyr à l'existence d'une longue tradition, fidèle à la géographie néo-testamentaire et unanime sur la localisation de l'Iturée. Or, il n'en est rien, comme le montre la lecture du texte d'Eusèbe de Césarée.

Les divergences de la tradition littéraire relative à l'Iturée pourraient refléter le fait que l'implantation des Ituréens dans les régions où ils sont mentionnés n'exclut pas leur coexistence avec d'autres groupes ethniques, comme l'indique explicitement Strabon. Par ailleurs, les différentes localisations de l'Iturée invitent à imaginer une implantation iturénienne progressive, éventuellement conditionnée par l'émergence de pouvoirs rivaux (Hasmonéens, Nabatéens); il est possible de faire l'hypothèse que la poussée des Hasmonéens en direction de la Damasçène aurait refoulé une partie des Ituréens au-delà de la Transjordanie et du Haurân dans la seconde moitié du II^e siècle *a.C.*, mais les preuves font défaut pour étayer cette proposition.

Dans le cadre de l'Empire romain, le fait que l'Iturée n'a jamais eu de frontières connues et reconnues explique sans doute que les géographes et les itinéraires

¹²⁰ J'écarte le témoignage tardif du chroniqueur athénien Laonikos Chalkokondylès (*ca* 1423-1490), selon lequel « L'Égypte s'étend depuis le phare (?) d'Alexandrie jusqu'au pays ituréen (?) » (*Historiarum Demonstrationes* III, 75 C: Διήκει δὲ Αἴγυπτος ἀπὸ < Φάρου > τῆς Ἀλεξανδρείας ἕστε < Ἰτουραίων > χώραν). L'établissement du passage cité est problématique car le texte semble corrompu. C'est la raison pour laquelle DARKÓ E. (éd.) (1922), *Laonici Chalcocondylae Historiarum Demonstrationes*, (Scriptorum Graecorum et Romanorum) Academia Litterarum Hungarica, Budapest, I, p. 133, estime nécessaire de corriger la leçon incompréhensible ἀπὸ Τύρου que donnent tous les manuscrits par ἀπὸ < Φάρου >; *contra* BEKKER I. (éd.) (1843), *Laonicus Chalcocondylas*, (Corpus scriptorum historiae Byzantinae) Weber, Bonn, p. 142, et PG CLIX (1866), 145. En revanche, je ne sais s'il convient de suivre ce même éditeur lorsque, en accord avec son prédécesseur I. Bekker (*ibid.*), il corrige le texte du chroniqueur athénien pour restituer la graphie classique du toponyme < Ἰτουραίων > χώραν: tous les manuscrits donnent Ἰτουρέαν χώραν — leçon conservée dans l'édition de la PG CLIX (1866), 145, mais traduite par *Ituream regionem* —, à l'exception d'un seul (L), où une deuxième main impose la leçon Ἰτουρέαν χώραν. Il est donc possible que ce soit bien l'Iturée qui soit mentionnée, même à une époque aussi tardive que le XV^e siècle, car Laonikos Chalkokondylès semble respecter la géographie antique: la distinction qu'il opère entre la Syrie Creuse et la Phénicie est révélatrice à cet égard. Néanmoins, la localisation de cette région qui confine à l'Égypte des Mamlûks demeure problématique: je n'ai aucune explication satisfaisante à proposer sur ce point, à moins de supposer une nouvelle confusion de l'Iturée avec l'Idumée.

¹²¹ Guillaume de Tyr, *Chronique* IX, 15, 21-27; XXI, 10, 1-20. Comme on pouvait le déduire également d'un autre extrait (XVI, 9, 58-64) où l'archevêque latin glose l'assertion de l'évangéliste pour expliquer l'étymologie du toponyme *Trachônitide*, ces passages révèlent que la référence à Luc est à nouveau déterminante. Les spéculations de Guillaume de Tyr l'amènent à identifier explicitement l'Iturée au pays situé entre Baniyas et Baalbek, c'est-à-dire au versant méridional de l'Hermon et à la Beqā' méridionale, et plus précisément à la région de Aanjar (*Ainegerra*), où se trouvait Chalcis du Liban.

anciens en ignorent totalement l'existence. Il apparaît en effet que cette (ou ces) région(s) se défini(ssen)t comme tout espace géographique placé à un moment ou à un autre de l'histoire sous la domination d'un prince ituréen client de Rome. Au premier siècle de notre ère, les multiples remaniements territoriaux du domaine autrefois gouverné par les dynastes de Chalcis du Liban et désormais attribué à divers princes clients ont probablement contribué au rétrécissement spatial du territoire que les Anciens et les Modernes auraient continué à dénommer au moyen du même toponyme jusqu'à en faire une terre de légende¹²². Dans ce processus, le rôle joué par l'allusion de Luc est déterminant : la mention de l'Iturée par l'évangéliste en fait un pays dont la tradition savante chrétienne doit admettre l'existence et qu'il faut localiser.

2.2. Les aires de peuplement ituréen

La plupart des auteurs qui traitent de l'histoire du peuple ituréen entre le II^e siècle *a.C.* et la fin du I^{er} siècle *p.C.* ne mentionnent jamais l'Iturée, exception faite des quelques témoignages dont il a déjà été question. S'il faut utiliser avec précaution les données qu'elles transmettent, la tradition littéraire et l'épigraphie permettent d'identifier certaines régions où l'on peut s'attendre à trouver les Ituréens, en prenant garde de ne pas considérer leur occupation comme exclusive : le passage de la *Géographie* strabonienne relatif à l'occupation humaine du Mont Liban et de la Beqā' entre l'époque de Pompée et celle d'Auguste (XVI, 2, 18) suggère en effet que Ptolémaïos fils de Mennaïos n'est pas le seul « tyran » et que les Ituréens ne sont pas les seuls « brigands » connus à avoir élu domicile dans les montagnes ou en d'autres points stratégiques du Liban afin de prendre le contrôle des villes de la côte phénicienne et des campagnes de l'intérieur.

2.2.1. Le cas douteux de l'occupation ituréenne de la Galilée et du Jawlān

Si l'on considère le cas de la Galilée et celui du Jawlān, il apparaît que les sources littéraires n'impliquent aucunement la présence des Ituréens dans ces régions.

S.J.D. Cohen, parmi d'autres auteurs, suppose que les Ituréens convertis par l'Hasmonéen Aristobule (104-103) auraient été absorbés parmi la population de la Galilée. Cette proposition me paraît peu vraisemblable car, même à une date anté-

¹²² On pourrait multiplier à l'envi les témoignages tardifs sur l'Iturée. Ce toponyme apparaît encore dans l'Orient imaginaire de la légende arthurienne au XII^e siècle : parmi les rois païens orientaux qui se portent à l'encontre des armées chrétiennes occidentales d'Arthur et de ses compagnons, Geoffroy de Monmouth (*Historia Regum Britanniae* 163 et 170) évoque « Xerxès roi des Ituréens » (*Serses rex Itureorum*), qui devient « Xerxès roi d'Iturée » dans l'adaptation du poète normand Wace (*Roman de Brut*, v. 11108 : *E d'Iture li rei Xerses*).

rieure à leur conversion, leur présence n'est pas du tout attestée dans cette région, contrairement à ce que répètent de nombreux historiens à la suite d'A.H.M. Jones¹²³ : il n'est jamais question des Ituréens dans les passages de Flavius Josèphe relatifs aux avancées hasmonéennes en Galilée à la fin du II^e siècle *a.C.*, ni non plus de la Galilée dans les écrits de ce même auteur qui concernent les Ituréens.

Un passage de Georges le Syncelle est parfois allégué comme preuve de l'occupation ituréenne d'une partie au moins de la Galilée à l'époque d'Alexandre Jannée, mais l'examen de ce témoignage tardif n'est pas plus concluant que celui des écrits de Flavius Josèphe. À propos du siège de Tyr qu'aurait entrepris Alexandre Jannée (103-76) à la fin de son règne, le chroniqueur byzantin (mort après 810) indique que l'Hasmonéen était sur le point de partir combattre les Ituréens lorsqu'il mourut¹²⁴ :

« Ayant porté la guerre contre Antiochos [XII] Dionysos [88-85], le fils de Grypos, Alexandre Jannée remporta la victoire. Après avoir envahi le territoire des Tyriens, il assiégea leur île. Ayant été mis à l'épreuve par un soulèvement des Nabatéens et des Ituréens, il envoya le stratège galiléen Digaios contre les Nabatéens. Et il se disposait à combattre les Ituréens lorsqu'il mourut, la trentième année de son règne, remettant le pouvoir aux mains de son épouse Salinè, qui avait eu de lui deux enfants, Hyrcan et Aristoboulos. À compter de ce moment, les affaires des juifs furent bouleversées. »

L'information transmise indépendamment de Flavius Josèphe par le chroniqueur byzantin du IX^e siècle n'implique aucune occupation ituréenne permanente de la Galilée ou du Jawlān. Les Hasmonéens et les Tyriens s'opposent déjà depuis le milieu du II^e siècle *a.C.* pour le contrôle de la Galilée, en particulier pour celui du village de Kadesh, qui finit par être englobé dans le territoire de la cité côtière phénicienne à l'époque impériale¹²⁵.

¹²³ JONES A.H.M. (1931), « The Urbanisation of the Ituraean Principality », *JRS* 21, p. 265-266. Cf. ALT A. (1953), « Galiläische Probleme », in *Kleine Schriften zur Geschichte des Volkes Israel*, II, C.H. Beck, Munich, p. 409 n. 3, 422 n. 3 ; SCHÜRER, *The History of the Jewish People in the Age of Jesus Christ*, I, p. 564, et II, p. 9 ; STERN M. (1974), *Greek and Latin authors on Jews and Judaism*, The Israel Academy of Sciences and Humanities, Jérusalem, I, p. 225 ; GRAINGER, *Hellenistic Phoenicia*, p. 144 ; COHEN, « Religion, Ethnicity, and "Hellenism" in the Emergence of Jewish Identity in Maccabean Palestine », p. 212 ; FREYNE S. (1997), « Galilee in the Hellenistic through Byzantine Periods », *OEANE* 2, p. 372, et *id.* (2001), « Galileans, Phoenicians and Itureans. A Study of Regional Contrasts in the Hellenistic Age », in COLLINS J.J. & STERLING G.E. (éd.), *Hellenism in the Land of Israel*, (Christianity and Judaism in Antiquity, 13) University of Notre Dame Press, Notre Dame (Indiana), p. 188-189, 205-206.

¹²⁴ Georges le Syncelle, *Chronographie* 559, que je traduis. Pour tout ce passage de sa sélection chronographique, de même que pour les détails qui concernent l'étendue du territoire d'Alexandre Jannée à sa mort, Georges le Syncelle ne dépend pas de Flavius Josèphe, qui ignore le siège de Tyr, mais peut-être de Sextus Julius Africanus et, à travers lui, de sources juives plus anciennes, parmi lesquelles il faudrait compter Juste de Tibériade, selon GELZER H. (1880-1898), *Sextus Julius Africanus und die byzantinische Chronographie*, B.G. Teubner, Leipzig, I, p. 255-268, en particulier 256-258.

¹²⁵ Cf. Flavius Josèphe, *BJ* II, 459.

À l'époque d'Auguste, Strabon évoque la diversité ethnique qui caractérise le pays situé au nord de Jérusalem : dans cet ensemble régional, la Galilée est peuplée d'un mélange de tribus composées d'Égyptiens — c'est-à-dire de juifs selon la tradition alexandrine —, de Phéniciens et d'Arabes¹²⁶ ; mais le géographe, qui connaît les Ituréens, ne fait aucun rapprochement entre ces derniers et les Arabes galiléens, de sorte qu'il n'y a aucune raison d'identifier les premiers aux seconds.

En ce qui concerne le Jawlān, l'extension du territoire hasmonéen s'opère dans le cadre de la rivalité entre Alexandre Jannée et les Nabatéens d'Arétas III, sans que l'on sache rien de l'identité ethnique des populations vivant dans cette région sous la tutelle du premier¹²⁷.

L'examen des sources littéraires ne confirme donc la présence éventuelle des Ituréens ni en Galilée ni au Jawlān à l'époque hellénistique. À propos de Baniyas et du lac Houlé, il y a lieu de se demander si leur présence dans cette région ne remonte pas uniquement à l'époque de Lysanias et de Zénodôros de Chalcis ; encore faut-il remarquer qu'il n'est jamais question que d'une domination politique sur la région des sources du Jourdain.

2.2.2. *Le Liban*

D'après Strabon et Flavius Josèphe, l'aire principale de la domination ituréenne à l'époque de Pompée correspond à la Beqā', aux montagnes bordières de cette haute plaine, et même à quelques places côtières phéniciennes qui auraient été investies dans les environs immédiats des cités de Byblos, de Tripolis et de Bérytos. La région qui forme le domaine présumé de ceux que Strabon nomme « les Ituréens et les Arabes » (XVI, 2, 18) est le Liban. Si l'on considère le Liban antique dans son extension la plus large, comme le rappelle P.-L. Gatier¹²⁸, il faut prendre en compte non seulement le massif libanais, mais aussi l'Anti-Liban et son prolongement méridional, le Mont Hermon. Au cœur de cette région, la présence de trois agglomérations sous contrôle ituréen (Chalcis du Liban, Arca et Abila de Lysanias) amène à distinguer les régions sous domination ituréenne du Liban, où l'on trouverait un véritable peuplement ituréen sans que l'on puisse pourtant en évaluer l'importance.

L'examen des témoignages relatifs à l'identification et à la localisation de l'Iturée laisse présumer l'implantation des Ituréens en bordure des plateaux du Trachôn ou en Trachônite même. Mais G.W. Bowersock¹²⁹ me semble trop affirmatif sur ce

¹²⁶ Strabon, *Géographie* XVI, 2, 34.

¹²⁷ *Contra* MA'oz Z.U. (1993), « Golan », *NEAEHL* 2, p. 526.

¹²⁸ GATIER P.-L. (1999-2000) [2003], « Phénicie, Liban, Levant : histoire et géographie historique d'Alexandre à Zénobie », *Tempora*, *AHA* 10-11, p. 106-108.

¹²⁹ BOWERSOCK, « The Hellenistic Leja' ».

point car, jusqu'à présent, le Liban est la seule région pour laquelle on dispose de témoignages qui y rendent certaine l'implantation des Ituréens : ces derniers y ont été combattus par Quintus Aemilius Secundus à l'époque augustéenne ; on trouve encore au Liban les agglomérations ituréennes, à savoir non seulement Chalcis du Liban, mais aussi Arca, érigée en colonie romaine sous le nom de *Caesarea Ituraeorum*. Sur le versant syrien de l'Anti-Liban, la haute vallée du Baradā, englobée dans la tétrarchie abilénienne, peut constituer un autre foyer de peuplement ituréen. Enfin, avant le démembrement de la principauté de Ptolémaïos fils de Mennaïos et de son fils Lysanias, les Ituréens ont pu investir la région du lac Houlé et de Paneas, au pied de l'Hermon méridional, qui demeure en territoire ituréen jusqu'à l'attribution progressive à Hérode le Grand, entre 27 et 20 *a.C.*, des domaines autrefois alloués à Zénodôros de Chalcis.

2.2.3. Des traces problématiques de la culture matérielle ituréenne

Les sources littéraires et épigraphiques attestent la présence des Ituréens ou des princes placés à la tête des territoires ituréens dans les montagnes du Liban à la fin de l'époque hellénistique et sous le Haut-Empire. *A priori*, ce constat justifie entièrement les entreprises de divers chercheurs pour déceler les témoignages de la culture matérielle de ce groupe ethnique aux époques hellénistique et romaine. Néanmoins, il me semble nécessaire de mettre en doute les postulats sur lesquels ils se fondent, en particulier lorsqu'ils identifient des sites ruraux ituréens dans la Beqā', au Jawlān et sur l'Hermon. Dans la mesure où elles ne posent pas toutes les mêmes problèmes méthodologiques, il convient d'examiner les propositions des uns et des autres au cas par cas.

Selon E.A. Knauf, il faudrait considérer comme les restes d'un fortin ituréen les structures anciennes relevées à Tell Hīra, dans la Beqā' septentrionale sur la rive droite du cours supérieur de l'Oronte, à huit kilomètres environ au nord-ouest du bourg de Hermel¹³⁰. Or, les archéologues de la mission allemande qui y ont relevé en septembre 1972 les vestiges d'une vaste structure antique les datent de l'époque romano-byzantine d'après l'analyse du matériel céramique repéré en surface ; S. Mittmann interprète cette structure comme un camp militaire romain, destiné à garder la région des sources de l'Oronte¹³¹. Quoi qu'il en soit, l'hypothèse d'E.A. Knauf est irrecevable car elle ne se fonde que sur des rapprochements hasardeux d'une part entre les vestiges de Tell Hīra et l'architecture militaire nabatéenne

¹³⁰ KNAUF, « Supplementa Ismaelitica 6. Tall hīra – eine Ituräer-Burg », et *id.*, « The Ituraeans : Another Bedouin State », p. 276.

¹³¹ KUSCHKE, MITTMANN & MÜLLER, *Archäologischer Survey in der nördlichen Biqā'*, p. 32-34.

et d'autre part entre le nom arabe actuel du site antique (*Hira*) et le présumé toponyme araméen dont il dériverait (*hrt*) et qui signifierait « installation temporaire », « camp bédouin »¹³². Par conséquent, les considérations d'E.A. Knauf sur la sédentarisation incomplète des Ituréens paraissent gratuites (j'aurai l'occasion d'y revenir plus loin).

Dans un ouvrage qui synthétise les résultats de prospections de surface et de fouilles archéologiques effectuées entre 1969 et 1993 dans la partie du Mont Hermon occupée par l'État israélien, S. Dar tente d'intégrer ces données nouvelles à l'histoire politique et culturelle iturénienne, comme l'indique explicitement le sous-titre de son livre, *Settlements and Cult Sites on Mount Hermon, Israel. Ituraean culture in the Hellenistic and Roman periods*¹³³. L'aire explorée par l'équipe archéologique israélienne ne couvre environ qu'un dixième du Mont Hermon, dans sa partie méridionale. On peut souligner d'emblée que rien dans l'archéologie des soixante-quatre sites explorés ne renvoie de manière irréfutable à la culture iturénienne, dont on sait très peu de choses par ailleurs. En effet, ce qui aurait pu être une hypothèse de recherche intéressante se transforme en un postulat invérifiable dans les faits allégués par l'auteur.

Sans revenir sur la « quête des origines », on peut réfuter le postulat initial adopté par S. Dar, selon qui, d'une part l'ensemble des régions montagneuses limitrophes du Liban, de la Galilée septentrionale et de la Trachônitide étaient peuplées d'Ituréens, et, d'autre part la principauté de Ptolémaïos fils de Mennaïos et de ses descendants, en particulier Zénodôros, un temps souverain de Paneas, constituait un territoire occupé principalement par ce groupe ethnique. De telles prémisses sont discutables car elles ne tiennent pas compte de la mention d'autres groupes ethniques dans la région même des sources du Jourdain : on ne peut pas affirmer que les *Danoi* par exemple soient des Ituréens ; les Évangiles attestent également la présence de juifs à proximité de Paneas¹³⁴, où réside une communauté juive malmenée lors de la révolte de 66-70¹³⁵.

Par ailleurs, l'existence d'autres groupes ethniques sur les territoires dominés par les Ituréens est très probable, y compris dans l'Anti-Liban ou dans la Beqā' méridionale. Entre la fin du II^e siècle et le début du I^{er} siècle avant notre ère, les Ituréens ne sont probablement pas les seuls à occuper la Beqā' et ses montagnes bordières.

¹³² Contra WILD S. (1973), *Libanesische Ortsnamen. Typologie und Deutung*, (Beiruter Texte und Studien, 9) Franz Steiner, Beyrouth – Wiesbaden, p. 162, selon qui le toponyme désigne un village.

¹³³ DAR, *Settlements and Cult Sites on Mount Hermon* ; cf. les comptes rendus de SHATZMAN I. (1995), *SCI* 14, p. 184-185, et de MA'UZ Z.U. (1997), *IEJ* 47, p. 279-283, dont les critiques sévères me paraissent justifiées.

¹³⁴ Mt 16, 13 ; Mc 8, 27.

¹³⁵ Flavius Josèphe, *Autobiographie* 51-61 et 74.

De retour de son expédition vers l'Amathitide, Jonathan aurait combattu avec succès les « Arabes appelés Zabadéens », avant d'être capturé à la fin de l'année 143 *a.C.* par Diodôtos Tryphon, l'usurpateur du pouvoir séleucide (1 M 12, 31). Selon le premier livre des *Maccabées*, ce groupe serait établi entre le cours de l'Éleuthéros, au nord, et la cité de Damas, au sud, ce qui permet de localiser les Zabadéens dans la Beqā' ou dans l'Anti-Liban¹³⁶. Au tournant du premier siècle de notre ère, Strabon évoque encore les populations mêlées de la montagne libanaise, territoire occupé par les Ituréens et par les Arabes, et des pays hauranais, peuplés d'Arabes et d'Ituréens mélangés¹³⁷.

S. Dar fait remonter au début de l'époque hellénistique l'implantation des Ituréens sur le Mont Hermon, ce qui entre en contradiction avec la thèse plus assurée d'une présence ituréenne au Liban à partir de la seconde moitié du II^e siècle *a.C.* seulement. Or, aucun des témoignages matériels allégués par cet auteur ne provient d'un contexte stratigraphique clair. Sur le site exploré de la manière la plus intensive, Har Senaim¹³⁸, la majeure partie du matériel céramique est datée des II^e-IV^e siècles *p.C.* En comparant le matériel céramique hermonien à celui du plateau du Jawlān ou à celui de Paneas, Z.U. Ma'oz conclut même à l'absence de matériel d'époque hellénistique sur l'Hermon¹³⁹. L'exploration de surface n'a livré que six monnaies lagides et séleucides qui, réparties entre quatre sites différents, n'attestent en aucun cas l'occupation humaine de la région au cours de la haute époque hellénistique. La majorité des monnaies découvertes en surface date en fait de

¹³⁶ Il est exclu d'identifier les Zabadéens aux habitants du village des Kaprozabadaïens, qu'une épitaphe tardive de la nécropole Saint-Mathias de Trèves situe en territoire apaméen. CIG 9893 ; GAUTHIER N. (1975), *Recueil des inscriptions chrétiennes de la Gaule antérieures à la Renaissance carolingienne*, 1, *Première Belgique*, Éditions du CNRS, Paris, n° 10, qui date ce texte du V^e siècle *p.C.*: 'Ενθάδε κίται Ἀζίζος Ἀγρίπα, Σύρος, ἰκώ(μης) Καπροζαβαδαίων ἰθρὼν Ἀπαμέων « Ici repose Azizos fils d'Agripas, Syrien, du village des Kaprozabadaïens du territoire d'Apamée ». En Syrie, la fréquence des toponymes dérivés de la racine *zbd* « offrir » est telle que reste problématique la localisation des Zabadéens dans l'Anti-Liban, où sont attestés deux toponymes modernes qui pourraient conserver le nom de ce groupe ethnique. Il s'agit tout d'abord de Zébédāni, qui a la préférence d'A. Kasher (*Jews, Idumeans and Ancient Arabs*, p. 39-41, et *id.*, « Zabadaeans », p. 1031, sans argument convaincant) et de M. Sartre (*D'Alexandre à Zénobie*, p. 382 n. 26, plus réservé) : P.-L. Gatier me confirme l'existence de vestiges antiques et d'inscriptions grecques à proximité de ce bourg de la haute vallée du Nahr Baradā, en amont d'Abila de Lysanias. Kfar Zabad, sur une crête de l'Anti-Liban en bordure de la Beqā' méridionale, semble un autre candidat possible car l'occupation de ce village et de ses environs est attestée dans l'Antiquité, au moins en ce qui concerne l'époque romaine : en effet, l'échine du Jabal Terbol, qui domine ce village de 350 mètres, conserve les vestiges de deux temples à antes (KRENCKER & ZSCHIEZSCHMANN, *Römische Tempel in Syrien*, p. 165-167) où des inscriptions grecques et latines ont été relevées (IGLS VI, 2977 et SEG XXXI, 1392). Je reconnais toutefois le caractère hypothétique de ces deux propositions.

¹³⁷ Strabon, *Géographie* XVI, 2, 18 : Ἰτουραῖοι τε καὶ Ἄραβες; 20 : τὰ Ἀράβων μέρη καὶ τῶν Ἰτουραίων ἀναμίξ.

¹³⁸ DAR, *Settlements and Cult Sites on Mount Hermon*, p. 28-92, fig. 8-40, pl. 1-10 et photographies 10-59.

¹³⁹ MA'OZ, « [Compte rendu] », p. 281.

l'Antiquité tardive et de l'époque mamlûke. En résumé, les constructions relevées par les archéologues israéliens permettent uniquement d'affirmer que la partie méridionale de l'Hermon a été occupée de façon certaine entre le 1^{er} siècle et le IV^e siècle *p.C.*

L'aspect le plus discutable de la reconstitution de S. Dar dépasse cependant l'analyse régionale de l'Hermon méridional. Même s'il admet lui-même que l'étude complète du matériel céramique hermonien reste à faire¹⁴⁰, il reprend l'hypothèse de l'attribution du « Golan Ware » à la culture matérielle ituréenne.

Initialement suggérée par S. Gutman en 1973 puis reprise par d'autres auteurs, l'identification d'une céramique ituréenne se fonde sur l'attribution à la culture matérielle ituréenne de grandes jarres (*pithoi*) parfois inscrites en grec et considérées comme caractéristiques de la céramique dite *Golan Ware*. L'opinion selon laquelle le « Golan Ware » a été utilisé dans la région depuis l'époque hellénistique jusqu'à l'époque romaine de façon continue s'est trouvée confirmée sur quelques sites archéologiques du Jawlân¹⁴¹. Les archéologues qui explorent le Jawlân en viennent à identifier soixante-sept sites « ituréens »¹⁴². L'analyse de la céramique hermonienne que propose S. Dar se situe dans le prolongement de cette théorie. Dès 1972, S. Dar a pu souligner que la céramique appelée *Golan Ware* se trouve également sur les sites hermoniens. De manière cohérente, il soutient que cette céramique est de facture locale et que son aire de production s'étend non seulement aux sites du Jawlân septentrional mais aussi à la partie méridionale du Mont Hermon. Certes, les études de D. Urman sur le Jawlân permettent de valider une telle proposition¹⁴³, mais l'on pourrait aussi étendre à la Galilée septentrionale l'aire de diffusion de la prétendue céramique ituréenne au cours de l'époque hellénistique¹⁴⁴, voire son aire de production.

L'identification d'une céramique ituréenne demeure problématique à l'heure actuelle. Elle n'a pas convaincu l'ensemble des chercheurs¹⁴⁵. L'attribution de l'ethnique *ituréen* au « Golan Ware » semble en effet non fondée parce que d'une part la présence des Ituréens sur le plateau du Jawlân est douteuse et que d'autre part on

¹⁴⁰ DAR, *Settlements and Cult Sites on Mount Hermon*, p. 200.

¹⁴¹ URMAN D. (1985), *The Golan. A profile of a region during the Roman and Byzantine periods*, (BAR. International Series, 285) BAR, Oxford, p. 162-163.

¹⁴² Voir MA'UZ Z.U. (1993), « Golan », *NEAEHL* 2, p. 535-536, avec carte, et *id.* (1997), « Golan », *OEANE* 2, p. 421.

¹⁴³ URMAN, *The Golan*.

¹⁴⁴ FREYNE, « Galilee in the Hellenistic through Byzantine Periods », p. 372.

¹⁴⁵ Ainsi BIRAN A. (1994), *Biblical Dan*, Israel Exploration Society, Jérusalem, p. 224-226 et fig. 184, hésite-t-il à suivre les archéologues du Jawlân pour caractériser les jarres de stockage du II^e siècle *a.C.* exhumées en divers endroits sur le site de Tell Dan et semblables aux jarres dites *ituréennes* ; plus sceptiques encore, I. Shatzman et S. Freyne utilisent tous deux l'appellation *so-called Ituraean pottery* « prétendue céramique ituréenne ». Cf. SHATZMAN, « [Compte rendu] » ; FREYNE, « Galilee in the Hellenistic through Byzantine Periods », p. 372, et *id.*, « Galileans, Phoenicians and Itureans », p. 206.

ne sait absolument rien de la céramique qu'ont éventuellement produite les Ituréens dans les régions où leur présence est attestée, telle la Beqā'. En revanche, on peut remarquer dès à présent que les résultats des prospections de surface et des fouilles archéologiques menées dans le Liban Nord autour de Yanouh dans la vallée du Nahr Ibrahim et sur le site d'Arqa, où la présence des Ituréens est respectivement probable et certaine, montrent que le type des jarres prétendument caractéristiques de la culture matérielle ituréenne semble absent du répertoire des formes produites dans cette région à l'époque hellénistique et romaine¹⁴⁶. Ces objections me paraissent s'appliquer à la fois aux thèses de S. Dar sur le matériel hermonien et aux arguments des archéologues qui prétendent que la présence présumée des Ituréens aux environs de Baniyas suffit pour qualifier d'*ituréenne* la céramique du Jawlān. Dans ces conditions, il semble préférable de considérer le « Golan Ware » comme une production régionale, sans que l'on puisse l'attribuer à un peuple.

La plus élémentaire prudence impose donc de laisser en suspens la question du lien éventuel entre les Ituréens et la culture matérielle des villageois présents sur le Mont Hermon et sur le plateau du Jawlān.

2.3. Nomades et sédentaires

Lorsqu'ils évoquent le pays des Ituréens, les auteurs anciens se réfèrent fréquemment à une partie de la vaste zone syrienne livrée au brigandage qui confine aux marges du pays civilisé, là où la vie sédentaire s'épanouit dans le cadre de la cité ou du village. Dans ces conditions, toute recherche sur le mode de vie des Ituréens dans leurs territoires implique au préalable d'opérer un décryptage des sources littéraires, sans lequel on prend le risque de se méprendre sur la nature des informations transmises par la tradition classique, marquée au sceau d'une idéologie de la conquête supervisée par l'État central (successivement, les Hasmonéens, Pompée, Hérode le Grand, Auguste).

2.3.1. Les Ituréens et les lieux communs de l'ethnographie antique sur le pasteur et sur le nomade

C'est chez Strabon surtout que les Ituréens se trouvent accusés des défauts caractéristiques des peuples montagnards. Il n'est donc pas inutile de reproduire le passage de la *Géographie* maintes fois cité — mais analysé de manière inexacte à mon

¹⁴⁶ Voir THALMANN J.-P. (1978), « Tell Arqa (Liban Nord). Campagnes I-III (1972-1974) », *Syria* 55, p. 60-61, 132-133, fig. 44 : 7-9, pour les formes de la céramique commune hellénistique de Tell Arqa ; GATIER *et alii*, « Mission de Yanouh et de la haute vallée du Nahr Ibrahim », p. 114-131, en particulier p. 119 et pl. 9-10, pour les jarres de stockage de la vallée du Nahr Ibrahim étudiées par D. Piéri et par M.-O. Rousset.

avis — où l'ethnographe de l'époque augustéenne stigmatise les exactions des Ituréens depuis l'époque de Pompée¹⁴⁷ :

« À cette plaine de Makras succède le canton de Massyas [c'est-à-dire la Beqā'], dont une partie tient déjà à la montagne et où l'on remarque, entre autres points élevés, Chalcis, semblable à une acropole du Massyas. C'est à Laodicée, dite Laodicée du Liban, que commence le canton de Massyas. Toute la population de la montagne, composée d'Ituréens et d'Arabes, vit de crimes et de brigandages ; celle de la plaine, au contraire, est exclusivement agricole et, à ce titre, a grand besoin que tantôt l'un, tantôt l'autre la protège contre les violences des montagnards ses voisins. Les montagnards du Massyas ont des repaires fortifiés qui rappellent les anciennes places d'armes du Liban, soit celles de Sinna, de Borrâma, etc., qui en couronnaient les plus hautes cimes ; soit celles qui, comme Botrys et Gigartos, en défendaient les parties basses ; soit enfin les cavernes de la côte et le fort bâti au sommet du Théouprosôpon, tous repaires détruits naguère par Pompée parce qu'il en parlait sans cesse de nouvelles bandes qui couraient et dévastaient le pays de Byblos et le territoire de Bérytos qui lui fait suite, ou, en d'autres termes, tout l'espace compris entre Sidon et le Théouprosôpon. Byblos, dont Kinyras avait fait sa résidence, est consacrée, comme on sait, à Adonis. Pompée fit trancher la tête à son tyran et rendit ainsi la ville à la liberté. Elle est bâtie sur une hauteur, à faible distance de la mer. »

Le passage cité reprend en tous points les thèmes traditionnels de l'ethnographie antique du pasteur et du nomade, dont P. Briant montre qu'ils se conforment à un système d'analyse antinomique¹⁴⁸. La définition strabonienne des Ituréens est négative, ce qui explique éventuellement le rapprochement que le géographe opère entre eux et les Arabes de la montagne. Ces brigands ne sont ni des cultivateurs ni des sédentaires. Au contraire, lorsqu'ils parcourent en tous sens (κατέτρεχον) le pays situé entre Sidon et le Théouprosôpon (Râs ech-Chekka, au nord de Tripoli), leur mobilité évoque le mode de vie des nomades. Leur genre de vie diffère également de celui des sédentaires en ce qu'ils vivent cachés dans des grottes et des cavernes, ce dont on trouve un écho chez le même Strabon à propos de la répression du brigandage au temps d'Hérode le Grand, mais aussi chez Flavius Josèphe et dans un édit lacunaire affiché à proximité de Qanawât par l'un des deux Agrippas au cours du premier siècle de notre ère¹⁴⁹.

¹⁴⁷ Strabon, *Géographie* XVI, 2, 18, traduction d'A. Tardieu, légèrement modifiée. Je souligne au passage que l'identification à des toponymes libanais des noms de forteresses montagnardes connus de Strabon paraît hasardeuse dans le cas de *Sinna* et de *Borrâma*, que certains auteurs n'hésitent pas à rapprocher du nom du Jabal *Sannîne* et de *Broummâna*, dans l'arrière-pays bérytain. Ainsi MACADAM H.I. (1993), « Phoenicians at home, Phoenicians abroad », *Topoi* 3/1, p. 332 n. 50, passant outre les réserves émises à propos de *Sinna* par DUSSAUD, *Topographie de la Syrie antique et médiévale*, p. 88-89. L'intérêt du texte de Strabon est ailleurs pour mon propos.

¹⁴⁸ BRIANT, *États et pasteurs au Moyen-Orient ancien*, p. 9-56.

¹⁴⁹ Strabon, *Géographie* XVI, 2, 20 ; Flavius Josèphe, *AJ* XV, 344-348 ; *I. Syrie* 2329.

Le thème de l'agressivité inhérente au mode de vie des montagnards est un autre lieu commun de l'ethnographie antique et « Strabon y a recours presque en permanence », comme le souligne P. Briant, qui relève à partir d'autres exemples l'existence dans la *Géographie* strabonienne d'une échelle de la civilisation, où la civilité des peuples décroît à mesure qu'augmente l'altitude à laquelle ils vivent¹⁵⁰. Enfin, l'opposition schématique entre les brigands montagnards, dont l'organisation politique s'apparente à la tyrannie, et les paysans de la plaine justifie aux yeux de Strabon l'interventionnisme des rois, « tantôt l'un, tantôt l'autre », avant que Pompée ne survienne et ne rétablisse l'ordre en libérateur. La nécessité et l'inéluctabilité de la conquête sont encore des idées prégnantes dans le passage relatif à l'écrasement du brigandage en Trachônite, qui doit précéder l'avènement d'un nouvel ordre sous le bon gouvernement romain.

Parmi les ouvrages des auteurs qui ont cherché à analyser le phénomène du brigandage qui sévit en Syrie méridionale au tournant de notre ère, les travaux de B. Isaac font autorité¹⁵¹. Sans qu'il soit nécessaire d'évoquer ici la situation particulière de la Judée, il me semble toutefois que l'interprétation de cet auteur concède une part trop importante au déterminisme écologique sur lequel se fondait déjà dans l'Antiquité l'explication des relations entre l'État central et les populations pastorales. En effet, l'examen des nombreux témoignages relatifs au brigandage libanais et hauranais amène B. Isaac à adopter le point de vue de Strabon et de Flavius Josèphe, selon qui la pauvreté du sol explique le nomadisme et le banditisme. Or, il s'agit d'un principe qui se retrouve chez tous les ethnographes antiques et qui ne rend compte que de manière partielle et partielle des relations entre l'État et les montagnards ou les pasteurs : la « loi du besoin », selon la formule de P. Briant¹⁵², repose sur une chaîne de causalités qui unit la qualité médiocre du sol et/ou la rigueur du climat à la mobilité et à l'agressivité de ses habitants. Dans le passage suivant des *Antiquités juives*, sur lequel notamment se fonde B. Isaac, la « loi du besoin » joue à plein pour expliquer l'accroissement du brigandage en Trachônite sous le règne d'Auguste : selon Flavius Josèphe, « il n'était pas facile d'y parvenir [c'est-à-dire, à exterminer les brigands de cette région, conduits depuis peu par Zénodôros], le brigandage étant entré dans leurs mœurs et devenu leur seul moyen d'existence ; ils n'avaient, en effet, ni villes ni champs, mais simplement des retraites souterraines

¹⁵⁰ BRIANT, *États et pasteurs au Moyen-Orient ancien*, p. 28.

¹⁵¹ ISAAC B. (1984), « Bandits in Judaea and Arabia », *HSCP* 88, p. 171-203 = *id.* (1998), *The Near East under Roman Rule. Selected Papers*, (Mnemosyne. Supplement, 177) E.J. Brill, Leyde – New York – Köln, p. 122-158 ; *id.* (1993), *The Limits of Empire. The Roman Army in the East*, 2^e éd., Clarendon Press – Oxford University Press, Oxford – New York, p. 54-100, en particulier 60-66, pour le Liban et la Trachônite ; cf. SARTRE, *D'Alexandre à Zénobie*, p. 496, 507-515.

¹⁵² BRIANT, *États et pasteurs au Moyen-Orient ancien*, p. 25-30.

et des cavernes qu'ils habitaient avec leurs troupeaux. Ils avaient su amasser des approvisionnements d'eau et de vivres qui leur permettaient de résister longtemps en se cachant. [...] Quand ces brigands se trouvaient dans l'impossibilité de nuire aux populations voisines, ils s'attaquaient les uns les autres, si bien qu'il n'était sorte de méfait qu'ils n'eussent commis¹⁵³. »

Si l'on compare les écrits de Strabon et ceux de Flavius Josèphe, il n'y a pas lieu de se réjouir d'avoir des témoignages concordants bien qu'indépendants, car les principes explicatifs de l'ethnographie antique y sont identiques. En effet, chez eux comme chez Aristote, conformément à la « loi du besoin », le brigandage est le mode de vie imposé à des populations qui occupent un territoire difficile ou impossible à cultiver ; en résulte l'opposition entre les brigands montagnards et les paysans de la plaine. Lorsqu'ils reconnaissent à l'antique « loi du besoin » une valeur explicative, les Modernes oublient qu'il s'agit pour Flavius Josèphe d'expliquer dans quelles circonstances Hérode le Grand a bénéficié des largesses du fondateur de l'Empire. Après l'élimination de la bande de Zénodôros, c'est au prince client que revient la mission pacificatrice, et il s'en acquitte en personne¹⁵⁴.

Dans les *Florides* (6) d'Apulée, au milieu du II^e siècle *p.C.*, la « loi du besoin » est énoncée en des termes plus concis et plus délicats mais non moins tendancieux : l'expression *frugum pauperes Ityraeos*, « les Ituréens pauvres en fruits », se réfère plutôt à la manière positive dont les tenants du discours ethnographique antique estiment la saine pauvreté des peuples qu'ils décrivent en cédant au « mirage nomade »¹⁵⁵. Dans ces conditions, il convient de rejeter la conclusion de W. Schottroff¹⁵⁶, selon qui les tribus « bédouines » ituréennes auraient obtenu par le brigandage ce que la nature leur refusait.

2.3.2. *L'archéologie de la Beqā' et l'opposition entre les sédentaires et les nomades*

Bien que problématique, l'équation ancienne entre nature et culture se retrouve dans les travaux modernes des archéologues et des historiens sur la Beqā' hellénistique

¹⁵³ Flavius Josèphe, *AJ XV*, 344-348. Je passe sur la description des repaires inexpugnables des brigands, que certains historiens localisent au Lejā (ISAAC, *The Limits of Empire*, p. 63 ; SARTRE, *D'Alexandre à Zénobie*, p. 511), tandis que d'autres préfèrent l'Anti-Liban et le Jabal al-'Arab (BOWERSOCK, « The Hellenistic Leja' », p. 348), bien que tous se réfèrent au même article de VILLENEUVE F. (1985-1986), « L'économie rurale et la vie des campagnes dans le Hauran antique (I^{er} s. av. J.-C.-VI^e s. ap. J.-C.) », in DENTZER, *Hauran I*, p. 73.

¹⁵⁴ Flavius Josèphe, *AJ XV*, 343 ; *ibid.*, 348 : « Hérode accepta de César le don qu'il lui faisait ; il partit pour cette région et, conduit par des guides expérimentés, il obligea les brigands à cesser leurs déprédations et rendit aux habitants d'alentour la tranquillité et la paix. »

¹⁵⁵ BRIANT, *États et pasteurs au Moyen-Orient ancien*, p. 30-34.

¹⁵⁶ SCHOTTRUFF, « Die Ituräer », p. 136-137.

et romaine, c'est-à-dire sur une partie importante des territoires contrôlés par les Ituréens puisqu'on y trouve Chalcis du Liban, la capitale de la principauté constituée par Ptolémaïos fils de Mennaïos.

Dans *Settlement History of the Biqā' up to the Iron Age*, L. Marfoe en vient à proposer une histoire cyclique, selon laquelle la plaine centrale aurait connu alternativement depuis la Préhistoire des phases d'expansion et d'autres marquées par le retrait de l'occupation humaine¹⁵⁷. Le moteur du changement est explicitement identifié à une opposition entre les modes de vie sédentaire et nomade, à laquelle s'ajoute de façon déterminante l'opposition entre les sites d'altitude et les sites de plaine. Pour les époques hellénistique et impériale, il ressort des conclusions de cet auteur que l'exploitation agricole de la Beqā' se serait principalement développée au cours de l'époque romaine, avec la multiplication des cultures sur terrasses et l'empiètement sur des zones jusqu'alors consacrées au pâturage. L'analyse de L. Marfoe se situe ainsi dans le prolongement d'études plus anciennes, fondées elles aussi sur la prospection de surface dans des zones limitées de la Beqā'.

Néanmoins, de telles extrapolations paraissent encore très incertaines dans l'état actuel de notre connaissance de la Beqā'. J.-L. Huot souligne bien le caractère hautement hypothétique de la reconstitution de L. Marfoe : « On pourra toujours craindre que ces intéressantes conclusions ne soient appuyées sur une série de postulats et que les calculs de population, de surfaces cultivées ou irriguées, de production à l'ha etc. demeurent des estimations dont l'aspect chiffré dissimule trop souvent le caractère aléatoire. [...] Ce genre de considérations abonde et finit par laisser planer de gros doutes sur ces spéculations. Au moins avons-nous le plaisir de l'hypothèse, donc de la discussion. Le tableau que dresse L. Marfoe est séduisant. D'autres lectures des données seraient sans doute possibles [...]»¹⁵⁸.

Je retiens surtout que l'archéologie de la Beqā' hellénistique et romaine ne permet ni de confirmer ni d'infirmer la reconstitution de L. Marfoe à l'heure actuelle. Par ailleurs, les propositions de cet auteur doivent être fortement nuancées à la lumière des résultats obtenus dans les régions proches de la Beqā' qu'auraient investies les Ituréens à l'époque hellénistique et où le « brigandage » aurait été endémique, à savoir le Haurân et la montagne libanaise. Dans le Haurân, les troubles de la fin du second siècle et du premier siècle avant notre ère n'empêchent pas la colonisation agricole du Lejā et du Jabal al-'Arab¹⁵⁹. Sur le versant maritime du Mont Liban, il est remarquable que les seules fouilles de sites de sanctuaires ruraux qui

¹⁵⁷ MARFOE, *Kāmid el-Lōz*, 14, p. 237-242.

¹⁵⁸ HUOT J.-L. (2000), « [Compte rendu] », *Syria* 77, p. 332-333.

¹⁵⁹ DENTZER, « L'espace des tribus arabes à l'époque hellénistique et romaine : nomadisme, sédentarisation, urbanisation », p. 251-253.

aient été menées jusqu'à présent — à Yanouh en amont de Byblos et à Chhîm dans l'arrière-pays de Sidon — révèlent l'existence probable d'installations et de niveaux d'occupation remontant à l'époque hellénistique, au cœur même de la région montagnarde prétendument livrée aux pillards à l'époque de Pompée et comprise « entre Sidon et le Théouprosôpon » selon l'expression de Strabon¹⁶⁰. Il reste impossible d'élargir l'analyse de ces cas particuliers à l'ensemble du Liban et à la Syrie méridionale, mais l'opposition entre nomades et sédentaires apparaît à nouveau comme un principe d'analyse historique très discutabile pour étudier la question iturénienne.

Avant de revenir sur ce point en conclusion, il est nécessaire d'écarter de la discussion les données de l'épigraphie safaitique, car elles apparaissent comme la principale source d'erreur dans l'identification erronée des Ituréens à des nomades.

2.3.3. *Les Ituréens et les nomades « safaites »*

Dans le prolongement de l'identification erronée du (des) groupe(s) nommé(s) *yzr* aux Ituréens, certains auteurs¹⁶¹ mettent en relation la présence des seconds dans les montagnes du Liban et la découverte de quelques inscriptions safaitiques dans le même espace géographique¹⁶².

L'emploi de l'écriture safaitique dans quelques graffiti isolés ne donne aucune indication sur l'identité ethnique de leurs auteurs. La découverte d'inscriptions safaitiques au Liban n'atteste pas non plus l'existence d'une population arabe et nomade dans cet espace géographique. Au mieux, on peut constater le passage d'un groupe réduit d'individus dont l'origine reste indéterminée. À la suite de M.C.A. Macdonald, il convient d'insister aussi sur le fait que les inscriptions safaitiques de l'Anti-Liban ne prouvent pas que la montagne libanaise soit un « site d'estivage » des nomades, et qu'elles n'indiquent pas la pénétration des Arabes du Haurân dans la Beqâ¹⁶³.

L'ère de distribution majoritaire des textes safaitiques correspond à la région basaltique de la Syrie du Sud et du nord-est de la Jordanie, ainsi qu'à la partie septentrionale de l'actuelle Arabie saoudite ; le Liban, l'Anti-Liban et l'Hermon sont

¹⁶⁰ Strabon, *Géographie* XVI, 2, 18.

¹⁶¹ Voir notamment GHADBAN Ch. (1971), « Un Site Safaitique dans l'Antiliban », *ADAJ* 16, p. 82 ; DAR, *Settlements and Cult Sites on Mount Hermon*, p. 17, et KNAUF, « The Ituraeans: Another Bedouin State », p. 272.

¹⁶² RYCKMANS, in BEAULIEU A. & MOUTERDE R. (1947-1948), « La grotte d'Astarté à Wasta », *MUSJ* 27, p. 20, à Wasta sur le versant maritime du Liban, à proximité de Sarafand, sur la route qui mène de Saïda à Tyr ; HARDING G.L. (1971), « Safaitic Inscriptions from Lebanon », *ADAJ* 16, p. 83-85, et *id.* (1975), « Further Safaitic Texts From Lebanon », *ADAJ* 20, p. 99-102, à Rahoué près de Aarsâl, sur le versant occidental de l'Anti-Liban au nord-est de Baalbek. Cf. également DAR, *Settlements and Cult Sites on Mount Hermon*, p. 17, qui signale sans les publier trois textes découverts dans les parages de Ma'ayan Baruch, au pied de l'Hermon méridional.

¹⁶³ MACDONALD, « Nomads and the Ḥawrân in the Late Hellenistic and Roman Periods », p. 304 n. 10 et 336.

donc clairement en marge, voire en dehors du domaine des groupes sociaux qui les ont rédigés. Même dans leur domaine, il est impossible d'identifier un groupe ethnique tel « les Safaïtes » d'après la seule utilisation de l'écriture dite « safaitique ». On peut retenir seulement qu'il s'agit de groupes sociaux qui écrivent au moyen de cette écriture. L'assimilation des prétendus Safaïtes à des groupes en voie de sédentarisation entre la fin de l'époque hellénistique et le début du Haut-Empire est une extrapolation : on trouve les textes safaitiques principalement dans la steppe ; les activités qu'ils évoquent (agriculture, élevage) n'impliquent aucunement la sédentarisation de leurs auteurs ; il s'agirait plutôt d'éleveurs de chameaux qui pratiquent à l'occasion l'élevage de petit bétail, là où il devient possible, c'est-à-dire surtout en bordure du désert. Il est possible à l'heure actuelle de nuancer le propos : la découverte récente, dans une région de villages située sur le flanc oriental du Jabal al-'Arab, d'environ quatre cents inscriptions safaitiques dont certains de leurs auteurs affirment apparemment appartenir à la population d'un village tel Sha'af, prouve que l'on ne peut considérer systématiquement tous ceux qui utilisent l'écriture safaitique comme des nomades¹⁶⁴. Il n'en demeure pas moins que l'immense majorité des graffiti safaitiques a été trouvée dans des zones désertiques et qu'elle concerne le mode de vie nomade. Enfin, bien qu'il soit parfois question de raids dans les textes safaitiques, on ne peut assimiler ces groupes sociaux à des brigands nomades, d'autant que le Lejā, région où sévit le « banditisme » au tournant de notre ère, ne semble avoir été visité qu'occasionnellement par les nomades, et que leurs tribus, comme le montre B. Isaac, ne représentent pas une menace avant le IV^e siècle *p. C.*¹⁶⁵.

Pour résumer, l'apport de l'épigraphie safaitique à la question iturénienne est nul jusqu'à nouvel ordre.

2.4. Bilan

Au terme de la discussion sur les territoires ituréens, il apparaît que le Liban constitue la région principale du peuplement ituréen, sans que l'on puisse pour autant évaluer l'importance de cette occupation non exclusive. Contrairement aux nombreux auteurs qui présentent les Ituréens comme une population nomade et qui vont jusqu'à nier leur sédentarisation¹⁶⁶, je remarque d'une part que l'archéologie ne permet pas encore de traiter cet aspect de la question iturénienne et d'autre part que cette théorie ne résiste pas à l'examen des sources littéraires et épigraphiques.

¹⁶⁴ Voir ZEINADDIN H. (2000), « Safaitische Inschriften aus dem Ġabal al-'Arab », *DAM* 12, p. 265-289, référence portée à mon attention par M.C.A. Macdonald.

¹⁶⁵ ISAAC, *The Limits of Empire*, p. 68-77.

¹⁶⁶ Par exemple KNAUF, « The Ituraeans : Another Bedouin State », p. 276.

En ce qui concerne les troubles qui agitent le Liban et le Haurân entre la fin du II^e siècle *a.C.* et la fin du I^{er} siècle *p.C.*, j'ai insisté par ailleurs sur le fait que les figures stéréotypiques du montagnard et du pasteur sont prégnantes dans les écrits de Strabon et de Flavius Josèphe sur les Ituréens sans qu'elles expliquent pour autant ni les origines ni le développement du brigandage. Il ne s'agit pas de nier la réalité de ce phénomène et encore moins de douter de la nature économique et sociale de ses causes. Au contraire, les remarques précédentes visent à affiner l'analyse des causes socio-économiques des troubles qui agitent le Liban et la Syrie méridionale entre la fin du II^e siècle *a.C.* et la fin du I^{er} siècle *p.C.*, en ne les réduisant pas aux conditions pédologiques ou climatiques du domaine occupé, entre autres peuples, par les Ituréens. Dans la plupart des sources qui mentionnent le brigandage libanais et hauranais, le lien très étroit que les auteurs anciens établissent entre ce phénomène et la conquête du Proche-Orient par les Romains ou le changement politique permet de supposer que certaines populations de la Syrie méridionale refusent l'établissement d'un nouvel ordre politique et social et qu'elles le manifestent violemment. De ce point de vue, il est remarquable que les Ituréens dont les noms nous sont connus par la tradition littéraire aient joué le rôle de garants de l'ordre romain.

3. PRINCIPAUTÉS ET DYNASTIES ITURÉENNES

Je tenterai de définir dans un premier temps la nature des États ituréens. Dans un second temps, je retracerai l'histoire des principautés ituréennes du Liban, qui figurent parmi les plus vastes des tétrarchies syriennes, en insistant sur le fait que l'existence de trois capitales ituréennes — Chalcis du Liban, Arca du Liban, Abila de Lysanias — s'inscrit dans la problématique de l'urbanisation de ces territoires à l'époque hellénistique et romaine. Enfin, j'aborderai la question des dynasties ituréennes et de leurs relations aux autres familles de princes clients de Rome.

3.1. La nature des États ituréens

Récemment, E.A. Knauf a proposé de qualifier d'*État bédouin* la principauté constituée par Ptolémaïos fils de Mennaios, en établissant un rapprochement entre cet État et l'organisation politique du royaume nabatéen¹⁶⁷. Il convient de refuser une quelconque valeur analytique à l'expression *État bédouin*, dont M.C.A. Macdonald montre qu'elle est impropre dans le cadre du Proche-Orient hellénistique et romain¹⁶⁸.

¹⁶⁷ KNAUF, « The Ituraeans : Another Bedouin State », en particulier p. 276-277.

¹⁶⁸ MACDONALD, « Was the Nabataean Kingdom a "Bedouin State" ? ».

Par conséquent, il n'y a pas lieu de s'attarder sur la thèse de K.S. Freyberger, qui attribue à des dynastes tribaux la construction des sanctuaires qu'il étudie dans *Die frühkaiserzeitlichen Heiligtümer der Karawanestationen im hellenistischen Osten* (1998) : outre le fait qu'une telle conjecture se fonde sur des prémisses inexactes car apparemment issues des propositions erronées d'E.A. Knauf, il suffit de rappeler, à la suite de M. Gawlikowski, qu'Héliopolis-Baalbek n'a rien d'une station caravanière et que la construction de son sanctuaire s'opère sur le territoire d'une colonie romaine, après que les princes ituréens en ont été évincés¹⁶⁹.

Il ressort en revanche de l'examen des sources disponibles que l'on peut caractériser les États ituréens comme des principautés clientes de Rome, dont les tétrarques se conforment aux valeurs de la culture gréco-romaine. Les liens que les dynastes de Chalcis semblent entretenir avec le sanctuaire de Baalbek invitent par ailleurs à rapprocher leur État des autres principautés sacerdotales de l'Orient hellénisé.

3.1.1. Des principautés clientes de Rome

Dès l'époque de Pompée, Rome a constitué en Syrie un réseau d'États clients qu'Antoine a maintenu afin d'administrer certaines régions de l'intérieur syrien, moins hellénisées que la côte phénicienne. La reconnaissance de Ptolémaïos et de Lysanias de Chalcis s'inscrit ainsi dans le cadre de la politique clientéliste mise en œuvre par Pompée, perfectionnée par Antoine et perpétuée jusqu'à la fin du premier siècle de notre ère : en effet, le fondateur de l'Empire, Octave-Auguste, loin de remettre en cause la politique clientéliste d'Antoine qu'il avait pourtant violemment critiquée, adopte finalement les principes de l'organisation de la Syrie par son prédécesseur. Entre la bataille d'Actium et la fin du 1^{er} siècle *p.C.*, le maintien des principautés entretient la discontinuité territoriale de la province syrienne, dans ses parties phénicienne et libanaise comme ailleurs, de sorte que la *Syria* augustéenne ne présente quasiment pas de frontière commune avec une autre province romaine et que des principautés indigènes s'y trouvent enclavées. Cette situation perdure jusqu'à la fin du 1^{er} siècle *p.C.*¹⁷⁰.

Sur leurs monnaies, les princes clients ituréens se qualifient eux-mêmes de *tétrarques*, titre habituel des dynastes entrés dans la clientèle de Rome¹⁷¹. Depuis

¹⁶⁹ GAWLIKOWSKI M. (1998), « [Compte rendu] », *Topoi* 8/1, p. 380-388.

¹⁷⁰ BRAUND D. (1984), *Rome and the Friendly King. The character of the client kingship*, Croom Helm – Saint Martin, Canberra – Londres – New York ; SARTRE M. (1991), *L'Orient romain. Provinces et sociétés provinciales en Méditerranée orientale d'Auguste aux Sévères (31 avant J.-C. – 235 après J.-C.)*, (L'Univers Historique) Le Seuil, Paris, p. 59-65, et *id.*, *D'Alexandre à Zénobie*, p. 497-527, sur ce système de gouvernement et son maintien au Proche-Orient.

¹⁷¹ Ce titre est cité par Pline l'Ancien (*Histoire naturelle* V, 81-82), par les Évangiles et par Flavius Josèphe. Il est également attesté dans une inscription d'Apamée (cf. *Bull. épigr.* 1976, 718, et *AE* 1976, 677-678).

la fin de l'époque hellénistique, la dignité de ce titre est moindre que celle de roi (βασιλεύς, *rex*), initialement réservé aux alliés les plus fidèles et les plus compétents de Rome. Cependant, les notices des lexicographes tardifs montrent qu'ils ont fini par être équivalents. Ainsi Hésychios donne-t-il de *tétrarques* la définition suivante : « tétrarques : rois. » Sous la dynastie flavienne, Pline l'Ancien établit un rapprochement entre tétrarchies et royaumes dans son *Histoire naturelle*, pour décrire les anciennes principautés clientes qui subsistent au cœur de la province syrienne dans la seconde moitié du 1^{er} siècle *p.C.* et qui s'incorporent elles-mêmes dans des royaumes¹⁷². De même, certains passages parallèles de Flavius Josèphe tendent à montrer une assimilation analogue entre tétrarchies et royaumes, par exemple ceux qui concernent la donation des territoires de l'Ituréen Lysanias à Agrippa I^{er} en 37 *p.C.*, appelés tantôt *tétrarchies*¹⁷³, tantôt *royaumes*, même si les éditeurs de l'ouvrage d'E. Schürer jugent cette dernière dénomination erronée¹⁷⁴.

Il paraîtrait toutefois abusif de considérer que la souveraineté des princes clients reste entière. Le paiement du tribut à Rome symbolise la sujétion dans laquelle ils sont tenus et qui leur interdit de profiter entièrement de la richesse de leurs territoires. Pour les Ituréens, l'imposition du tribut remonte à l'époque de Pompée, dont l'action en Syrie consiste notamment à reconnaître les plus puissants des princes locaux en se gardant de les éliminer. Ainsi, après avoir soumis à contribution l'Émésénien Samsigéramos à Aréthuse, l'*imperator* fait de même avec Ptolémaïos fils de Mennaios, le dynaste ituréen qui règne depuis 84 *a.C.* au plus tôt sur la Beqā' et sur le nord du Liban.

Une hypothèse séduisante d'H. Seyrig met en relation le passage de Flavius Josèphe qui évoque l'imposition de Ptolémaïos fils de Mennaios avec les monnaies frappées sous ce dynaste de Chalcis¹⁷⁵. Dans le premier monnayage, datant de 73/2 *a.C.* sur l'ère des Séleucides, le nom de Ptolémaïos n'apparaît pas encore. À cette date, les activités de pillage de Ptolémaïos fils de Mennaios sont connues depuis une dizaine d'années. L'absence de son nom sur ses premières monnaies indiquerait que le dynaste de Chalcis n'assume pas encore son indépendance de manière officielle. Selon H. Seyrig, ce premier monnayage aurait été toléré par Tigrahe d'Arménie, alors maître de la Syrie, en échange de l'aide que Ptolémaïos a

¹⁷² Pline l'Ancien, *Histoire naturelle* V, 74: *tetrarchiae, regnorum instar singulae, et in regna contribuuntur.*

¹⁷³ Flavius Josèphe, *AJ* XVIII, 237: τὴν Λυσανίου τετραρχίαν.

¹⁷⁴ Flavius Josèphe, *BJ* II, 215: ἐτέραν βασιλείαν τὴν Λυσανίου καλουμένην « un autre royaume dit "royaume de Lysanias" »; *BJ* II, 247: τὴν τε Λυσανίου βασιλείαν. Cf. SCHÜRER, *The History of the Jewish People in the Age of Jesus Christ*, I, p. 568 n. 41.

¹⁷⁵ SEYRIG H. (1950), « Antiquités syriennes. 42. Sur les ères de quelques villes de Syrie: Antioche, Apamée, Aréthuse, Balanée, Épiphanie, Laodicée, Rhosos, Damas, Béryte, Tripolis, l'ère de Cléopâtre, Chalcis du Liban, Doliché », *Syria* 27, p. 46-49 = *AntSyr* IV, p. 113-116, qui se réfère à Flavius Josèphe, *AJ* XIV, 39.

pu fournir contre leur ennemi commun, le souverain nabatéen Arétas III, que les Damascains ont appelé en 84 *a.C.* pour se protéger des entreprises bellicistes du prince de Chalcis¹⁷⁶. Si elles présentent les mêmes types, les monnaies frappées en 63/2 *a.C.* montrent, d'une part, que Ptolémaïos se nomme désormais ouvertement, et, d'autre part, qu'il prend les titres de tétrarque et de grand-prêtre, qui deviennent ensuite héréditaires dans la dynastie ituréenne¹⁷⁷. Ce n'est qu'après la confirmation de sa souveraineté par Pompée en 63 *a.C.* que Ptolémaïos fils de Mennaïos ose battre monnaie en son nom. C'est le prix de cet accord, les mille talents dont l'*imperator* a besoin pour payer ses troupes, que nous livrerait Flavius Josèphe.

À l'époque triumvirale puis à l'époque impériale, les tétrarques ituréens sont nommés ou reconnus par Antoine puis par Octave-Auguste, qui disposent en dernier recours du droit de faire et de défaire les princes clients. En ce qui concerne les dynasties qui remontent à une époque antérieure à la marche de Pompée, telle celle de Ptolémaïos fils de Mennaïos, l'empereur reste maître de la décision de maintenir ou non le prince reconnu à la tête d'un État client. Les deux Agrippas du 1^{er} siècle *p.C.*, promus par les Julio-Claudiens au détriment des dynastes ituréens, sont ainsi les créatures de Rome au Liban et en Syrie méridionale, comme le montre par exemple la nomination du premier par Caligula après la mort de Tibère en 37 *p.C.*¹⁷⁸. D'allié (*socius*), le roi client devient donc au premier siècle de notre ère un *rex datus*, qui doit son trône à Rome, évolution qui contribue probablement à réduire le prestige royal au Proche-Orient.

Si l'on ne sait rien de l'organisation politique ituréenne dans le détail, il est très probable qu'elle ressemble à celle des autres principautés entrées dans la clientèle romaine, telles celles des Hérodidiens, des Éméséniens et des Nabatéens, et dont les caractères communs sont les suivants. « Amis et alliés du peuple romain », les dynastes indigènes clients de Rome n'en commandent pas moins des États indépendants, comme le souligne Pline l'Ancien : « considérés comme des royaumes aux noms barbares¹⁷⁹ ». Sauf affaires politiques graves d'importance impériale et autres cas où la peine de mort est requise, à l'exception également des affaires mettant en cause des citoyens romains, les dynastes conservent l'exercice de la justice. Sur le territoire de leurs principautés, qu'ils soient tétrarques ou rois clients, les dynastes

¹⁷⁶ Flavius Josèphe, *AJ* XIII, 392 ; *BJ* I, 103.

¹⁷⁷ Certaines de ces monnaies semblent datées soit par les années régnales de Ptolémaïos soit par des années qu'il faudrait calculer selon une ère pompéienne débutant en 64 *a.C.* si l'on suit KINDLER, « On the Coins of the Ituraeans », p. 283, et les éditeurs du *RPC* I, p. 662 (moins affirmatifs).

¹⁷⁸ Flavius Josèphe, *AJ* XVIII, 237 (traduction de G. Mathieu et de L. Herrmann) : « Cependant, peu de jours après, il [Caligula] le manda près de lui, le fit tondre et lui fit changer de vêtements ; puis il lui mit le diadème sur la tête et le nomma roi de la tétrarchie de Philippe en lui faisant cadeau de celle de Lysanias ; en échange de sa chaîne de fer, il lui en donna une d'or de poids égal [...] ».

¹⁷⁹ Pline l'Ancien, *Histoire naturelle* V, 82 : *praeter tetrarchias in regna discriptas barbaris nominibus*.

entretiennent une armée, soldée avec les rentrées fiscales, qui échappent donc au trésor impérial. Leur État conserve une structure administrative et fiscale intacte et assure avec sa propre armée et sa propre police locale la défense des frontières et la sécurité intérieure, ce qu'illustrent bien les efforts déployés par les Hérodiens pour lutter contre le brigandage dans l'Anti-Liban et en Syrie du Sud, où ils prennent la suite de Zénodôros de Chalcis : avant de désavouer ce dernier, Octave-Auguste a reconnu son autorité sur le territoire attribué par Antoine à son prédécesseur, le tétrarque Lysanias de Chalcis, et il lui a confié la garde des plateaux de la Trachônitide dans le dessein de lutter contre le brigandage.

Pour Rome, le système de gouvernement par prince client interposé constitue bien une manière alternative d'administrer des territoires qui appartiennent sans contestation possible à l'Empire romain. Bien que le trésor impérial perçoive moins de rentrées fiscales, ce système de gouvernement indirect présente l'avantage indéniable d'assurer le maintien de l'ordre à moindres frais, si toutefois, contrairement à Zénodôros de Chalcis, les dynastes se montrent à la hauteur des exigences romaines et qu'ils résistent à la tentation de recouvrer davantage d'indépendance.

L'histoire des principautés ituréennes ne se distingue donc pas de celle des autres formations politiques entrées dans la clientèle de Rome au cours du premier siècle avant notre ère. Dans le contexte des guerres civiles, les tétrarques ituréens ont pu faire les frais d'alliances malheureuses en embrassant le parti des vaincus. Mais, sauf exception, ils apparaissent comme les garants de l'ordre politique et social établi par Rome plutôt que comme les auteurs des troubles qu'ils sont officiellement chargés de contenir, même lorsqu'ils ne se trouvent plus à la tête d'un État client. Deux passages de Flavius Josèphe révèlent ainsi qu'Hérode le Grand a pu compter sur un Ituréen du nom de Sohaimos, au point de lui confier le gouvernement d'un district (μεριδαρχία) de son royaume vers 30 *a.C.*¹⁸⁰. Après que la principauté de Chalcis a été démembrée, certains Ituréens ont pu reconvertir leurs activités en proposant leurs services aux dynastes promus par Rome : lorsqu'en 53 *p.C.* la tétrarchie iturénne du Liban Nord passe aux mains d'Agrippa II, son prince client démis de ses fonctions de tétrarque entre pour un temps au service de l'Hérodien¹⁸¹.

3.1.2. *L'hellénisme des tétrarques ituréens*

La culture de la majorité des Ituréens nous échappe, mais il n'en va pas de même de celle des dynastes de Chalcis et des autres princes ituréens, où se mêlent les éléments indigènes et helléniques.

¹⁸⁰ Flavius Josèphe, *AJ* XV, 185 et 204-229.

¹⁸¹ Flavius Josèphe, *BJ* II, 481-483 ; *Autobiographie* 48-53.

Si l'on peut effectivement l'attribuer à un dynaste local ituréen de la fin de l'époque hellénistique, le mausolée-tour qui s'élève à Hermel, dans la Beqā' septentrionale, témoigne autant de l'appropriation d'un modèle architectural gréco-anatolien que de la tradition des *nefesh*. Par ailleurs, plusieurs indices plus fiables permettent une approche nuancée de l'acculturation des dynastes ituréens, dont le maintien au pouvoir passe par la maîtrise du grec et par certaines formes d'hellénisation. Les légendes des monnaies de Ptolémaïos fils de Mennaios et de ses descendants, Lysanias et Zénodôros, sont toutes rédigées en grec¹⁸². De même, dans l'épigraphie monumentale de la Beqā', l'inscription du tombeau de Zénodôros fils du tétrarque Lysanias montre que les Ituréens font graver des textes en grec à Baalbek (cf. *infra*). Les deux premières émissions de Ptolémaïos fils de Mennaios présentent des types où l'on reconnaît des dieux jumeaux arabes, mais sous un aspect hellénisé: H. Seyrig présume ainsi que le prince ituréen a chargé quelque sculpteur d'une cité phénicienne de représenter les dieux qu'il adorait et « de les helléniser comme il l'était lui-même. De là le groupe quasi héraldique, heureusement balancé, qui décore ses monnaies et celles de son fils Lysanias »¹⁸³. Toutefois, le recours à la langue ou à des modèles iconographiques grecs n'implique pas le renoncement à des croyances traditionnelles: ainsi Ptolémaïos fait-il cuirasser ses dieux ancestraux, alors que les Dioscures de la tradition gréco-romaine figurent habituellement nus sous leurs chlamydes.

Ces réserves faites, il reste que les comportements des tétrarques ituréens rappellent ceux des souverains hellénistiques. Ils célèbrent leur indépendance par la frappe de monnaies portant le nom du souverain, son portrait et les emblèmes de la dynastie. Depuis l'époque de Pompée, rien ne les distingue des autres princes clients de Rome, avec lesquels ils nouent des alliances diplomatiques et matrimoniales (cf. *infra*). Dès lors que les Ituréens ont perdu le pouvoir, comme le souligne H. Seyrig, « il est d'ailleurs intéressant de voir que certains descendants de la dynastie continuaient apparemment de vivre à Baalbek dans la colonie romaine, en riches pérégrins, usant de la langue grecque¹⁸⁴ ».

Un trait remarquable des Hérodiens, qui imitent en cela les souverains de l'époque hellénistique, réside dans leur acharnement à soigner leur réputation d'évergètes, notamment auprès des cités phéniciennes et des colons de Berytus¹⁸⁵.

¹⁸² Mais cf. *supra*, § 1.3.3, sur l'usage de l'araméen, qui semble désormais attesté en milieu ituréen.

¹⁸³ SEYRIG, « Antiquités syriennes. 89. Les dieux armés et les Arabes en Syrie », p. 99-100.

¹⁸⁴ SEYRIG H. (1970), « L'inscription du tétrarque Lysanias à Baalbek », in KUSCHKE A. & KUTSCH E. (éd.), *Archäologie und Alten Testament. Festschrift für Kurt Galling zum 8. Januar 1970*, J.C.B. Mohr, Tübingen, p. 251-254 = *id.*, *Scripta varia*, p. 135-138. Mais seule l'inscription de Baalbek IGLS VI, 2851, soutient cette idée.

¹⁸⁵ Flavius Josèphe, *BJ* I, 422-428, pour Hérode; *AJ* XIX, 335-337, pour Agrippa I^{er}; *AJ* XX, 211-212, pour Agrippa II.

L'analyse de cette politique par L. Robert rappelle le schéma du don et du contre-don : d'une part « les cités grecques cultivaient leurs relations avec les riches roitelets de l'Orient et allaient leur mendier des cadeaux et des fondations. Les dynastes, d'autre part, ne lésinaient pas dans leurs générosités, pour avoir la réputation de Philhellènes et faire oublier leur barbarie originelle¹⁸⁶. »

Ce qui est vrai des Hérodiens et des dynastes d'Émèse, honorés comme patrons de la colonie romaine à Baalbek au premier siècle de notre ère¹⁸⁷, se vérifie avec les dynastes ituréens, si l'on examine les relations des princes de Chalcis avec le grand sanctuaire de la Beqā'.

3.1.3. *Les princes de Chalcis, Baalbek et la triade héliopolitaine*

Deux hypothèses se fondent sur le fait que les dynastes ituréens de Chalcis parviennent à s'imposer dans la Beqā' au 1^{er} siècle *a. C.* et qu'ils intègrent à leur titulature les titres de tétrarque et de grand-prêtre : premièrement, le grand pontificat dériverait d'une institution séleucide ; deuxièmement, les tétrarques de Chalcis ne peuvent être grands-prêtres qu'à Baalbek.

Bien que le culte royal séleucide ne laisse aucune trace dans le Liban, I. Lévy suggère que la titulature des dynastes de Chalcis du Liban serait un calque de celle d'un fonctionnaire séleucide, « stratège et grand-prêtre de Syrie Creuse et de Phénicie », à la différence près que le grand pontificat « ne devait plus indiquer qu'une dignité nominale » pour les Ituréens¹⁸⁸. Certes, le culte officiel des souverains séleucides a été institué dans chaque capitale satrapique et dans les subdivisions administratives des satrapies. La titulature du « stratège et grand-prêtre de Syrie Creuse et de Phénicie », l'ancien haut fonctionnaire lagide Ptolémaïos fils de Thraséas connu pour avoir honoré Antiochos III sur une inscription de Soloi (*OGIS* 230) et identifié au personnage homonyme dont les biens sont constitués de vastes domaines en Galilée d'après l'inscription d'Hefzibah¹⁸⁹, montre bien que le très politique culte d'État a été pris en charge par l'administration royale. Mais, quelle que soit la valeur du titre de grand-prêtre pour les dynastes ituréens, il semble actuellement impossible de prendre parti sur l'éventuelle intégration à la titulature

¹⁸⁶ ROBERT L. (1938), *Études épigraphiques et philologiques*, (Bibliothèque de l'École des Hautes-Études. Sciences historiques et philologiques, 272) Champion, Paris, p. 136-138 ; cf. SARTRE, *L'Orient romain*, p. 147-166, sur l'évergétisme dans les provinces orientales du monde romain.

¹⁸⁷ *IGLS* VI, 2759-2760.

¹⁸⁸ LÉVY I. (1949), « Tétrarques et grands-prêtres ituréens », in *Hommages à Joseph Bidez et à Franz Cumont*, (Collection Latomus, 2) Latomus, Bruxelles, p. 183-184, suivi par VOLKMANN H. (1959), « Ptolemaïos [60], Sohn des Mennaïos », *RE* XXIII/2, col. 1766-1767, et par HAJJAR Y. (1990), « Dieux et cultes non héliopolitains de la Béqā', de l'Hermon et de l'Abilène à l'époque romaine », *ANRW* II, 18.4, p. 2573.

¹⁸⁹ Voir SARTRE, *D'Alexandre à Zénobie*, p. 209, traduction et bibliographie.

des princes ituréens d'un titre religieux remontant au début de l'époque hellénistique et leur donnant la haute main sur le sanctuaire de Baalbek. Comme le souligne H. Seyrig, l'analogie entre la titulature des princes de Chalcis et celle des autres dynastes de l'Orient hellénisé de la fin de l'époque hellénistique permet plutôt de supposer que la mention du grand pontificat ne peut renvoyer qu'à une fonction sacerdotale majeure de Baalbek¹⁹⁰.

Aucune source n'atteste formellement que les tétrarques de Chalcis ont été les grands-prêtres de Baalbek plutôt que ceux d'un autre sanctuaire. Mais, dans la Beqā' et dans ses montagnes bordières, dont Strabon indique qu'elles constituent le domaine de ces dynastes avant l'implantation de vétérans romains, les attestations de grands-prêtres attachés au service des sanctuaires ruraux du Liban, de l'Anti-Liban et de l'Hermon datent de l'époque romaine impériale¹⁹¹; en d'autres termes, elles sont postérieures à l'extension du territoire de la colonie romaine de Berytus jusqu'à Baalbek et, au-delà, jusqu'aux sources de l'Oronte. Par ailleurs, les liens des Ituréens avec le grand sanctuaire sont bien attestés. Ptolémaïos fils de Mennaios domine toute la Beqā'¹⁹². La présence à Baalbek au 1^{er} siècle *p.C.* du tombeau familial de « Zénodôros fils du tétrarque Lysanias » corrobore l'idée que les tétrarques de Chalcis dominent Héliopolis au cours du siècle précédent. Dans la titulature des dynastes de Chalcis, la fonction de grand-prêtre renvoie donc probablement à l'exercice du grand pontificat à Baalbek au 1^{er} siècle *a.C.*

En ce qui concerne la question délicate des rapports entre les divinités qui figurent sur les monnaies ituréennes et la triade de Baalbek, constituée de Jupiter, de Vénus et de Mercure héliopolitains, l'attestation d'Hermès sur les émissions monétaires du premier tétrarque de Chalcis serait susceptible de relancer la discussion et de la poursuivre au-delà des hypothèses formulées il y a une cinquantaine d'années par H. Seyrig.

Du point de vue de l'histoire des religions, la question principale que pose la déduction de la colonie de Berytus puis d'Héliopolis en Phénicie et au Liban concerne la part de permanence et d'innovation dans les cultes traditionnels pratiqués dans la cité et dans les sanctuaires de son territoire, notamment à Baalbek. Il n'est pas inutile de replacer cette « question héliopolitaine » dans la problématique

¹⁹⁰ SEYRIG, « Antiquités syriennes. 57. Questions héliopolitaines », p. 91-92 n. 8 = *AntSyr* V, p. 110-111, reprenant l'idée déjà suggérée par JONES, « The Urbanisation of the Ituraean Principality », p. 265 n. 7.

¹⁹¹ Par exemple REY-COQUAIS J.-P. (1999), « Qalaat Faqra : un monument du culte impérial dans la montagne libanaise », *Topoi* 9/2, p. 638-640, n° 6, à Qalaat Faqra, dans la seconde moitié du 1^{er} siècle *p.C.*; *SEG* XXXVII, 1445, à Qasr Hammâra, après 212 *p.C.*

¹⁹² Strabon, *Géographie* XVI, 2, 10: οὐ πόρρω δ' οὐδ' Ἡλιούπολις καὶ Χαλκίς ἢ ὑπὸ Πτολεμαίῳ τῷ Μενναίου τῷ τὸν Μασσῶν κατέχοντι καὶ τὴν Ἰτουραίων ὄρεινὴν « et non loin de là [Aréthuse] se trouvent Héliopolis et Chalcis, qui est aux mains de Ptolémaïos fils de Mennaios, tout comme le Massyas et la montagne des Ituréens ».

récemment remise à l'ordre du jour de l'identification des dyades et des triades divines, car la théorie d'H. Seyrig attribue aux cultes de Baalbek un rôle archétypique dans l'étude des panthéons civiques de la Syrie romaine. Depuis W.W. Baudissin, non sans quelques réserves de la part de l'auteur d'*Adonis und Esmun* (1911), les Modernes ont traditionnellement conçu l'organisation des panthéons phéniciens à l'époque hellénistique et romaine selon un schéma trinitaire. Dans le prolongement de ces réflexions, H. Seyrig considère ainsi la triade héliopolitaine comme l'aboutissement d'un système religieux d'inspiration phénicienne, dans lequel interviennent Baal, Astarté et un jeune dieu champêtre dénommés respectivement Jupiter, Vénus et Mercure¹⁹³. « Création théologique tardive, remontant peut-être seulement à l'intervention des Romains vers 16 avant notre ère, note encore H. Seyrig, cette triade semble transplanter au-delà du Liban une institution proprement phénicienne, et représente sans doute l'état où le panthéon phénicien était parvenu en ce temps¹⁹⁴. » Le même auteur en vient à mettre en relation l'évolution générale des panthéons civiques de la Syrie romaine avec les cultes phéniciens de l'époque hellénistique¹⁹⁵ :

« Il n'en reste pas moins remarquable que des groupes [trinitaires] analogues apparaissent de plus en plus fréquemment dans les monuments religieux de la Syrie à l'époque romaine : à côté de l'exemple si clair de Baalbek, on en distingue d'autres, assez évidents, à Byblos, à Béryte, à Sidon, à Scythopolis, et maintenant à Tyr. Le rapport de ces groupes avec les cultes les plus anciens de la Phénicie reste enveloppé d'obscurité. Mais il semble bien que ces témoignages concordants permettent de conclure à l'existence d'une théologie commune aux cultes phéniciens de l'âge hellénistique. »

Il est établi actuellement que l'apparition des triades dans les panthéons phéniciens est tardive. Par ailleurs, leur constitution ne se ramènerait pas à un schéma de type familial, même dans le cas de la triade héliopolitaine. Les recherches ont été orientées dans cette direction à la fois par l'étude des mythes ougaritiques et par celle des auteurs classiques, en particulier par l'*Histoire phénicienne* de Philon de Byblos. D'un point de vue chronologique, les triades dont l'existence est assurée dans certaines villes de la côte phénicienne témoigneraient d'une évolution propre à l'époque hellénistique et romaine marquée par le passage de la dyade au groupe trinitaire¹⁹⁶.

¹⁹³ SEYRIG, « Antiquités syriennes. 57. Questions héliopolitaines », p. 86-88 et 92-95 = *AntSyr* V, p. 105-107 et 111-114.

¹⁹⁴ SEYRIG H. (1960), « Antiquités syriennes. 78. Les dieux de Hiéropolis », *Syria* 37, p. 248 = *AntSyr* VI, p. 94.

¹⁹⁵ SEYRIG H. (1963), « Antiquités syriennes. 83. Les grands dieux de Tyr à l'époque romaine », *Syria* 40, p. 26 = *AntSyr* VI, 128.

¹⁹⁶ Voir notamment SERVAIS-SOYEZ B. (1986), « La "triade" phénicienne aux époques hellénistique et romaine », in BONNET C., LIPÍŃSKI E. & MARCHETTI P. (éd.), *Studia Phoenicia*, IV, *Religio Phoenicia*,

En ce qui concerne les cultes de Baalbek, les travaux de Y. Hajjar se situent dans la perspective de la théorie d'H. Seyrig¹⁹⁷. D'après Y. Hajjar, on adorerait à Baalbek, comme à Damas et à Hiéropolis, une dyade syrienne indigène formée de Baal-Hadad et d'Atargatis, et ce jusqu'au début de l'époque impériale. À la suite de la déduction sous Auguste de la *colonia Iulia Augusta Felix Berytus*, colonie sur le territoire de laquelle se trouve désormais Héliopolis, le panthéon local se transformerait pour devenir un groupement trinitaire hiérarchisé, constitué d'anciennes divinités indigènes que les colons romains ont renommées *Iuppiter*, *Venus* et *Mercurius*. C'est l'interprétation romaine des divinités indigènes traditionnellement honorées d'un culte local qui expliquerait l'originalité de la triade héliopolitaine — qui la distingue notamment de la triade capitoline composée de Jupiter, de Junon et de Minerve —, et non l'imposition de divinités, d'ailleurs peu conforme aux habitudes romaines, à l'occasion de la déduction de la colonie de Berytus. La reconstitution de Y. Hajjar se démarque de celle d'H. Seyrig sur la question des origines phéniciennes de la triade héliopolitaine, pour y revenir de manière indirecte en rapprochant l'évolution présumée des cultes de Baalbek de celle des triades qui auraient été vénérées dans les cités phéniciennes à l'époque hellénistique.

Dans le scénario qu'impose la théorie d'H. Seyrig, la contradiction qui semble résider entre les monnaies de Chalcis connues de cet auteur et les monuments du culte de Baalbek laisse subsister un doute sur l'hypothèse relative aux origines de la triade héliopolitaine. En effet, l'exercice du grand pontificat à Baalbek aurait dû s'accompagner de l'apparition des trois divinités qui auraient constitué la triade héliopolitaine à l'époque romaine. Or, avant les années 1990, le dieu jeune semblait absent du répertoire figuré des monnaies ituréennes, ce qui amenait H. Seyrig à supposer la réorganisation et la « phénicisation » des cultes locaux par les colons romains de Berytus. Non seulement l'attestation d'Hermès et de l'emblème de ce dieu, le caducée, sur les monnaies frappées en 73/2 et en 63/2 *a.C.* par Ptolémaïos fils de Mennaios confirme l'exercice du grand pontificat ituréen à Baalbek, mais elle semble également rendre caduque la théorie classique de l'influence phénicienne dans la genèse de la triade héliopolitaine. À la suite de D. Herman, il est tentant de considérer que les divinités qui apparaissent au droit des monnaies frappées

(Collection d'études classiques, 1) Société des études classiques, Namur, p. 347-360; LIPINSKI E. (1995), *Dieux et déesses de l'univers phénicien et punique*, (Orientalia Lovaniensia Analecta, 64, Studia Phoenicia, 14) Peeters, Louvain, p. 53, 65-66, 410-411, 492-493.

¹⁹⁷ HAJJAR Y. (1977), *La triade d'Héliopolis-Baalbek. Son culte et sa diffusion à travers les textes littéraires et les documents iconographiques et épigraphiques*, I-II, (ÉPRO, 59) E.J. Brill, Leyde; *id.* (1985), *La triade d'Héliopolis-Baalbek. Iconographie, théologie, cultes et sanctuaires*, III, Montréal; *id.* (1990), « Baalbek, grand centre religieux sous l'Empire (suivi d'un appendice : Supplément II au corpus des documents iconographiques et épigraphiques héliopolitains) », *ANRW II*, 18.4, p. 2458-2508.

par le premier dynaste de Chalcis — Zeus, Artémis et Hermès — constituent les prototypes de celles qui sont vénérées à Baalbek à l'époque romaine¹⁹⁸. Il est plus prudent peut-être d'affirmer simplement que les Ituréens auraient adopté les cultes traditionnellement pratiqués au Liban lors de leur implantation dans cette région, comme les Éméséniens qui se sédentarisent aux alentours d'Aréthuse et d'Émèse au cours du II^e siècle *a.C.*¹⁹⁹ : selon cette hypothèse alternative, les autres divinités qui figurent sur les monnaies des princes de Chalcis — à savoir les Dioscures et Athéna — seraient plus spécifiquement arabes, tandis que Zeus, Artémis et Hermès pourraient représenter les homologues grecs de divinités indigènes vénérées par les populations locales de la Beqā'.

L'importation ou l'adoption par les Ituréens des trois divinités interprétées sous la forme de Jupiter, de Vénus et de Mercure à l'occasion de la fondation coloniale s'accorde avec la popularité en milieu rural du culte de Mercure au Liban à l'époque impériale, popularité aussi manifeste dans la Beqā' sur le territoire de la colonie romaine que sur le versant oriental de l'Anti-Liban en Abilène. Plus généralement, cette théorie s'accorde également avec les pratiques religieuses des Romains lors de la déduction d'une colonie. Comme il est d'usage à cette occasion dans les colonies romaines, le panthéon, le calendrier liturgique et les traditions rituelles sont mis en place par les magistrats locaux et par les décurions²⁰⁰. À Baalbek, sur le territoire de Berytus, l'adoption des règles de fonctionnement municipal implique comme dans les autres colonies romaines la promulgation d'une liste officielle des cultes célébrés au nom de la cité (*publice*). L'architecture et l'épigraphie du grand sanctuaire héliopolitain attestent la dimension collective conférée aux actes religieux répertoriés lors de la déduction coloniale, en référence aux communautés intégrées à la cité de manière officielle, telles celles du *pagus Augustus* de Nîha et du *uicus* anonyme mentionné dans une inscription latine de Hosn Nîha²⁰¹. Mais la soumission de principe des institutions religieuses d'une colonie romaine à l'autorité de la métropole, difficilement applicable dans les faits, n'annihile pas les cultes

¹⁹⁸ HERMAN D. (2000-2002), « Certain Iturean Coins and the Origin of the Heliopolitan Cult », *INJ* 14, p. 84-98.

¹⁹⁹ GATIER P.-L. (1996), « Palmyre et Émèse, ou Émèse sans Palmyre », in *International colloquium. Palmyra and the Silk Road, Palmyra, 7-11 april 1992*, AAAS 42, p. 434 et 437 n. 37, sur les Éméséniens, avec les références aux thèses contradictoires d'H. Seyrig et de J. Starcky.

²⁰⁰ En Bétique à Urso (Osuna), fondation coloniale de l'époque triumvirale dont le projet est attribué à César, on a retrouvé de nombreux fragments de la copie flavienne d'une loi fondée sur ce principe : le chapitre LXIV de la loi d'Urso rappelle en effet l'obligation faite aux duumvirs nommés après la fondation coloniale de fixer devant les décurions la liste des jours fériés (*dies festi*) et des sacrifices publics (*sacra fieri publice*) dans les dix jours qui suivent leur entrée en charge ; les mêmes duumvirs doivent également nommer des responsables chargés de célébrer ces sacrifices. CRAWFORD M.H. (éd.) (1996), *Roman Statutes*, (BICS. Supplement, 64) Institute of classical studies – University of London, Londres, I, p. 393-454, n° 25, édition et commentaire de la *lex coloniae Genetivuae*, en particulier p. 401.

²⁰¹ *IGLS* VI, 2936 et 2946.

locaux sur l'ensemble du territoire colonial et ne s'accompagne aucunement de l'imposition d'un panthéon romain importé. En effet, loin d'entrer en contradiction avec les monuments du culte héliopolitain, les monnaies ituréennes apportent des arguments à la théorie d'une continuité longue du culte pratiqué à Baalbek jusqu'à son adaptation par les colons romains, apparemment sans influence phénicienne déterminante. Il est intéressant de constater que ce type d'adaptation des cultes locaux trouve une contrepartie plus tardive à Arca, dont les monnaies de bronze frappées sous Sévère Alexandre (222-235) suggèrent que l'adhésion officielle au culte héliopolitain de Césarée des Ituréens, la patrie de l'empereur, s'accompagne de l'assimilation d'une divinité locale au grand dieu de Baalbek : le Jupiter héliopolitain y figure à droite de la *Venus lugens*, faisant ainsi pendant au jeune dieu ressemblant à l'Harpocrate égyptien qui se trouve à gauche de la divinité tutélaire d'Arca²⁰².

J'ai insisté à plusieurs reprises sur l'analogie entre les Ituréens et les Éméséniens, dont la sédentarisation s'accompagne soit de l'importation de divinités qu'ils adorent de manière traditionnelle soit de l'adoption de divinités locales vénérées par les populations indigènes des régions sur lesquelles ils établissent leur domination à la fin du II^e siècle *a.C.* et au début du I^{er} siècle *a.C.* L'analogie entre les Ituréens et les Éméséniens paraît s'arrêter là : en dehors du cas particulier et relativement éphémère des princes de Chalcis (*ca* 84-23 *a.C.*), les dynastes voisins des Ituréens ne paraissent pas avoir exercé de fonctions sacerdotales semblables à celles des tétrarques grands-prêtres de Baalbek, même à Émèse, où les témoignages attestent l'existence de liens entre la famille princière dépossédée du titre royal au I^{er} siècle *p.C.* et les prêtres des époques postérieures font défaut²⁰³. À l'époque hellénistique, seule la tétrarchie libanaise de Chalcis s'apparenterait donc aux principautés sacerdotales de l'Anatolie hellénistique et romaine et de la Syrie du Nord, dont P. Debord montre la diversité et les évolutions, depuis le sanctuaire théocratique jusqu'au sanctuaire civique²⁰⁴.

Les liens entre les princes clients ituréens et le sacerdoce posent en outre la question du caractère sacré de ces souverains et celui du rôle effectif qu'ils jouent dans le culte, mais l'information est déficiente. La mention du grand pontificat sur les monnaies frappées par les princes ituréens permet seulement de supposer le caractère via-ger de leur prêtrise, ce qui les rapprocherait des princes anatoliens investis eux aussi

²⁰² RONZEVILLE S. (1930), « Venus lugens et Adonis byblius », *MUSJ* 15, pl. XXVIII-XXIX ; SEYRIG H. (1955), « Bas-relief de la triade de Baalbek trouvé à Fneidiq », *BMB* 12, p. 28 = *id.*, *Scripta varia*, p. 94.

²⁰³ MILLAR F. (1993), *The Roman Near East (31 B.C. – A.D. 337)*, Harvard University Press, Cambridge (Mass.) – Londres, p. 300-309.

²⁰⁴ DEBORD P. (1982), *Aspects sociaux et économiques de la vie religieuse dans l'Anatolie gréco-romaine*, (ÉPRO, 88) E.J. Brill, Leyde, p. 53-61, 97-100 et 292 ; *id.* (1997), « Hiérapolis : du sanctuaire-État à la cité », *REA* 99/3-4, p. 415-426.

d'un sacerdoce à vie à l'époque hellénistique²⁰⁵. Cette situation ne semble pas inédite en milieu ituréen puisqu'en Abilène, au second siècle de notre ère, la consécration d'un autel au seigneur Kronos, la divinité tutélaire du haut-lieu de Nebi Abel, est datée en l'an 166/7 p.C. « durant le sacerdoce à vie de Sohaimos fils de Diodotos²⁰⁶ ». À cette date néanmoins, aucun dynaste ituréen ne domine plus guère de territoire et il n'est plus jamais fait mention d'un grand-prêtre à la tête du clergé de Baalbek : les *sacerdotes* connus du Jupiter héliopolitain sont tous des citoyens romains et l'exercice du pontificat s'insère dans le cursus municipal de la colonie romaine²⁰⁷.

3.2. Principautés et capitales ituréennes

L'urbanisation des principautés ituréennes n'a jamais fait l'objet d'une étude spécifique. Malgré le titre de son article paru en 1931 — « The Urbanisation of the Ituraean Principality » —, A.H.M. Jones ne traite pas cette question, puisqu'il évoque la vie des communautés hauranaises sous l'angle institutionnel. En adoptant la même perspective, M. Sartre suggère que Rome aurait délibérément développé l'autonomie villageoise en Syrie méridionale, cette étape étant conçue comme un préalable indispensable à la poliadisation dans une région où l'urbanisation demeurait défaillante avant les deuxième et troisième siècles de notre ère ; un réseau de « bourgades-mères » aurait même été créé pour se substituer aux cités dans le cadre des domaines impériaux, en Batanée de façon certaine, et en Trachônitide de façon vraisemblable²⁰⁸. La question iturénienne s'inscrit indéniablement dans la problématique de la poliadisation progressive de la Syrie méridionale, puisque l'on suspecte la présence des Ituréens dans certaines régions du Haurân. C'est pourtant au cœur de leur domaine, au Liban, où des cités existent avant même l'époque hellénistique, que les Ituréens participent de manière irréfutable au développement du réseau urbain de la Syrie intérieure.

Jusqu'à présent, la recherche s'est concentrée de manière légitime sur l'histoire complexe des principautés ituréennes, car les problèmes qu'elle pose sont loin d'être tous résolus. En revanche, il n'existe aucune synthèse sur les agglomérations ituréennes, ce qui contribue certainement à fausser l'analyse des États et des groupes ituréens, trop souvent réduits à des entités politiques et sociales peu organisées car censées avoir été livrées à des nomades turbulents. Or, des traditions anciennes ins-

²⁰⁵ Voir par exemple Strabon, *Géographie* XII, 2, 5, à propos des prêtres διὰ βίου, « à vie », de Comana de Cappadoce et de Vénasa.

²⁰⁶ *SEG* XXXIX, 1565, l. 9 : ἐπὶ ἱερέος διὰ βίου Σοαιμου Διοδότου.

²⁰⁷ *IGLS* VI, 2780, 2790-2792.

²⁰⁸ SARTRE, *D'Alexandre à Zénobie*, p. 773-779.

crivent les Ituréens dans un cadre urbain dès le début de leur histoire et les présentent comme les fondateurs ou les refondateurs de trois agglomérations de Syrie, ce qui contredit l'opposition tenace entre nomades et sédentaires : ils auraient fondé Chalcis du Liban et Abila de Lysanias, et refondé Arca du Liban, les deux dernières capitales s'étant développées avec plus ou moins de succès dans le cadre de l'Empire romain. Si les travaux archéologiques en cours ne permettent pas encore de dresser un bilan complet sur les capitales ituréennes, ils encouragent néanmoins à poursuivre la recherche dans cette voie dépassionnée, sans la dissocier de l'approche historique traditionnelle.

Après avoir présenté l'état de nos connaissances sur chacune des trois capitales ituréennes, j'évoquerai le devenir des principautés ituréennes et leur possible transformation en domaines impériaux.

3.2.1. *Chalcis du Liban*

L'histoire de l'ancienne capitale des souverains ituréens du I^{er} siècle *a.C.* passée aux mains des Hérodiens au I^{er} siècle *p.C.* est des plus mal connues, ce qui tient en particulier au fait que le problème de la localisation de cette agglomération antique n'est toujours pas considéré comme résolu²⁰⁹. Sur ce point, je suis la récente mise au point de P.-L. Gatier²¹⁰, que je complète et que j'intègre à l'histoire générale de la tétrarchie iturénne.

L'hypothèse d'une fondation précoce, peut-être dès le III^e siècle *a.C.*, de la future capitale des tétrarques ituréens se fonde principalement sur le nom même de *Chalcis*, « qui trahit si nettement son origine macédonienne²¹¹ ». Les conditions de cette fondation restent inconnues. À ce propos, une courte notice tirée des *Ethnica* d'Étienne de Byzance (fl. ca 528-535) suscite plusieurs théories contradictoires : « Chalcis : 4, citée de Syrie, fondée par l'Arabe Monikos. Son ethnique est *Chalcidēnos* » (Χαλκίς : δ' πόλις ἐν Συρίᾳ, κτισθεῖσα ὑπὸ Μονικοῦ τοῦ Ἄραβος. Τὸ ταύτης ἐθνικὸν Χαλκιδηνός)²¹².

²⁰⁹ *Id.*, *ibid.*, p. 121 n. 43, 438, et 515-516 n. 231.

²¹⁰ GATIER, « Phénicie, Liban, Levant : histoire et géographie historique d'Alexandre à Zénobie », p. 108-111.

²¹¹ WILL, « Un vieux problème de la topographie de la *Beqā'* antique : Chalcis du Liban », p. 141 = *id.*, *De l'Euphrate au Rhin*, p. 589.

²¹² L'information que transmet le lexicographe byzantin pourrait remonter au grammairien du II^e siècle *p.C.* Aelius Herodianus, si l'on se réfère à l'édition de son répertoire d'accentuation grecque (Καθολικὴ προσφῶδία) par LENTZ A. (éd.) (1867-1870), *Grammatici graeci*, III, *Herodiani technici Reliquiae*, B.G. Teubner, Leipzig, I, p. 88, l. 23-24 : ἔστι καὶ Χαλκίς [...] πόλις ἐν Συρίᾳ κτισθεῖσα ὑπὸ Μονικοῦ τοῦ Ἄραβος. Certes, la démarche employée par cet éditeur moderne est critiquable en ce qu'elle surestime la valeur des écrits d'Étienne de Byzance en tant que source moderne pour établir le texte d'Herodianus, en particulier lorsqu'elle aboutit à attribuer à ce dernier certains faits historiques et géographiques ultérieurement transmis par les *Ethnica*. Voir ДУСК А.Р. (1993), « Aelius Herodian : Recent

La première question que pose la notice concerne l'identification de cette Chalcis, la seule que mentionne Étienne de Byzance pour toute la Syrie, alors que l'on en connaît au moins deux : *Chalcis ad Libanum* et *Chalcis ad Belum*, cette dernière étant identifiée de manière certaine à l'actuelle Qinnasrin, en Syrie du Nord. Pour leur part, G. Schmitt et E. Frézouls hésitent entre les deux possibilités²¹³. Mais si l'on admet que la fondation de Chalcis du Bêlos est le fait de Séleucos I^{er}, comme le rapporte Appien dans sa *Syriakè* (57), il n'y a aucune raison de douter de l'identification de Chalcis du Liban à la localité mentionnée par Étienne de Byzance²¹⁴. Selon J.-P. Rey-Coquais, le nom dynastique de Chalcis s'expliquerait de la façon suivante : « Antiochos III le Grand avait épousé une jeune fille de Chalcis de l'Eubée. Un prince arabe aurait donné à sa "fondation" le nom de la ville natale de la nouvelle épouse royale. Voilà donc qui pourrait expliquer le choix du toponyme grec et indiquer l'époque de la fondation. Et voici qui situerait dans l'espace la Chalcis de Monikos. C'est Antiochos III qui assura au royaume séleucide la possession de toute la Syrie du Sud, la Coelé Syrie [...]. La fondation d'une Chalcis, aux confins de la Beqâ et de l'Antiliban, aurait été une manifestation de loyalisme, sans doute particulièrement nécessaire envers le nouveau maître du pays. On voudra bien prendre *cum grano salis* cette hypothèse romanesque (...)»²¹⁵. » L'aspect aventureux de cette proposition, reconnu par l'auteur lui-même, joue en sa défaveur. De même, il est impossible de vérifier l'hypothèse de Ch. Ghadban, selon laquelle la notice d'Étienne de Byzance

Studies and Prospects for Future Research », *ANRWII*, 34.1, p. 778. Je note cependant que, contrairement à Étienne de Byzance, le grammairien semble informé de l'existence du nom Ἰτουρία, qu'il est soucieux d'accentuer de manière correcte à deux reprises et qu'il rapproche d'autres toponymes paroxytons. Cf. LENTZ, *ibid.*, I, p. 286, l. 6-9 : τὰ διὰ τοῦ ἰα ἐπὶ χωρῶν καὶ πόλεων κείμενα παροξύνεται, Λυκία, Ἀσία, Κιλικία, Παφλαγονία, Ἰτουρία, Ἰταλία ἢ χώρα ἀπὸ Ἰταλοῦ, Σικελία κτλ. ; 2, p. 451, l. 24-27 : τὰ δὲ ἐπὶ χώρας ὄντα διὰ τοῦ ἰ γράφεται καὶ παροξύνεται, Λυκία, Πισιδία, Κιλικία, Σικελία, Παφλαγονία, Ἀρμενία, Συρία, Καππαδοκία, Ἰταλία, Ἀσία, Θεσσαλία, Βοιωτία, Βιθυνία, Ἰτουρία). Aelius Herodianus aurait donc disposé de données relatives à l'Iturie et à Chalcis du Liban. Jusqu'à plus ample informé, je préfère néanmoins considérer que le problème des sources d'Étienne de Byzance sur la Chalcis syrienne reste entier, ce qui n'empêche pas d'utiliser l'information transmise à une époque tardive par le lexicographe byzantin.

²¹³ SCHMITT G. (1982), « Zum Königreich Chalkis », *ZDPV* 98, p. 114; FRÉZOULS E. (1988), « Fondations et refondations dans l'Orient syrien — Problèmes d'identification et d'interprétation », in GATIER P.-L., HELLY B. & REY-COQUAIS J.-P. (éd.), *Géographie historique au Proche-Orient (Syrie, Phénicie, Arabie, grecques, romaines, byzantines)*. Actes de la Table Ronde de Valbonne, 16-18 septembre 1985. (Notes et monographies techniques, 23) Éditions du CNRS, Paris, p. 114.

²¹⁴ BENZINGER I. (1899), « Chalkis [15] », *RE* III/2, col. 2091-2092; WILL Er. (1989), « Les villes de la Syrie à l'époque hellénistique et romaine », in DENTZER J.-M. & ORTHMANN W. (éd.), *Archéologie et Histoire de la Syrie*, II, *La Syrie de l'époque achéménide à l'avènement de l'Islam*, (Schriften zur vorderasiatischen Archäologie, 1) Saarbrücker Drückerei und Verlag, Saarbrück, p. 224 = *id.*, *De l'Euphrate au Rhin*, p. 470.

²¹⁵ REY-COQUAIS J.-P. (1968), « Autour d'Héliopolis-Baalbek : Grecs et Romains en Coelé Syrie », *REG* 81, p. XVI-XVII; *id.* (1994) [1997], « Inscription inédite du Qalamoun : notables de l'Antiliban sous le Haut-Empire romain », *Ktèma* 19, p. 45 n. 18, d'où j'extrai la citation.

pourrait constituer « un indice révélant que les Ituréens se seraient installés dans l'Anti-Liban sur une terre royale, avec l'accord du souverain²¹⁶ ».

L'identité du fondateur de la capitale ituréenne pose également un problème. A.H.M. Jones et P.-L. Gatier identifient l'Arabe Monikos à Mennaios, le père du premier dynaste de Chalcis attesté, Ptolémaïos²¹⁷. Par ailleurs, en accord avec J. Dillon²¹⁸, P.-L. Gatier corrige le nom du fondateur, *Monikos*, par celui d'un ancêtre du philosophe païen Jamblique de Chalcis, *Monimos*²¹⁹. Cette conjecture est séduisante car l'anthroponyme *Monikos* ne semble pas connu par ailleurs, contrairement à celui de *Monimos*, porté par de nombreux Syriens, et notamment par un soldat de la première cohorte ituréenne inhumé à Mayence, en Germanie supérieure²²⁰.

La datation de la fondation de Chalcis est liée à la localisation de l'agglomération antique, qu'il convient donc d'examiner en détail. Longtemps, la capitale des tétrarques ituréens du I^{er} siècle *a.C.* a été identifiée à Aanjar²²¹. Comme l'ont rappelé J.-P. Rey-Coquais et Er. Will, il convient de rejeter cette identification, car les fouilles menées sur le site d'Aanjar permettent d'identifier une fondation nouvelle de l'époque ommeyyade, qui ne recouvre aucune agglomération antique ; par ailleurs, le toponyme *Aanjar* signifie « la source de Gerrha », et Gerrha (Γέρρα) est une place forte de la Beqā' mentionnée par Polybe²²². Le problème demeure entier, même si l'on peut proposer quelques hypothèses à partir des sources littéraires qui évoquent Chalcis.

Dans sa *Géographie*, Strabon désigne Chalcis comme un point élevé des montagnes du Liban et la qualifie d'« acropole du Massyas », ce dernier toponyme dénommant la Beqā'²²³. Dans la *Guerre juive*, Flavius Josèphe évoque l'agglomération alors

²¹⁶ GHADBAN Ch. (1987), « Observations sur le statut des terres et l'organisation des villages dans la Béqā' hellénistique et romaine », in FRÉZOULS E. (éd.), *Sociétés urbaines, sociétés rurales dans l'Asie Mineure et la Syrie hellénistiques et romaines. Actes du Colloque organisé à Strasbourg (novembre 1985)*, (Contributions et travaux de l'Institut d'histoire romaine, 4) AECR, Strasbourg, p. 222.

²¹⁷ JONES, *The Cities of the Eastern Roman Provinces*, p. 254 ; GATIER P.-L. (2002-2003), « La principauté d'Abila de Lysanias dans l'Antiliban », in *Saint Luc. Évangéliste et historien, Dossiers d'archéologie* 279, décembre-janvier, p. 121.

²¹⁸ DILLON J. (2000), « Iamblichos de Chalcis », in GOULET R. (éd.), *Dictionnaire des philosophes antiques*, III, *D'Eccélos à Juvénal*, Éditions du CNRS, Paris, p. 826.

²¹⁹ Cf. Photius, *Bibliothèque*, codex 181, § 1.

²²⁰ *CIL* XIII, 7041 = *ILS* 2562 : *Monimus Ierombali f(ilius)*.

²²¹ BENZINGER, « Chalkis » ; BEER, « Ituraea » ; DUSSAUD, *Topographie de la Syrie antique et médiévale*, p. 400-402 ; REY-COQUAIS J.-P. (1964), « Notes de géographie syrienne antique », *MUSJ* 40, p. 290 avec la n. 1, et *id.*, *IGLS* VI, p. 30 ; SEYRIG H. (1971), « Les dieux syriens en habit militaire », *AAAS* 21, p. 67-70 = *id.*, *Scripta varia*, p. 449-455 ; SCHMITT, « Zum Königreich Chalkis », p. 111.

²²² REY-COQUAIS J.-P. (1981), « Les frontières d'Hélioupolis. Quelques remarques », in FAHD T. (éd.), *La géographie administrative et politique d'Alexandre à Mahomet. Actes du Colloque de Strasbourg, 14-16 juin 1979*, (Travaux du Centre de Recherche sur le Proche-Orient et la Grèce Antique, 6) E.J. Brill, Strasbourg, p. 171-172 ; WILL, « Un vieux problème de la topographie de la Beqā' antique : Chalcis du Liban » = *id.*, *De l'Euphrate au Rhin*, p. 589-594. Cf. Polybe, *Histoires* V, 45, 8 ; 46, 1-3 ; 61, 7-8.

²²³ Strabon, *Géographie* XVI, 2, 18.

aux mains de Ptolémaïos fils de Mennaios « qui exerçait son pouvoir sur Chalcis au pied du Liban²²⁴ ». Cependant, les informations les plus importantes sont tirées du récit de Flavius Josèphe sur la marche de Pompée. Parti d'Antioche, l'*imperator* romain passe dans la Beqā' par Héliopolis et par Chalcis, avant de gagner Damas « après avoir franchi la montagne qui barre la Syrie dite Creuse », c'est-à-dire après avoir franchi l'Anti-Liban²²⁵.

Le nom de Chalcis aurait survécu jusqu'au XVI^e siècle, si l'on en croit la relation de voyage de P. Belon, naturaliste du Mans : suivant un itinéraire qui le mène de Damas au Mont Liban, ce voyageur fait étape à *Calcous*, localité dont le nom pourrait correspondre au toponyme grec *Chalcis* ; P. Belon y signale un khan et des habitations troglodytes²²⁶. Pour autant que l'on puisse se fier à ces indications, il paraît toujours justifié, à la suite de J.-P. Rey-Coquais²²⁷, de chercher Chalcis dans les localités du sud de la Beqā' et de l'Anti-Liban, où sont connues des habitations rupestres. Néanmoins, l'itinéraire de P. Belon demeure malheureusement indéterminé et le témoignage du naturaliste est inexploitable.

Les Modernes qui ont tenu compte à la fois de l'ensemble de ces données et de l'impossibilité d'assimiler *Chalcis ad Libanum* à Aanjar ont logiquement proposé d'autres localisations. On peut immédiatement écarter celle de Ch. Ghadban — *Chadoura*, sur la route qui mène de Baalbek à Zébedāni —, car cet auteur ne développe aucune argumentation²²⁸. Par ailleurs, certains auteurs sont tentés de localiser Chalcis « au pied du Liban », en se fondant sur le texte de Flavius Josèphe ; divers villages ou bourgades sont ainsi candidats : el-Karak et Zahlé notamment, au pied du Jabal el-Knîssé. Mais el-Karak est un village qui n'a livré que des inscriptions latines²²⁹, tandis que Zahlé n'a rien livré qui soit datable de l'époque hellénistique ou romaine. Rien n'indique par ailleurs que l'idée que Flavius Josèphe s'est faite du Liban corresponde à celle que nous en avons actuellement. Au contraire,

²²⁴ Flavius Josèphe, *BJ* I, 185. Cette information concorde avec celle qui est donnée en *AJ* XIV, 126 : « Le frère et les sœurs de celui-ci [c'est-à-dire d'Alexandre fils d'Aristobule] furent recueillis par Ptolémaïos fils de Mennaios, qui régnait à Chalcis au pied du Mont Liban. »

²²⁵ Flavius Josèphe, *AJ* XIV, 40.

²²⁶ BELON P. (1554), *Les observations de plusieurs singularitez & choses memorables, trouvées en Grece, Asie, Iudée, Egypte, Arabie, & autres pays estranges, redigées en trois livres*, 2^e éd., Guillaume Cavellat & Gilles Corrozet, Paris, p. 152-154 : « Tant cheminasmes, que commencions à veoir le mont Liban, qui estoit dejia couvert de neige. [...] Nous arrivasmes ce soir en un village nommé Calcous, & logeasmes en un Carbaschara entaillé dedens le roc faict en voute, comme aussi les maisons du village font de telle maniere. Le lendemain ensuyvant prenans le chemin du mont Liban pour aller passer à Tripoli, laissons l'Antiliban à costé gauche entre nous & les pays de Phenice, qui est conioinct à la Syrie. »

²²⁷ REY-COQUAIS, « Notes de géographie syrienne antique », p. 290 n. 2.

²²⁸ GHADBAN, « Observations sur le statut des terres et l'organisation des villages dans la Béqā' hellénistique et romaine », p. 222 n. 10.

²²⁹ *IGLS* VI, 2953-2958.

comme le souligne P.-L. Gatier²³⁰, la conception du Liban comme un ensemble montagneux comprenant non seulement le Mont Liban lui-même mais aussi le massif parallèle antilibanais, prévaut chez cet historien qui ne mentionne jamais nommément ni l'Anti-Liban ni l'Hermon.

De façon plus crédible, Er. Will suggère de rechercher Chalcis dans l'Anti-Liban, « quelque part entre *Serḡāya* et *Ba'lbek*²³¹ », c'est-à-dire entre la localité qui se trouve à la tête de la haute vallée du Nahr Baradā et la partie centrale de la Beqā'. Plus récemment, J.-P. Rey-Coquais suit Er. Will lorsqu'il localise Chalcis dans la vallée du Baradā elle-même²³². Cependant, cet auteur néglige la présence d'une autre tétrarchie ituréenne dans cette vallée : la tétrarchie de Lysanias, centrée autour d'Abila, agglomération probablement fondée par le tétrarque lui-même et identifiable à Souq Wādī Baradā ; cette importante réserve avait d'ailleurs déjà été formulée par Er. Will²³³. L'argumentation la plus solide reste à l'heure actuelle celle d'Er. Will, même si elle comporte des fragilités qui amènent à proposer une solution alternative.

Premièrement, rien n'indique dans le texte de Flavius Josèphe relatif à l'itinéraire de Pompée dans la Beqā' que Chalcis se trouve sur la voie la plus courte entre Baalbek et Damas, voie qui passe par la haute vallée du Baradā. Er. Will remarque lui-même que « sans doute, le général romain n'était [...] pas obligé d'emprunter la voie la plus directe ; il pouvait, pour des raisons de circonstance, au lieu de franchir l'Antiliban par le col le plus proche de *Ba'lbek*, faire un crochet par *'Anḡarr* [...]»²³⁴ ou, plutôt, pour rester cohérent si l'on refuse l'identification d'Aanjar avec *Chalcis ad Libanum*, par Chalcis.

En deuxième lieu, il est difficile de se fonder sur l'édit du roi Agrippa II conservé à Yabroud sur le versant oriental de l'Anti-Liban, étant donné l'état de ce texte. Même si, comme le suggère Er. Will, l'édit peut être daté de l'époque où Agrippa II est seulement roi de Chalcis de 48 à 53 p.C., on en déduit simplement que la principauté de Chalcis confinait au Qalamoun à l'époque de sa plus grande extension, sans que l'on puisse localiser la localité antique de façon certaine dans l'Anti-Liban septentrional. Il n'est pas nécessaire de supposer que le royaume de Chalcis ait alors perdu sa capitale. On peut se contenter d'objecter à Er. Will que les remaniements survenus entre le démembrement de la principauté ituréenne de Ptolémaïos fils de

²³⁰ GATIER, « Phénicie, Liban, Levant : histoire et géographie historique d'Alexandre à Zénobie », p. 109.

²³¹ WILL, « Un vieux problème de la topographie de la *Beqā'* antique : Chalcis du Liban », p. 146 = *id.*, *De l'Euphrate au Rhin*, p. 594.

²³² REY-COQUAIS, « Inscription inédite du Qalamoun : notables de l'Antiliban sous le Haut-Empire romain », p. 45.

²³³ WILL, « Un vieux problème de la topographie de la *Beqā'* antique : Chalcis du Liban », p. 144-145 = *id.*, *De l'Euphrate au Rhin*, p. 592-593.

²³⁴ WILL, *ibid.*, p. 142 = *id.*, *De l'Euphrate au Rhin*, p. 590.

Mennaios et l'avènement d'Agrippa II ont pu entretenir la discontinuité territoriale du royaume de Chalcis.

Enfin, la prospection de l'Anti-Liban menée par P.-L. Gatier en 2001 et en 2002 invalide l'hypothèse d'une localisation de la capitale ituréenne dans la région de Zébédāni et de Serghaya, où il ne se trouve « aucun site suffisamment important pour qu'on puisse y placer Chalcis²³⁵ ».

En conséquence, il paraît légitime de proposer une solution alternative à celle d'Er. Will et de continuer à situer Chalcis du Liban dans le sud de la Beqā', mais désormais à Majdel Aanjar²³⁶. Au début de son article, Er. Will rejette en quelques notes une solution ancienne, qui consiste à considérer Majdel Aanjar comme l'acropole de Chalcis et Aanjar comme sa partie basse. Cette proposition était celle qu'avait retenue J.-P. Rey-Coquais²³⁷, avant d'opter plus récemment pour une localisation dans la haute vallée du Nahr Baradā. Les réserves formulées à propos de l'identification d'Aanjar et de Chalcis du Liban sont toujours valables et l'éloignement de ces deux sites, distants de 2,5 km à vol d'oiseau, ne conforte pas non plus l'hypothèse d'un couple acropole-ville basse. Cependant, il reste tout à fait envisageable d'identifier le site de Majdel Aanjar à la fois à la Gerrha de Polybe, comme le propose déjà Er. Will²³⁸, et à Chalcis du Liban. Si aucun texte antique n'atteste cette double identification, rien non plus ne permet de l'écarter définitivement et, pour citer à nouveau Er. Will, « naturellement le site a pu donner lieu ultérieurement à la fondation d'une ville et changer de nom²³⁹ ». Par ailleurs, le site répond à la définition de Strabon — « acropole du Massyas » — et sa situation immédiatement au sud de la route menant de Beyrouth à Damas correspond bien à la localisation approximative que suggère le récit de la marche de Pompée par Flavius Josèphe. L'importance stratégique de Chalcis du Liban est encore soulignée par l'identification de Majdel Aanjar à la forteresse hellénistique de Gerrha.

Au sommet d'une hauteur qui attire le regard sur Majdel Aanjar s'élèvent actuellement les ruines d'un temple romain périptère, attestant l'occupation du site à l'époque impériale. Les archéologues allemands datent l'édification de cet édifice des II^e et III^e siècles *p.C.*²⁴⁰, mais P.-L. Gatier indique que le temple « remploie des blocs décorés d'allure hellénistique tardive²⁴¹ ». La présence à l'époque hellénis-

²³⁵ GATIER, « Phénicie, Liban, Levant : histoire et géographie historique d'Alexandre à Zénobie », p. 110.

²³⁶ GATIER, *ibid.*, p. 108-111 ; *id.*, « La principauté d'Abila de Lysanias dans l'Antiliban », p. 121.

²³⁷ REY-COQUAIS, « Notes de géographie syrienne antique », p. 290 n. 1 ; *id.*, *IJLS* VI, p. 30.

²³⁸ WILL, « Un vieux problème de la topographie de la Beqā' antique : Chalcis du Liban », p. 141 n. 3 = *id.*, *De l'Euphrate au Rhin*, p. 589.

²³⁹ *Id.*, *ibid.*, p. 141 n. 2 = *id.*, *De l'Euphrate au Rhin*, p. 589.

²⁴⁰ KRENCKER & ZSCHIEZSCHMANN, *Römische Tempel in Syrien*, p. 280.

²⁴¹ GATIER, « Phénicie, Liban, Levant : histoire et géographie historique d'Alexandre à Zénobie », p. 110.

tique d'une forteresse lagide sur le site, de même que la preuve de son occupation ultérieure par un sanctuaire d'époque impériale, amènent à considérer le choix de Majdel Aanjar par un prince ituréen, au cours du II^e siècle *a.C.*, comme une hypothèse tout à fait envisageable. Certes, aucun vestige n'y atteste formellement l'existence d'une ville hellénistique ou romaine, mais la « fortune éphémère » de Chalcis, pour reprendre une expression d'Er. Will²⁴², et la possible réutilisation des monuments de cette agglomération depuis la fin du I^{er} siècle *p.C.* ont pu se conjuguer pour qu'il ne reste rien de la capitale des princes ituréens du I^{er} siècle *a.C.*

La localisation de Chalcis du Liban à Majdel Aanjar s'accorde par ailleurs avec les données relatives à l'extension de la principauté ituréenne de Ptolémaïos fils de Mennaios. Depuis 84 *a.C.* environ, date à partir de laquelle la tradition littéraire commence à mentionner ses exactions, Ptolémaïos fils de Mennaios a pu gouverner la principauté ituréenne, constituée dans la Beqā' autour de Chalcis du Liban et allant du Liban septentrional aux portes de la Damascène. En 40 *a.C.*, ce dynaste allié de Pompée et marié à une Hasmonéenne décède et son fils Lysanias lui succède. L'annexion de la principauté ituréenne, qui se justifie du point de vue romain par les relations étroites entre Ptolémaïos puis Lysanias d'une part, et les Parthes d'autre part, apparaît ainsi comme une des étapes de la réorganisation de l'Orient par Antoine.

En 37/6 *a.C.*, à l'occasion des remaniements territoriaux décidés à Antioche, Chypre, une partie de la Cilicie Trachée, la Cyrénaïque et une partie de la Crète reviennent à l'Égypte, en plus des territoires syriens²⁴³. Dion Cassius met bien en relation ce contexte général avec la décision prise par Antoine d'offrir les territoires enlevés à Lysanias, le « roi » des Ituréens qui a soutenu les Parthes, aux enfants de Cléopâtre VII (51-31), la reine lagide maîtresse du triumvir depuis 41 *a.C.*²⁴⁴. Dans la seconde moitié du III^e siècle *p.C.*, le philosophe Porphyre de Tyr reste fidèle à la tradition selon laquelle Chalcis aurait été attribuée à la reine lagide²⁴⁵ :

« La seizième année [du règne de Cléopâtre] fut appelée aussi la première, car après la mort de Lysanias, roi de Chalcis en Syrie, l'*imperator* Marcus Antonius donna Chalcis et le pays environnant à Cléopâtre. »

Selon H. Seyrig, qui rappelle que les années régnales de Cléopâtre VII débutent en 52/1 *a.C.*, la seconde ère de la reine lagide commémore l'attribution de territoires

²⁴² WILL, « Un vieux problème de la topographie de la Beqā' antique : Chalcis du Liban », p. 141 n. 4 = *id.*, *De l'Euphrate au Rhin*, p. 589.

²⁴³ Plutarque, *Antoine* 36.

²⁴⁴ Dion Cassius, *Histoire romaine* XLIX, 32, 4-5. Flavius Josèphe décrit une Cléopâtre plus manipulatrice mais aussi bien lotie (*AJ* XV, 74-79 ; 88-92 ; 96 ; 104-106 ; *BJ* I, 440).

²⁴⁵ Porphyre, *FGHist* 260, fr. 2, 17, transmis par Eusèbe de Césarée, *Chronique* I, 170.

par Antoine à la fin de l'an 37 ou en 36 a.C.²⁴⁶. Le même auteur attribue quatre monnaies portant le nom de Cléopâtre à Chalcis du Liban en se fondant sur leur ressemblance avec celles que frappe ultérieurement un autre tétrarque de Chalcis, Zénodôros. Sur les monnaies de Cléopâtre, l'absence de toute indication d'origine s'expliquerait par le fait qu'à Chalcis, la reine « ne se contente pas d'une souveraineté mitigée comme dans les villes de la côte » et notamment à Tripolis, qui adopte en 36 a.C. l'ère syrienne de Cléopâtre avant de revenir définitivement à l'ère des Séleucides après Actium ; à Damas non plus, le règne syrien de la dernière reine lagide n'occasionne aucune interruption dans l'usage de l'ère des Séleucides sur les monnaies de la ville comme sur ses inscriptions et celles de sa région environnante²⁴⁷. À Chalcis en revanche, Cléopâtre « est vraiment reine, et frappe en son propre nom, suivant l'usage royal, sans mention de lieu²⁴⁸ ». La domination lagide sur Chalcis perdure jusqu'à la défaite d'Antoine et de Cléopâtre à Actium au mois de septembre 31 a.C.

Dès 31/30 a.C., l'Ituréen Zénodôros bénéficie de la faveur d'Octave et il célèbre immédiatement son avènement par une émission monétaire datée selon l'ère des Séleucides, toujours en usage en 26/5 a.C.²⁴⁹. Selon Flavius Josèphe, Zénodôros a pu louer les biens de Lysanias fils de Ptolémaïos, le tétrarque et grand-prêtre ituréen implanté dans la plaine de la Beqā²⁵⁰. On en déduit que la principauté iturénne a été un temps administrée directement par Rome après la mort de Cléopâtre, mais les légendes des monnaies frappées au nom de Zénodôros prouvent que le prince client conserve les titres de tétrarque et de grand-prêtre, habituels dans la dynastie de Chalcis ; je souligne au passage que les légendes monétaires corroborent le témoignage de Dion Cassius, qui emploie l'expression Ζηνοδώρου τινὸς τετραρχίαν « la tétrarchie d'un certain Zénodôros » pour désigner le territoire du prince ituréen passé aux mains d'Hérode le Grand²⁵¹.

Rapidement, Zénodôros en serait venu lui-même à exercer des activités de pillage pour son compte. Auguste le destitue donc, à une date qu'il est difficile de préciser, même si Flavius Josèphe, relativement concis sur ce point dans la *Guerre juive*, développe longuement cet aspect des activités du nouveau prince client dans les

²⁴⁶ SEYRIG, « Antiquités syriennes. 42. Sur les ères de quelques villes de Syrie », p. 43-46 = *AntSyr* IV, p. 110-113.

²⁴⁷ *Id.*, *ibid.*, p. 34-37 = *AntSyr* IV, p. 101-104.

²⁴⁸ *Id.*, *ibid.*, p. 43-46 = *AntSyr* IV, p. 110-113 ; cf. *RPC* I, p. 662.

²⁴⁹ SEYRIG, « Antiquités syriennes. 42. Sur les ères de quelques villes de Syrie », p. 46-49 = *AntSyr* IV, p. 113-116 ; *id.*, « Antiquités syriennes. 57. Questions héliopolitaines », p. 89-92 = *AntSyr* V, p. 108-111 ; *RPC* I, p. 662-663, n^{os} 4774-4776, et *RPC*, *Supplément I*, p. 46, n^{os} 4774A et 4776A.

²⁵⁰ Flavius Josèphe, *BJ* I, 398-400 ; *AJ* XV, 344-359.

²⁵¹ Dion Cassius, *Histoire romaine* LIV, 9, 3.

*Antiquités juives*²⁵². L'historien situe l'événement « après la première actiade²⁵³ », c'est-à-dire après 27 *a.C.*, au temps du gouverneur Varro ; ces deux indications permettraient de dater l'attribution à Hérode le Grand des territoires de Zénodôros entre 27 et 23, à l'automne 24 *a.C.* si l'on suit E. Dabrowa²⁵⁴. Zénodôros ne meurt qu'en 20 *a.C.*, à l'époque du voyage d'Auguste en Syrie et au cours de la dix-septième année du règne d'Hérode le Grand. À cette occasion, écrit encore Flavius Josèphe, « César attribua à Hérode sa succession assez considérable, qui comprenait les territoires situés entre la Trachônitide et la Galilée, Oulatha [c'est-à-dire la région du lac Houlé], le canton de Paneas et toute la région environnante²⁵⁵. » Si les territoires d'Hérode le Grand passent de main en main au cours du 1^{er} siècle *p.C.*, tous les domaines issus de l'éclatement de la principauté iturénienne de Ptolémaïos fils de Mennaios n'ont pas connu l'annexion au royaume de l'Iduméen. Le Liban Nord et l'Abilène s'individualisent territorialement et restent autonomes au cours du 1^{er} siècle *p.C.* Inversement, la richesse et l'importance stratégique de la Beqā' amènent Auguste, puis Tibère à la suite de ce dernier, à assurer l'administration directe d'une partie de la haute plaine : après que le royaume de Chalcis a été démembré dans les années 20 *a.C.*, une partie de ses terres revient à la colonie romaine de Berytus, dont le territoire est étendu jusqu'aux sources de l'Oronte en 15/4 *a.C.*²⁵⁶. Au sud de la route qui mène de Beyrouth à Damas, les cités de Sidon et de Damas peuvent se disputer d'autres territoires situés dans la Beqā' méridionale, sous le règne de Tibère²⁵⁷.

Nous ignorons le sort de Chalcis au début du Haut-Empire, car la tradition littéraire ne donne aucun renseignement sur l'histoire de l'agglomération entre le milieu des années 20 *a.C.* et le début du règne de Claude en 41 *p.C.* Tout au plus présume-t-on sans argument que soit l'Hérodien Philippe soit l'Ituréen Lysanias d'Abila, soit peut-être un autre prince client, aient pu tenir une partie de l'ancien royaume de Chalcis du Liban dans le sud de la Beqā'²⁵⁸. Il me semble néanmoins que l'épigraphie autorise quelques hypothèses à ce sujet.

Premièrement, j'observe que la localisation de la capitale iturénienne dans le Liban correspond à celle de la formule employée dans l'épithaphe latine de Quintus Aemilius Secundus, qui se prévaut d'avoir enlevé aux Ituréens leur citadelle « dans

²⁵² Flavius Josèphe, *AJ XV*, 344-348.

²⁵³ Flavius Josèphe, *BJ I*, 398.

²⁵⁴ DABROWA E. (1998), *The governors of Roman Syria from Augustus to Septimius Severus*, (Antiquitas, I, Abhandlungen zur alten Geschichte, 45) Rudolf Habelt, Bonn, p. 17-18.

²⁵⁵ Flavius Josèphe, *AJ XV*, 360, cf. également *BJ I*, 400.

²⁵⁶ Strabon, *Géographie XVI*, 2, 19.

²⁵⁷ Flavius Josèphe, *AJ XVIII*, 153.

²⁵⁸ SARTRE, *D'Alexandre à Zénobie*, p. 508-509.

le Mont Liban » sous le gouvernement de Publius Sulpicius Quirinius en Syrie, en 6-7 p.C.²⁵⁹. Dans cette inscription, il est probable que le terme *castellum* ne désigne pas l'un des petits fortins du Liban Nord mentionnés par Strabon, mais plutôt une place forte importante dans le domaine des Ituréens, dont la capture précède le démembrement de la principauté constituée par Ptolémaïos fils de Mennaios. On pourrait proposer d'identifier le *castellum* ituréen à Arca du Liban, ce qui s'accorderait avec l'hypothèse d'une refondation de la ville sous le nom de *Caesarea ad Libanum* dès le début de l'époque impériale²⁶⁰. Mais le substantif latin *castellum*, généralement utilisé pour dénommer un village fortifié d'une communauté non urbanisée ou peu urbanisée, rappelle aussi la position forte de Majdel Aanjar, ainsi que l'existence de la forteresse lagide de Gerrha. Il est donc tentant de considérer qu'à l'époque augustéenne, la lutte contre le brigandage au Liban s'est soldée par la prise de l'ancienne capitale ituréenne, dont les autorités romaines n'auraient reconnu ni le statut civique ni même le caractère urbain.

Deuxièmement, si le statut de Chalcis du Liban dans la seconde moitié du 1^{er} siècle p.C. reste discuté à l'heure actuelle (cf. *infra*), la découverte d'une inscription grecque datée selon une ère civique ou royale sur le site de l'ancienne capitale ituréenne, Majdel Aanjar, laisse penser que ce qui restait de la tétrarchie a fini par être intégré, à la fin du premier siècle de notre ère, au territoire d'une cité et non à un domaine impérial, contrairement à ce que propose A.H.M. Jones sans argument convaincant²⁶¹. Le texte grec, lacunaire, est publié par Ch. Ghadban²⁶². Il est gravé sur le tambour d'une colonne en grès local de 115 cm de diamètre repérée dans les fondations de l'escalier qui conduisait à la cella du grand temple de Majdel Aanjar :

[Ἐτου]ς δ[.]ζ', μηνὸς Δύστρου γ', Ἀπολλοφ[άνης ---]
 [---] Λ[.]ΟΥ Σειδώνιος ὑπὲρ σωτηρίας ---]Ι[] [---]
 [[----- ἀνέθηκεν (?) -----]]

On peut traduire ce texte de la façon suivante : « L'an 2[.]4, le 3 du mois de Dystros, Apollophanès [fils de...], Sidonien, pour le salut de [... a consacré (?)...]. » La date est comprise entre l'an 204 et l'an 294, si l'on se fonde sur la copie qu'en donne Ch. Ghadban (Δ[.]Σ) et non sur la transcription qu'impose cet auteur sans

²⁵⁹ CIL III, 6687 = ILS 2683, l. 12-14 : *idem missu Quirini aduersus Ituraeos in Libano Monte, castellum eorum cepi*.

²⁶⁰ SEYRIG H. (1959), « Antiquités syriennes. 68. Une monnaie de Césarée du Liban », *Syria* 36, p. 42-43 n. 5 = *AntSyr* VI, p. 15-16.

²⁶¹ JONES, « The Urbanisation of the Ituraean Principality », p. 267, et *id.*, *The Cities of the Eastern Roman Provinces*, p. 281-282.

²⁶² GHADBAN Ch. (1978), *Nouvelles inscriptions et topographie de la Béqa'*, Thèse de 3^e cycle sous la direction de J. Pouilloux, Université de Lyon 2 – Institut Fernand Courby, Lyon, p. 397, n° 250 = *id.* (1985) [1988]. « Monuments de Hammara (Béqa'-Sud, Liban) : *Nova et vetera* », *Ktèma* 10, p. 300-301 n. 1 = *SEG XXXVII*, 1446.

discussion et sans photographie (δμζ' « 244 »). Pour calculer cette date, il est possible d'hésiter entre l'emploi de trois ères, l'ère des Séleucides, qui commence en 312 *a.C.*, l'ère hellénistique de Sidon, qui débute en 111 ou en 110 *a.C.*, et l'ère hellénistique de Bérytos, qui commence en 81 *a.C.* L'ère des Séleucides est utilisée dans le monnayage de Chalcis du Liban puis sur le territoire de la colonie romaine de Berytus dans la Beqā'. Son emploi donnerait une date comprise entre 109/8 *a.C.* et 19/8 *a.C.*, ce qui semble relativement inattendu car la Beqā' n'a quasiment livré aucune inscription d'époque hellénistique. Par ailleurs, l'extension du territoire de Berytus dans la Beqā' n'a lieu qu'en 15/4 *a.C.* à l'instigation du gendre d'Auguste, Marcus Vispanius Agrippa : le *terminus ante quem* de 19/8 *a.C.* exclut ainsi l'appartenance de Chalcis du Liban au territoire civique de la colonie romaine avant cette date. En revanche, il n'y a pas de raison d'exclure *a priori* l'usage de l'ère des Séleucides si l'on considère que le texte de Majdel Aanjar remonte soit à l'époque des princes clients ituréens — Ptolémaïos, Lysanias et Zénodôros — soit à l'époque de Cléopâtre. Selon cette conjecture, le document ne pourrait être allégué dans la discussion sur le statut de Chalcis à la suite du démembrement de la principauté iturénienne, et il demeure envisageable de considérer qu'a été inclus dans le territoire de la colonie romaine de Berytus ce qui restait du domaine des Mennaïdes. Cependant, la rareté des inscriptions grecques dans la Beqā' hellénistique et l'absence d'argument décisif permettant d'écarter l'usage de l'ère bérytaine invitent à proposer une autre solution. Il serait également possible d'utiliser l'ère hellénistique de Sidon pour dater l'inscription de Majdel Aanjar entre 93/4 et 193/4 *p.C.* Si l'on retient cette hypothèse, Chalcis du Liban serait donc incluse à la fin du premier siècle de notre ère dans le vaste territoire de la cité côtière phénicienne, tout comme sa région environnante, entre Bâb Mâréaa au pied du Liban à l'ouest et Rakhlé sur l'Hermon à l'est, où de nombreuses inscriptions sont datées selon l'ère hellénistique de Sidon au cours des trois premiers siècles de notre ère. Dans l'inscription de Majdel Aanjar, la mention de l'ethnique de Sidon n'est pourtant pas nécessaire sur le territoire de cette cité, ce qui laisse planer un doute sur l'hypothèse. La solution la plus probable est donc de dater l'inscription entre 123/4 et 213/4 *p.C.*, en postulant l'usage de l'ère bérytaine à Majdel Aanjar et l'appartenance de ce site au territoire de la colonie romaine de Berytus au second siècle de notre ère. Il demeure difficile d'être entièrement affirmatif sur ce point dans l'état actuel de notre documentation, mais je souligne que toutes les solutions envisagées pourraient s'accorder avec la thèse controversée du maintien de la principauté de Chalcis sous la domination hérodienne dans la seconde moitié du 1^{er} siècle *p.C.*

À l'avènement de Claude, en 41 *p.C.*, Hérode, frère d'Agrippa I^{er} et fils d'Aristobule, donc le petit-fils d'Hérode le Grand bénéficie de la faveur impériale

et reçoit le royaume de Chalcis. La principauté passerait donc désormais aux mains des souverains hérodiens. Flavius Josèphe décrit toujours Hérode de Chalcis comme un roi, ce que confirme le témoignage des monnaies frappées par ce prince client en 43/4 p.C. Hérode de Chalcis meurt au cours de la huitième année du règne de Claude, c'est-à-dire en 48 p.C., et le royaume de Chalcis revient alors à Agrippa II le Jeune. Comme Flavius Josèphe précise qu'en 53 p.C. l'agglomération est enlevée à Agrippa II après que le roi l'a gouvernée pendant quatre ans, on en déduit que la donation du royaume a eu lieu soit en 48/9 soit en 49/50 p.C. Dans le contexte de la reconstitution du royaume d'Hérode en faveur d'Agrippa II, Chalcis n'aurait pas été annexée par Rome en 53 p.C., mais confiée à un fils d'Hérode de Chalcis, Aristobule, nommé roi d'Arménie Mineure par Néron en 54 p.C. Aristobule aurait régné à la fois en Arménie et au Liban, si toutefois on accepte de l'identifier à l'Aristobule « roi de la région [syrienne] nommée Chalcidique » sous le règne de Vespasien. D'une part, cette situation serait comparable à celle des dynastes d'Émèse et la discontinuité territoriale entre les deux domaines ne serait pas un phénomène inédit. D'autre part, il paraît vraisemblable que le pouvoir d'Aristobule s'exerce sur la région de Chalcis du Liban plutôt que sur celle de Chalcis du Bêlos (Qinnesrîn) : on ne dispose en effet d'aucune attestation d'une principauté indigène autour de la seconde agglomération, à moins de considérer que la ville attribuée aux Hérodiens depuis le règne de Claude ne soit autre que Chalcis du Bêlos-Qinnesrîn, comme le suppose G. Schmitt²⁶³.

Quoi qu'il en soit, en 92 p.C., une localité nommée *Chalcis* inaugure une ère de la liberté : il s'ensuit qu'à cette date au plus tard disparaîtrait la principauté qui se serait maintenue autour de Chalcis du Liban, si l'on suit M. Sartre. Selon l'hypothèse de cet auteur, l'annexion de Chalcis du Liban à l'Empire romain ne serait intervenue qu'à la fin du règne d'Agrippa II, en 92 p.C.²⁶⁴. Si l'on accepte cette reconstitution, la frappe des monnaies de Chalcis commémore l'intégration de l'agglomération à la province syrienne à la fin du premier siècle de notre ère. Les doutes déjà émis à ce propos par divers auteurs — W.W. Wroth, B.V. Head, A.H.M. Jones — et repris dans la réédition de l'ouvrage d'E. Schürer, me paraissent toujours justifiés²⁶⁵. Le terme Χαλκιδική, hérité de la taxinomie administrative des Séleucides, semble toujours dénommer la région de Chalcis du Bêlos en Syrie du Nord²⁶⁶, mais cet argument n'est pas décisif car on ne peut exclure que les

²⁶³ SCHMITT, « Zum Königreich Chalkis », p. 118.

²⁶⁴ SARTRE, *D'Alexandre à Zénobie*, p. 509-515, avec les sources et les références bibliographiques.

²⁶⁵ SCHÜRER, *The History of the Jewish People in the Age of Jesus Christ*, I, p. 573.

²⁶⁶ HONIGMANN E. (1923-1924), « Historische Topographie von Nordsyrien im Altertum », *ZDPV* 46, p. 149-193 et 47, p. 1-64, au n° 135.

régions des deux Chalcis de la Syrie aient été dénommées de la même manière. L'objection majeure à la thèse défendue par M. Sartre est d'ordre numismatique²⁶⁷. En conclusion, il n'est pas impossible de faire remonter l'annexion de Chalcis du Liban à l'Empire romain à une époque plus ancienne que ne l'indique M. Sartre, en 53 *p.C.* par exemple.

3.2.2. *Arca du Liban et Abila de Lysanias : de la principauté à la cité*

Si la localisation de Chalcis du Liban reste problématique, celle des deux autres capitales ituréennes, Arca du Liban dans la plaine du Akkar et Abila de Lysanias dans l'Anti-Liban, est assurée. Les publications archéologiques ne livrent jusqu'à présent que peu de renseignements sur la première, et les progrès de l'urbanisation dans la vallée du Nahr Baradā ont fait disparaître la seconde. Néanmoins, les caractéristiques essentielles de ces deux agglomérations sont connues. Elles posent la question de l'urbanisation des principautés ituréennes du Liban Nord et de l'Abilène, et celle, étroitement liée à la précédente, de la poliadisation des capitales qui dominent ces ensembles territoriaux.

Les résultats de la mission française de Tell Arqa²⁶⁸ confirment la tradition littéraire sur l'importance de ce site de la plaine du Akkar au Bronze Ancien et au Bronze Moyen, entre le milieu du III^e millénaire et le milieu du II^e millénaire. Après la phase de retrait de l'occupation humaine qui a suivi la conquête assyrienne de 743-738, l'agglomération connaît une renaissance éphémère à l'époque du Fer II, mais elle serait réduite à l'état d'un village à l'époque perse et au début de l'époque hellénistique. Arca est alors toute proche de la frontière qui sépare les domaines respectifs des souverains séleucides et lagides. La réoccupation plus intensive du *tell* d'Arqa pourrait être une conséquence de la reconquête séleucide de la Syrie méridionale en l'an 200 *a.C.* Les fouilles des niveaux hellénistiques menées sur le *tell* montrent en effet que cette réoccupation n'intervient que vers la fin du III^e siècle *a.C.* et qu'elle se poursuit jusqu'au dernier quart du I^{er} siècle *a.C.* Dans le courant du II^e siècle *a.C.*, la construction de bâtiments dont la fonction reste indéterminée à ce jour témoignerait d'une intensification de l'occupation humaine. Mais, lors de la phase hellénistique de l'histoire d'Arca, seul un village se trouverait sur la colline. Ce n'est qu'à

²⁶⁷ SEYRIG H. (1931), « Antiquités syriennes. 3. Numismatique supposée de Chalcis au Liban », *Syria* 12, p. 323-325 = *AntSyr* I, 8-10. Tout comme H. Seyrig, les éditeurs du *RPC* (I, p. 662), refusent d'attribuer le monnayage de Chalcis daté selon une ère de la liberté de 92 *p.C.* à l'ancienne capitale iturénienne puisqu'ils indiquent que, s'il faut effectivement attribuer à Chalcis le monnayage frappé par Hérode, la dernière émission de cette localité aurait eu lieu en 43/4 *p.C.*

²⁶⁸ THALMANN J.-P. (1978), « Tell Arqa (Liban Nord). Campagnes I-III (1972-1974) », *Syria* 55, p. 1-151 ; *id.* (1990), « Tell 'Arqa, de la conquête assyrienne à l'époque perse », *Transeuphratène* 2, p. 51-57, et *id.* (2000), « Tell Arqa », *BAAL* 4, p. 5-74, dont je résume les conclusions avant de les discuter.

partir de la fin du 1^{er} siècle *a.C.* qu'une ville se développerait à nouveau en contrebas du *tell*. L'époque romaine et protobyzantine correspondrait à la phase d'extension maximale d'Arca, qui a pu profiter pleinement de sa situation favorable au cœur de la riche plaine du Akkar : l'habitat abandonne alors le *tell* pour gagner la terrasse supérieure, puis pour s'étendre vers le nord ; dans la zone basse, la ville se dote d'un stade et d'un centre monumental au nord-est du *tell*, à proximité du croisement des deux grands axes urbains. La chronologie de ces aménagements n'est pas établie avec certitude. Tout au plus J. Starcky et J.-P. Thalmann présument-ils, non sans une certaine vraisemblance étant donné les liens de la dynastie sévérienne avec Arca, dont Sévère Alexandre était natif, que l'époque des Sévères correspondrait à un moment où la ville a pu s'attirer les faveurs impériales²⁶⁹. Quoi qu'il en soit, avant les travaux de défense du site à la fin de l'époque protobyzantine, le *tell* n'aurait conservé sous l'Empire que la fonction d'une acropole religieuse ; les colonnes de granit qui ont roulé sur le versant sud-est de la colline artificielle proviendraient du temple de la déesse tutélaire de la ville — la *Venus Architis* connue de Macrobe²⁷⁰ — qui figure sur les monnaies d'Arca.

À s'en tenir aux données publiées, le développement d'Arca à l'époque hellénistique et romaine reproduirait donc un schéma d'urbanisation classique : à la suite d'une période d'occupation de type villageois sur le sommet d'un *tell*, l'habitat se déplace vers la plaine ; la ville s'étend en superficie en contrebas de la colline artificielle où subsiste le sanctuaire le plus important de la communauté urbaine²⁷¹. Il subsiste néanmoins plusieurs incertitudes, à commencer par la localisation du temple de Vénus sous les vestiges du château médiéval, qui demeure hypothétique. Plus généralement, il n'est pas sûr que les travaux archéologiques effectués sur le site, qui se sont surtout concentrés sur le *tell* et sur les niveaux de l'âge du Bronze, garantissent la validité du schéma proposé. Comme E. Honigmann l'a montré, les conquérants gréco-macédoniens ont renommé l'agglomération *Héracléia* au début de l'époque hellénistique, si l'on se fonde sur les archives de Zénon, qui attestent l'existence d'une Héraclée de Phénicie au milieu du III^e siècle *a.C.*, ainsi que sur les listes épiscopales du synode d'Antioche, qui confirment l'identification de cette cité à Arca en 445 *p.C.*²⁷². On sait également qu'un fonctionnaire lagide, le contrôleur ou

²⁶⁹ STARCKY J. (1971-1972), « Arca du Liban », *Cahiers de l'Oronte* 10, p. 110-112 ; THALMANN J.-P. (2000), « Tell Arqa », *BAAL* 4, p. 13-14.

²⁷⁰ Macrobe, *Saturnales* I, 21, 1.

²⁷¹ Si l'on pouvait vérifier ce schéma, on pourrait supposer un développement similaire à celui du site de Majdel Aanjar. Cependant, là où les ruines de la cité romaine d'Arca attestent le développement d'une véritable ville dans la plaine du Akkar, il ne reste plus que les vestiges du sanctuaire d'époque romaine au sommet de la colline où le fondateur de Chalcis du Liban aurait élu domicile dans le courant du II^e siècle *a.C.*

²⁷² HONIGMANN E. (1953), *Patristic studies*, (Studie e testi, 173) Biblioteca apostolica Vaticana, Rome, p. 123-124.

comptable (*antigraphheus*) Démétrios, y est présent vers 258 *a.C.*²⁷³, même si l'on en ignore la raison précise. Ces deux témoignages permettent de supposer que l'agglomération investie par les Ituréens au 1^{er} siècle *a.C.* n'était peut-être pas aussi réduite que l'avancement des travaux archéologiques le laisse supposer jusqu'à présent et qu'elle avait une certaine importance au sein du domaine lagide au début de l'époque hellénistique.

Le fait qu'Arca a été dénommée *Césarée des Ituréens* (*Caesarea Ituraeorum*) invite à définir le rôle que ce peuple a joué dans le développement de la ville sous le Haut-Empire.

La présence ituréenne dans le nord du Liban remonte peut-être aux premiers temps de la dynastie mennaïde. Du moins le témoignage de Strabon implique-t-il qu'à l'époque de Pompée, les Ituréens dominent la majeure partie de la montagne libanaise²⁷⁴. Dans ce contexte, le sort d'Arca est inconnu. Deux passages parallèles de la *Guerre juive* et des *Antiquités juives* laissent néanmoins supposer qu'une principauté ituréenne indépendante de celle des Mennaïdes s'est constituée autour d'Arca, et ce dès le milieu du 1^{er} siècle *a.C.*²⁷⁵. Flavius Josèphe évoque en effet l'aide que César aurait obtenue d'un certain Ptolémaïos fils de Sohaimos du Liban (Πτολεμαῖος ὁ Σοαίμου Λίβανον ὄρος οἰκῶν) au moment où il était enfermé à Alexandrie, en 47 *a.C.* Le patronyme du dynaste libanais n'est pas assuré mais la tradition manuscrite laisse le choix entre diverses possibilités qui excluent toutes l'identification de ce Ptolémaïos au prince homonyme de Chalcis du Liban. En outre, l'engagement de Ptolémaïos du Liban dans le parti césarien et le soutien que ce dynaste apporte aux adversaires des derniers Hasmonéens invitent à nouveau à distinguer Ptolémaïos du Liban du Mennaïde, car ce dernier reste un allié fidèle des Hasmonéens même après la mort de César le 15 mars 44 *a.C.*²⁷⁶. L'option procésarienne du dynaste libanais Ptolémaïos me paraît donc renforcer l'hypothèse d'H. Seyrig selon laquelle Arca, la capitale du domaine des Ituréens dans le Liban septentrional, a été refondée sous le nom de *Caesarea ad Libanum* dès le début du Haut-Empire²⁷⁷. Il est vrai que les premières attestations datées du nouveau nom de la ville apparaissent sur des monnaies dont la frappe remonte au règne d'Antonin le Pieux (138-161); de même, il est vrai qu'avant cette époque, la tradition littéraire conserve le nom sémitique ancien d'Arca, comme le montrent Plin l'Ancien et

²⁷³ DURAND X. (1997), *Des Grecs en Palestine au III^e siècle avant Jésus-Christ. Le dossier syrien des archives de Zénon de Caunos (261-252)*, (Cahiers de la Revue Biblique, 38) Gabalda, Paris, n^{os} 51-52.

²⁷⁴ Strabon, *Géographie* XVI, 2, 18.

²⁷⁵ Flavius Josèphe, *BJ* I, 188; *AJ* XIV, 129.

²⁷⁶ Flavius Josèphe, *AJ* XIV, 297.

²⁷⁷ SEYRIG, « Antiquités syriennes. 68. Une monnaie de Césarée du Liban », p. 42-43 n. 5 = *AntSyr* VI, p. 15-16.

Flavius Josèphe²⁷⁸. Cependant, il est tout à fait envisageable que la ville ait porté un nom double dès l'époque augustéenne avant de s'appeler *Césarée des Ituréens* à l'époque sévérienne. D'une part, Aurélius Victor atteste l'usage d'un nom double en 360 p.C.²⁷⁹. D'autre part, le nom *Caesarea* indiquerait plutôt une fondation intervenue sous les premiers Césars, si l'on rappelle que Césarée de Palestine, Césarée de Philippe (Paneas), Césarée de Mauritanie (Cherchel) et Césarée-Tralles sont toutes refondées en l'honneur d'Auguste et que plusieurs Césarées anatoliennes (Mazaca en Cappadoce, Sardes, Hyrcanis) ont été refondées en l'honneur de Tibère après le tremblement de terre de 17 p.C. Le fait que des princes clients soient à l'origine de ces fondations en Syrie, les options politiques procésariennes du prince libanais Ptolémaïos, ainsi que le nom dont se prévaut la ville sous la dynastie des Sévères — *Caesarea Ituraeorum* —, semblent confirmer que la refondation de Césarée du Liban ne résulterait pas de l'émancipation de la ville de la tutelle princière à l'issue du 1^{er} siècle p.C. mais plutôt qu'elle serait l'œuvre des Ituréens du Liban septentrional au début du Haut-Empire.

Le statut civique de la ville est attesté à partir du deuxième siècle de notre ère. Vers le milieu du II^e siècle p.C., Claude Ptolémée classe Arca parmi les cités de l'intérieur phénicien telles Gabala et Césarée-Paneas²⁸⁰. Dion Cassius mentionne également Arca comme une cité²⁸¹. La tradition littéraire ultérieure confirme la poliadisation de la ville, dont le nom est fréquemment attesté sous la forme plurielle Ἄρκαϊ ; une notice du dictionnaire géographique d'Étienne de Byzance garantit l'équivalence entre Ἄρκη et Ἄρκαϊ²⁸². C'est sous ce nom au pluriel qu'elle apparaît dans les anciens itinéraires comme dans les écrits de Jérôme, de Socrate, de Hiéroklès, de Georges de Chypre et de Georges le Syncelle²⁸³. Enfin, à une date indéterminée mais au plus tard sous le règne d'Élagabal, Arca reçoit le statut colonial, ce dont témoignent les monnaies frappées au nom de la *colonia Caesaria Lib(ani)* en 218/9 p.C. L'obtention de ce privilège semble s'inscrire dans la politique active de promotions civiques menée par la dynastie des Sévères. Il est possible que la promotion d'Arca au rang de colonie romaine soit liée au fait qu'un

²⁷⁸ Pline l'Ancien, *Histoire naturelle* V, 74 : Arca ; Flavius Josèphe, *AJ* I, 138 : Ἀρουκαῖος Ἄρκην τὴν ἐν τῷ Λιβάνῳ « l'Arroukéen eut la ville d'Arca du Liban », glosant Gn 10, 17 (LXX), où Ἀρουκαῖος traduit le nom de l'Arqite, fils de Canaan dans la table des peuples.

²⁷⁹ Aurélius Victor, *De Caesaribus* 24, 1 : *cui duplex Caesarea et Arce nomen est* « [la ville] dont le nom double est Césarée et Arca ».

²⁸⁰ Claude Ptolémée, *Géographie* V, 15, 21.

²⁸¹ Dion Cassius, *Histoire romaine* LXXVIII, 30, 3.

²⁸² Étienne de Byzance, *Ethnica* : Ἄρκη, πόλις Φοινίκης, ἢ νῦν Ἄρκαϊ καλουμένη. Ἰώσηπος ἐν πέμπτῳ τῆς Ἰουδαϊκῆς Ἀρχαιολογίας. Τὸ ἔθνικόν Ἀρκαῖος.

²⁸³ Jérôme, *Hebraicae quaestiones in libro Geneseos*, glosant Gn 10, 17 (LXX) ; Socrate, *Histoire ecclésiastique* III, 25 et VII, 36 ; Hiéroklès, *Synekdèmos* 716, 3 ; Georges de Chypre, *Descriptio orbis Romani* 974 ; Georges le Syncelle, *Chronographie* 437.

procurateur romain, parent d'Élagabal et père du futur empereur Sévère Alexandre, Gessius Marcianus, est originaire de la cité²⁸⁴. Selon E. Dabrowa, il n'est pas exclu que l'obtention de cet honneur se soit accompagnée de l'installation de vétérans romains, car une enseigne (*uexillum*) apparaît au revers des monnaies frappées à Arca sous le règne de Sévère Alexandre : comme cet auteur le conclut également de l'examen du monnayage civique de Tyr et de Sidon, les deux autres cités de la Phénicie à qui les Sévères attribuent le titre colonial respectivement en 198 *p.C.* et sous Élagabal, l'enseigne signifierait de manière symbolique l'implantation de vétérans sur le territoire de la colonie nouvellement promue ; sur les monnaies d'Arca cependant, les légendes monétaires ne mentionnent pas le nom de la légion d'où les colons lotis dans la plaine du Akkar seraient issus²⁸⁵.

La fondation ou la refondation d'Arca par les Ituréens, qui précède sa promotion au rang de colonie romaine, serait contemporaine du nouveau développement urbain de la ville dans la plaine du Akkar, en contrebas du *tell*. On pourrait opposer le cas de cette ville probablement favorisée par le loyalisme de ses dynastes envers les nouveaux maîtres de la Syrie à celui d'une autre fondation ituréenne, Chalcis du Liban, dont l'infortune apparente après le milieu du premier siècle de notre ère semble partiellement liée aux options politiques des princes de la dynastie menaïde, malheureuses *a posteriori*. De même, la réussite urbaine de Césarée du Liban contraste avec le devenir médiocre d'Abila de Lysanias.

L'ancienne Abilène, où s'est développée la capitale ituréenne d'Abila de Lysanias, recouvre l'ensemble de la haute vallée du Baradā. La rivière qui s'écoule jusqu'en Damascène et dont l'une des premières sources se trouve près du village de 'Ayn el-Haour est identifiée au Abana biblique, que les Grecs ont rebaptisé Χρυσορροάς ; son autre nom hellénique, Βαρδίνης ποταμός, attesté dans les sources de l'Antiquité tardive tels les *Ethnica* d'Étienne de Byzance, transcrit le nom sémitique *Nahr Baradā*²⁸⁶. Immédiatement après Zébédāni, la vallée de l'antique Chrysorroas forme un ombilic où se trouvent plusieurs bourgades dont la principale est Souq Wādī Baradā.

L'identification de Souq Wādī Baradā avec l'antique Abila, la capitale éphémère des tétrarques d'Abilène, que l'*Itinéraire Antonin* et la *Table de Peutinger* situent sur la route qui mène de Baalbek au nord à Damas au sud-est, ne fait aucun doute²⁸⁷. Deux inscriptions latines gravées dans le roc qui surplombe le Baradā d'une trentaine de mètres, à l'endroit où la vallée se referme sur un verrou, montrent que, sous

²⁸⁴ Dion Cassius, *Histoire romaine* LXXVIII, 30, 3.

²⁸⁵ DABROWA E. (2001), « Les légions romaines au Proche-Orient : l'apport de la numismatique », *Electrum* 5, p. 80.

²⁸⁶ HONIGMANN, « Historische Topographie von Nordsyrien im Altertum », n° 146, avec les références.

²⁸⁷ DUSSAUD, *Topographie de la Syrie antique et médiévale*, p. 289.

le règne de Marc Aurèle et de Lucius Verus, vers 163-165 *p.C.*, le légat propréteur de la province de Syrie, Iulius Verus, fait rétablir la route qui avait été coupée par un débordement du fleuve ; cette opération entreprise par un détachement de la légion XVI *Flavia Firma* sous la direction du centurion Marcus Volusius Maximus reste *inpendiis Abilenorum* « aux frais des Abiléniens²⁸⁸ ». Abila se situe ainsi à la sortie d'un étranglement de la vallée, à la fois sur la route qui suit la rivière et sur celle qui mène d'Aanjar à Damas. Eusèbe de Césarée, dans son *Onomasticon* (32, 18-19), situe Abila, qu'il caractérise comme une localité de Phénicie, entre Damas et Paneas²⁸⁹ : cette présentation s'explique par le fait que, depuis Damas et en passant par Abila, il est possible de gagner Paneas par le Ouâdi et-Taïm et le Nahr el-Hasbânî, c'est-à-dire par la seule voie de passage presque toujours libre de neige entre la haute plaine de la Beqâ' et la côte phénicienne.

Eusèbe de Césarée nomme l'agglomération Ἀβελὰ τῆς Φοινίκης. Néanmoins, la tradition littéraire conserve généralement l'appellation *Abila de Lysanias*, qu'il s'agisse des historiens tel Flavius Josèphe ou des géographes tel Claude Ptolémée²⁹⁰. En d'autres termes, tout comme plusieurs localités homonymes de la Syrie telle Abila de la Décapole, l'actuelle Qweilbeh en Jordanie, et Abila de Pérée, le moderne Tell el-Kuffrein à l'ouest d'Amman, l'agglomération iturénne porte un nom dérivé de la racine sémitique 'bl, dont le sens serait « prairie » ou « ruisseau »²⁹¹. Mais l'ancienne capitale iturénne se distingue de celles-ci en ce que son nom demeure lié à celui du tétrarque connu de Luc, de la même manière que le nom de l'Hérodien Philippe reste attaché à celui de Césarée-Paneas qu'il avait fondée en l'an 2/1 *a.C.* pour honorer Auguste²⁹². Il est donc tout à fait probable que Lysanias d'Abilène soit le fondateur de l'agglomération, comme on l'admet à la suite d'E. Schürer²⁹³. S'il est actuellement impossible de dater précisément la fondation d'Abila par Lysanias entre la fin du 1^{er} siècle *a.C.* et le premier tiers du 1^{er} siècle *p.C.*, il n'en reste pas moins que le tétrarque ituréen s'apparente ainsi à la fois à Mennaios, probable fondateur de Chalcis, et à ses homologues contemporains tel l'Hérodien Philippe.

L'identification d'Abila de Lysanias à Souq Wādī Baradā est assurée, mais la capitale fondée par le tétrarque ituréen recouvrait dans l'Antiquité une plus grande partie de la petite vallée. P.-L. Gatier rappelle que les vestiges d'Abila ont été repérés dans

²⁸⁸ *CIL* III, 199-201 = *ILS* 5864-5864 *a.*

²⁸⁹ Eusèbe de Césarée, *Onomasticon*, 32, 18-19 : Ἀβελὰ τῆς Φοινίκης μεταξύ Δαμασκού καὶ Πανεάδος.

²⁹⁰ Flavius Josèphe, *AJ* XIX, 275 : Ἀβιλαν δὲ τὴν Λυσανίου ; Claude Ptolémée, *Géographie* V, 15, 22 : Ἀβίλα ἐπικαλουμένη Λυσανίου.

²⁹¹ COHEN D. (1970), *Dictionnaire des racines sémitiques ou attestées dans les langues sémitiques*, 1, 'H-'TN, Mouton, Paris – La Haye, p. 3-4.

²⁹² Flavius Josèphe, *BJ* II, 168 ; *AJ* XX, 211 : τὴν Φιλίππου καλουμένην Καισάρειαν ; Mt 16, 13 ; Mc 8, 27.

²⁹³ SCHÜRER, *The History of the Jewish People in the Age of Jesus Christ*, I, p. 569.

trois secteurs²⁹⁴. Il s'agit, premièrement, dans la région même de Souq Wādī Baradā, de part et d'autre de la rivière, des tronçons de la route romaine et de l'aqueduc, et des tombes rupestres de la nécropole. Deuxièmement, sur la rive nord en aval de ce bourg, dans les parages des deux villages actuels de Brahlia et de Kafr el-Awamid, les deux divinités tutélaires d'Abila, Zeus et Apis, font l'objet d'un culte commun dans un grand sanctuaire dès le premier siècle de notre ère. En témoigne notamment la dédicace grecque d'un autel découverte à Brahlia, adressée à Zeus très-grand d'Héliopolis et datée de l'an 69/70 *p.C.*, dont l'auteur est un prêtre du culte impérial qui cumule cette dignité avec les fonctions sacerdotales attachées au culte de Zeus et d'Apis²⁹⁵. Troisièmement, le haut-lieu de Nebi Abel dédié à Kronos surplombe la rive méridionale du Baradā. L'acte de fondation du sanctuaire, dont les voyageurs modernes ont pu relever deux copies anciennes *in situ*, indique que le temple dédié « à Kronos et à la patrie », la route qui y mène et le bois sacré qui en agrémentent les abords ont été construits et aménagés aux frais d'un affranchi du tétrarque Lysanias, pour le salut de l'empereur Tibère et de sa mère Livie²⁹⁶. Ce texte permet de dater la consécration du haut-lieu abilénien entre 14 et 29 *p.C.* Il rappelle également le rôle traditionnellement reconnu dans l'Orient hellénisé aux affranchis des dynastes, dont l'activité éditiltaire mise au service de la petite patrie locale s'inscrit dans l'économie de l'évergétisme et seconde celle de leur ancien maître. L'accomplissement de l'acte de piété pour le salut des Augustes se combine avec la *philotimia* de l'affranchi et implique enfin la fidélité et la reconnaissance affichées des notables locaux au pouvoir impérial. En 166/7 *p.C.*, la dédicace collective d'un autel par onze personnages au seigneur Kronos illustre encore le loyalisme des Abiléniens, qui affirment agir sur l'ordre de Zeus et d'Apis pour le salut de Marc Aurèle et de Lucius Verus²⁹⁷. Longtemps après l'annexion de la tétrarchie abilénienne à la province syrienne, la consécration à la divinité tutélaire du haut-lieu demeure un moyen d'honorer les maîtres du pays, dont on sait par ailleurs qu'ils ont œuvré à la reconstruction de la route d'Abila.

L'histoire de la capitale iturénienne et l'étendue exacte de la tétrarchie abilénienne dans l'Anti-Liban demeurent mal connues. Les sources littéraires et l'épigraphie permettent toutefois de replacer la tétrarchie de Lysanias dans l'histoire complexe des principautés indigènes qui subsistent, par la volonté de Rome, autour et au cœur de la province syrienne, entre la marche de Pompée et la fin du 1^{er} siècle *p.C.* L'existence de cette principauté cliente paraît résulter de l'éclatement du domaine

²⁹⁴ GATIER, « La principauté d'Abila de Lysanias dans l'Antiliban », p. 122-127.

²⁹⁵ HAJJAR, *La triade d'Héliopolis-Baalbek*, I, p. 179-181, n° 165.

²⁹⁶ SAVIGNAC R. (1912), « Texte complet de l'inscription d'Abila relative à Lysanias », *RBI* 9, p. 533-541.

²⁹⁷ *SEG XXXIX*, 1565.

ituréen centré autour de Chalcis du Liban. À la mort de Zénodôros de Chalcis en 20 *a.C.*, la partie méridionale des terres de ce prince client est concédée à Hérode le Grand, tandis qu'une autre partie est sans doute intégrée dans le territoire attribué à la colonie romaine de Berytus. Il faut dater de cette époque l'apparition d'une tétrarchie abilénienne. Le petit territoire revient au tétrarque Lysanias. Comme le domaine que Claude attribue en 53 *p.C.* à Agrippa II dans l'Anti-Liban sur les reliquats du domaine ituréen comprend Halboun²⁹⁸ et s'étend au nord jusqu'à Yabroud, où les fragments d'une inscription donnent la copie d'un édit du souverain hérodien²⁹⁹, il est probable que la tétrarchie de Lysanias comprenait les hauts plateaux du Qalamoun au début du premier siècle de notre ère.

Contrairement aux tétrarques de Chalcis, Lysanias d'Abila n'a pas battu monnaie à notre connaissance. Aussi la chronologie de son règne demeure-t-elle conjecturale. Deux inscriptions de Nebi Abel datées entre 14 et 29 *p.C.* le mentionnent. La tétrarchie abilénienne de Lysanias disparaît entre 28/9 *p.C.*³⁰⁰ et 37 *p.C.*, quand Caligula attribue sa tétrarchie à l'Hérodien Agrippa I^{er}. À la mort de ce dernier, entre la fin de 43 et le début de l'année 44 *p.C.*, ses royaumes sont administrés un temps par les procurateurs romains. Abila connaît sans doute le même sort, jusqu'à ce que l'empereur Claude concède à Agrippa II la tétrarchie abilénienne en 53 *p.C.* Dans les années 70 de notre ère, Pline l'Ancien évoque successivement les tétrarchies de la Trachônitide, de Césarée-Paneas, d'Abila et d'Arca, dont il précise que, « chacune semblable à un royaume, elles s'incorporent dans des royaumes³⁰¹ » : cette région et ces agglomérations se trouvent alors aux mains du même prince client hérodien. Lorsqu'Agrippa II meurt à la fin du 1^{er} siècle *p.C.*, Abila et la haute vallée du Baradā sont probablement annexées à la province romaine de Syrie.

Le statut politique d'Abila sous le Haut-Empire est incertain, que ce soit avant ou après l'annexion de l'Abilène à la province syrienne. Au 1^{er} siècle *p.C.*, le géographe Claude Ptolémée mentionne Abila de Lysanias parmi les cités de la Syrie Creuse et de la Décapole³⁰², mais il classe sous la même entrée des localités qui ne semblent pas toutes jouir du statut civique, de sorte que l'on ne peut rien conclure de son témoignage. De même, le texte latin qui rappelle que la route a été taillée aux frais des Abiléniens n'implique pas nécessairement, comme on peut en convenir à la suite de R. Mouterde et d'A.H.M. Jones, qu'Abila ait été une cité dans la seconde moitié du 1^{er} siècle *p.C.*, mais cette indication atteste au moins l'existence

²⁹⁸ *SEG VII*, 216-217.

²⁹⁹ *I GLS V*, 2707.

³⁰⁰ Luc (3, 1) garantit qu'à cette date Lysanias exerce encore sa domination sur l'Abilène.

³⁰¹ Pline l'Ancien, *Histoire naturelle V*, 74.

³⁰² Claude Ptolémée, *Géographie V*, 15, 22 : Κοίλης Συρίας Δεκαπόλεως πόλεις αἴδε.

d'une communauté abilénienne constituée sous le Haut-Empire³⁰³. D'autres données publiées, de longue date pour certaines, autorisent d'autres hypothèses sur les structures politiques de l'Abilène.

Premièrement, je constate qu'Étienne de Byzance cite explicitement Abila comme une « cité de Phénicie » au VI^e siècle *p.C.*³⁰⁴, ce qui atteste la poliadisation de cette agglomération sans que l'on puisse dater cet événement survenu sous le Haut-Empire ou à l'époque protobyzantine.

Deuxièmement, l'épigraphie funéraire d'Abila, où les tombes portent des épitaphes, grecques pour la plupart, fournit un riche matériel onomastique. L'étude récente de J.-P. Rey-Coquais, fondée sur ces données, invite à replacer l'Abilène dans le contexte plus général de l'annexion de l'Anti-Liban à l'Empire romain. Dans cette région, Antoine puis les premiers empereurs romains auraient utilisé les structures sociales indigènes de façon pragmatique : la présence d'*Antonii*, de *Iulii* et de *Claudii* suggère en effet que la domination romaine aurait pris appui sur quelques familles importantes, entrées dans la clientèle d'Antoine, puis des Julio-Claudiens ; les Flaviens ont pu continuer l'action de Claude³⁰⁵. Il semble néanmoins que l'analyse de J.-P. Rey-Coquais surinterprète les données onomastiques en les mettant systématiquement en rapport avec l'établissement de la domination romaine sur l'Anti-Liban³⁰⁶. Or, bien que cet auteur n'envisage pas cette possibilité, il est probable que les souverains hérodiens aient joué un rôle aussi important que les empereurs romains dans la distribution de la citoyenneté romaine en Abilène en particulier et dans l'Anti-Liban en général : rien n'indique que les *Iulii* de Saïdnaya doivent leur gentilice à un empereur plutôt qu'à un prince client de Rome qui serait lui-même entré dans la clientèle des premiers Césars. De manière pertinente, J.-P. Rey-Coquais remarque que les attestations épigraphiques de noms dynastiques courants dans les familles ituréennes et émésénienne ne garantissent pas l'identification de

³⁰³ MOUTERDE R. (1951-1952), « Antiquités de l'Hermon et de la Beqâ' », *MUSJ* 29, p. 84 ; JONES, *The Cities of the Eastern Roman Provinces*, p. 282 et 465 n. 75. L'absence de monnayage ne constitue pas une preuve décisive qu'Abila n'est alors qu'une grosse bourgade prospère et non une cité.

³⁰⁴ Étienne de Byzance, *Ethnica* : Ἀβίλη, πόλις ἐπὶ τῷ Ἰορδάνῃ ποταμῷ. ἔστι δὲ καὶ ἄλλη πόλις Φοινίκης Ἀβίλα, ἐξ ἧς ἦν Διογένης ὁ διασημώτατος σοφιστής. « Abilè, cité sur le fleuve Jourdain. Il se trouve aussi une autre Abila, cité de Phénicie, d'où venait l'illustre sophiste Diogène. » À nouveau, je constate qu'Étienne de Byzance dépendrait du grammairien Aelius Herodianus, selon l'édition de LENTZ, *Grammatici graeci*, III, *Herodiani technici Reliquiae*, 1, p. 381, l. 29 : Ἀβίλα πόλις Φοινίκης. Si l'on peut s'appuyer sur ce témoignage — dont l'établissement demeure problématique à l'heure actuelle comme je l'ai signalé plus haut —, il faut en conclure qu'Abila est réputée avoir le statut d'une cité sous le règne de Marc Aurèle (161-180), à qui Aelius Herodianus dédie sa *Prosodie catholique*. Néanmoins, la localisation « en Phénicie » d'une agglomération de l'intérieur syrien normalement située dans la province romaine de Syrie, avant la constitution de la province de Syrie-Phénicie, laisse planer un doute sur cette hypothèse.

³⁰⁵ REY-COQUAIS, « Inscription inédite du Qalamoun : notables de l'Antiliban sous le Haut-Empire romain ».

³⁰⁶ Voir GATIER, *Bull. épigr.* 1998, 498.

leurs porteurs aux descendants éventuels des princes clients ; par conséquent, il est impossible de le suivre lorsqu'il conclut paradoxalement de l'examen des données onomastiques qu'aucun descendant des tétrarques de Chalcis ou d'Abilène n'a été reconnu par Rome comme un notable méritant l'octroi de la citoyenneté romaine. Par ailleurs, s'il est vrai que les porteurs de gentilices impériaux dont les noms sont connus à la fin du II^e siècle *p.C.* peuvent être identifiés à des notables de l'Anti-Liban, rien n'exclut qu'il en soit de même pour les personnages, beaucoup plus nombreux, dont les épitaphes non datées ne donnent que des formules onomastiques sans gentilice. En outre, il est certain que les notables abiléniens du premier siècle de notre ère ne sont pas tous des citoyens romains et qu'ils continuent d'être dénommés par des formules onomastiques grecques traditionnelles associant un nom à un patronyme au génitif : ainsi l'affranchi du tétrarque Lysanias se nomme-t-il *Nymphaios fils d'Abimmès*³⁰⁷ ; en 69/70 *p.C.* à Brahlia, un prêtre du culte impérial et des grands dieux d'Abila, Séleukos fils d'Abgar, se joint à son frère Alexandros pour consacrer un autel à Zeus héliopolitain³⁰⁸. Cette onomastique mixte des élites sociales d'Abila, hellénique et indigène, rappelle notamment celle de Gérasa, où la prédominance des anthroponymes gréco-macédoniens n'exclut pas les attestations ponctuelles de noms sémitiques, y compris dans le milieu des grands notables tels les gymnasiarques, un prêtre du culte impérial sous Trajan et les ambassadeurs envoyés par la cité à Pergame au début du second siècle de notre ère³⁰⁹.

Les remarques qui précèdent amènent donc à nuancer l'analyse de J.-P. Rey-Coquais, selon qui la promotion de certaines familles de l'Anti-Liban et du Qalamoun aurait constitué le moyen pour le pouvoir impérial de s'assurer la soumission de populations indigènes rétives et se serait accompagnée de l'éviction des descendants ituréens. Il me semble que l'onomastique locale conserve le souvenir des maîtres successifs de l'Abilène et du Qalamoun, depuis les princes clients ituréens et hérodiens jusqu'aux empereurs, plus qu'elle ne révèle la soumission par Rome des pays ituréens autrefois dominés par les seigneurs de la montagne. J.-P. Rey-Coquais signale enfin une inscription inédite de Brahlia qui mentionnerait les membres d'une tribu (οἱ τῆς φυλῆς) en l'an 162/3 *p.C.* En l'absence de preuve concluante sur le statut d'Abila sous le Haut-Empire, cet auteur refuse de considérer la *phylè* anonyme comme une tribu civique³¹⁰. Il s'agirait encore d'un des groupes

³⁰⁷ SAVIGNAC, « Texte complet de l'inscription d'Abila relative à Lysanias ».

³⁰⁸ HAJAR, *La triade d'Héliopolis-Baalbek*, I, p. 179-181, n° 165.

³⁰⁹ GATIER P.-L. (1995), « La présence arabe à Gérasa et en Décapole », in LOZACHMEUR H. (éd.), *Présence arabe dans le Croissant Fertile avant l'Hégire. Actes de la table ronde internationale organisée par l'Unité de recherche associée 1062 du CNRS, Études sémitiques, au Collège de France, le 13 novembre 1993*, Éditions Recherches sur les Civilisations, Paris, p. 115-116.

³¹⁰ REY-COQUAIS, « Inscription inédite du Qalamoun : notables de l'Antiliban sous le Haut-Empire romain », p. 48-49.

sociaux sur lesquels le pouvoir romain s'est appuyé pour s'assurer la domination de la vallée du Nahr Baradā. Cependant, il est à nouveau permis de mettre en doute une interprétation qui privilégie l'opposition entre le pouvoir dominant de Rome et celui de chefferies locales : le loyalisme affiché de l'affranchi de Lysanias envers le pouvoir impérial ne le cède en rien à celui des notables du II^e siècle *p.C.*, ce qui permet d'insister sur la continuité entre l'époque de l'éphémère tétrarchie abilénienne et celle de l'annexion à l'Empire romain.

À l'époque protobyzantine, tout comme Arca-Césarée du Liban depuis au moins 363 *p.C.*, Abila devient un siège épiscopal du patriarcat d'Antioche. Il est certain qu'Abila est le siège d'un évêché au milieu du V^e siècle *p.C.* au plus tard, puisque les *Actes* du concile œcuménique de Chalcédoine attestent la présence d'un certain Iordanès d'Abila au synode d'Antioche de 445 et au concile œcuménique de 451 *p.C.*, aux côtés d'autres dignitaires phéniciens relevant du patriarche d'Antioche³¹¹. D'après Étienne de Byzance, la cité d'Abila aurait été la patrie d'origine du sophiste Diogénès, dont on ignore tout par ailleurs, y compris l'époque à laquelle il a exercé ses talents³¹². Enfin, une inscription grecque provenant de Souq Wādī Baradā et datant de 563/4 *p.C.*, le *Synekdèmos* de Hiéroklès et l'opuscule géographique de George de Chypre attestent également qu'au VI^e et au VII^e siècle *p.C.* Abila est une cité de la Phénicie libanaise où siège un évêque suffragant du métropolitain de Damas³¹³.

³¹¹ HONIGMANN E. (1942-1943), « The Original Lists of the Members of the Council of Nicaea, the Robber-Synod and the Council of Chalcedon », *Byzantion* 16, p. 53. Peut-être cette transformation intervient-elle dès avant le milieu du IV^e siècle *p.C.*, car la lettre des soixante-treize évêques orientaux au concile de Sardique (342/3) porte la signature d'un prélat nommé *Eugeus a Lisania*, que DEVREESE R. (1945), *Le patriarcat d'Antioche depuis la paix de l'Église jusqu'à la conquête arabe*, Gabalda, Paris, p. 202, suggère d'identifier à un dignitaire d'Abila ; cette hypothèse, formulée sous toutes réserves, me semble toutefois incertaine, car l'agglomération n'est jamais dénommée par le seul nom de son fondateur. Par ailleurs, on peut écarter avec certitude l'identification d'un certain Hélikonios à un évêque abilénien prétendument présent dans la liste copte des participants au concile de Nicée en 325 *p.C.*, comme le démontre HONIGMANN E. (1939), « La liste originale des Pères de Nicée. À propos de l'Évêché de "Sodoma" en Arabie », *Byzantion* 14, p. 51, en se fondant sur le remaniement alexandrin de l'original de cette liste : « En Coelésyrie, on trouve à la fin Ἡλικόνιος de Ἰάβαλα (?) qui, malgré la leçon Λευκόνιος Γαβάλων du cod. Vatic. reg. 44 (n° 35), ne peut désigner l'évêque de Gabala, celui-ci figurant déjà dans la liste sous le nom de Zoilos. La ville d'Abila (Sūq Wādī Baradā), proposée par Gelzer, n'entre pas en ligne de compte, car elle appartenait à la Phénicie. »

³¹² Étienne de Byzance, *Ethnica*, s.v. Ἀβίλη; cf. *PLRE* IIIA, « Diogenes 4 ».

³¹³ I. *Syrie* 1878, avec les corrections de CLERMONT-GANNEAU Ch. (1901), *RAO* IV, p. 51-53, et de FEISSEL D. (1989), « L'évêque, titres et fonctions d'après les inscriptions grecques jusqu'au VII^e siècle », in *Actes du XI^e Congrès international d'archéologie chrétienne. Lyon, Vienne, Grenoble, Genève et Aoste (21-28 septembre 1986)*, (Collection de l'École française de Rome, 123, Studi di antichità cristiana, 41) École française de Rome, Rome, p. 813 n. 60 ; Hiéroklès, *Synekdèmos* 717, 6 ; Georges de Chypre, *Descriptio orbis Romani* 988.

3.2.3. *Le devenir des principautés ituréennes et la question des domaines impériaux*

Dans la mesure où l'épigraphie grecque et latine des régions de la Syrie où l'on s'attend à trouver les Ituréens n'a fait l'objet d'aucune publication systématique, il demeure difficile de se prononcer sur le sort réservé aux territoires ituréens après leur attribution aux souverains hérodiens et leur annexion à l'Empire. Plusieurs auteurs — A.H.M. Jones, puis J.-P. Rey-Coquais avec de nouveaux arguments rectifiant notamment les théories de Ch. Ghadban — proposent des hypothèses de travail sur ce point en mettant en relation le devenir de ces territoires avec l'existence de domaines impériaux dans le Liban septentrional et dans la Syrie méridionale.

A.H.M. Jones supposait que la tétrarchie de Chalcis du Liban avait été transformée en domaine impérial au moment où Claude l'avait enlevée à Agrippa II en échange de plusieurs districts de la Syrie méridionale³¹⁴.

Jusqu'à présent, cette hypothèse restait incertaine car elle ne reposait que sur un argument *a silentio* douteux, à savoir l'absence de toute mention explicite de Chalcis du Liban après 53 p.C., et sur l'identification et la localisation conjecturales d'un domaine impérial appelé tantôt Γονασιτοισάλτων tantôt σάλτων Γοναιτικόν dans deux notices tardives de la *Descriptio orbis Romani* composée par Georges de Chypre vers l'an 600 p.C. à partir de listes établies par Hiéroklès³¹⁵. Une telle proposition est discutable en ce qu'elle suppose l'identité des deux districts que Georges de Chypre situe dans deux provinces différentes bien que limitrophes. Selon A.H.M. Jones, le redoublement des mentions du même *saltus* se justifierait par le fait que l'hypothétique domaine impérial s'étendrait sur une région confinant aux deux provinces phéniciennes³¹⁶. Il est vrai que la Beqā' méridionale, où se trouvait Chalcis du Liban, pourrait correspondre à une telle région, mais l'identification des deux *saltus* ne repose que sur le raisonnement circulaire suivant : l'appellation d'un *saltus* dont la tradition manuscrite a altéré le nom se déduit de la dénomination d'un autre *saltus* parce que les deux domaines sont supposés n'en faire qu'un ; par suite, l'identité présumée des deux *saltus* justifierait l'apparition de leurs noms dans deux sections différentes de la même liste géographique ; l'identité et l'homonymie conjecturales des deux domaines sont donc fondées sur leur situation frontalière

³¹⁴ JONES, « The Urbanisation of the Ituraean Principality », p. 267, et *id.*, *The Cities of the Eastern Roman Provinces*, p. 281-282, 288, qui fait référence à Flavius Josèphe, *AJ* XX, 138.

³¹⁵ Georges de Chypre, *Descriptio orbis Romani* 981, en Phénicie maritime, entre le nom d'Antarados et celui de Paneas, et *ibid.* 994, en Phénicie libanaise.

³¹⁶ JONES, « The Urbanisation of the Ituraean Principality », p. 267, et *id.*, *The Cities of the Eastern Roman Provinces*, p. 281-282, 288, qui suit la première interprétation du texte de Georges de Chypre qu'E. Honigmann (« Historische Topographie von Nordsyrien im Altertum », nos 200 et 200a) a proposée avant de revenir sur cette question en 1939.

présumée, mais cette situation frontalière hypothétique est elle-même justifiée par l'homonymie supposée des deux domaines.

Pour ma part, il me semble préférable de considérer que les différentes dénominations des deux *saltus* et leurs localisations respectives dans deux ensembles territoriaux permet de distinguer deux domaines dont les noms seraient proches³¹⁷.

Le nom du *saltus Gonaiticus* se retrouve dans d'autres documents qui ne permettent pas de préciser sa localisation en Phénicie libanaise. Ainsi une constitution de l'empereur Zénon au préfet du prétoire Sebastianus, à dater entre 476-480 ou en 484 *p.C.*, rappelle qu'il existe alors, dans le dernier quart du *v^e* siècle *p.C.*, une ancienne constitution impériale permettant de vendre les *possessiones Gonatici saltus* au profit du trésor public³¹⁸. À la suite d'E. Honigmann, il est par ailleurs tentant de rapprocher le nom du *saltus Gona(i)ticus* de celui d'une localité syrienne dont l'ethnique serait *Gounaitês*, si l'on se fonde sur le dictionnaire géographique d'Étienne de Byzance : « Gounas : colonie syrienne, à la terre profonde et féconde ; d'où elle tire son nom, à cause de cette fertilité. Son ethnique est *Gounaitês* »³¹⁹. Certes, rien ne garantit la localisation de ce domaine dans la Beqā' méridionale. Néanmoins, il est intéressant de remarquer qu'en deux passages de sa *Chronique*, Guillaume de Tyr évoque l'existence d'un *saltus Libani*, qu'il situe dans la région fertile de la Beqā' identifiée à l'Iturée et où se trouve Aanjar³²⁰. Peut-être le fait d'invoquer ce témoignage renforce-t-il l'hypothèse autrefois formulée par A.H.M. Jones sans argument décisif. Mais il faut reconnaître que les textes allégués sont

³¹⁷ L'appellation du premier de ces deux domaines serait Γωνὰς ἦτοι Σάλτων, selon la correction du texte corrompu de Georges de Chypre par HONIGMANN E. (1939), *Le Synekdèmos d'Hieroclès et l'Opusculé géographique de Georges de Chypre*, (Corpus Bruxellense historiae Byzantinae. Forma Imperii Byzantini, 1) Institut de philologie et d'histoire orientales et slaves, Bruxelles, p. 66. Cette dénomination se retrouverait peut-être déjà dans le *Synekdèmos* (716, 8b) de Hiéroklès, qui constitue la source de l'opusculé géographique de Georges de Chypre ; cf. HONIGMANN, *ibid.*, p. 41, corrigeant l'entrée Πογωνᾶς par Πο < λιτιανὴ κόμη > et par Γωνάς, en la dédoublant d'après Georges de Chypre, *Descriptio orbis Romani* 981-982. E. Honigmann suggère d'identifier Gonas, en Phénicie maritime, à une forteresse non localisée de la plaine du Akkar et connue des géographes arabes sous le nom de *Joûn*, signifiant « baie » ou « golfe » : vers 1300, Abū 'Abdallāh Muḥammad al-Dimashqī mentionne « les forteresses d'Arca et de Halba avec de grands territoires divisés en districts et en arrondissements, auxquels appartiennent Djoun et Rodjaliya, démantelées toutes deux aujourd'hui » (DUSSAUD, *Topographie de la Syrie antique et médiévale*, p. 84, avec la traduction du passage cité). Que l'on accepte l'identification de Joûn à Gonas ou qu'on la considère mal établie, il semble nécessaire de distinguer cette dernière localité antique de celle qui donne son nom au *saltus Gonaiticus*, car ce district est situé en Phénicie libanaise.

³¹⁸ *Code Justinien* XI, 69, 2.

³¹⁹ HONIGMANN, « Historische Topographie von Nordsyrien im Altertum », n° 200, et *id.*, *Le Synekdèmos d'Hieroclès et l'Opusculé géographique de Georges de Chypre*, p. 66 ; voir Étienne de Byzance, *Ethnica* : Γούνας · κατοικία Συρίας, βαθύγειος καὶ εὐκαρπος. Ὅθεν καὶ τοῦνομα, διὰ τὸ γόνιμον. Τὸ ἐθνικὸν Γουνάιτης.

³²⁰ Guillaume de Tyr, *Chronique* XVIII, 11, 1-14 ; XXI, 10, 1-20.

tous très tardifs et que l'identification du *saltus Gonaiticus* au *saltus Libani* reste elle-même conjecturale.

On retrouve la même incertitude chronologique à propos des anciennes possessions ituréennes et hérodiennes sur le versant oriental de l'Anti-Liban, au nord de l'Abilène antique : les notices reportées dans la *Descriptio orbis Romani* de Georges de Chypre mentionnent des districts (*klimata*) et autorisent A.H.M. Jones et M. Sartre à supposer l'existence de domaines impériaux en Phénicie libanaise à Yabroud et à Maaloula, localités antiques situées sur les plateaux du Qalamoun³²¹. On sait seulement que la première est devenue le siège d'un évêché dans la première moitié du v^e siècle *p.C.* au plus tard, puisqu'à la fin de la sixième session du concile œcuménique de Chalcédoine en 451 *p.C.*, Théodôros de Damas signe au nom de son suffragant Eusébios de Yabroud³²². En ce qui concerne Yabroud, je constate que Claude Ptolémée cite Ἰάβρουδα parmi les localités de la Laodicène antique, ce qui implique peut-être l'extension du territoire de Laodicée du Liban (Tell Nebi Mend) sur le versant oriental de l'Anti-Liban au milieu du ii^e siècle *p.C.*³²³. Comme la création des districts de Yabroud et de Maaloula n'est pas datée, il subsiste un doute sur la transformation en domaines impériaux des territoires qalamouniens autrefois placés sous l'autorité iturénienne. La prudence recommande donc de laisser la question ouverte.

En ce qui concerne le Liban, où les souverains hérodiens ont hérité de nombreuses possessions autrefois aux mains des dynastes ituréens, J.-P. Rey-Coquais et Ch. Ghadban considèrent légitimement qu'une partie au moins des principautés indigènes ont pu être transformées en domaines impériaux à l'occasion de leur annexion, tandis que le reste des territoires revient aux cités³²⁴. En combinant les sources littéraires et épigraphiques, ces deux auteurs ont cherché à déceler la trace d'autres domaines impériaux que les réserves forestières bien connues du Mont Liban.

Le versant maritime du Liban, entre le Nahr al-Kabîr au nord et le territoire de Sidon au sud, offrirait ainsi un exemple caractéristique de la transformation des territoires ituréens en domaines impériaux. Les terres de cette région seraient passées

³²¹ Georges de Chypre, *Descriptio orbis Romani* 990 : κλίμα Ἰαβρούδων ; 993 : κλίμα Μαγλούλων. Voir JONES, « The Urbanisation of the Ituraean Principality », p. 267 ; SARTRE, *D'Alexandre à Zénobie*, p. 742.

³²² HONIGMANN, « The Original Lists of the Members of the Council of Nicaea, the Robber-Synod and the Council of Chalcedon », p. 61.

³²³ Claude Ptolémée, *Géographie* V, 15, 20.

³²⁴ REY-COQUAIS J.-P. (1972), « Une inscription du Liban-Nord », *MUSJ* 47, p. 94-105 ; *id.* (1978), « Syrie romaine, de Pompée à Dioclétien », *JRS* 68, p. 53 ; *id.*, « Les frontières d'Héliopolis. Quelques remarques » et *id.*, « Qalaat Faqra » ; GHADBAN Ch. (1981), « Les frontières du territoire d'Héliopolis-Baalbeck à la lumière de nouveaux documents », in FAHD T. (éd.), *La géographie administrative et politique d'Alexandre à Mahomet. Actes du Colloque de Strasbourg, 14-16 juin 1979*, (Travaux du Centre de Recherche sur le Proche-Orient et la Grèce Antique, 6) E.J. Brill, Strasbourg, p. 143-168, et *id.*, « Observations sur le statut des terres et l'organisation des villages dans la Béqa' hellénistique et romaine ».

de main en main entre les différents maîtres de l'époque achéménide à la fin de l'époque impériale. Si l'on s'en tient à l'époque hellénistique et romaine, les indices d'une telle continuité sont les suivants. Premièrement, la mention de « Phéniciens » à Délos au milieu du III^e siècle *a.C.* laisse supposer que les individus ainsi dénommés et qui ne relèvent d'aucune cité particulière sont originaires de territoires directement administrés par les souverains lagides. Après la bataille de Panion en 200 *a.C.*, l'exploitation de la forêt libanaise a pu passer sous le monopole royal séleucide, comme on est fondé à le déduire d'une lettre d'Antiochos III à Ptolémaïos fils de Thraséas, stratège de Phénicie et de Syrie Creuse, connue par Flavius Josèphe, mais dont il n'est pas certain qu'il transcrive avec exactitude le texte de la chancellerie royale : selon ce document, le Séleucide décharge de toute taxe les bois nécessaires aux travaux du temple de Jérusalem, qu'ils proviennent de la Judée elle-même ou du Liban ; Antiochos III posséderait ainsi des droits particuliers hérités des paradis achéménides sur les ressources forestières du Liban, qu'il fait exploiter à son profit³²⁵. On remarquera cependant que l'on ne sait rien de l'état de ces domaines royaux à la veille de la marche de Pompée, même si l'on suppose que les difficultés rencontrées par la dynastie séleucide depuis le milieu du II^e siècle *a.C.* ont permis aux particuliers d'en accaparer une partie. Deuxièmement, les sources littéraires attestent l'implantation des Ituréens au Liban Nord, de même que l'attribution ultérieure de leurs domaines aux Hérodiens : ces princes clients de Rome auraient succédé aux Séleucides. Troisièmement, l'existence des domaines impériaux est bien attestée sur le versant maritime de la montagne libanaise par une importante série d'inscriptions où l'empereur se réserve les profits tirés de l'exploitation de la forêt³²⁶. Ces textes montrent que, sous le règne d'Hadrien (117-138), deux procurateurs sont chargés de mener à bien une opération de bornage ; l'entreprise de *definitio siluarum* correspond à une réorganisation plutôt qu'à une acquisition nouvelle pour l'empereur, compte tenu des antécédents achéménides et hellénistiques d'appropriation par les souverains des ressources forestières du Liban. Enfin, sur le versant maritime du Mont Liban — et en Syrie méridionale —, une autre donnée alimente la discussion, puisque l'usage d'ères régnales permet elle aussi d'émettre des hypothèses sur la transformation des territoires ituréens en domaines impériaux.

L'usage d'une ère revêt indéniablement une signification politique, mais il convient de l'interpréter : J.-P. Rey-Coquais pose que « la datation par année de

³²⁵ Flavius Josèphe, *AJ* XII, 138-144 ; cf. SARTRE, *D'Alexandre à Zénobie*, p. 309-311.

³²⁶ BRETON, *IGLS* VIII/3 ; GHADBAN, « Observations sur le statut des terres et l'organisation des villages dans la Béqa' hellénistique et romaine », p. 228, et pl. II, 3-5 ; ABDUL-NOUR H. (2001), « Les inscriptions forestières d'Hadrien : mise au point et nouvelles découvertes », *AHL* 14, p. 64-95, avec quelques textes nouveaux ; cf. les remarques de REY-COQUAIS J.-P. (2002), « Retour aux inscriptions forestières d'Hadrien », *AHL* 16, p. 124-129.

règne de l'empereur dans certaines régions de Syrie ou du Liban indique que ces régions étaient des possessions personnelles des empereurs, qu'elles relevaient de leur patrimoine et non pas des "cités" voisines, villes ou communautés rurales traditionnelles qui usent d'une autre ère³²⁷ ».

L'analyse de l'épigraphie libanaise aboutit à délimiter deux régions qui se distinguent par l'emploi de deux systèmes de comput différents³²⁸. Plusieurs sites du versant maritime du Liban connaissent la datation par année régnale de l'empereur, mais ils se trouvent tous dans l'arrière-pays de Byblos : Fatqa, Aabeïdat, Blât, el-Machnaqa ; à Maad, une inscription est datée sur l'ère d'Actium. En revanche, dans un second groupe de textes repérés au nord de la région précédente, le système de datation se fonde sur l'ère des Séleucides (Doûma, Kfar Hai, Qasr Nâous, Smar Jbayl, Yanouh, Ouadi Abou Moussa, ainsi que el-Yammoûné, au sud de la première zone). J.-P. Rey-Coquais remarque que les sites des deux régions du Liban septentrional distinguées par l'emploi de systèmes de datation différents sont tous susceptibles d'avoir fait partie des domaines ituréens. Mais la région méridionale où l'usage de l'ère par année régnale s'impose sous le Haut-Empire correspondrait au domaine personnel d'un prince ituréen et ce ou ces territoires seraient devenus les possessions personnelles de l'empereur. Inversement, les régions où l'on date selon l'ère des Séleucides seraient passées sous l'administration provinciale et, comme telles, elles seraient soumises à la juridiction du prince en tant que chef de l'État romain. À propos de la chronologie des inscriptions du premier groupe, J.-P. Rey-Coquais constate qu'« aucune des inscriptions datées par année de règne de l'empereur n'est antérieure au règne de Trajan³²⁹. » C'est donc un argument *a silentio* qui fonde l'idée d'une remise en ordre, après la mort d'Agrippa II, sous Hadrien et peut-être déjà sous Trajan, « d'une délimitation de ce qui revenait en propre à l'empereur et de ce qui relèverait des cités ou des communautés indigènes traditionnelles ». S'expliquerait de la sorte le fait que le territoire d'Arca-Césarée du Liban, un temps annexé au royaume d'Agrippa II dans la seconde moitié du 1^{er} siècle *p. C.*³³⁰ et très étendu vers le sud sur le versant maritime du Mont Liban sous le Haut-Empire, soit

³²⁷ REY-COQUAIS, « Une inscription du Liban-Nord », p. 96-97. À propos des principautés hérodiennes du 1^{er} siècle *p. C.*, SARTRE, *D'Alexandre à Zénobie*, p. 739 n. 18, remarque que Flavius Josèphe (*BJ* VII, 216-217) fournit une information qui confirme cette analyse : il indique en effet qu'après la prise de Jérusalem, Vespasien ordonne d'« affermer tout le territoire juif ; car il ne fonda là-bas aucune cité, gardant la contrée comme une propriété personnelle (πάσαν γῆν ἀποδόσθαι τῶν Ἰουδαίων. Οὐ γὰρ κατέκτισεν ἐκεῖ πόλιν ἰδίαν αὐτῷ τὴν χώραν φυλάττων). » En d'autres termes, selon l'auteur de la *Guerre juive*, l'existence d'une cité et la présence d'un domaine impérial sont incompatibles sur une même portion de territoire.

³²⁸ REY-COQUAIS, « Une inscription du Liban-Nord », avec les références.

³²⁹ *Id.*, *ibid.*, p. 99.

³³⁰ Flavius Josèphe, *BJ* VII, 97 : Ἀρκέας τῆς Ἀγρίππα βασιλείας.

entrecoupé de domaines impériaux qui auraient anciennement fait partie des terres attribuées au souverain hérodién.

Si ce raisonnement est logique, il convient de reconnaître que, dans le détail, les arguments avancés par J.-P. Rey-Coquais ne sont pas toujours probants pour l'ensemble des sites qui appartiendraient, selon cet auteur, à un domaine impérial³³¹. On notera par exemple qu'aucune inscription n'atteste formellement l'usage du système de datation par année régnale d'un empereur à Qalaat Faqra : le texte allégué est lacunaire et autorise deux restitutions différentes³³². Il est donc hasardeux de s'appuyer sur ce témoignage équivoque pour en conclure quoi que ce soit sur le statut administratif de Qalaat Faqra. À moins de supposer que la région de ce site montagnard aurait à nouveau changé de statut administratif entre le début du II^e siècle et la première moitié du III^e siècle *p.C.*, l'emploi de l'ère des Séleucides dans une inscription du grand sanctuaire de Qalaat Faqra datée de 240/1 *p.C.* prouve que l'on n'y date pas les actes publics par les années régnales des empereurs romains³³³. Dans ces conditions, je préfère à la restitution d'une datation par année régnale celle d'une formule courante du type « pour le salut de » dans l'inscription lacunaire sur laquelle s'appuie J.-P. Rey-Coquais pour montrer qu'à la mort d'Agrippa II, Qalaat Faqra aurait été inclus dans un domaine impérial³³⁴.

Au-delà de la discussion de détail, l'analyse de J.-P. Rey-Coquais met en évidence la discontinuité territoriale qui caractérise le Liban et la Syrie du Sud autrefois aux mains des Ituréens à la suite de l'attribution de leurs domaines aux souverains hérodiens. Néanmoins, la continuité entre l'époque achéménide et le Haut-Empire reste hypothétique puisque les seules informations permettant de distinguer différents territoires datent de l'époque romaine et que même pour cette époque, il demeure difficile de déterminer clairement les limites des terres attribuées aux cités et celles des domaines impériaux.

Ce problème ne concerne pas seulement le Liban septentrional, mais aussi le versant oriental de l'Anti-Liban et les hauts plateaux du Qalamoun, où les Hérodiens ont succédé aux tétrarques ituréens d'Abilène : ici également, on peut supposer l'existence de domaines impériaux. Cependant, comme la création des districts de la Phénicie libanaise n'est pas datée, il est à nouveau permis de douter de la continuité présumée entre l'époque hellénistique et le Haut-Empire. Dans le Haurân, où les souverains hérodiens ont hérité de nombreuses possessions et où le système de

³³¹ C'est la raison pour laquelle SARTRE, *D'Alexandre à Zénobie*, p. 738, juge les arguments avancés « peu décisifs bien que non négligeables ».

³³² REY-COQUAIS, « Qalaat Faqra », p. 632-634, n° 1, avec photographie d'H. Kalayan, fig. 8.

³³³ *Id.*, *ibid.*, p. 642, n° 13, avec photographie d'H. Kalayan, fig. 16: ἔτους βνϑ' μ(ηνὸς) [– – ?] « l'an 552 au mois de [...] ».

³³⁴ *Id.*, *ibid.*, p. 632-634, n° 1.

datation par les années de règne des empereurs se maintient jusqu'au III^e siècle *p.C.*, l'existence de domaines impériaux n'est attestée à l'heure actuelle que pour la partie la plus riche des anciens États hauranais d'Agrippa II, à savoir la Batanée ; à ce propos, M. Sartre indique également le manque de preuve décisive pour établir une continuité entre l'époque hérodienne et l'époque impériale³³⁵.

Pour résumer, on ignore les modalités de la transformation en domaines impériaux d'une partie des territoires ituréens après leur attribution progressive aux souverains hérodiens. En revanche, il est assuré que les anciennes capitales ituréennes sont annexées à la province syrienne, et que deux d'entre elles, Arca et Abila de Lysanias, sont des cités, la première sous le Haut-Empire et la seconde à partir d'une époque indéterminée entre le I^{er} et le VI^e siècle *p.C.*

3.3. Familles et pouvoir

3.3.1. Le tombeau de Zénodôros à Baalbek : une question héliopolitaine en suspens

Une « question héliopolitaine » reste en attente depuis l'article déjà ancien d'H. Seyrig sur « L'inscription du tétrarque Lysanias à Baalbek ». Or la reconstitution de la dynastie mennaïde repose en partie sur l'interprétation de ce texte.

Comme le notait H. Seyrig lui-même, il y a un hiatus chronologique problématique entre la date présumée de ce texte et celle, apparemment plus tardive, du décor qui orne l'entablement du monument funéraire où il aurait été gravé³³⁶.

Je résume ici l'interprétation d'H. Seyrig, qui est généralement acceptée. Tel qu'il a été restitué par E. Renan, le texte grec, lacunaire, commémore l'élévation par son épouse d'un monument funéraire « à Zénodôros fils du tétrarque Lysanias » et à sa descendance³³⁷. Zénodôros n'est pas désigné lui-même comme tétrarque. Cette omission permet de rejeter son identification au troisième prince de Chalcis. Logiquement, H. Seyrig identifie donc le père de Zénodôros, le « tétrarque Lysanias », au prince client d'Abilène. Ce dernier est connu pour n'avoir pas battu monnaie, pour être

³³⁵ SARTRE M. (1999), « Les *metrokomiai* en Syrie du Sud », *Syria* 76, p. 219-222 ; *id.*, *D'Alexandre à Zénobie*, p. 739.

³³⁶ SEYRIG, « L'inscription du tétrarque Lysanias à Baalbek », avec la reconstitution conjecturale de l'entablement et de son décor par R. Amy (fig. 1), qui se fonde sur les indications anciennes de SAULCY L.F. Caignart de (1853), *Voyage autour de la mer Morte et dans les terres bibliques, exécuté de décembre 1850 à avril 1851*, Gide & J. Baudry, Paris, II, p. 613-615, et *Atlas*, pl. LIII, 5, corroborées par un dessin du voyageur anglais W.J. Banks, publié par DENTZER-FEYDY J. (1999), « Les temples de l'Hermon, de la Bekaa et de la vallée du Barada dessinés par W.J. Banks (1786-1855) », *Topoi* 9/2, p. 560, fig. 15.

³³⁷ RENAN E. (1869), *Mémoire sur la dynastie des Lysanias d'Abilène*, Imprimerie impériale, Paris, d'où *IGLS* VI, 2851.

mentionné par l'évangéliste Luc et par des inscriptions de la haute vallée du Baradā dont il était le tétrarque, et pour avoir disparu au plus tard en 37 *p.C.*, à moins d'avoir été simplement dépossédé de ses États, qui reviennent, écrit Flavius Josèphe dans les *Antiquités juives*, à l'Hérodien Agrippa I^{er} par la faveur de Caligula. Zénodôros, inhumé à Baalbek, ne serait ainsi qu'un descendant sans aucun pouvoir du tétrarque abilénien.

H. Seyrig poursuit en précisant qu'il n'est possible de dater l'inscription et le monument de Zénodôros que de manière approximative. Lysanias est mort ou a été dépossédé de sa tétrarchie entre 28/9 et 37 *p.C.*, date à laquelle l'Hérodien Agrippa I^{er} reçoit simultanément les États de son oncle Philippe et l'Abilène. La tétrarchie abilénienne a pu être un temps annexée à la Syrie, comme celle de l'Hérodien Philippe. Ainsi une datation du texte grec et du monument funéraire vers le milieu du I^{er} siècle *p.C.* paraîtrait-elle acceptable s'il ne subsistait le problème suivant : selon H. Seyrig, la présence d'une file de godrons sur la frise au-dessus de laquelle l'inscription est gravée renvoie plutôt au second siècle de notre ère, quand ce type de décor pratiquement inconnu de l'architecture romaine d'Occident devient fréquent en Asie Mineure ; c'est également à cette époque que cet élément décoratif apparaît en Syrie sur les propylées du temple d'Artémis à Gerasa et dans l'ordre intérieur du temple de Mercure-Bacchus à Baalbek, constructions toutes deux datées du milieu du II^e siècle *p.C.* On ne pourrait donc trancher entre les deux solutions suivantes : soit le constructeur du tombeau de Zénodôros devance les architectes des monuments précédemment cités dans l'utilisation de la file de godrons sur la frise, soit le texte copié par les Modernes a été regravé par les Anciens à l'occasion d'une réfection du sépulcre. Comme celui-ci a disparu et que les indications paléographiques n'apparaissent d'aucun secours, la question reste entière.

Autant que je puisse en juger d'après E. Renan (1869), l'établissement du texte me semble correct ou, du moins, il ne me semble pas possible de l'améliorer au moyen de l'unique copie publiée depuis la fin du XIX^e siècle, celle de W.J. Bankes, qui n'entre pas en contradiction avec les autres lectures proposées³³⁸. Dans l'état actuel de notre documentation, la discussion ne saurait donc porter que sur l'analyse du décor architectural du tombeau de Zénodôros.

Sur ce point, il convient tout d'abord d'écarter une solution que n'avait pas envisagée H. Seyrig. Le hiatus entre la date présumée de sa consécration et la réalisation d'une file de godrons sur sa frise ne témoigne sans doute pas de l'achèvement par étapes du monument funéraire élevé à la mémoire d'un descendant du tétrarque abilénien. Non que l'architecture funéraire échappe au phénomène de la finition

³³⁸ Cf. DENTZER-FEYDY, « Les temples de l'Hermon, de la Bekaa et de la vallée du Barada dessinés par W.J. Bankes (1786-1855) », p. 560, fig. 15.

progressive des monuments, dont les manifestations les plus remarquables consistent en la coexistence de divers répertoires ornementaux sur les mausolées, voire en l'inachèvement du décor architectural de nombreux tombeaux ; il est très courant en effet que la construction et l'aménagement des édifices antiques, publics ou privés, s'étalent sur plusieurs décennies ou sur plusieurs siècles, ce qui se traduit souvent par un décalage chronologique entre le moment où un ensemble monumental est officiellement inauguré — ce que commémore parfois une inscription — et la date à laquelle les éléments de son décor architectural sont réalisés, si toutefois les moyens financiers des commanditaires le permettent. Mais il est possible d'exclure la possibilité que le décor architectural qui orne l'entablement du tombeau de Zénodôros n'ait été réalisé qu'un siècle après l'élévation de ce sépulcre car le respect attaché aux monuments funéraires inachevés est habituellement la règle.

Il me semble que l'on peut ensuite discuter la valeur des parallèles architecturaux syriens allégués par H. Seyrig, sans remettre en cause son analyse. Mes recherches sur le motif de la file de godrons ne me permettent pas de résoudre le problème que pose H. Seyrig. Plusieurs édifices cultuels du Liban comportent des entablements ornés de files de godrons, mais les archéologues de la mission allemande les classent dans la catégorie des temples les plus récents³³⁹. Dans l'architecture funéraire du Haurân, le motif de la file de godrons semble caractéristique du décor architectural du III^e siècle *p. C.*, comme le souligne J. Dentzer-Feydy³⁴⁰. La documentation hauranaise récemment cataloguée et étudiée par A. Sartre-Fauriat ne dément pas ce constat³⁴¹. La conclusion à tirer de l'ensemble de ces exemples est double : au Liban, le motif de la file de godrons sur une frise concerne, dans l'état actuel de la documentation, des édifices cultuels publics que leur ampleur n'invite pas à rapprocher d'un tombeau privé ; la datation tardive des monuments funéraires du Haurân où apparaissent des files de godrons n'implique aucunement que d'autres régions syriennes aient connu un emploi plus précoce de ce motif ornemental pour décorer des frises.

³³⁹ KRENCKER & ZSCHIEZSCHMANN, *Römische Tempel in Syrien*, fig. 202, 284-285, 384, 404 : El-Hadeth sur un bloc isolé, Majdel Aanjar, Aïn Horché, Deïr el-Aachâyer.

³⁴⁰ DENTZER-FEYDY J. (1985-1986), « Décor architectural et développement du Hauran dans l'Antiquité (du I^{er} s. av. au VII^e s. de notre ère) », in DENTZER, *Hauran I*, p. 287 : « sur les frises, le motif de *feuilles imbriquées* sur un tore et celui des *godrons* sur un bandeau prennent le relais au III^e s. des rinceaux du II^e siècle. Ce remplacement par des motifs plus simples et plus géométriques est caractéristique du III^e siècle et s'explique peut-être en partie pour des raisons de technique. »

³⁴¹ SARTRE-FAURIAT, *Des tombeaux et des morts*, I, p. 12 et 17, monument de 'Atamân daté de la première moitié du III^e siècle, avec deux files de godrons, l'une simple et l'autre à lunules ; I, p. 78, tombeau de Jmarrîn, peut-être datable du III^e siècle ; I, p. 160, *Philippeion* de Shabbâ, daté du milieu du III^e siècle ; I, p. 235-237, sarcophages datés du III^e siècle, notamment en raison de la présence de godrons.

Si l'on observe enfin les données relatives au décor architectural des monuments du monde romain, il apparaît que le motif de la file de godrons est déjà très courant au premier siècle de notre ère. Dans son étude classique du décor architectural des temples de Baalbek que citait H. Seyrig, E. Weigand avait déjà réuni de nombreuses attestations de files de godrons ornant la partie supérieure de l'entablement de monuments romains occidentaux et orientaux depuis l'époque augustéenne³⁴². De même, dans la publication du nymphée de Laodicée du Lycos, R. Ginouvès indique que ce motif est fréquemment utilisé dans la décoration des monuments romains de l'Orient hellénisé au cours du I^{er} siècle *p.C.*, même si la file de godrons figure alors généralement sur la sima ou sur la corona de la corniche et non sur la frise de ces édifices³⁴³, comme c'est le cas pour le tombeau de Zénodôros à Baalbek.

Dès le premier siècle de notre ère, la file de godrons appartient donc au répertoire ornemental commun à de nombreuses régions du monde romain, même si ce motif n'est alors attesté que sur la partie supérieure de l'entablement et non sur l'architrave ou sur la frise des monuments. Par conséquent, je me demande si l'apparition d'une file de godrons sur l'architrave du sépulcre privé de Zénodôros à Baalbek constitue un obstacle à la datation de cet édifice dans la seconde moitié du I^{er} siècle *p.C.* Si l'on refuse cette analyse, il reste possible de considérer, comme le suggère H. Seyrig, que le tombeau familial ait été réparé au cours du II^e ou du III^e siècle *p.C.* par un des descendants de Zénodôros auxquels l'inscription fait allusion, et que la file de godrons n'ait été employée qu'à cette date. Quoi qu'il en soit, les doutes qui subsistent ne portent pas sur les liens de parenté entre la dynastie d'Abila et celle de Chalcis du Liban.

Rien n'interdit donc d'affirmer qu'à Baalbek, Zénodôros, loin d'être un prince régnant, ne serait qu'« un obscur rejeton » du tétrarque abilénien, selon l'expression d'H. Seyrig. Le fait que Lysanias d'Abilène donne à son fils le nom de Zénôdoros confirmerait l'hypothèse selon laquelle le tétrarque d'Abila descend lui-même des princes de Chalcis ; l'inhumation de Zénodôros à Baalbek, dont les princes de Chalcis auraient été les grands-prêtres, vient à l'appui de cette proposition. La transmission papyponymique des noms au sein de cette ancienne lignée de princes clients est remarquable : elle invite à reconstituer la dynastie iturénienne des Mennaïdes.

³⁴² WEIGAND E. (1914), « Baalbek und Rom, die Römische Reichskunst in ihrer Entwicklung und Differenzierung », *JDAI* 29/2, p. 83-85.

³⁴³ GINOUVÈS R. (1969), « L'architecture », in DES GAGNIERS J. *et alii*, *Laodicée du Lycos. Le nymphée, Campagnes 1961-1963*, (Recherches archéologiques. Série I : fouilles) De Boccard – Université de Laval, Paris – Québec, p. 82 n. 4.

3.3.2. La dynastie mennaïde

P.-L. Gatier est le premier auteur à appeler la famille régnante de Chalcis du Liban *dynastie mennaïde*³⁴⁴. Même si cette expression n'est jamais employée par les Anciens, elle est toutefois pertinente, puisque *Mennaios* est le nom du père de Ptolémaïos, le premier prince de Chalcis connu, par l'intermédiaire de Strabon et de Flavius Josèphe. J'ai précisé plus haut les raisons qui laissent supposer que Mennaios n'est autre que le fondateur de la capitale iturénne de Chalcis du Liban.

L'importance que prend la dynastie mennaïde dans le groupe des familles princières qui se disputent les dépouilles du domaine séleucide au début du 1^{er} siècle *a.C.* explique probablement que l'on soit mieux renseigné sur les activités de Ptolémaïos fils de Mennaios que sur celles de ses successeurs, entre le moment où les Damascains préférèrent se livrer au souverain nabatéen Arétas III plutôt qu'à lui, soit 84 *a.C.* selon Flavius Josèphe³⁴⁵, et sa mort, survenue en 40 *a.C.* Les données relatives à la stratégie d'alliances politiques et matrimoniales mise en œuvre par le Mennaïde lors de son long règne semblent refléter les ambitions d'un prince soucieux de conforter sa position dans le cercle des potentats syriens.

Entre 84 et 63 *a.C.*, le prince ituréen de Chalcis s'affirmerait aux dépens des Nabatéens et des Hasmonéens, en particulier en direction de la Damascène : Arétas III se maintient à Damas jusqu'en 72 *a.C.*, date à laquelle il est chassé de la ville par Tigrane d'Arménie ; après le départ des Nabatéens, les Hasmonéens peuvent reprendre leurs entreprises en direction de la Damascène et de l'Anti-Liban, où les armées d'Aristobule II se heurtent sans succès aux troupes de Ptolémaïos fils de Mennaios en 70 *a.C.*³⁴⁶. Cette époque correspond à celle de l'occupation arménienne de la Syrie (83-69), ce qui laisse supposer l'existence d'un accord entre Tigrane d'Arménie et le Mennaïde, gage d'un soutien mutuel contre leur ennemi commun nabatéen. Jusqu'en 63 *a.C.* cependant, la seule alliance matrimoniale attestée entre la dynastie mennaïde et les pouvoirs locaux qui s'affirment en Syrie concerne Ptolémaïos fils de Mennaios et un certain Dionysios, le tyran de Tripolis que Pompée aurait fait décapiter lors de sa marche triomphale³⁴⁷.

Après la date de 63 *a.C.*, la tradition historique donne une image à la fois plus complète et plus cohérente des alliances mennaïdes, même s'il pourrait paraître surprenant *a priori* de ne trouver dans la *Guerre juive* aucune mention ni de l'accord passé entre le prince de Chalcis du Liban et Pompée ni de l'engagement de

³⁴⁴ GATIER, « La principauté d'Abila de Lysanias dans l'Antiliban ».

³⁴⁵ Flavius Josèphe, *BJ* I, 103 ; *AJ* XIII, 392.

³⁴⁶ Flavius Josèphe, *BJ* I, 115 ; *AJ* XIII, 418.

³⁴⁷ Flavius Josèphe, *AJ* XIV, 39.

Ptolémaïos fils de Mennaïos dans le parti pompéien. Sans doute cette lacune, que pallient les *Antiquités juives*, s'explique-t-elle par le fait que Flavius Josèphe ou les auteurs des chroniques juives locales qu'il utilise ne réalisent pas la portée du tournant de 63 *a.C.* pour le prince de Chalcis. Flavius Josèphe ne semble avoir pris conscience du rôle joué par Pompée dans la promotion des Mennaïdes qu'après la lecture des sources romaines utilisées lors de la rédaction des *Antiquités juives*. Reconnu par Pompée, Ptolémaïos fils de Mennaïos entre officiellement dans la clientèle de Rome. Lors des guerres civiles de la fin de la République, les Mennaïdes sont les partenaires loyaux du parti pompéien puis des opposants à César soutenus également par les derniers représentants de la dynastie hasmonéenne, devenus leurs parents par alliance matrimoniale : en 46-44 *a.C.*, soit plus de deux ans après la mort de Pompée lui-même, Ptolémaïos fils de Mennaïos soutient encore le pompéien Quintus Caecilius Bassus, tout comme d'autres dynastes locaux de la Syrie intérieure que Strabon mentionne lorsqu'il évoque le maître de la forteresse de Lysias en Apamène, les Samsigéramides d'Aréthuse et le roi des Rhambéens sur les rives de l'Euphrate³⁴⁸. Dans le même temps, l'hostilité entre les Ituréens et les Hasmonéens, continue depuis le milieu du II^e siècle *a.C.*, se transforme après la marche de Pompée en une alliance matrimoniale de type exogamique, à laquelle Ptolémaïos de Chalcis et son fils Lysanias restent fidèles jusqu'à la mort du dernier représentant de la dynastie hasmonéenne, Antigone-Mattathias, en 37 *a.C.* Ce revirement constitue vraisemblablement une conséquence de la réorganisation politique du Proche-Orient sous l'autorité romaine. Dans le contexte des guerres civiles, les écrits de Flavius Josèphe attestent les contacts entre la dynastie iturénienne de Chalcis et la dynastie hasmonéenne, puisqu'en 49 *a.C.* Ptolémaïos fils de Mennaïos aurait recueilli tous les enfants d'Aristobule II, à l'exception de son fils, Alexandre, décapité à Antioche sur l'ordre de Pompée³⁴⁹. Le fils du Mennaïde, Philippiôn, épouse Alexandra, une fille d'Aristobule II ; puis Ptolémaïos épouse lui-même Alexandra après avoir assassiné Philippiôn. Ce crime, sur lequel Flavius Josèphe ne s'étend pas, rappelle les querelles internes aux dynasties syriennes clientes de Rome dont la famille d'Hérode le Grand donne de nombreux exemples tout aussi sanglants. Peut-être le mariage de Philippiôn et d'Alexandra compromettrait-il les ambitions de Ptolémaïos, menaçant de diviser un patrimoine potentiellement réuni dans les seules mains du prince de Chalcis devenu le tuteur des derniers représentants de la famille hasmonéenne. Cette interprétation politique de l'assassinat du jeune prince mennaïde ne peut être étayée, mais elle demeure une hypothèse plausible compte tenu de l'acharnement des Mennaïdes à soutenir la cause de l'Hasmonéen. Il est

³⁴⁸ Strabon, *Géographie* XVI, 2, 10.

³⁴⁹ Flavius Josèphe, *BJI*, 185-186 ; *AJ* XIV, 125-126.

remarquable en effet qu'après la défaite des derniers anti-Césariens en 42 *a.C.*, Ptolémaïos fils de Mennaios soutienne encore les entreprises en Galilée d'Antigone-Mattathias, dont il avait épousé la sœur³⁵⁰ : le dynaste de Chalcis a pu espérer faire main basse à terme sur ce qui restait de l'héritage hasmonéen en prenant le parti du descendant le plus faible des derniers souverains juifs pour mieux s'imposer ensuite au détriment de son oncle le grand-prêtre Hyrcan II (mort en 30 *a.C.*), que Pompée avait privé du titre royal en 63 *a.C.*, et surtout aux dépens de l'homme de confiance du parti césarien en Palestine, l'Iduméen Antipater.

La tradition dont Strabon et Flavius Josèphe se font l'écho permet donc d'opposer deux périodes dans la stratégie diplomatique et matrimoniale des Mennaïdes : avant la marche de Pompée, l'unique alliance matrimoniale de Ptolémaïos fils de Mennaios qui soit connue, avec la famille de Dionysios de Tripolis, semble surtout illustrer la médiocrité de la dynastie iturénienne par rapport aux autres familles princières du Proche-Orient ; ce n'est qu'après 63 *a.C.* que la situation des princes de Chalcis s'améliore au point qu'ils deviennent non seulement des partenaires privilégiés du parti pompéien au cours de la guerre civile, mais aussi les tuteurs de la famille hasmonéenne et les intercesseurs privilégiés du dernier Hasmonéen auprès des Parthes. Les succès initiaux de la stratégie mennaïde paraissent ainsi fortement conditionnés par l'organisation de la province romaine de Syrie sous la direction de Pompée.

A posteriori, il apparaît que la seule « erreur » qu'aient commise les Mennaïdes en tant que tuteurs de la famille hasmonéenne soit d'avoir pris une fois de plus le parti des vaincus dans des circonstances qu'il s'agit de préciser. En 42 *a.C.*, Antoine est maître de l'Orient, et l'Iduméen Hérode fils d'Antipater, qui le soutient, parvient à éliminer une première fois Antigone-Mattathias³⁵¹. Ce dernier parvient à se rétablir un temps en se ralliant aux Parthes, qui envahissent la Syrie en 41/0 *a.C.* Selon Flavius Josèphe, très favorable à Hérode sur ce point, Antigone-Mattathias aurait promis de l'argent et des femmes aux Parthes, non seulement pour qu'ils enlèvent le pouvoir à Hyrcan à Jérusalem, mais aussi pour qu'ils tuent Hérode. Dans ce marchandage, les dynastes de Chalcis, Ptolémaïos fils de Mennaios et son propre fils et successeur Lysanias, joueraient un rôle central d'intercesseurs³⁵². L'évacuation de

³⁵⁰ Flavius Josèphe, *AJ* XIV, 297.

³⁵¹ Flavius Josèphe, *AJ* XIV, 298-300.

³⁵² Flavius Josèphe, *AJ* XIV, 330-336. D'après le passage parallèle de la *Guerre juive* (I, 248), c'est le Mennaïde Lysanias, « qui venait d'hériter du pouvoir à la mort de son père Ptolémaïos fils de Mennaios » (Λυσανίας διαδεγμένος ἤδη τὴν ἀρχὴν τοῦ πατρὸς τελευτήσαντος, Πτολεμαῖος δ' ἦν οὗτος ὁ Μενναίου), qui aurait personnellement intrigué auprès du satrape Barzapharnès « pour qu'il rétablisse Antigone sur le trône et qu'il dépose Hyrcan [III] » (καταγαγεῖν ἐπὶ τὰ βασίλεια τὸν Ἀντίγονον, καταλῦσαι δὲ τὸν Ὑρκανόν).

la Syrie par les Parthes en 38 *a.C.* entraîne la défaite de leurs partisans hasmonéens. C'est le soutien qu'Antigone apporte aux Parthes qui semble motiver la promotion d'Hérode par les Romains : en conséquence, dès 41 *a.C.*, Antoine décide, avec l'accord d'Octave, de reconstituer le royaume de Judée au profit d'Hérode et aux dépens du dernier Hasmonéen. Il faut cependant attendre les remaniements territoriaux de l'Orient en 37/6 *a.C.* pour qu'Antoine remette à Cléopâtre les territoires enlevés au Mennaïde Lysanias. Le fait que le triumvir a reconnu auparavant le pouvoir de Lysanias, comme le prouvent les monnaies frappées de manière officielle par ce dynaste et le témoignage de Dion Cassius³⁵³, indique que les intelligences de la dynastie mennaïde avec les Parthes ne constituent qu'un prétexte aux yeux du nouveau maître de l'Orient pour attribuer la principauté ituréenne à Cléopâtre.

La tradition manuscrite n'établit aucun lien direct entre Lysanias fils de Ptolémaïos et le tétrarque de Chalcis Zénodôros. Un faisceau d'indices convergents autorise cependant à supposer la parenté des deux personnages, ainsi que l'appartenance du second au lignage des Mennaïdes. E. Renan le remarque déjà, soucieux d'expliquer à quel titre le prince client avait obtenu de recouvrer le domaine de ses ancêtres présumés : « La similitude de ces monnaies [de Chalcis] et l'identité des titres portés par Lysanias et Zénodore prouvent aussi, ce que Josèphe permettait de soupçonner, que Zénodore continua bien réellement la ligne dynastique de Lysanias³⁵⁴. » À ces deux arguments s'ajoute l'alternance significative des noms *Lysanias* et *Zénodôros*, que l'on retrouverait au premier siècle de notre ère dans la famille des princes ituréens d'Abilène, elle-même probablement apparentée aux Mennaïdes.

En revanche, je doute qu'on puisse tirer du témoignage de Flavius Josèphe la preuve d'« une adoption, en vertu de laquelle Zénodore, μισθωτής [« fermier »] des apanages de Lysanias, aurait été autorisé à s'appeler son fils », comme l'affirme E. Renan³⁵⁵. Par deux fois, Flavius Josèphe emploie effectivement le verbe μισθοῦν « donner en location », dont le sens littéral au moyen μισθοῦσθαι est « prendre en location », pour qualifier le procédé par lequel Zénodôros récupère la principauté ituréenne de Chalcis du Liban en 31 *a.C.*³⁵⁶. Vis-à-vis d'Octave-Auguste en 31 *a.C.*, Zénodôros de Chalcis se trouve ainsi dans une situation analogue à celle que connaît Hérode le Grand vis-à-vis d'Antoine avant d'embrasser la cause du fondateur de l'Empire romain, ce qu'implique le vocabulaire employé par Flavius Josèphe dans

³⁵³ Dion Cassius, *Histoire romaine* XLIX, 32, 5.

³⁵⁴ RENAN, *Mémoire sur la dynastie des Lysanias d'Abilène*, p. 17.

³⁵⁵ *Id.*, *ibid.*, p. 31 n. 1.

³⁵⁶ Flavius Josèphe, *BJI*, 398 : ὁ τὸν Λυσανίου μεμισθωμένος οἶκον « Zénodôros, qui avait loué le domaine de Lysanias » ; *AJ* XV, 344 : Ζηνόδορος τις ἐμμισθωτο τὸν οἶκον τοῦ Λυσανίου « un certain Zénodôros avait loué le domaine de Lysanias ».

deux passages parallèles de son œuvre historique³⁵⁷. Il s'agit néanmoins d'interpréter correctement ces expressions, dont seule celle qui concerne Zénodôros de Chalcis a piqué la curiosité d'E. Renan. L'emploi du terme οἶκος pour dénommer l'ancien domaine de Lysanias réfère banalement à la gestion domestique des principautés. Quant à l'usage de μισθοῦσθαι, il n'implique en lui-même aucune relation de parenté, réelle ou fictive, entre le locataire du domaine patrimonial des Mennaïdes et les précédents dynastes de Chalcis. Il implique en revanche une relation de type contractuel entre Zénodôros et Octave-Auguste, différente du rapport qui lie les premiers Hérodiens au fondateur de l'Empire, bien que tous ces dynastes soient les tributaires et les obligés de l'empereur. Le champ sémantique de μισθός — au sens de « loyer » — se distingue de celui de δῶρον « don », et la manière dont Zénodôros obtient sa principauté s'oppose, aux yeux de Flavius Josèphe, à l'attribution par Caligula à Agrippa I^{er} du titre royal, de l'ancienne tétrarchie de Philippe et de celle de Lysanias d'Abilène en 37 p.C.³⁵⁸. Ces remarques n'enlèvent rien au fait que seul le rapport de parenté entre Zénodôros et Lysanias fils de Ptolémaïos justifie que le premier soit accepté par Octave-Auguste.

L'hypothèse selon laquelle la famille du tétrarque abilénien Lysanias est apparentée par cognation aux premiers Mennaïdes ne repose à l'heure actuelle que sur les deux constats suivants : premièrement, l'alternance des noms *Lysanias* et *Zénodôros* d'une génération à l'autre dans l'inscription du tombeau familial de Zénodôros à Baalbek semble prolonger la succession des deux derniers tétrarques de Chalcis du Liban, Lysanias et Zénodôros ; deuxièmement, la descendance de Lysanias d'Abilène est inhumée à Baalbek à proximité du sanctuaire héliopolitain, dont les princes de Chalcis étaient les grands-prêtres au cours du I^{er} siècle a.C.

En marge de l'analyse des sources historiques antiques proposée ci-dessus, il convient d'examiner les prolongements tardifs de la tradition relative aux alliances matrimoniales de la dynastie mennaïde. Je reconnais d'emblée me trouver dans l'incapacité de répondre à toutes les questions que posent ces témoignages dus aux auteurs grecs et latins de l'Antiquité tardive et de l'Occident médiéval. Je peux néanmoins proposer de façon vraisemblable une analyse de ces sources sur deux

³⁵⁷ Le triumvir avait attribué à Cléopâtre les territoires syriens situés en-deçà de l'Éleuthéros, à l'exception de Tyr et de Sidon ; rencontrant à Damas la reine lagide propriétaire d'un tel domaine, « Hérode, par des présents de grande valeur, adoucit son inimitié, reprend à bail pour un loyer annuel de deux cents talents les terres arrachées à son royaume (μισθοῦται δὲ καὶ τὰ τῆς βασιλείας ἀπορραγένητα χωρία διακοσίων τάλαντων εἰς ἕκαστον ἐνιαυτόν) et lui fait escorte jusqu'à Péluse, avec toute la courtoisie possible » (BJ I, 362) ; de manière plus concise mais non moins précise, Flavius Josèphe écrit dans les *Antiquités juives* (XV, 96) qu'Hérode rencontra Cléopâtre « à qui il prit à ferme (μισθωσαμένου) les parties de l'Arabie qui lui avaient été données et les revenus de la région de Jéricho. »

³⁵⁸ Flavius Josèphe, *AJ* XVIII, 237 : δωρησάμενος αὐτῷ καὶ τὴν Λυσανίου τετραρχίαν.

points, à savoir sur l'identité de la mère de Lysanias d'Abilène et sur les liens doux entre Mennaïdes et Hérodiens.

Les écrits de Flavius Josèphe permettent d'établir l'existence d'une alliance matrimoniale entre les Mennaïdes et les derniers Hasmonéens par la voie d'une union entre Ptolémaïos fils de Mennaios et Alexandra fille d'Aristobule II. Par ailleurs, on sait également que le tétrarque et grand-prêtre de Chalcis a eu deux fils, Philippiôn, qu'il aurait fait exécuter, et Lysanias, son successeur immédiat. On suppose enfin que Lysanias d'Abilène est un descendant des Mennaïdes. Cependant, Flavius Josèphe lui-même ne donne aucune indication sur l'identité de la mère de ce dernier. Or il circule dans l'Occident médiéval des XII^e et XIII^e siècles une tradition selon laquelle cette dernière ne serait autre que l'Hasmonéenne Alexandra : ainsi le théologien et chancelier de Paris Pierre le Mangeur (*ca* 1100-1179) et à sa suite l'archevêque de Tolède Rodrigo Ximénez de Rada (mort en 1247) affirment dans des termes similaires — *ut quidam tradunt, ut dicitur* — que Lysanias d'Abilène est né de l'union de Ptolémaïos et d'Alexandra³⁵⁹. Certes, ces auteurs confondent tous deux Lysanias d'Abilène avec Lysanias de Chalcis dans le récit des événements qu'ils relatent, où l'on reconnaît le texte de Flavius Josèphe. Mais cette confusion n'exclut pas *a priori* la possibilité que Lysanias d'Abilène soit issu de l'Hasmonéenne Alexandra. En revanche, le fait que celle-ci épouse le tétrarque et grand-prêtre mennaïde vers 49 *a.C.* autorise à écarter l'hypothèse selon laquelle le successeur immédiat de Ptolémaïos à la tête de la principauté ituréenne serait Lysanias de Chalcis, car ce dernier, n'ayant qu'une dizaine d'années, aurait été trop jeune pour intriguer auprès des Parthes vers 41-38 *a.C.* Mais comme on ne dispose pas encore d'édition critique de Pierre le Mangeur, qui puise à des sources aussi nombreuses que diverses — parmi lesquelles figurent notamment Augustin, Jérôme, Rhaban Maur, Isidore de Séville, Flavius Josèphe et d'autres auteurs juifs non identifiés —, l'origine de la tradition qui fait de Lysanias d'Abilène le fruit de l'union entre les Mennaïdes et les Hasmonéens reste à déterminer.

Une autre tradition tardive, incompatible avec les données tirées des sources historiques du Haut-Empire, met en relation un membre de la dynastie mennaïde avec la nombreuse descendance d'Hérode le Grand. Dans les tables synchroniques établies en 303 *p.C.* qui constituent la seconde partie de sa *Chronique* et que la traduction latine de Jérôme nous a conservées, Eusèbe de Césarée fait de Lysanias d'Abilène l'un des fils d'Hérode le Grand : à la mort de ce dernier, au cours de la cent quatre-vingt-seizième olympiade, « Auguste fit d'Archélaos fils d'Hérode l'ethnarque des juifs ; et il éleva au rang de tétrarques les quatre autres frères de celui-ci,

³⁵⁹ Pierre le Mangeur, *Historia scolastica*, PL CXCVIII (1855), 1530 C et 1533 B ; Rodrigo Ximénez de Rada, *Breuiarium historie catholice* VIII, 99 et 105.

Hérode, Antipater, Lysanias et Philippe. » Selon E. Renan, cette erreur « mérite à peine d'être relevée. C'est sur cette unique preuve que quelques modernes ont présenté la dynastie des Lysanias comme une branche latérale de la maison d'Hérode³⁶⁰ ». J'observe que, loin d'être isolé, le témoignage d'Eusèbe de Césarée a connu une postérité remarquable dans la chronographie byzantine³⁶¹. Il reste que cette tradition est inconciliable avec la tradition antique relative aux alliances matrimoniales des Mennaïdes, des Hasmonéens et des Hérodiens.

3.3.3. La dynastie iturénne du Liban Nord et les liens des Ituréens et des Samsigéramides

L'existence d'une dynastie iturénne implantée dans le nord du Liban et indépendante des Mennaïdes paraît remonter au plus tôt au milieu du 1^{er} siècle *a.C.* Flavius Josèphe évoque en effet l'aide que César aurait reçue en 47 *a.C.* de la part d'un certain Ptolémaïos du Liban, probablement implanté à Arca³⁶². Contrairement aux Mennaïdes, qui soutiennent la cause des derniers Hasmonéens, le dynaste ituréen du Liban septentrional s'engage dans le parti césarien aux côtés de l'Iduméen Antipater et de l'Émésénien Iamblichos.

Après cette mention fugace et isolée des activités du dynaste libanais Ptolémaïos, on perd toute trace de la famille princière du Liban Nord jusqu'au rétablissement d'un certain Sohaimos à la tête des Ituréens en 38 *p.C.*³⁶³. On ignore tout des activités de celui-ci. À la mort de Sohaimos, son territoire passe sous l'administration directe de Rome, comme l'indique Tacite dans les *Annales* : « les Ituréens et les juifs, après la mort de leurs rois Sohaimos et Agrippa [I^{er}], furent ajoutés à la province de Syrie³⁶⁴. » L'historien latin rapporte cet événement parmi les faits remar-

³⁶⁰ RENAN, *Mémoire sur la dynastie des Lysanias d'Abilène*, p. 2-3 n. 4.

³⁶¹ Sans souci d'exhaustivité, j'ai réuni les témoignages des auteurs suivants, qui affirment tous l'appartenance de Lysanias à la lignée hérodiennne : *Chronicon paschale* 206, PG XCII (1860), 504 B, vers 630 *p.C.* ; Georges le Syncelle, *Chronographie* 384, l. 18-21 ; au milieu du IX^e siècle, Georges Harmatolos, dit le Moine, *Chronicon breve*, PG CX (1863), 368, l. 30-34 ; Alexandre le Moine, *Sur la Croix*, PG LXXXVII/3 (1860), 4033 A (traité composé à une date indéterminée entre le milieu du VI^e siècle et le IX^e siècle) ; aux XI^e-XII^e siècles, Georges Cédrenos, *Synopsis historiôn* 322, PG CXXI (1864), 359 A ; au XIV^e siècle, Nicéphore Callistos Xanthopoulos, *Histoire ecclésiastique* I, 15, PG CXLV (1865), 677 A.

³⁶² Le passage des *Antiquités juives* (XIV, 129) correspondant à celui de la *Guerre juive* (I, 188) où il est question de ce prince libanais est le seul témoignage sur le patronyme de Ptolémaïos, mais le texte en est corrompu : ὁ Σοαίμου résulte d'une correction de B. Niese au manuscrit P, qui donne la leçon ὁ Οὐαίμου, contre celles des autres manuscrits, ὁ υἱὸς αὐτοῦ (AMW, Lat.) et ὁ υἱὸς αὐτοῦ καὶ Θεολομαῖος ὁ Σοέμου (FL). Quoi qu'il en soit, ces leçons et l'engagement procésarien de Ptolémaïos du Liban amènent à distinguer ce dernier de Ptolémaïos fils de Mennaïos.

³⁶³ Dion Cassius, *Histoire romaine* LIX, 12, 2.

³⁶⁴ Tacite, *Annales* XII, 23 : *Ituraeique et Iudaei, defunctis regibus Sohaemo atque Agrippa, prouvinciae Syriae additi.*

quables de l'année 49 *p.C.*, sous le consulat de Gaius Pompeius et de Quintus Veranius, mais il est établi par ailleurs que la mort du souverain hérodien Agrippa I^{er} est intervenue plus tôt, entre la fin de l'année 43 et le début de 44 *p.C.*, de sorte que l'on peut douter de la fiabilité de Tacite pour dater précisément la mort de l'Ituréen : sur ce point, il est peut-être préférable de considérer la date de 49 *p.C.* plutôt comme un *terminus ante quem* que comme une date absolue.

L'annexion de la principauté iturénienne du Liban Nord au milieu du I^{er} siècle *p.C.* ne marque pas pour autant la disparition de la dynastie qui y a régné auparavant, puisque le fils de Sohaimos en conserve un secteur jusqu'en 53 *p.C.* Le nom de ce tétrarque est sans doute Οὔραρος³⁶⁵. On ignore où se trouvait le secteur résiduel de la principauté iturénienne dans le Liban septentrional avant l'annexion de la tétrarchie de Ouaros au royaume d'Agrippa II. En 53 *p.C.*, la tétrarchie passe aux mains de l'Hérodien Agrippa II et Ouaros entre pour un temps à son service. Flavius Josèphe peut donc considérer Arca comme une ville du royaume d'Agrippa II³⁶⁶. Dans la seconde moitié du I^{er} siècle *p.C.*, les Ituréens ont ainsi définitivement passé la main aux souverains hérodiens pour la domination du Liban. Il n'est plus question par la suite d'aucun prince régnant de la dynastie iturénienne du Liban Nord.

Au premier siècle de notre ère, la dynastie des princes ituréens du Liban Nord est liée à celle des Samsigéramides d'Émèse, même si les témoignages de cette parenté entre les deux familles sont peu nombreux et d'interprétation délicate. Il convient tout d'abord d'écarter de la discussion un témoignage épigraphique qui s'avère sans rapport avec les alliances entre Ituréens et Éméséniens avant d'examiner ensuite les données onomastiques et historiques. À l'époque de Néron, une inscription latine de Baalbek est adressée « au grand roi Caius Iulius Sohaimos fils du grand roi Samsigéramos [II], ami de César, ami des Romains, honoré des insignes consulaires [...] » en tant que patron et duumvir quinquennal de la colonie romaine de Berytus³⁶⁷ : tout comme on peut également le déduire de l'inscription qui commémore l'érection d'une statue aux frais de la colonie en l'honneur d'un des deux Agrippas³⁶⁸, les honneurs reçus à Baalbek par le prince client émésénien du premier siècle de notre ère ne sont pas nécessairement en rapport avec la domination des Ituréens sur le grand sanctuaire de la Beqā' au siècle précédent.

³⁶⁵ En effet, la leçon Νόραρος, qui n'apparaît que dans certains manuscrits de la *Guerre juive* (II, 481), doit être corrigée à partir de la traduction latine de Flavius Josèphe, qui donne *uaro*, et deux autres passages de l'œuvre de l'historien, où il est question de l'attribution de « l'ancienne tétrarchie de Ouaros » à Agrippa II en 53 *p.C.* et des activités du même Ouaros entré au service de l'Hérodien (*BJ* II, 247 : τὴν Οὔραρου γενομένην τετραρχίαν ; *Autobiographie* 48-53 : Οὔραρος).

³⁶⁶ Flavius Josèphe, *BJ* II, 481-483 et *Autobiographie* 52, sur Ouaros ; *BJ* VII, 97, sur Arca.

³⁶⁷ *IGLS* VI, 2760.

³⁶⁸ *IGLS* VI, 2759.

En revanche, la proximité remarquable entre l'onomastique des dynastes d'Émèse et celle des Ituréens du Liban Nord connus par la tradition autorise à formuler l'hypothèse d'une parenté entre ces deux familles : le nom *Sohaimos* est en effet porté par des dynastes d'Émèse et des Ituréens, si l'on se fonde sur Flavius Josèphe lorsqu'il évoque les tétrarques du Liban Nord, dont il a déjà été question, et un Ituréen nommé *Sohaimos* dans l'entourage d'Hérode le Grand vers 30 a.C.³⁶⁹ ; mais cet anthroponyme est assez fréquent en Syrie, notamment dans la haute vallée du Nahr Baradā, où rien ne permet d'identifier ses porteurs à des descendants de dynastes éméséniens ou ituréens³⁷⁰. Il s'agit donc d'étayer la discussion au moyen d'arguments supplémentaires qui permettraient d'établir les relations de parenté supposées entre la dynastie ituréenne du Liban Nord et la famille royale d'Émèse.

Sur ce point, le témoignage de Flavius Josèphe est important, bien que relativement équivoque si l'on s'en tient à un examen superficiel : d'une part, l'historien juif fait de Ouaros « un parent du roi Sohaimos par la naissance » ; d'autre part, dans un passage de l'*Autobiographie*, Flavius Josèphe précise la raison pour laquelle Agrippa II épargne finalement ce personnage entré à son service, en dépit de ses exactions, « car Ouaros, de l'aveu de tous, était de race royale, descendant de Sohaimos, tétrarque dans le Liban³⁷¹ ». La question que soulèvent ces deux passages porte sur l'identification du (ou des) personnage(s) dénommé(s) par l'anthroponyme *Sohaimos* et désigné(s) tantôt comme roi(s) tantôt comme tétrarque(s) au Liban. Je crois pouvoir lever les doutes qui subsistent à ce propos dans la réédition de l'ouvrage d'E. Schürer³⁷². Chez Flavius Josèphe, la confusion entre le titre de roi et celui de tétrarque est assez courante pour que l'on ne puisse arguer uniquement de l'appartenance de Ouaros à une lignée royale afin d'identifier le roi Sohaimos, son parent, au souverain d'Émèse homonyme plutôt qu'au dynaste du Liban Nord. Il semble néanmoins nécessaire de distinguer les deux personnages cités par l'historien juif en évitant d'interpréter le premier passage cité à la lumière du second : en d'autres termes, dans la *Guerre juive*, il serait question du roi d'Émèse Sohaimos, auquel Ouaros serait apparenté d'une manière qui reste indéterminée, tandis que l'*Autobiographie* ferait allusion au père de Ouaros lui-même, à savoir l'ancien tétrarque du Liban homonyme. Cette interprétation du texte de Flavius Josèphe concorde avec celle de l'annistie de Ouaros par l'historien juif : Agrippa II, mis au

³⁶⁹ Flavius Josèphe, *AJ* XV, 185 et 204-229.

³⁷⁰ REY-COQUAIS, « Inscription inédite du Qalamoun : notables de l'Antiliban sous le Haut-Empire romain », p. 46.

³⁷¹ Flavius Josèphe, *BJ* II, 481 : τις τοῦνομα Οὔαρος, Σοαίμφ τῷ βασιλεῖ προσήκων κατὰ γένους ; *Autobiographie* 52 : καὶ γὰρ ἦν ὁμολογουμένως ὁ Οὔαρος βασιλικοῦ γένους, ἔγγονος Σοέμου τοῦ περὶ Λίβανον τετραρχούντος.

³⁷² SCHÜRER, *The History of the Jewish People in the Age of Jesus Christ*, I, p. 570 n. 52.

courant des exactions de Ouaros, « se retint de le tuer, par considération pour Sohaimos, mais le destitua de sa charge³⁷³ ». Or, dans les années 60 de notre ère, Agrippa II n'aurait aucune raison d'être redevable à un tétrarque mort dans les années 40 dont la principauté libanaise lui est revenue dans sa totalité ; en revanche, la communauté d'intérêts entre l'Hérodien et l'Émésénien est bien attestée³⁷⁴, ce qui justifie les égards du premier pour un parent de son allié. L'analyse des écrits de Flavius Josèphe permet de conclure à l'existence de liens de parenté entre la famille de Sohaimos du Liban et de son fils Ouaros et les Samsigéramides d'Émèse, même si la nature précise de cette parenté entre les deux dynasties demeure indéterminée à l'heure actuelle.

Les liens que J. Starcky pense pouvoir établir entre la dynastie des Sévères et les descendants des princes ituréens d'Arca du Liban ne reposent sur aucun argument solide³⁷⁵. Selon Dion Cassius, le père du futur empereur Sévère Alexandre, le chevalier Gessius Marcianus, est un Syrien originaire de la cité d'Arca, ce qui n'implique en soi aucune parenté avec les Ituréens³⁷⁶. Par ailleurs, il est également acquis que le successeur d'Élagabal est né à Césarée du Liban³⁷⁷, où il semble avoir passé une partie de sa petite enfance, entre sa naissance, le 1^{er} octobre 210, et son arrivée à Rome, à une date incertaine située au début du règne de Caracalla. Néanmoins, on ne peut s'appuyer sur le fait que l'auteur de l'*Histoire Auguste*³⁷⁸ affirme par erreur l'appartenance de Sévère Alexandre à la *gens Varia* pour en déduire quoi que ce soit sur la parenté entre les prétendus *Varii* d'Arca et Ouaros, l'Ituréen du 1^{er} siècle *p.C.* dont Flavius Josèphe évoque les activités : d'une part, il est hasardeux de faire dériver le nom latin des prétendus *Varii* d'Arca de celui du prince ituréen connu au premier siècle de notre ère ; d'autre part, comme le remarque A. Chastagnol, il est certain que *Varius* est « le nom de famille (gentilice) du père d'Élagabal [Sextus Varius Avitus Marcellus, originaire d'Apamée] et, au début, d'Élagabal lui-même, et non pas du père d'Alexandre Sévère, qu'il s'agisse de son vrai père, Gessius Marcianus, ou de Caracalla. La grand-mère d'Alexandre, Julia Maesa, ne s'appelait pas davantage *Varia*³⁷⁹. » Rien ne prouve par conséquent l'origine ituréenne de Sévère Alexandre, que laissent toutefois supposer les liens entre la famille des dynastes d'Émèse et celle des princes d'Arca.

³⁷³ Flavius Josèphe, *BJ* II, 483.

³⁷⁴ Voir SULLIVAN R.D. (1977), « The Dynasty of Emesa », *ANRW* II, 8, p. 217-218.

³⁷⁵ STARCKY, « Arca du Liban », p. 109.

³⁷⁶ Dion Cassius, *Histoire romaine* LXXVIII, 30, 3.

³⁷⁷ Aurélius Victor, *De Caesaribus* 24, 1.

³⁷⁸ *Histoire Auguste, Vie d'Alexandre Sévère* I, 2.

³⁷⁹ CHASTAGNOL A. (1994), *Histoire Auguste. Les empereurs romains des II^e et III^e siècles*, (Bouquins) Robert Laffont, Paris, p. 564 n. 2.

La littérature de l'Antiquité tardive conserve peut-être le souvenir d'une parenté entre les Éméséniens et les Mennaïdes — et non les dynastes du Liban Nord dans ce cas précis. Les données sont les suivantes. Le codex 181 de la *Bibliothèque* du patriarche constantinopolitain Photius (ca 820-891) résume le *Sur la vie du philosophe Isidore* de Damascius, ouvrage dédié à une certaine Théodôra, païenne instruite par les soins de Damascius et d'Isidore eux-mêmes à la fin du v^e siècle ou au début du vi^e siècle p.C. Or « celle-ci, rapporte Photius, était la fille de Kyrina et de Diogénès fils d'Eusébios fils de Flavianos, qui descendait de Sampsigéramos et de Monimos, dont Jamblique [de Chalcis] est aussi un descendant ; tous ont été au premier rang de l'impiété des idolâtres. » En d'autres termes, le philosophe néoplatonicien Jamblique de Chalcis (ca 245-320), d'illustre ascendance selon son biographe Eunape de Sardes³⁸⁰, a pu se prévaloir de compter parmi ses ancêtres des personnages célèbres dont les noms évoquent ceux des souverains éméséniens et ituréens : le personnage que Photius nomme *Monimos* ne serait autre que le fondateur de Chalcis du Liban³⁸¹. Cette hypothèse s'accorderait avec celle qui fait du philosophe Jamblique un personnage natif de Chalcis du Liban et non de Chalcis du Bêlos³⁸².

J'insiste sur l'aspect conjectural de chacune de ces deux propositions, qui ne sauraient se renforcer l'une l'autre dans l'état actuel de notre documentation. Cependant, rien ne permet par ailleurs de privilégier l'hypothèse de J. Dillon, qui considère que Jamblique est nécessairement originaire de Chalcis du Bêlos³⁸³. Certes, Eunape de Sardes (349-après 414) affirme que « sa patrie était Chalcis, cité située dans cette région que l'on appelle *Coele*³⁸⁴. » Mais il n'est pas certain que le biographe du philosophe utilise cette dénomination dans son sens administratif exact, qui réfère depuis la fin du ii^e siècle p.C. à la partition de la province de Syrie entre une Syrie Creuse (*Coele-Syria*) septentrionale, où se trouve Chalcis du Bêlos-Qinnesrîn, et une Syrie-Phénicie (*Syria-Phoenice*) méridionale, où se trouve le site de Chalcis du Liban³⁸⁵.

Il convient enfin de reconnaître que les données onomastiques ne permettent pas de confirmer l'origine libanaise du philosophe néoplatonicien. Les diverses gra-

³⁸⁰ Eunape de Sardes, *Vies de philosophes et de sophistes* V, 1, 1.

³⁸¹ *PLRE* II, « Theodora 6 » ; cf. GATIER, « La principauté d'Abila de Lysanias dans l'Antiliban », p. 121.

³⁸² VANDERSPOEL J. (1988), « Themistios and the origin of Iamblichos », *Hermes* 116/1, p. 125-128.

³⁸³ DILLON, « Iamblichos de Chalcis », p. 825.

³⁸⁴ Eunape de Sardes, *Vies de philosophes et de sophistes* V, 1, 1 : πατρὶς δὲ ἦν αὐτῷ Χαλκίς· κατὰ τὴν Κοίλην προσαγορευομένην ἐστὶν ἡ πόλις.

³⁸⁵ Eunape de Sardes n'utilise qu'une fois l'expression Κοίλη Συρία dans son sens administratif précis, lorsqu'il indique qu'Antioche, où est né Libanios, est « la principale cité de ce qu'on appelle la Syrie Creuse » (*Vies de philosophes et de sophistes* XVI, 1, 1), alors qu'habituellement, il utilise le toponyme Συρία dans son sens géographique le plus large et ne paraît guère accorder d'importance au vocabulaire administratif en vigueur dans l'Empire jusqu'à la fin du iv^e siècle p.C.

phies du nom Ἰάμβλιχος sont surtout attestées en Émésène — où elles rappellent le nom de plusieurs princes de la dynastie samsigéramide —, dans le Haurân et en Abilène. Cet anthroponyme est aussi attesté en Occident dans le milieu « ituréen » de la *cohors I Augusta Ituraeorum*³⁸⁶. Mais il est également fréquent dans toute la Syrie hellénisée. Pour ne prendre qu'un exemple relatif à la prosopographie des habitants de Chalcis du Bêlos, je note que les *Actes* du concile œcuménique de Chalcédoine attestent la participation au synode d'Antioche en 445 *p.C.* d'un évêque de cette cité nommé Ἰάμβλιχος.

Pour conclure sur ce point, on peut donc retenir que la parenté éventuelle entre les deux dynasties émésénienne et mennaïde s'accorde avec l'origine libanaise conjecturale de Jamblique de Chalcis, sans que l'une ou l'autre hypothèse soit assurée.

3.4. Bilan

Dans le contexte de la rivalité et de l'émulation entre les différentes dynasties proche-orientales entrées dans la clientèle de Rome au 1^{er} siècle *a.C.*, les Mennaïdes ne le cèdent en rien aux grandes familles princières de l'Orient hellénisé. Tout comme les Hasmonéens, les Hérodiens et les Éméséniens, les princes de Chalcis déploient une politique de recherche d'alliances stratégiques avec les membres des familles qui règnent sur les territoires situés à la périphérie de leur principauté. La compétition entre dynasties n'exclut pas les rapprochements avec ces familles de princes par les liens du sang, eux-mêmes facteurs d'hostilité. Au cours des guerres civiles de la fin de la République romaine, une dynastie ituréenne s'affirme dans le nord du Liban ; ses options procésariennes la distinguent de la dynastie mennaïde, restée favorable aux partisans de Pompée et aux Hasmonéens.

Au-delà des divergences de vue politiques entre les deux familles régnantes ituréennes, les principautés sur lesquelles s'exerce leur pouvoir présentent les caractéristiques essentielles des États dynastiques de l'Orient hellénisé qui se partagent les restes du royaume des Séleucides avant d'entrer dans la clientèle de Rome à la suite de la marche de Pompée. Le seul caractère original de l'État mennaïde réside dans le fait que les princes de Chalcis du Liban cumulent les titres de tétrarque et de grand-prêtre : cette titulature les rapproche des dynastes placés à la tête des principautés sacerdotales de l'Asie Mineure hellénistique. Mais cette expérience, limitée au 1^{er} siècle *a.C.* dans notre documentation, s'interrompt dès le début du Haut-Empire avec la fondation de la colonie romaine de Berytus.

³⁸⁶ *CIL* XIII, 7040, à Mayence, en Germanie supérieure : *Iamlicus* ; LÓRINCZ, « Zur Herkunft eines Soldaten der *cohors I Augusta Ituraeorum* », à Esztergom, en Pannonie : *Soranus Iamelici filius*).

Le cœur des territoires ituréens correspond au Liban, où le système d'organisation politique et social prédominant est celui de la cité dès avant l'époque hellénistique. Dans cette région, les Ituréens ont pu contribuer au développement du réseau urbain de la Syrie intérieure, au moins dans le cas d'Arca du Liban, tout comme les Hérodiens et les Éméséniens, auxquels leurs dynasties sont liées.

Les trois capitales ituréennes dominent un territoire plus ou moins étendu — toute la Beqā' pour Chalcis à l'époque hellénistique, la plaine du Akkar entre le Nahr al-Kabîr au nord et le Nahr el-Bared au sud pour Arca, la haute vallée du Nahr Baradâ pour Abila — dont la fertilité a pu soutenir leur développement à des époques diverses. L'évolution « de la principauté à la cité » se vérifie sur le long terme pour Arca du Liban et pour Abila de Lysanias. Dans ces conditions, l'infortune apparente de Chalcis, le succès mitigé d'Abila et la réussite d'Arca semblent liés à l'histoire générale des principautés ituréennes. La disparition de toute mention explicite de l'agglomération de Chalcis après le 1^{er} siècle *p.C.* serait consécutive aux remaniements territoriaux intervenus dans la Beqā' au début du Haut-Empire. Inversement, Césarée du Liban et Abila, dont les débuts datent indubitablement du temps des tétrarques ituréens, survivent aux dynasties de leurs fondateurs, évincées dans les années 30-40 *p.C.*, et ces deux agglomérations connaissent un développement qui se traduit en termes politiques par leur poliadisation et par leur transformation en sièges épiscopaux à l'époque protobyzantine.

En comparant Chalcis du Liban, Arca du Liban et Abila de Lysanias, il serait possible de déceler un modèle commun à ces fondations ou refondations ituréennes. Ces agglomérations du Liban pourraient toutes trois répondre au schéma classique qui associe une partie basse à une acropole à vocation religieuse et que l'on retrouverait à Homs par exemple. Selon une hypothèse de P.-L. Gatier, l'implantation des Éméséniens sur le site de Homs au cours du 1^{er} siècle *a.C.* succéderait à un développement déjà ancien de la ville³⁸⁷. Mais le *tell* de Homs n'est pas fouillé et il est possible qu'il n'ait accueilli qu'une agglomération modeste à la haute époque hellénistique. À proximité de la plaine du Akkar mais en dehors du domaine ituréen, le développement urbain de Homs sous l'impulsion des Éméséniens est contemporain de celui d'une agglomération iturénienne, Arca du Liban. Ce synchronisme remarquable suggère que la présence arabe dans la Syrie intérieure accompagne le développement urbain de cette région du Proche-Orient plus qu'elle ne s'y oppose.

³⁸⁷ GATIER, « Palmyre et Émèse, ou Émèse sans Palmyre ».

4. CONCLUSION

L'histoire des Ituréens s'écrit à partir de données éparses, qu'il faut le plus souvent chercher dans les interstices de la tradition manuscrite ou dans de rares sources épigraphiques et numismatiques. Il est donc nécessaire de synthétiser les acquis de l'étude fondée sur ces témoignages et les problèmes qui subsistent au terme de l'enquête.

Premièrement, le fait de séparer l'histoire de la tribu biblique de Yeṭūr de l'histoire des Ituréens amène à mettre en cause la thèse classique d'une migration des seconds depuis le nord de la péninsule Arabique ou depuis la Transjordanie. Comme on ne sait rien des Ituréens avant le II^e siècle *a.C.*, les preuves de l'autochtonie ou de l'extranéité de ce groupe ethnique font défaut. La question de l'origine géographique des Ituréens reste donc ouverte à l'heure actuelle. Néanmoins, rien n'interdit de considérer le peuple ituréen autrement que comme une population indigène des régions de la Syrie où leur présence est signalée sous le Haut-Empire.

Deuxièmement, en ce qui concerne l'identification ethnique des Ituréens, il est possible de caractériser ce groupe social comme un peuple dont l'onomastique et les cultes laissent supposer une origine arabe et que son aramatisation linguistique et culturelle rapproche des autres populations indigènes de la Phénicie et du Liban. La prudence dont témoigne cette conclusion me paraît préférable à toute extrapolation. S'il est douteux que les recherches menées dans cette direction permettent à elles seules de formuler une définition des identités arabes qui serait valable dans le cadre de l'histoire ancienne³⁸⁸, on peut toutefois penser que l'examen de la question ituréenne y contribue dans les limites que j'ai indiquées.

Entre le milieu du second siècle avant notre ère, où ils sortent de l'ombre, et l'époque d'Eusèbe de Césarée, où l'on perd leurs traces, les Ituréens occupent un domaine qui correspond essentiellement au Liban. Leur présence n'exclut sans doute pas celle d'autres groupes dans la Beqā' et dans les montagnes du Mont Liban, de l'Anti-Liban et de l'Hermon.

L'évolution des acceptions anciennes du toponyme *Iturée* rappelle les avatars du domaine ituréen, progressivement annexé à l'Empire romain. L'oubli relatif dans lequel ce toponyme tombe à partir de l'Antiquité tardive pourrait illustrer l'intégration des Ituréens au fonds commun des populations indigènes du Liban dès lors que les territoires autrefois réunis sous la tutelle des princes de Chalcis ont été annexés à l'Empire romain.

³⁸⁸ Voir en dernier lieu MACDONALD M.C.A. (2003), « "Les Arabes en Syrie" or "La pénétration des Arabes en Syrie". A question of perceptions ? », in *La Syrie hellénistique, Topoi. Supplément* 4, p. 303-318, et RETSÖ, *The Arabs in Antiquity*.

L'examen des sources relatives aux activités des Ituréens invite à nuancer fortement leur identification à des nomades brigands. Probablement forgée dans les cités de la côte phénicienne, cette image révèle la prégnance des lieux communs sur les populations montagnardes et pastorales dans le discours ethnographique ancien et dans l'historiographie moderne plus qu'elle ne donne d'information fiable sur leur mode de vie. La pratique du brigandage, qui n'est pas uniquement le fait de ce groupe ethnique, révélerait l'instabilité sociale des populations du Liban et de la Syrie méridionale entre la fin de l'époque hellénistique et le début de l'époque romaine impériale. Par conséquent, il convient peut-être d'opérer une distinction entre cette population rurale, ituréenne ou non, restée anonyme, et les élites sociales ituréennes dont le nom et les activités sont connus à titre individuel, afin de rendre compte du fait que ces dernières apparaissent avant tout comme de fidèles garants de l'ordre établi, à partir du moment où Rome organise les territoires récemment conquis au Proche-Orient.

Tout comme les Hasmonéens et les Éméséniens, les princes ituréens s'affirment au détriment du pouvoir gréco-macédonien avant de collaborer activement avec les maîtres successifs de la Syrie et d'entrer dans la clientèle de Rome après la marche de Pompée. S'ils appartiennent ainsi au cercle des fossoyeurs de la monarchie séleucide, les princes ituréens n'en apparaissent pas moins, au même titre que leurs homologues hasmonéens et éméséniens, auxquels ils sont liés par des alliances diplomatiques et matrimoniales, comme des dynastes hellénisés.

Dans leurs principautés, les princes ituréens — les Mennaïdes et les dynastes du Liban Nord — sont à l'origine de la fondation ou de la refondation de trois agglomérations, dont l'une, Arca-Césarée du Liban, peut être considérée comme une ville. Cette contribution au développement urbain de la Syrie intérieure contredit à nouveau l'image des brigands nomades ; dans le cas d'Arca-Césarée du Liban, elle suggère en outre que la présence ituréenne au Liban ne constitue pas un obstacle à l'urbanisation et à la poliadisation de cette région du Proche-Orient hellénisé.

5. ANNEXES

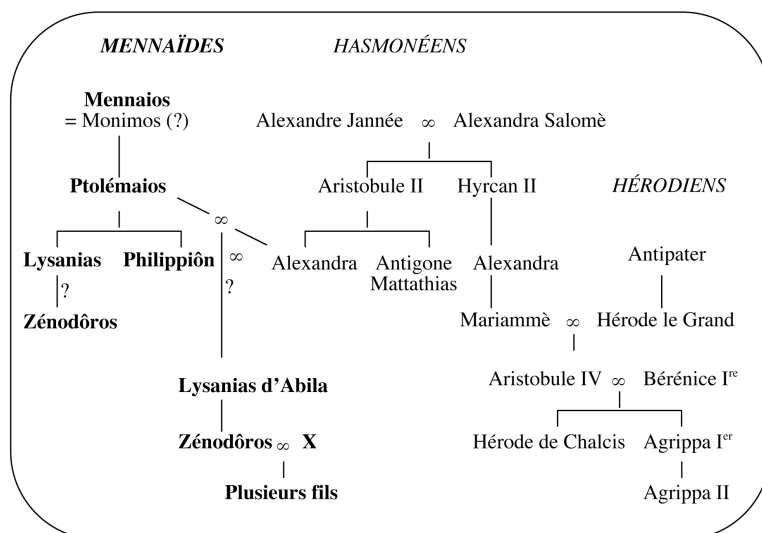
5.1. Chronologie

- | | |
|---------|--|
| 200 | Bataille de Panion ; Antiochos III conquiert la Syrie lagide. |
| ca 150 | Premières attestations de l'ethnique ituréen. |
| 143 | Incursion du grand-prêtre Jonathan dans la Beqā' ; l'Hasmonéen combat les Zabadéens dans l'Anti-Liban. |
| 104-103 | Règne d'Aristobule I ^{er} ; les Hasmonéens annexent une partie du territoire des Ituréens. |

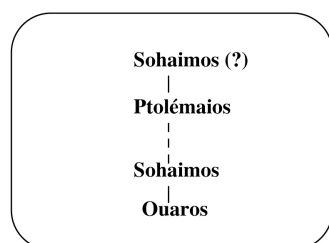
- ca 84 Les Damasains se livrent au Nabatéen Arétas III.
- 83-69 Occupation de la Syrie par Tigrane d'Arménie.
- 73/2 Première émission monétaire de Ptolémaïos fils de Mennaïos.
- ca 70 Expédition militaire d'Aristobule II à Damas.
- 63 Pompée reconnaît l'autorité de Ptolémaïos fils de Mennaïos sur la principauté de Chalcis du Liban.
- 63/2 Ptolémaïos fils de Mennaïos fait frapper des monnaies à son nom.
- 49 Ptolémaïos fils de Mennaïos recueille les enfants d'Aristobule II.
- 47 Ptolémaïos du Liban se porte au secours de César à Alexandrie.
- 41/0 Invasion de la Syrie par les Parthes, que soutiennent les Mennaïdes.
- 40 Mort de Ptolémaïos fils de Mennaïos ; son fils Lysanias lui succède.
- 38 Évacuation de la Syrie par les Parthes.
- 37/6 Antoine attribue la principauté de Chalcis aux Lagides.
- 36 Antoine ordonne l'exécution de Lysanias de Chalcis.
- 31 Bataille d'Actium : victoire d'Octave sur Antoine et sur Cléopâtre.
- 31/0 Octave attribue à Zénodôros la principauté de Chalcis et lui confie la garde de la Trachônitide.
- 27-23 Auguste destitue Zénodôros de Chalcis.
- 27-15 Fondation de la colonie romaine de Berytus.
- 20 Mort de Zénodôros à Antioche.
- 5/4 Mort d'Hérode le Grand. Son royaume est partagé entre ses trois fils ; Philippe reçoit l'Iturée.
- 6-7 p.C. Le préfet Quintus Aemilius Secundus combat les Ituréens et s'empare de leur *castellum* (Chalcis du Liban ?).
- 37 p.C. Donation de l'ancienne tétrarchie de Philippe et de l'Abilène à Agrippa I^{er}.
- 38 p.C. Sohaimos est placé à la tête des Ituréens du Liban Nord.
- 41 p.C. Donation du royaume de Chalcis à Hérode, frère d'Agrippa I^{er}.
- 43/4 p.C. Mort d'Agrippa I^{er}.
- 48 p.C. Mort d'Hérode de Chalcis.
- 48-50 p.C. Donation du royaume de Chalcis à Agrippa II.
- 49 p.C. À cette date au plus tard décède Sohaimos du Liban Nord ; seul un secteur résiduel de l'ancienne principauté libanaise revient à son fils Ouaros.
- 53 p.C. Agrippa II restitue le royaume de Chalcis et reçoit en échange l'Abilène et le secteur résiduel de l'ancienne principauté du Liban Nord ; le tétrarque Ouaros entre à son service.
- 210 p.C. Naissance du futur empereur Sévère Alexandre à Arca du Liban.

5.2. Généalogies

5.2.1. Mennâïdes, Hasmonéens et Hérodiens



5.2.2. Les princes du Liban Nord



6. BIBLIOGRAPHIE

6.1. Abréviations

Pour les périodiques, sauf indication contraire reportée ci-dessous, les abréviations employées sont conformes à celles de l'*Année philologique* (Les Belles Lettres, Paris [1928 —]).

| | |
|-------------------------|--|
| <i>ABD</i> | FREEDMAN D.N. (éd.) (1992), <i>The Anchor Bible Dictionary</i> , I-VI, University of Michigan, Program on Studies in Religion, New York. |
| <i>AE</i> | <i>L'Année épigraphique</i> , in <i>RA</i> (1888-1961), puis sous la forme de vol. indépendants, PUF, Paris. |
| <i>AHA</i> | <i>Annales d'Histoire et d'Archéologie</i> , Université Saint-Joseph, Faculté des Lettres et des Sciences Humaines, Beyrouth. |
| <i>AHL</i> | <i>Archaeology and History in Lebanon</i> , Lebanese British Friends of the National Museum, Beyrouth. |
| <i>AntSyr I-VI</i> | SEYRIG H. (1934-1966), <i>Antiquités syriennes</i> , I-VI, Librairie orientaliste Paul Geuthner, Paris : I (1934) ; II (1938) ; III (1946) ; IV (1953) ; V (1958) ; VI (1966). |
| <i>BAH</i> | Bibliothèque archéologique et historique. |
| <i>BAR</i> | British Archaeological Reports. |
| <i>Bull. épigr.</i> | « Bulletin épigraphique », in <i>REG</i> (1888 —). |
| <i>CIG</i> | <i>Corpus inscriptionum graecarum</i> , I-IV, Georg Reimer, Berlin (1828-1877). |
| <i>CIL</i> | <i>Corpus inscriptionum latinarum</i> , Georg Reimer, Berlin (1863 —). |
| <i>CIS II</i> | <i>Corpus inscriptionum semiticarum. Pars secunda inscriptiones aramaica continens</i> , 1-3, Imprimerie nationale – Klincksieck, Paris (1889-1902, 1907 & 1947-1954). |
| <i>CIS V</i> | <i>Corpus inscriptionum semiticarum. Pars quinta inscriptiones saracenicae continens</i> , 1, <i>Inscriptiones safaiticae</i> , Imprimerie nationale – Klincksieck, Paris (1950-1951). |
| <i>CLERMONT-GANNEAU</i> | Ch., <i>RAO CLERMONT-GANNEAU Ch.</i> (1888-1924), <i>Recueil d'archéologie orientale</i> , I-VIII, Ernest Leroux, Paris. |
| <i>CUF</i> | Collection des Universités de France, Les Belles Lettres, Paris. |

- DaM* *Damaszener Mitteilungen, hrsg. von dem Deutschen Archäologischen Institut, Station Damaskus, Philipp von Zabern, Mayence.*
- DBible* *Dictionnaire de la Bible, VIGOUROUX F. (éd.) (1895-1912), Letouzey & Ané, Paris, avec Suppléments par PIROT L. et alii depuis 1928.*
- EP* *Encyclopédie de l'islam, 2^e éd., E.J. Brill, Paris – Leyde (1960 —).*
- ÉPRO* *Études préliminaires aux religions orientales dans l'empire romain, E.J. Brill, Leyde.*
- FGrHist* *JACOBY F. (1923-1954) [1957-1968], Die Fragmente der griechischen Historiker, 15 vol., E.J. Brill, Leyde.*
- Flavius Josèphe, *AJ* *Flavius Josèphe, Antiquités juives.*
- Flavius Josèphe, *BJ* *Flavius Josèphe, Bellum Judaicum (Guerre juive).*
- I. Syrie* *WADDINGTON W.H. (1870), Inscriptions grecques et latines de la Syrie, Firmin-Didot, Paris.*
- IGLS V* *JALABERT L., MONDÉSERT C. & MOUTERDE R. (1959), Inscriptions grecques et latines de la Syrie, V, Émésène, Nos 1998 – 2710, (BAH, 66) Librairie orientaliste Paul Geuthner, Paris.*
- IGLS VI* *REY-COQUAIS J.-P. (1967), Inscriptions grecques et latines de la Syrie, VI, Baalbek et Beqa', Nos 2711 – 3017, (BAH, 78) Librairie orientaliste Paul Geuthner, Paris.*
- IGLS VIII/3* *BRETON J.-F. (1980), Inscriptions grecques et latines de la Syrie, VIII/3, Les inscriptions forestières d'Hadrien dans le Mont-Liban, (BAH, 104) Librairie orientaliste Paul Geuthner, Paris.*
- IGR* *CAGNAT R. (éd.) (1906-1927), Inscriptiones graecae ad res romanas pertinentes, I-III, Académie des inscriptions et belles-lettres, Paris.*
- ILS* *DESSAU H. (1892-1916), Inscriptiones latinae selectae, I-III en 5 vol., Weidmann, Berlin.*
- NEAEHL* *STERN E. et alii (éd.) (1993), New Encyclopedia of Archaeological Excavations of the Holy Land, 1-4, The Israel Exploration Society & Carta, Jérusalem – New York.*
- OEANE* *MEYERS E.M. (éd.) (1997), The Oxford Encyclopedia of Archaeology in the Near East, 1-5, Oxford University Press, New York.*

- OGIS* DITTENBERGER W. (1903-1905), *Orientalis graeci inscriptiones selectae*, 2 vol., S. Hirzel, Leipzig.
- PG* MIGNE J.-P. (éd.) (1857-1866), *Patrologiae cursus completus. Series graeca*, I-CLXI, Paris.
- PL* MIGNE J.-P. (éd.) (1844-1864), *Patrologiae cursus completus. Series latina*, I-CCXXI, Paris.
- PLRE* JONES A.H.M., MARTINDALE J.R. & MORRIS J. (1971-1992), *The Prosopography of the Later Roman Empire*, I-III, Cambridge University Press, Cambridge.
- RPC I* AMANDRY M., BURNETT A. & RIPOLLÈS P.P. (1998), *Roman Provincial Coinage*, I, *Julio-Claudian Period*, 2^e éd. avec *Supplement I*, Bibliothèque Nationale & British Museum Press, Paris – Londres.
- RPC II* AMANDRY M., BURNETT A. & CARRADICE I. (1999), *Roman Provincial Coinage*, II, *The Flavians*, Bibliothèque Nationale & British Museum Press, Paris – Londres.
- SEG* *Supplementum epigraphicum graecum*, I-XXV, Leyde (1923-1971); XXVI —, J.C. Gieben Publisher, Alphen aan den Rijn, puis Amsterdam (1979 —).
- TOB* *Traduction œcuménique de la Bible. L’Ancien et le Nouveau Testament*, (La Pochothèque) Alliance Biblique Universelle – Éditions du Cerf – Le Livre de Poche, Paris (1999).

6.2. Bibliographie alphabétique

- ABDUL-NOUR H. (2001), « Les inscriptions forestières d’Hadrien : mise au point et nouvelles découvertes », *AHL* 14, p. 64-95.
- ABEL F.-M. (1934), « Alexandre le Grand en Syrie et en Palestine », *RBi*, p. 528-545.
- (1949), *Les livres des Maccabées*, (Études bibliques) Gabalda, Paris.
- ALLEN L.C. (1974), *The Greek Chronicles*, I-II, (Supplements to Vetus Testamentum, 25 & 27) E.J. Brill, Leyde.
- ALT A. (1953), « Galiläische Probleme », in *Kleine Schriften zur Geschichte des Volkes Israel*, II, C.H. Beck, Munich, p. 363-435.
- ALTHHEIM F. & STIEHL R. (1964-1968), *Die Araber in der alten Welt*, I-V, Walter de Gruyter & Co., Berlin.
- AMANDRY M., BURNETT A. & CARRADICE I. (1999), *Roman Provincial Coinage*, II, *The Flavians*, Bibliothèque Nationale & British Museum Press, Paris – Londres.

- AMANDRY M., BURNETT A. & RIPOLLÈS P.P. (1998), *Roman Provincial Coinage, I, Julio-Claudian Period*, 2^e éd. avec *Supplement I*, Bibliothèque Nationale & British Museum Press, Paris – Londres.
- BASLEZ M.-F. (1998), *Bible et Histoire. Judaïsme, hellénisme, christianisme*, Fayard, Paris.
- BEAULIEU A. & MOUTERDE R. (1947-1948), « La grotte d'Astarté à Wasṭa », *MUSJ* 27, p. 1-20.
- BEER G. (1914-1916), « Ituraea », *RE* IX/2, col. 2377-2380.
- BEKKER I. (éd.) (1843), *Laonicus Chalcocondylas*, (Corpus scriptorum historiae Byzantinae) Weber, Bonn.
- BELON P. (1554), *Les observations de plusieurs singularitez & choses memorables, trouvées en Grece, Asie, Iudée, Egypte, Arabie, & autres pays estranges, redigées en trois livres*, 2^e éd., Guillaume Cavellat & Gilles Corrozet, Paris.
- BENZINGER I. (1899), « Chalkis [15] », *RE* III/2, col. 2091-2092.
- BIRAN A. (1994), *Biblical Dan*, Israel Exploration Society, Jérusalem.
- BOGAERT P.-M. (1993), « Septante et versions grecques. II. Partie spéciale », *DBible. Supplément XII*, p. 576-650.
- BOWERSOCK G.W. (2003), « The Hellenistic Leja' », in *La Syrie hellénistique, Topoi. Supplément 4*, p. 341-348.
- BRAUND D. (1984), *Rome and the Friendly King. The character of the client kingship*, Croom Helm – Saint Martin, Canberra – Londres – New York.
- BRETON J.-F. (1980), *Inscriptions grecques et latines de la Syrie, VIII/3, Les inscriptions forestières d'Hadrien dans le Mont-Liban*, (BAH, 104) Librairie orientale Paul Geuthner, Paris.
- BRIANT P. (1982), *États et pasteurs au Moyen-Orient ancien*, (Production pastorale et société) Éditions de la Maison des Sciences de l'Homme – Cambridge University Press, Paris – Cambridge.
- BRIQUEL-CHATONNET F. (1991), « Les Arabes en Arabie du Nord et au Proche-Orient avant l'Hégire », in ROBIN Ch. (éd.), *L'Arabie de Karib'il à Mahomet. Nouvelles données sur l'histoire des Arabes grâce aux inscriptions*, *Revue du Monde musulman et de la Méditerranée* 61, Édisud, Aix-en-Provence, p. 37-43.
- (1991), « Les derniers témoignages de la langue phénicienne en Orient », *RStudFen* 19, p. 3-21.
- BRÜNNOW R.E. (1899), « Reisebericht 1898 », *MNDPV*, p. 40-42, 56-61 et 80-91.
- CAGNAT R. (éd.) (1906-1927), *Inscriptiones graecae ad res romanas pertinentes*, I-III, Académie des inscriptions et belles-lettres, Paris.
- CANTINEAU J. (1932), *Le Nabatéen, II, Choix de Textes – Lexique*, Ernest Leroux, Paris.

- CHASTAGNOL A. (1994), *Histoire Auguste. Les empereurs romains des II^e et III^e siècles*, (Bouquins) Robert Laffont, Paris.
- CIRILLO L. (1997), « Livre de la révélation d'Elkasai », in BOVON F. & GEOLTRAIN P. (éd.), *Écrits apocryphes chrétiens*, I, (Bibliothèque de la Pléiade) Gallimard, Paris, p. 827-872.
- (2000), « Courants judéo-chrétiens », in MAYEUR J.-M. *et alii* (éd.), *Histoire du christianisme*, 1, *Le Nouveau Peuple (des origines à 250)*, Desclée, Paris, p. 273-330.
- CLERMONT-GANNEAU Ch. (1888-1924), *Recueil d'archéologie orientale*, I-VIII, Ernest Leroux, Paris.
- COHEN D. (1970), *Dictionnaire des racines sémitiques ou attestées dans les langues sémitiques*, 1, 'H-'TN, Mouton, Paris – La Haye.
- COHEN S.J.D. (1990), « Religion, Ethnicity, and “Hellenism” in the Emergence of Jewish Identity in Maccabean Palestine », in BILDE P., ENGBERG-PEDERSEN T., HANNESTADT L. & ZAHLE J. (éd.), *Religion and Religious Practice in the Seleucid Kingdom*, (Studies in Hellenistic Civilization, 1) Aarhus University Press, Aarhus, p. 204-223.
- (1999), *The Beginnings of Jewishness. Boundaries, Varieties, Uncertainties*, University of California Press, Berkeley – Los Angeles – Londres.
- CRAWFORD M.H. (éd.) (1996), *Roman Statutes*, I-II, (BICS. Supplement, 64) Institute of classical studies – University of London, Londres.
- DABROWA E. (1986), « Cohortes Ituraeorum », *ZPE* 63, p. 221-230.
- (1998), *The governors of Roman Syria from Augustus to Septimius Severus*, (Antiquitas, I, Abhandlungen zur alten Geschichte, 45) Rudolf Habelt, Bonn.
- (2001), « Les légions romaines au Proche-Orient : l'apport de la numismatique », *Electrum* 5, p. 73-85.
- DAR S. (1988), « The History of the Hermon Settlements », *PalEQ* 120, p. 26-44.
- (1993), *Settlements and Cult Sites on Mount Hermon, Israel. Ituraean culture in the Hellenistic and Roman periods*, (BAR. International Series, 589) Tempus Reparatum, Israël – Oxford.
- DARKÓ E. (éd.) (1922-1923), *Laonici Chalcocondylae Historiarum Demonstrationes*, I-II, (Scriptorum Graecorum et Romanorum) Academia Litterarum Hungarica, Budapest.
- DEBORD P. (1982), *Aspects sociaux et économiques de la vie religieuse dans l'Anatolie gréco-romaine*, (ÉPRO, 88) E.J. Brill, Leyde.
- (1997), « Hiérapolis : du sanctuaire-État à la cité », *REA* 99/3-4, p. 415-426.
- DENIS A.-M. *et alii* (2000), *Introduction à la littérature religieuse judéo-hellénistique*, I-II, Brepols, Turnhout.

- DENTZER J.-M. (éd.) (1985-1986), *Hauran I. Recherches archéologiques sur la Syrie du sud à l'époque hellénistique et romaine*, (BAH, 124) Librairie orientaliste Paul Geuthner, Paris.
- (1999), « L'espace des tribus arabes à l'époque hellénistique et romaine: nomadisme, sédentarisation, urbanisation », *CRAI*, p. 231-261.
- DENTZER-FEYDY J. (1985-1986), « Décor architectural et développement du Hauran dans l'Antiquité (du I^{er} s. av. au VII^e s. de notre ère) », in DENTZER J.-M. (éd.), *Hauran I*, (BAH, 124) Librairie orientaliste Paul Geuthner, Paris, p. 261-309.
- (1999), « Les temples de l'Hermon, de la Bekaa et de la vallée du Barada dessinés par W.J. Bankes (1786-1855) », *Topoi* 9/2, p. 527-568.
- DERENBOURG J. (1867), *Essai sur l'histoire et la géographie de la Palestine, d'après les Thalmuds et les autres sources rabbiniques*, 1, *Histoire de la Palestine depuis Cyrus jusqu'à Adrien*, Imprimerie impériale, Paris.
- DESSAU H. (1892-1916), *Inscriptiones latinae selectae*, I-III en 5 vol., Weidmann, Berlin.
- DEVRESSE R. (1945), *Le patriarcat d'Antioche depuis la paix de l'Église jusqu'à la conquête arabe*, Gabalda, Paris.
- DILLON J. (2000), « Iamblichos de Chalcis », in GOULET R. (éd.), *Dictionnaire des philosophes antiques*, III, *D'Eccélos à Juvénal*, Éditions du CNRS, Paris, p. 824-836.
- DITTENBERGER W. (1903-1905), *Orientis graeci inscriptiones selectae*, 2 vol., S. Hirzel, Leipzig.
- DUNAND M. (1932), « Nouvelles inscriptions du Djebel Druze et du Hauran », *RBi*, p. 397-416 et 561-580.
- DURAND X. (1997), *Des Grecs en Palestine au III^e siècle avant Jésus-Christ. Le dossier syrien des archives de Zénon de Caunos (261-252)*, (Cahiers de la Revue Biblique, 38) Gabalda, Paris.
- DUSSAUD R. (1927), *Topographie de la Syrie antique et médiévale*, (BAH, 4) Librairie orientaliste Paul Geuthner, Paris.
- (1955), *La pénétration des Arabes en Syrie avant l'Islam*, (BAH, 59) Librairie orientaliste Paul Geuthner, Paris.
- DYCK A.R. (1993), « Aelius Herodian: Recent Studies and Prospects for Future Research », *ANRW II*, 34.1, p. 772-794.
- EFRON J. (1987), *Studies on the Hasmonean Period*, (Studies in Judaism in late antiquity, 39) E.J. Brill, Leyde – New York.
- ÉLAYI A.-G. & ÉLAYI J. (1993), *Trésors de monnaies phéniciennes et circulation monétaire (V^e-IV^e siècles avant J.-C.)*, (Transeuphratène. Supplément, 1) Gabalda, Paris.

- EPH'AL I. (1982), *The Ancient Arabs. Nomads on the Borders of the Fertile Crescent, 9th-5th Centuries B.C.*, The Magnes Press – The Hebrew University, Jérusalem.
- FAHD T. (éd.) (1981), *La géographie administrative et politique d'Alexandre à Mahomet. Actes du Colloque de Strasbourg, 14-16 juin 1979*, (Travaux du Centre de Recherche sur le Proche-Orient et la Grèce Antique, 6) E.J. Brill, Strasbourg.
- FEISSEL D. (1983), « Notes d'épigraphie chrétienne. XVI. Un Phénicien à Salone », *BCH* 107, p. 602-609.
- (1989), « L'évêque, titres et fonctions d'après les inscriptions grecques jusqu'au VII^e siècle », in *Actes du XI^e Congrès international d'archéologie chrétienne. Lyon, Vienne, Grenoble, Genève et Aoste (21-28 septembre 1986)*, (Collection de l'École française de Rome, 123, Studi di antichità cristiana, 41) École française de Rome, Rome, p. 801-828.
- FREEDMAN D.N. (éd.) (1992), *The Anchor Bible Dictionary*, I-VI, University of Michigan, Program on Studies in Religion, New York.
- FREYBERGER K.S. (1998), *Die frühkaiserzeitlichen Heiligtümer der Karawanestationen im hellenistischen Osten. Zeugnisse eines kulturellen Konflikts im Spannungsfeld zweier politischer Formationen*, (Damaszener Forschungen, 6) Philipp Von Zabern Verlag, Mayence.
- FRÉZOULS E. (éd.) (1987), *Sociétés urbaines, sociétés rurales dans l'Asie Mineure et la Syrie hellénistiques et romaines. Actes du Colloque organisé à Strasbourg (novembre 1985)*, (Contributions et travaux de l'Institut d'histoire romaine, 4) AECR, Strasbourg.
- (1988), « Fondations et refondations dans l'Orient syrien — Problèmes d'identification et d'interprétation », in GATIER P.-L., HELLY B. & REY-COQUAIS J.-P. (éd.), *Géographie historique au Proche-Orient (Syrie, Phénicie, Arabie, grecques, romaines, byzantines). Actes de la Table Ronde de Valbonne, 16-18 septembre 1985*, (Notes et monographies techniques, 23) Éditions du CNRS, Paris, p. 111-131.
- FREYNE S. (1997), « Galilee in the Hellenistic through Byzantine Periods », *OEANE* 2, p. 370-376.
- (2001), « Galileans, Phoenicians and Itureans. A Study of Regional Contrasts in the Hellenistic Age », in COLLINS J.J. & STERLING G.E. (éd.), *Hellenism in the Land of Israel*, (Christianity and Judaism in Antiquity, 13) University of Notre Dame Press, Notre Dame (Indiana), p. 182-215.
- GATIER P.-L. (1995), « La présence arabe à Gérasa et en Décapole », in LOZACHMEUR H. (éd.), *Présence arabe dans le Croissant Fertile avant l'Hégire. Actes de la table ronde internationale organisée par l'Unité de recherche associée 1062 du CNRS, Études sémitiques, au Collège de France, le 13 novembre 1993*, Éditions Recherches sur les Civilisations, Paris, p. 109-118.

- (1996), « Palmyre et Émèse, ou Émèse sans Palmyre », in *International colloquium. Palmyra and the Silk Road, Palmyra, 7-11 april 1992*, AAAS 42, p. 431-436.
- (1999-2000) [2003], « Phénicie, Liban, Levant : histoire et géographie historique d'Alexandre à Zénobie », *Tempora*, AHA 10-11, p. 103-115.
- (2002-2003), « La principauté d'Abila de Lysanias dans l'Antiliban », in *Saint Luc. Évangéliste et historien, Dossiers d'archéologie* 279, décembre-janvier, p. 120-127.
- GATIER P.-L. *et alii* (2001), « Mission de Yanouh et de la haute vallée du Nahr Ibrahim. Rapport préliminaire 1999-2001 », *BAAL* 5, p. 93-152.
- GATIER P.-L., HELLY B. & REY-COQUAIS J.-P. (éd.) (1988), *Géographie historique au Proche-Orient (Syrie, Phénicie, Arabie, grecques, romaines, byzantines). Actes de la Table Ronde de Valbonne, 16-18 septembre 1985*, (Notes et monographies techniques, 23) Éditions du CNRS, Paris.
- GAUTHIER N. (1975), *Recueil des inscriptions chrétiennes de la Gaule antérieures à la Renaissance carolingienne*, 1, *Première Belgique*, Éditions du CNRS, Paris.
- GAWLIKOWSKI M. (1972), « La notion de tombeau en Syrie romaine », *Berytus* 21, p. 5-15.
- (1995), « Les Arabes de Syrie dans l'Antiquité », in VAN LERBERGHE K. & SCHOORS A. (éd.), *Immigration and Emigration within the Ancient Near East. Festschrift E. Lipiński*, (Orientalia Lovaniensia Analecta, 65) Peeters, Louvain, p. 83-92.
- (1995), « Les Arabes en Palmyrène », in LOZACHMEUR H. (éd.), *Présence arabe dans le Croissant Fertile avant l'Hégire. Actes de la table ronde internationale organisée par l'Unité de recherche associée 1062 du CNRS, Études sémitiques, au Collège de France, le 13 novembre 1993*, Éditions Recherches sur les Civilisations, Paris, p. 103-108.
- (1998), « [Compte rendu de FREYBERGER, *Die frühkaiserzeitlichen Heiligtümer der Karawanstationen im hellenistischen Osten*] », *Topoi* 8/1, p. 380-388.
- GELZER H. (1880-1898), *Sextus Julius Africanus und die byzantinische Chronographie*, B.G. Teubner, Leipzig.
- GHADBAN Ch. (1971), « Un Site Safaïtique dans l'Antiliban », *ADAJ* 16, p. 77-82.
- (1978), *Nouvelles inscriptions et topographie de la Béqa'*, Thèse de 3^e cycle sous la direction de J. Pouilloux, Université de Lyon 2 – Institut Fernand Courby, Lyon.
- (1981), « Les frontières du territoire d'Héliopolis-Baalbeck à la lumière de nouveaux documents », in FAHD T. (éd.), *La géographie administrative et politique d'Alexandre à Mahomet. Actes du Colloque de Strasbourg, 14-16 juin 1979*,

- (Travaux du Centre de Recherche sur le Proche-Orient et la Grèce Antique, 6) E.J. Brill, Strasbourg, p. 143-168.
- (1985) [1988], « Monuments de Hammara (Béqa'-Sud, Liban) : *Nova et vetera* », *Ktèma* 10, p. 287-309.
- (1987), « Observations sur le statut des terres et l'organisation des villages dans la Béqa' hellénistique et romaine », in FRÉZOULS E. (éd.), *Sociétés urbaines, sociétés rurales dans l'Asie Mineure et la Syrie hellénistiques et romaines. Actes du Colloque organisé à Strasbourg (novembre 1985)*, (Contributions et travaux de l'Institut d'histoire romaine, 4) AECR, Strasbourg, p. 217-238.
- GINOUVÈS R. (1969), « L'architecture », in DES GAGNIERS J. *et alii*, *Laodicée du Lycos. Le nymphée, Campagnes 1961-1963*, (Recherches archéologiques. Série I: fouilles) De Boccard – Université de Laval, Paris – Québec, p. 13-185.
- GRAINGER J.D. (1991), *Hellenistic Phoenicia*, Clarendon Press – Oxford University Press, Oxford – New York.
- GUTMAN S. (1973), « Ituraean Country », *Mibifnim* 35, p. 143-151 (en hébreu, non consulté).
- HAJJAR Y. (1977), *La triade d'Héliopolis-Baalbek. Son culte et sa diffusion à travers les textes littéraires et les documents iconographiques et épigraphiques*, I-II, (ÉPRO, 59) E.J. Brill, Leyde.
- (1985), *La triade d'Héliopolis-Baalbek. Iconographie, théologie, cultes et sanctuaires*, III, Montréal.
- (1990), « Baalbek, grand centre religieux sous l'Empire (suivi d'un appendice : Supplément II au corpus des documents iconographiques et épigraphiques héliopolitains) », *ANRW II*, 18.4, p. 2458-2508.
- (1990), « Dieux et cultes non héliopolitains de la Béqa', de l'Hermon et de l'Abilène à l'époque romaine », *ANRW II*, 18.4, p. 2509-2604.
- HARDING G.L. (1971), « Safaitic Inscriptions from Lebanon », *ADAJ* 16, p. 83-85.
- (1975), « Further Safaitic Texts From Lebanon », *ADAJ* 20, p. 99-102.
- HENGEL M. (1973), *Judentum und Hellenismus. Studien zur ihrer Begegnung unter besonderer Berücksichtigung Palästinas bis zur Mitte des 2. Jh. s. v. Chr.*, 2^e éd., (Wissenschaftliche Untersuchungen zum neuen Testament) J.B.C. Mohr, Tübingen.
- HERMAN D. (2000-2002), « Certain Iturean Coins and the Origin of the Heliopolitan Cult », *INJ* 14, p. 84-98.
- HODGSON M.G.S. (1977), « Durūz (Druzes) », *EP*, II, p. 647-650.
- HONIGMANN E. (1923-1924), « Historische Topographie von Nordsyrien im Altertum », *ZDPV* 46, p. 149-193, et 47, p. 1-64.

- (1939), « La liste originale des Pères de Nicée. À propos de l'Évêché de "Sodoma" en Arabie », *Byzantion* 14, p. 17-76.
- (1939), *Le Synekdèmos d'Hieroclès et l'Opuscule géographique de Georges de Chypre*, (Corpus Bruxellense historiae Byzantinae. Forma Imperii Byzantini, 1) Institut de philologie et d'histoire orientales et slaves, Bruxelles.
- (1942-1943), « The Original Lists of the Members of the Council of Nicaea, the Robber-Synod and the Council of Chalcedon », *Byzantion* 16, p. 20-80.
- (1953), *Patristic studies*, (Studie e testi, 173) Biblioteca apostolica Vaticana, Rome.
- HUOT J.-L. (2000), « [Compte rendu de MARFOE, *Kāmīd el-Lōz*, 14] », *Syria* 77, p. 332-333.
- ISAAC B. (1984), « Bandits in Judaea and Arabia », *HSCP* 88, p. 171-203. [= *id.*, *The Near East under Roman Rule*, p. 122-158.]
- (1993), *The Limits of Empire. The Roman Army in the East*, 2^e éd., Clarendon Press – Oxford University Press, Oxford – New York.
- (1998), *The Near East under Roman Rule. Selected Papers*, (Mnemosyne. Supplement, 177) E.J. Brill, Leyde – New York – Köln.
- JACOBY F. (1923-1954) [1957-1968], *Die Fragmente der griechischen Historiker*, 15 vol., E.J. Brill, Leyde.
- JALABERT L., MONDÉSERT C. & MOUTERDE R. (1959), *Inscriptions grecques et latines de la Syrie*, V, *Émésène*, Nos 1998 – 2710, (BAH, 66) Librairie orientale Paul Geuthner, Paris.
- JONES A.H.M. (1931), « The Urbanisation of the Ituraean Principality », *JRS* 21, p. 265-275.
- (1971), *The Cities of the Eastern Roman Provinces*, 2^e éd., Oxford University Press, Oxford.
- JONES A.H.M., MARTINDALE J.R. & MORRIS J. (1971-1992), *The Prosopography of the Later Roman Empire*, I-III, Cambridge University Press, Cambridge.
- KASHER A. (1988), *Jews, Idumeans and Ancient Arabs. Relations of the Jews in Eretz-Israel with the Nations of the Frontier and the Desert during the Hellenistic and Roman Era (332 BCE-70 CE)*, (Texte und Studien zum Antiken Judentum, 18) J.C.B. Mohr, Tübingen.
- (1992), « Zabadaeans », *ABD* 6, p. 1030-1031.
- KINDLER A. (1993), « On the Coins of the Ituraeans », in HACKENS T. & MOUCHARTE G. (éd.), *Actes du XI^e Congrès International de Numismatique, organisé à l'occasion du 150^e anniversaire de la Société Royale de Numismatique de Belgique, Bruxelles, 8-13 septembre 1991*, I, Association Professeur Marcel Hoc pour l'encouragement des recherches numismatiques, Louvain, p. 283-288.

- KNAUF E.A. (1983), « Supplementa Ismaelitica 3. Die Eigennamen der Ituräer », *Biblische Notizen* 21, p. 41-47.
- (1984), « Supplementa Ismaelitica 6. Tall ħira – eine Ituräer-Burg », *Biblische Notizen* 25, p. 19-21.
- (1989), *Ismael. Untersuchungen zur Geschichte Palästinas und Nordarabiens im 1. Jahrtausend v. Chr.*, 2^e éd., (Abhandlungen des Deutschen Palästinavereins) Otto Harrasowitz, Wiesbaden.
- (1992), « Ituraea », *ABD* 3, p. 583-584.
- (1992), « Jetur », *ABD* 3, p. 821-822.
- (1998), « The Ituraeans : Another Bedouin State », in NEUWIRTH A., SADER H. & SCHEFFLER T. (éd.), *Baalbek. Image and Monument, 1898-1998*, (Beiruter Texte und Studien, 69) Franz Steiner, Beyrouth – Stuttgart, p. 269-277.
- KRENCKER D.M. & ZSCHIEZSCHMANN W. (1938), *Römische Tempel in Syrien*, (Denkmäler antiker Architektur, 5) Walter de Gruyter & Co., Berlin – Leipzig.
- KUSCHKE A., MITTMANN S. & MÜLLER U. (1976), *Archäologischer Survey in der nördlichen Biqā'*, *Herbst 1972*, (Beihefte zum Tübingen Atlas des Vorderen Orients, B, 11) Ludwig Reichert, Wiesbaden.
- LENTZ A. (éd.) (1867-1870), *Grammatici graeci*, III, *Herodiani technici Reliquiae*, 1-2, B.G. Teubner, Leipzig.
- LESQUIER J. (1918), *L'armée romaine d'Égypte d'Auguste à Dioclétien*, (Mémoires publiés par les membres de l'Institut français d'archéologie orientale, 41) Imprimerie de l'Institut français d'archéologie orientale, Le Caire.
- LÉVY I. (1949), « Tétrarques et grands-prêtres ituréens », in *Hommages à Joseph Bidez et à Franz Cumont*, (Collection Latomus, 2) Latomus, Bruxelles, p. 183-184.
- LICHTENSTEIN H. (1931-1932), « Die Fastenrolle. Eine Untersuchung zur Jüdisch-Hellenistischen Geschichte », *Hebrew Union College Annual* 8-9, p. 257-351.
- LIPÍŃSKI E. (1995), *Dieux et déesses de l'univers phénicien et punique*, (Orientalia Lovaniensia Analecta, 64, Studia Phoenicia, 14) Peeters, Louvain.
- (2000), *The Aramaeans. Their Ancient History, Culture, Religion*, (Orientalia Lovaniensia Analecta, 100) Peeters, Louvain – Paris – Sterling.
- LÓRINCZ B. (1993), « Zur Herkunft eines Soldaten der cohors I Augusta Ituraeorum », *ZPE* 95, p. 297-299.
- LOZACHMEUR H. (éd.) (1995), *Présence arabe dans le Croissant Fertile avant l'Hégire. Actes de la table ronde internationale organisée par l'Unité de recherche associée 1062 du CNRS, Études sémitiques, au Collège de France, le 13 novembre 1993*, Éditions Recherches sur les Civilisations, Paris.
- MA'UZ Z.U. (1993), « Golan », *NEAEHL* 2, p. 525-527 et 534-546.
- (1997), « [Compte rendu de DAR, *Settlements and Cult Sites on Mount Hermon*] », *IEJ* 47, p. 279-283.

- (1997), « Golan », *OEANE* 2, p. 417-424.
- MACADAM H.I. (1993), « Phoenicians at home, Phoenicians abroad », *Topoi* 3/1, p. 321-344.
- MACDONALD M.C.A. (1991), « Was the Nabatean Kingdom a “Bedouin State” ? » *ZDPV* 107, p. 102-119.
- (1993), « Nomads and the Ḥawrān in the Late Hellenistic and Roman Periods : a Reassessment of the Epigraphic Evidence », *Syria* 70, p. 303-413.
- (1995), « North Arabia in the First Millenium BCE », in SASSON J.M. (éd.), *Civilizations of the Ancient Near East*, II, Charles Scribner’s Sons, New York, p. 1355-1369.
- (1998), « Some Reflections on Epigraphy and Ethnicity in the Roman Near East », in CLARKE G. (éd.), *Identities in the Eastern Mediterranean in Antiquity. Proceedings of a Conference held at the Humanities Research Center in Canberra, 10-12 Novembre, 1997*, *MeditArch* 11, p. 177-190.
- (2003), « “Les Arabes en Syrie” or “La pénétration des Arabes en Syrie”. A question of perceptions ? », in *La Syrie hellénistique*, *Topoi. Supplément* 4, p. 303-318.
- MARFOE L. (1998), *Kāmīd el-Lōz*, 14, *Settlement History of the Biqā’ up to the Iron Age*, (Saarbrücker Beiträge zur Altertumskunde, 53) Rudolf Habelt, Bonn.
- MEYERS E.M. (éd.) (1997), *The Oxford Encyclopedia of Archaeology in the Near East*, 1-5, Oxford University Press, New York.
- MILIK J.-T. (1985-1986), « Épigraphe safaitique », in DENTZER J.-M. (éd.), *Hauran I. Recherches archéologiques sur la Syrie du sud à l’époque hellénistique et romaine*, (BAH, 124) Librairie orientaliste Paul Geuthner, Paris, p. 183-188.
- MILLAR F. (1993), *The Roman Near East (31 B.C. – A.D. 337)*, Harvard University Press, Cambridge (Mass.) – Londres.
- MOUTERDE R. (1951-1952), « Antiquités de l’Hermon et de la Beqā’ », *MUSJ* 29, p. 19-89.
- (1957), « Reliefs et inscriptions de la Syrie et du Liban », *MUSJ* 34, p. 201-238.
- MÜNTER F. (1824), *De rebus Ituraeorum, ad Lucae III, 1*, Jan Hostrup Schultz, Hafniae.
- ORRIEUX C. & WILL Éd. (1986), *Ioudaïsmos – hellênismos. Essai sur le judaïsme judéen à l’époque hellénistique*, Presses Universitaires de Nancy, Nancy.
- RENAN E. (1869), *Mémoire sur la dynastie des Lysanias d’Abilène*, Imprimerie impériale, Paris. [= *Mémoires de l’Académie des inscriptions et belles-lettres* 26/2 (1870), p. 49-84.]
- RETSÖ J. (2003), *The Arabs in Antiquity. Their history from the Assyrians to the Umayyads*, Routledge Curzon, Londres – New York.

- REY-COQUAIS J.-P. (1964), « Notes de géographie syrienne antique », *MUSJ* 40, p. 287-312.
- (1967), *Inscriptions grecques et latines de la Syrie*, VI, *Baalbek et Beqa'*, N^{os} 2711 – 3017, (BAH, 78) Librairie orientaliste Paul Geuthner, Paris.
- (1968), « Autour d'Héliopolis-Baalbek : Grecs et Romains en Coelé Syrie », *REG* 81, p. XVI-XVII.
- (1972), « Une inscription du Liban-Nord », *MUSJ* 47, p. 85-119.
- (1978), « Syrie romaine, de Pompée à Dioclétien », *JRS* 68, p. 44-73.
- (1981), « Les frontières d'Héliopolis. Quelques remarques », in FAHD T. (éd.), *La géographie administrative et politique d'Alexandre à Mahomet. Actes du Colloque de Strasbourg, 14-16 juin 1979*, (Travaux du Centre de Recherche sur le Proche-Orient et la Grèce Antique, 6) E.J. Brill, Strasbourg, p. 170-175.
- (1994) [1997], « Inscription inédite du Qalamoun : notables de l'Antiliban sous le Haut-Empire romain », *Ktèma* 19, p. 39-49.
- (1999), « Qalaat Faqra : un monument du culte impérial dans la montagne libanaise », *Topoi* 9/2, p. 629-664.
- (2002), « Retour aux inscriptions forestières d'Hadrien », *AHL* 16, p. 124-129.
- ROBERT L. (1938), *Études épigraphiques et philologiques*, (Bibliothèque de l'École des Hautes-Études. Sciences historiques et philologiques, 272) Champion, Paris.
- RONZEVALLE S. (1910), « Nefeš rupestres », *MFOBeyrouth* 4, p. 189-208.
- (1930), « Venus lugens et Adonis byblius », *MUSJ* 15, p. 139-204.
- SARTRE M. (1988), « La Syrie Creuse n'existe pas », in GATIER P.-L., HELLY B. & REY-COQUAIS J.-P. (éd.), *Géographie historique au Proche-Orient (Syrie, Phénicie, Arabie, grecques, romaines, byzantines). Actes de la Table Ronde de Valbonne, 16-18 septembre 1985*, (Notes et monographies techniques, 23) Éditions du CNRS, Paris, p. 15-40.
- (1991), *L'Orient romain. Provinces et sociétés provinciales en Méditerranée orientale d'Auguste aux Sévères (31 avant J.-C. – 235 après J.-C.)*, (L'Univers Historique) Le Seuil, Paris.
- (1999), « Les *metrokomiai* en Syrie du Sud », *Syria* 76, p. 197-222.
- (2001), *D'Alexandre à Zénobie. Histoire du Levant antique, IV^e siècle av. J.-C. – III^e siècle ap. J.-C.*, Fayard, Paris.
- SARTRE-FAURIAT A. (2001), *Des tombeaux et des morts. Monuments funéraires, société et culture en Syrie du Sud du I^{er} siècle av. J.-C. au VII^e siècle apr. J.-C.*, I-II, (BAH, 158) IFAPO, Beyrouth.
- SAULCY L.F. Caignart de (1853), *Voyage autour de la mer Morte et dans les terres bibliques, exécuté de décembre 1850 à avril 1851*, I-II, Gide & J. Baudry, Paris.
- SAVIGNAC R. (1912), « Texte complet de l'inscription d'Abila relative à Lysanias », *RBi* 9, p. 533-541.

- SCHMITT G. (1982), « Zum Königreich Chalkis », *ZDPV* 98, p. 110-124.
- SCHOTTROFF W. (1982), « Die Ituräer », *ZDPV* 98, p. 125-152.
- SCHÜRER E. (1973, 1979 & 1986-1987), *The History of the Jewish People in the Age of Jesus Christ (175 B.C. – A.D. 135)*, I-III en 4 vol., éd. rév. par BLACK M., MILLAR F. & VERMÈS G., T. & T. Clarck, Édimbourg.
- SERVAIS-SOYEZ B. (1986), « La “triade” phénicienne aux époques hellénistique et romaine », in BONNET C., LIPÍŃSKI E. & MARCHETTI P. (éd.), *Studia Phoenicia*, IV, *Religio Phoenicia*, (Collection d'études classiques, 1) Société des études classiques, Namur, p. 347-360.
- SEYRIG H. (1931), « Antiquités syriennes. 3. Numismatique supposée de Chalcis au Liban », *Syria* 12, p. 323-325. [= *AntSyr* I, p. 8-10.]
- (1934-1966), *Antiquités syriennes*, I-VI, Librairie orientaliste Paul Geuthner, Paris.
- (1950), « Antiquités syriennes. 42. Sur les ères de quelques villes de Syrie : Antioche, Apamée, Aréthuse, Balanée, Épiphanie, Laodicée, Rhosos, Damas, Béryte, Tripolis, l'ère de Cléopâtre, Chalcis du Liban, Doliché », *Syria* 27, p. 5-50. [= *AntSyr* IV, p. 72-117.]
- (1954), « Antiquités syriennes. 57. Questions héliopolitaines », *Syria* 31, p. 80-98. [= *AntSyr* V, p. 99-117.]
- (1955), « Bas-relief de la triade de Baalbek trouvé à Fneidiq », *BMB* 12, p. 25-28. [= *id.*, *Scripta varia*, p. 91-95.]
- (1959), « Antiquités syriennes. 68. Une monnaie de Césarée du Liban », *Syria* 36, p. 39-43. [= *AntSyr* VI, p. 11-16.]
- (1960), « Antiquités syriennes. 78. Les dieux de Hiéropolis », *Syria* 37, p. 233-252. [= *AntSyr* VI, p. 79-98.]
- (1960-1961), « Némésis et le temple de Maqām Er-Rabb », in *Mélanges offerts au Père René Mousterde*, I, *MUSJ* 37, p. 259-270. [= *id.*, *Scripta varia*, p. 145-156.]
- (1961), « Nouveaux monuments de Baalbek et de la Beqaa », *BMB* 16, p. 109-135. [= *id.*, *Scripta varia*, p. 97-130.]
- (1963), « Antiquités syriennes. 83. Les grands dieux de Tyr à l'époque romaine », *Syria* 40, p. 19-28. [= *AntSyr* VI, p. 121-130.]
- (1970), « Antiquités syriennes. 89. Les dieux armés et les Arabes en Syrie », *Syria* 47, p. 77-112.
- (1970), « L'inscription du tétrarque Lysanias à Baalbek », in KUSCHKE A. & KUTSCH E. (éd.), *Archäologie und Alten Testament. Festschrift für Kurt Galling zum 8. Januar 1970*, J.C.B. Mohr, Tübingen, p. 251-254. [= *id.*, *Scripta varia*, p. 135-138.]

- (1971), « Les dieux syriens en habit militaire », *AAAS* 21, p. 67-70. [= *id.*, *Scripta varia*, p. 449-455.]
- (1985), *Scripta varia. Mélanges d'archéologie et d'histoire*, (BAH, 125) Librairie orientaliste Paul Geuthner, Paris.
- SHATZMAN I. (1995), « [Compte rendu de DAR, *Settlements and Cult Sites on Mount Hermon*] », *SCI* 14, p. 184-185.
- STARCKY J. (1971-1972), « Arca du Liban », *Cahiers de l'Oronte* 10, p. 103-117.
- STERN E. *et alii* (éd.) (1993), *New Encyclopedia of Archaeological Excavations of the Holy Land*, 1-4, The Israel Exploration Society & Carta, Jérusalem – New York.
- STERN M. (1974-1984), *Greek and Latin authors on Jews and Judaism*, I-III, The Israel Academy of Sciences and Humanities, Jérusalem.
- SULLIVAN R.D. (1977), « The Dynasty of Emesa », *ANRW* II, 8, p. 198-219.
- (1978), « Priesthoods of the Eastern Dynastic Aristocracy », in ŞAHIN S., SCHWERTHEIM E. & WAGNER J. (éd.), *Studien zur Religion und Kultur Kleinasiens. Festschrift für Friedrich Karl Dörner zum 65. Geburtstag am 28 Februar 1976*, 2, (ÉPRO, 66) E.J. Brill, Leyde, p. 914-939.
- (1990), *Near Eastern Royalty and Rome. 100-30 BC*, (Phoenix. Supplement, 24) University of Toronto Press, Toronto – Buffalo – Londres.
- TALBERT R.J.A. (éd.) (2000), *Barrington Atlas of the Greek and Roman World*, Princeton University Press, Princeton – Oxford.
- THALMANN J.-P. (1978), « Tell Arqa (Liban Nord). Campagnes I-III (1972-1974) », *Syria* 55, p. 1-151.
- (1990), « Tell 'Arqa, de la conquête assyrienne à l'époque perse », *Transeuphratène* 2, p. 51-57.
- (2000), « Tell Arqa », *BAAL* 4, p. 5-74.
- URMAN D. (1985), *The Golan. A profile of a region during the Roman and Byzantine periods*, (BAR. International Series, 285) BAR, Oxford.
- VAN DEN WILDENBERG A. (1895), « Galatie et Iturée », *RBi*, p. 78-87.
- VANDERSPOEL J. (1988), « Themistios and the origin of Iamblichos », *Hermes* 116/1, p. 125-128.
- VIDAL-NAQUET P. (1977), « Flavius Josèphe ou Du bon usage de la trahison », in *Flavius Josèphe. La Guerre des Juifs*, traduit du grec par P. Savinel, (Arguments) Les Éditions de Minuit, Paris, p. 9-115.
- VILLENEUVE F. (1985-1986), « L'économie rurale et la vie des campagnes dans le Hauran antique (1^{er} s. av. J.-C.-VI^e s. ap. J.-C.) », in DENTZER J.-M. (éd.), *Hauran I*, (BAH, 124) Librairie orientaliste Paul Geuthner, Paris, p. 63-136.
- VOLKMAN H. (1959), « Ptolemaios [60], Sohn des Mennaios », *RE* XXIII/2, col. 1766-1767.

- (1959), « Ptolemaios [61], Sohn des Soaimos », *RE* XXIII/2, col. 1767-1768.
- VOLNEY C.-F. Chassebœuf de Boisgirais, dit (1799) [1998], *Voyage en Syrie et en Égypte pendant les années 1783, 1784 et 1785*, 3^e éd., Dugourd et Durand, Paris, 1799, nouvelle éd. in *Œuvres* III, (Corpus des œuvres de philosophie en langue française) Fayard, Paris.
- WADDINGTON W.H. (1870), *Inscriptions grecques et latines de la Syrie*, Firmin-Didot, Paris.
- WEI T.F. (1992), « Hamath, Entrance of », *ABD* 3, p. 36-37.
- WEIGAND E. (1914), « Baalbek und Rom, die Römische Reichskunst in ihrer Entwicklung und Differenzierung », *JDAI* 29/2, p. 37-91.
- WILD S. (1973), *Libanesische Ortsnamen. Typologie und Deutung*, (Beiruter Texte und Studien, 9) Franz Steiner, Beyrouth – Wiesbaden.
- WILL Er. (1983), « Un vieux problème de la topographie de la *Beqā'* antique : Chalcis du Liban », *ZDPV* 99, p. 141-146. [= *id.*, *De l'Euphrate au Rhin*, p. 589-594.]
- (1989), « Les villes de la Syrie à l'époque hellénistique et romaine », in DENTZER J.-M. & ORTHMANN W. (éd.), *Archéologie et Histoire de la Syrie, II, La Syrie de l'époque achéménide à l'avènement de l'Islam*, (Schriften zur vorderasiatischen Archäologie, 1) Saarbrücker Drückerei und Verlag, Sarrebrück, p. 223-250. [= *id.*, *De l'Euphrate au Rhin*, p. 469-496.]
- (1995), *De l'Euphrate au Rhin. Aspects de l'hellénisation et de la romanisation du Proche-Orient*, (BAH, 135) IFAPO, Beyrouth.
- WUTHNOW H. (1930), *Die semitischen Menschnamen in griechischen Inschriften und Papyri des vorderen Orients*, (Studien zur Epigraphik und Papyruskunde, I, 4) Dieterich, Leipzig.
- YON J.-B. (2000), « Onomastique et influences culturelles : l'exemple de l'onomastique de Palmyre », *Mediterraneo antico. Economie Società Culture* 3/1, p. 77-93.
- (2002), *Les notables de Palmyre*, (BAH, 164) IFAPO, Beyrouth.
- ZEINADDIN H. (2000), « Safaitische Inschriften aus dem Ġabal al-'Arab », *DaM* 12, p. 265-289.